IEDOM
INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

ÉDITION**2010**

MARTINIQUE

INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIEGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Martinique

Rapport annuel

2009

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Martinique en bref	12
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – Géographie et climat	16
Section 2 – Repères historiques	17
Section 3 – Le cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	20
2. Dans le paysage communautaire	22
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ECONOMIE DE LA MARTINIQUE	23
Section 1 – La population	24
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	28
1. Les comptes économiques	28
2. L'emploi et le chômage	33
3. Les revenus et les salaires	41
4. Les prix	48
5. Le commerce extérieur	52
Section 3 – Les politiques et finances publiques	59
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	59
2. Le système fiscal	65
3. Les finances publiques locales	71
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE	81
Section 1 – Aperçu général	82

Section 2 – L'agriculture, l'élevage et la pêche 83

1. Quelques données structurelles 83
2. La banane 85
3. Au-delà de la banane, la diversification agricole 88
4. La pêche et l'aquaculture 91
5. Perspectives 92

Section 3 – L'industrie et l'artisanat 93

1. L'industrie dans l'économie martiniquaise 93
2. Panorama du secteur de l'industrie 94
3. La filière canne – sucre – rhum 95

Section 4 – L'énergie, l'eau et l'environnement 97

1. Quelques données structurelles 97
2. L'énergie à la Martinique 97
3. La question de l'eau à la Martinique 101

Section 5 – Le bâtiment et les travaux publics 105

1. Quelques données structurelles 105
2. L'activité du secteur en 2009 106
3. Le logement 108
4. Le logement social en 2009 110

Section 6 – Le commerce 111

1. Le commerce dans l'économie martiniquaise 111
2. L'activité du secteur en 2009 112
3. Les principaux sous-secteurs commerciaux en 2009 113

Section 7 – Le tourisme 116

1. Le tourisme dans l'économie martiniquaise 116
2. Panorama du secteur du tourisme 116

Section 8 – Les transports 124

1. Les transports dans l'économie martiniquaise 124
2. Le transport routier 124
3. Les activités du port de Fort de France 127
4. Les activités aéroportuaires 129

Section 9 – Les autres services marchands 132

1. Quelques données structurelles 132
2. Les Technologies de l'Information et de la Communication 133

Section 10 – Les services non marchands 135

1. Quelques données structurelles 135
2. L'éducation 136
3. La santé et l'action sociale 138

CHAPITRE IV – L'évolution monétaire et financière 141

Remarques méthodologiques 142

Section 1 – La structure du système bancaire et financier 143

1. Les faits marquants de l'exercice 143
2. Organisation du système bancaire 146
3. La densité du système bancaire 149
4. Les moyens de paiement 154
5. L'activité des fonds de garantie 156

Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire 158

1. Les taux d'intérêt 158
2. Le bilan agrégé des banques locales 163
3. Les performances financières des banques locales 164

Section 3 – L'évolution de la situation monétaire 169

1. Les avoirs financiers des agents économiques 169
2. Les crédits à la clientèle 174
Le surendettement en Martinique 179
3. La circulation fiduciaire 180
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité 183

Perspectives 186

Annexes 187

1. Statistiques économiques 188
2. Statistiques monétaires et financières 194
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2009 199
4. Liste des publications de l'IEDOM 202

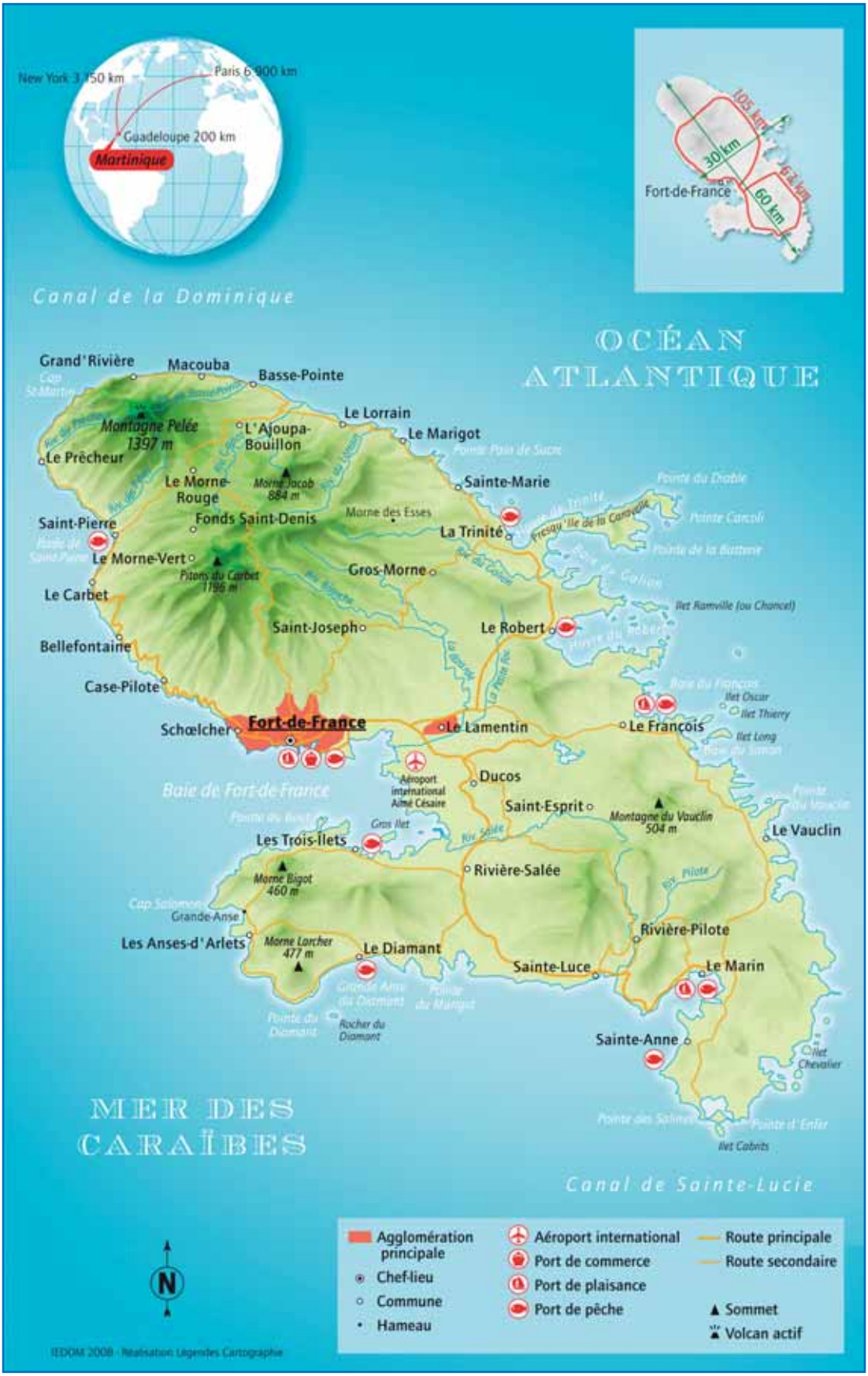
New York 3 750 km
Paris 6 900 km
Guadeloupe 200 km
Martinique
105 km
30 km
60 km
Fort-de-France
Canal de la Dominique
OCÉAN ATLANTIQUE
Grand'Rivière
Macouba
Basse-Pointe
Le Lorrain
Le Marigot
Montagne Pelée 1397 m
L'Ajoupa-Bouillon
Le Prêcheur
Le Morne-Rouge
Morne Jacob 884 m
Sainte-Marie
Fonds Saint-Denis
Morne des Esses
La Trinité
Saint-Pierre
Le Morne-Vert
Pitons du Carbet 1196 m
Gros-Morne
Le Carbet
Saint-Joseph
Le Robert
Bellefontaine
Case-Pilote
Schœlcher
Fort-de-France
Le Lamentin
Le François
Baie de Fort-de-France
Aéroport international Aimé Césaire
Ducos
Saint-Esprit
Montagne du Vauclin 504 m
Le Vauclin
Les Trois-Îlets
Rivière-Salée
Morne Bigot 460 m
Grande-Anse
Les Anses-d'Arlets
Morne Larcher 477 m
Le Diamant
Rivière-Pilote
Sainte-Luce
Le Marin
Sainte-Anne
MER DES CARAÏBES
Canal de Sainte-Lucie
N
Agglomération principale
Chef-lieu
Commune
Hameau
Aéroport international
Port de commerce
Port de plaisance
Port de pêche
Route principale
Route secondaire
Sommet
Volcan actif
IEDOM 2008 - Réalisation Légendes Cartographie

Avant-propos

L'année 2009 restera marquée par un repli très sensible de l'activité économique et financière de la Martinique. Les effets de la crise internationale et ceux de la crise sociale du début d'année se sont conjugués pour amplifier le ralentissement déjà à l'oeuvre en fin d'année 2008.

Dans ce contexte caractérisé par une forte progression du chômage, par des incertitudes sur la reprise mondiale et sur l'évolution institutionnelle du département, la consommation a nettement fléchi et les agents économiques ont fait preuve d'attentisme dans la réalisation de leurs projets d'investissement.

La plupart des secteurs d'activité ont été affectés par cette conjoncture dégradée, en particulier le BTP et le tourisme. Les collectivités locales ont vu leur capacité d'investissement amputée par la baisse significative de leurs recettes d'octroi de mer.

Les mesures contracycliques mises en œuvre par les pouvoirs publics à travers le plan de relance ont permis de limiter l'impact de la crise. Dans cette période difficile de contraction de la demande de crédits et d'accroissement de la sinistralité, les établissements de crédit ont continué d'accompagner leur clientèle.

Le retour progressif à la confiance des investisseurs après la clarification institutionnelle et la fin de la période électorale devraient permettre une relance des investissements, nécessaire à l'inversion durable de la courbe du chômage. La Martinique pourrait bénéficier du mouvement de reprise déjà observé en métropole au début de l'année 2010.

En marge de l'activité économique, l'année aura également été consacrée au travail de réflexion des états généraux et à la traduction des principales conclusions en orientations de politique économique dans le cadre du comité interministériel de l'outre-mer. La valorisation des atouts de la Martinique, la mise en exergue de ses avantages comparatifs et le développement des productions locales destinées à satisfaire les besoins de la population sont désormais au cœur du nouveau modèle de développement à construire.

Dans le cadre de ses missions, l'IEDOM participera activement aux efforts déployés par les acteurs économiques pour permettre à l'économie martiniquaise de retrouver le chemin de la croissance.

Philippe LA COGNATA

Synthèse

A la suite de la crise financière survenue aux États-Unis à l'été 2007 et de la crise économique et financière qui s'est propagée à l'ensemble des régions du monde au deuxième semestre de l'année 2008, un redémarrage de l'activité mondiale a été observé et s'est consolidé au cours de l'année 2009. L'amélioration du climat des affaires constatée dans les pays avancés au second semestre 2009 s'explique en grande partie par l'amélioration des conditions financières et par les plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents a permis au commerce mondial de redémarrer après deux trimestres de chute. L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière sous l'effet conjugué d'une moindre demande, de la hausse du chômage et de la baisse du prix de l'énergie.

L'**économie martiniquaise** a atteint un creux en 2009. Le conflit social de février-mars a pesé défavorablement sur un tissu d'entreprises déjà fragilisé par le ralentissement de 2008, notamment dans le secteur du BTP et du tourisme. Le courant d'affaires global s'est ainsi nettement contracté pour atteindre son plus bas niveau historique.

Principal moteur de la croissance économique, la **consommation des ménages** n'a pas bénéficié de l'inflation relativement faible (+0,6 %). Elle recule sous l'effet de la détérioration du marché de l'emploi et d'une vulnérabilité financière accrue des ménages. Les importations de biens de consommation se sont nettement contractées (- 12,3 %), après une progression de + 2,2 % l'année précédente. A partir du second semestre, la consommation a bénéficié de la mise en place des mesures sociales post-crise (RSTA notamment) et des dispositifs de soutien à la vente de véhicules automobiles. Elle a toutefois été impactée par la détérioration du marché de l'emploi, l'indicateur de chômage a atteint 24 % fin 2009 (+ 2,4 points sur un an) et le nombre de demandeurs d'emploi (39 531) a retrouvé ainsi un niveau proche de 2002, rompant avec plusieurs années d'amélioration.

L'investissement, qui avait déjà subi un coup d'arrêt en 2008, est en berne en 2009. L'investissement des ménages est moins dynamique ; l'encours des crédits à l'habitat a nettement ralenti sa progression (+4,3 % contre +9,1 % fin 2008), alors que le nombre de logements collectifs neufs construits en 2009 s'est infléchi. Un ensemble de facteurs (crise sociale, incertitudes économiques et institutionnelles) ont incité les entreprises à différer leurs investissements. Ainsi sur un an, les importations de biens d'équipement ont chuté de 26 % et les immatriculations de véhicules utilitaires de 20 %. De plus, les prévisions d'investissement des chefs d'entreprises se sont situées à un niveau historiquement bas tout au long de l'année.

L'activité des entreprises de l'**économie marchande** a été durablement affectée, par la crise sociale de février mars 2009. L'impact résiduel de cette crise sur les effectifs a été toutefois modéré, sans doute grâce aux reports de charges sociales ayant permis de limiter à court terme les licenciements.

Dans la grande distribution, après la chute du premier semestre (- 16 %), le chiffre d'affaires des huit hypermarchés de l'île a progressivement retrouvé un niveau proche de celui de 2008. Les services aux entreprises, ont été touchés par la baisse d'activité et les difficultés financières des donneurs d'ordre. Le secteur du **tourisme**, déjà dépendant du ralentissement mondial, n'a pas été épargné par le conflit social, intervenu en haute saison. Le nombre de passagers à l'aéroport s'est replié de 4,9 % sur l'année. Parallèlement, 61 000 croisiéristes ont

fait escale à la Martinique en 2009, soit une chute de 30 % sur l'année. Dans l'hôtellerie, la situation n'a été guère plus favorable, la nouvelle baisse des taux d'occupation a un peu plus fragilisé la situation financière des entreprises hôtelières.

Le secteur du **bâtiment et des travaux publics** a connu une conjoncture défavorable sur ses différents marchés. La construction de logements a nettement ralenti et les ventes de ciments ont chuté globalement de 24 % en 2009. L'attentisme des investisseurs, lié aux incertitudes institutionnelles, et la perte d'image en début d'année ont bridé le marché de la promotion immobilière. La baisse d'activité n'a pu être compensée par la mise en chantier rapide de logements sociaux en nombre suffisants. Dans le domaine des travaux publics, les retards de programmation et les difficultés financières des collectivités locales ont pesé sur le démarrage de grands travaux.

Le secteur **primaire** a fait preuve d'une certaine résistance à la crise en 2009, l'année a été marquée par une nette reprise de la production de **bananes** et par une bonne orientation de la filière avicole. La banane, « fruit refuge » pour l'Europe en temps de crise, connaît une progression de sa consommation mais aussi une baisse des prix. En dépit de conditions d'exploitation difficiles (décalage du début de campagne dû au mouvement social, intempéries) la campagne cannière 2009 a été plus favorable qu'en 2008.

Dans ce contexte général de ralentissement, la **conjoncture financière** a été marquée par la faiblesse de la progression des encours bancaires et un accroissement de la sinistralité. Les principaux marchés des établissements bancaires, à savoir l'habitat des ménages et l'investissement des entreprises, ont perdu de leur dynamisme.

Le rythme de croissance de l'encours des actifs s'est maintenu (+3,3 % contre +2,7 % en 2008). La progression enregistrée en 2009 est essentiellement portée par les dépôts à vue (+ 6,4 %) au détriment des placements liquides et à court terme (-1,5 %). L'épargne à long terme a été plus dynamique (+ 6,0 %) en raison de la reprise des marchés financiers. De son côté, l'encours de crédit a stagné (- 0,4 %) pour les établissements locaux. Les ménages ont connu une faible progression de leur encours (+ 0,4 %), alors que celui des entreprises (- 4,2 %) a subi une diminution pour les crédits d'exploitation (- 12,2 %) et les crédits d'investissement (- 2,3 %).

La dégradation de la situation financière des agents économiques s'est traduite par un accroissement des créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux (+ 13,8 % en 2009 contre -2,2 % en 2008) interrompant la tendance baissière continue des années précédentes. Le taux de créances douteuses a ainsi gagné 1,2 point sur un an et se situe en fin d'année à 9,0 %.

Dans ce contexte, le rythme de progression du produit net bancaire des établissements de crédit[1] a décéléré (+ 2,4 % sur un an contre + 3,4 % en 2008) en raison notamment de la diminution du commissionnement et de la baisse de la production de crédits. Les efforts de maîtrise des coûts de structure des établissements se sont poursuivis, permettant une stabilisation du coefficient net d'exploitation qui atteint 70,6 % (- 0,3 point sur un an). Le coût du risque est devenu nettement positif (+ 15,4 M€) avec l'accroissement de la sinistralité. Dans ces conditions, le résultat agrégé des établissements de crédit locaux a diminué de façon significative en 2009 (- 22,9 %).

[1] Le périmètre retenu est constitué de 4 établissements locaux disposant d'un compte de résultat significatif.

La Martinique en bref

Répartition de la Valeur ajoutée

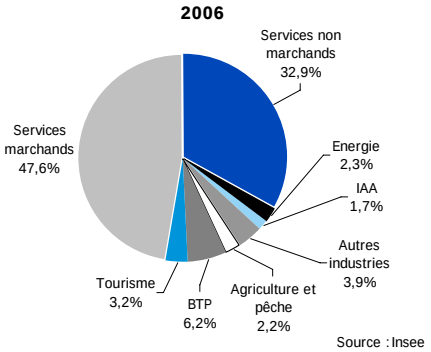

Source : Insee

Pyramide des âges de la population en 2007[2]

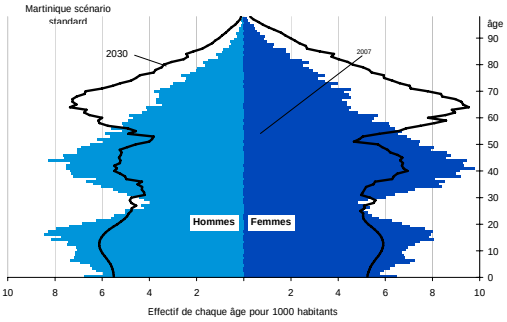

Source : INSEE

Risques sectoriels au 31 décembre 2009 en %

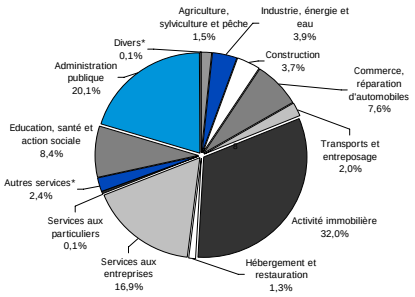

Source : Service Central des Risques de la Banque de France

Indicateur du climat des affaires

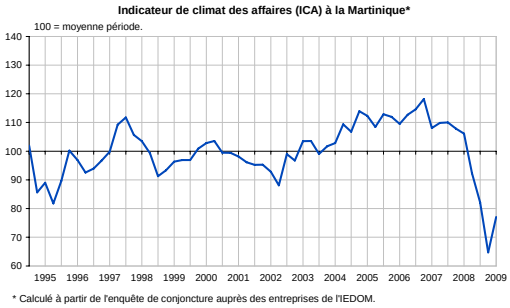

Source : IEDOM

[2] Les projections de l'INSEE ne constituent pas des prévisions. Elles prolongent les tendances constatées dans le passé. Le point de départ de ces prévisions est la population par sexe et par âge au 1er janvier 2005. Le scénario *central*, ou tendanciel, maintient les caractéristiques du passé.

	2000	2008	2009	Métropole 2009
Indicateurs sociaux				
Population	383 575	399 500 [e]	402 000 [e]	64 321 374
Taux de croissance de la population	*0,7%*	*0,4%*	*0,6%*	0,6%
Taux de natalité (pour 1000)	15,3	13,3 [e]	nd	12,7
Effectifs scolarisés (1er et 2nd degré)	103 398	93 620	91 284	11 939 311
Médecins (généralistes et spécialistes)	762	1 035	nd	208 333
Environnement				
Superficie totale (km²)		1 128		543 965
Surfaces cultivées (% surface totale)	3,0%	2,5%	nd	5,4% [2]
Economie				
Produit Intérieur Brut (en milliard d'euros)	5,5	7,9 [1]	nd	1 950 [2]
Taux de croissance du PIB en volume (% annuel)	*0,9%*	*- 0,3%*	*nd*	*0,4% [2]*
PIB / hab. (en €)	14 291	19 607 [1]	nd	30 413 [2]
Taux d'inflation (en glissement annuel)	1,1%	0,8%	0,6%	0,9%
Population active	153 837[3]	161 013	164 493	28 415 400 [2]
Taux de chômage BIT	22,6% [3]	21,6%	22,0%	8,9%
Indicateur de chômage (DEFM A à fin déc./Pop. Active)	26,1%	21,5%	24,0%	9,4%
Nbre de DEFM A (à fin décembre)	43 617	35 078	39 531	2 681 440
Nbre d'allocataires du RMI (à fin décembre)	29 876	29 481	29 555	2 405 [4]
Importations (en millions d'€)	1 531,9	2 730,3	2 024,0	397 521
Exportations (en millions d'€)	294,5	376,4	267,5	340 012
Taux de couverture	19,2%	13,8%	13,2%	85,5%
Consommation électrique (en Gwh)	1 063	1 530	1 550	nd
Indicateurs sectoriels				
Expéditions de bananes (en tonnes)	268 328	147 141	180 000 [e]	
Ventes de ciment (en tonnes)	243 090	263 536	200 774	
Attestations du Consuel (nombre)	4 599	4 287	4 386	
Immatriculation de véhicules neufs (nombre)	16 979	16 788	15 646	
Trafic aéroportuaire	1 622 907	1 571 952	1 495 543	
Nombre de touristes	928 197	631 316	577 163	
Taux d'occupation des hôtels (source Insee)	53,3%	54,74%	52,31%	
Indicateurs monétaires et financiers				
Crédits bancaires des établissements installés ou non localement (en millions d'€)	5 981,3	7 066,1	7 042,7	
Ménages	*2 318,2*	*2 779,8*	*2 812,3*	
Entreprises	*2 775,5*	*3 241,3*	*3 177,0*	
Collectivités locales	*700,4*	*818,5*	*833,9*	
Taux de créances douteuses brutes (en %)	7,0%	6,1%	6,9%	
Actifs financiers des établissements locaux (en millions d'€)	5 094,4	5 744,0	5 932,6	
Ménages	*3 791,4*	*4 219,4*	*4 375,7*	
Entreprises	*1 018,2*	*1 248,4*	*1 255,3*	
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	3 973	2 610	2 623	2 299
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 576	1 207	1 174	1 165 [2]
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,95	3,12	3,14	nd
Personnes physiques interdites bancaires	29 464	18 388	18 627	1 557 343 [2]
Personnes morales interdites bancaires	2 881	2 176	2 239	157 604 [2]
Dossiers de surendettement déposés	216	350	354	216 396

(e) estimations
(1) estimation CEROM pour 2008
(2) les données correspondent à l'année 2008
(3) L'enquête emploi de l'Insee a été révisée en 2006 et les rétropolations effectuées permettent de disposer des données qu'à partir de l'année 2001
(4) Le faible nombre de bénéficiaires du RMI en Métropole tient au remplacement de ce dispositif par le RSA (Revenu de Solidarité Active) depuis le 1er juin 2009.

CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1
Géographie et climat

La Martinique est une région monodépartementale située au cœur de l'arc antillais entre l'île de la Dominique au Nord et celle de Sainte-Lucie au Sud. Bordée par l'océan Atlantique à l'Est et la mer des Caraïbes à l'Ouest, l'île se trouve à 6 900 km de Paris, 3 150 km de New-York et 200 km de la Guadeloupe. D'une superficie de 1 128 km², la Martinique se distingue des autres départements français par son exigüité et sa forte densité de population[3].

La Martinique s'étend sur **une longueur de 60 km et une largeur de 30 km**. D'origine volcanique, l'île se caractérise par **un relief varié et accidenté** qui en fait une terre de contraste alliant les ombrages de la forêt tropicale au Nord à l'aridité du Sud de l'île.

Le Nord de l'île, est caractérisé par la présence d'un relief montagneux développé, concentrant les plus hauts massifs volcaniques d'où s'écoulent les principales rivières : la Montagne Pelée, volcan culminant à 1 397 m, considérée comme étant en sommeil, les Pitons du Carbet (1 196 m), l'édifice du Morne Jacob (784 m) et le Mont Conil, tous inactifs. Les côtes, peu découpées, se présentent sous forme de falaises abruptes. Au Sud, le relief est moins accidenté et présente une alternance de plaines et de mornes arrondis excédant rarement plus de 500 mètres d'altitude. Seule, la Montagne du Vauclin se dégage de cet ensemble (504 m). Les côtes très découpées offrent de nombreuses baies et anses. Le Centre se singularise par la présence de l'essentiel des plaines, généralement peu étendues et fragmentées. Leur superficie totale représente 10% de l'étendue de l'île. La plaine la plus importante (75 km²) accueille l'aéroport international Aimé Césaire. Par ailleurs, la Martinique dispose de 48 ilets[4], écosystèmes fragiles et réservoirs d'espèces végétales, qui constituent de véritables observatoires naturels de la faune et de la flore.

Les contrastes topographiques sont à l'origine de microclimats favorisant une grande variété de végétation. Ainsi, le **climat de type tropical**, **chaud et humide**, est **tempéré par les alizés** qui circulent d'Est en Ouest. Deux grandes saisons se distinguent :

- Le **carême**, de décembre à avril, se caractérise par un temps relativement frais et sec et des températures d'une moyenne de 25° C. L'humidité est plus faible et le temps est très ensoleillé. Cette période correspond à la haute saison touristique et aux périodes d'aridité.

- L'**hivernage** marque le reste de l'année par un ensoleillement plus réduit, des températures moyennes supérieures, de l'ordre de 27° C, et une humidité relativement importante. Il concentre la grande majorité de la pluviométrie annuelle. C'est durant cette période que les tempêtes et cyclones surviennent.

La température est l'un des éléments les plus uniformes du climat martiniquais. Elle est en moyenne annuelle d'environ 25° à Fort-de-France et de 24° à 28° pour les eaux de baignade. Les précipitations annuelles oscillent en moyenne de 970 mm à la presqu'île de la Caravelle à 6 000 mm au sommet de la Montagne Pelée.

---

[3] Avec 353 habitants au km², la Martinique a la plus forte densité des quatre DOM.

[4] Onze îlets sont classés en réserve naturelle et onze en zone APB (arrêté préfectoral de protection de biotope).

Bateau de croisière à Fort-de-France (photo : Stéphane ATTALI)

Chantier de la pointe Simon à Fort-de-France (photo : Stéphane ATTALI)

Plantation de bananes - Le François (photo : Stéphane ATTALI)

Le Carbet et la Montagne Pelée (photo : Stéphane ATTALI)

Sa situation géographique et ses caractéristiques géologiques exposent la Martinique à deux types de risques naturels : les **phénomènes cycloniques** et **sismiques.** L'année 2009 a été marquée par de fortes précipitations intervenues dans la nuit du 4 au 5 mai. Des records de précipitations, pouvant atteindre 3 000 mm d'eau par endroits ont été enregistrés, sur les reliefs entre Marigot et le Morne Pitault[5]. Ce phénomène a causé deux décès et généré des dysfonctionnements sur le réseau routier, le réseau électrique et le réseau d'alimentation en eau potable.

Section 2
Repères historiques

L'histoire de la Martinique est étroitement liée à l'expansion coloniale des européens dans la Caraïbe et à son évolution. Toutefois, les fouilles archéologiques permettent d'estimer les premiers peuplements au 2e millénaire avant notre ère par des populations amérindiennes.

Selon les archéologues, les premiers occupants de la Martinique seraient des *Arawaks* venus du bassin de l'Orénoque (actuel Venezuela) vers 100 ans avant notre ère. Vers le Xe siècle, une nouvelle civilisation amérindienne arrive dans l'île, les *Caraïbes* ou *Kalina*, venue des Guyanes. Datée vers 1350, l'arrivée des *Caraïbes* provoque un bouleversement dans l'ensemble de la Caraïbe, au rythme de leur conquête progressive des îles de l'arc antillais. Les européens découvrent la Martinique le 15 juin 1502, date de l'arrivée de Christophe Colomb sur le site de l'actuelle commune du Carbet. Appelée *Madinina*, « Ile aux fleurs » ou *Jouanacaera*, « Ile aux iguanes », la Martinique devient française sous Louis XIII, en 1635. A cette date, le Cardinal de Richelieu crée la nouvelle « Compagnie des Isles d'Amériques » (1635-1650) afin de gérer les colonies de la couronne de France. Pierre Belain d'Esnambuc fondera la première colonie de Martinique, rattachée à la Couronne de France, le 15 septembre 1635. Le premier statut institutionnel de la Martinique est celui d'une **terre française administrée et exploitée par une compagnie à vocation commerciale.** La cohabitation entre les Français et les *Caraïbes* est marquée par des périodes d'entente et de conflits sanglants qui aboutirent au départ des Caraïbes[6] à la fin du XVIIème siècle.

L'indigo, le café et la canne à sucre constituent tour à tour les cultures qui se développent dans l'île à mesure des conquêtes de terres arables au détriment du peuple des *Caraïbes* et au profit d'un système économique basé sur l'esclavage. A ce titre, la traite transatlantique, qui s'achève au début du XIXe siècle, amènera en Martinique et dans toute la Caraïbe des centaines de milliers de captifs originaires pour l'essentiel d'Afrique occidentale.

En 1674, le roi Louis XIV révoque le privilège de la Compagnie des Indes Occidentales et retrouve une autorité directe sur l'île, qui sera dirigée par un Conseil Souverain de 1679 à 1685. L'organisation économique et sociale est encadrée notamment par la publication en 1685 du « Code Noir ». Au cours du XVIIIème siècle, la société martiniquaise est marquée par les influences révolutionnaires autour des questions du statut des personnes de couleur et du

[5] Le Morne Pitault est un quartier se situant à la fois sur la commune du Lamentin et celle du François.

[6] Leurs traces demeurent dans la toponymie (les communes de Case Pilote et de Rivière Pilote tiennent leur nom d'un chef Caraïbes), ainsi que dans le nom vernaculaire de plantes (manioc) ou d'animaux (anoli, manicou), et par la présence de nombreux sites précolombiens, le principal étant celui de Vivé entre les communes de Macouba et de Basse Pointe.

maintien ou de l'abolition de l'esclavage. Ce climat révolutionnaire mènera au vote de l'abolition de l'esclavage en 1794, remise temporairement en cause sous l'occupation anglaise (1774-1802). L'île étant rendue par l'Angleterre à la France en 1802, l'empereur Napoléon y rétablit l'esclavage qui se perpétua jusqu'en 1848.

Le 24 février 1848, le renversement de la monarchie de Juillet marque de nouvelles avancées sur les questions de statut des hommes de couleur. Sous l'impulsion de Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, une série de décrets est promulguée le 24 avril 1848. Le premier abolit l'esclavage mais prévoit un délai de 2 mois pour sa mise en application dans les colonies. La révolte conduisant à la lutte armée des esclaves de Saint-Pierre précipitera l'entrée en vigueur des décrets dès le 22 mai 1848. La période du Second Empire (1852-1870) est marquée par le retour du centrisme, les pouvoirs locaux étant entièrement soumis à l'autorité du gouverneur. Le retour aux institutions républicaines s'effectuera de manière progressive entre 1870 et 1885 conduisant notamment à la mise en place du suffrage universel.

Le 8 mai 1902, l'éruption de la Montagne Pelée détruit entièrement la ville de Saint-Pierre tuant tous ses habitants (30 000 morts) à l'exception de Louis Auguste Cyparis, prisonnier à Saint Pierre. Le centre économique se déplace alors de Saint-Pierre vers Fort-de-France. Durant la Première Guerre Mondiale, la Martinique apportera sa contribution par le biais d'un contingent d'une dizaine de milliers de combattants. A cette période, les premières revendications assimilationnistes apparaissent. Aussi, portée par les leaders communistes d'après guerre, tel que Aimé Césaire (1913-2008), la proposition de loi visant à une assimilation intégrale au statut départemental conduit à ériger la Martinique en **département français le 19 mars 1946**. Les années 50 et 60 sont marquées par le déclin de l'industrie sucrière alors que le secteur agricole demeure la première activité de l'ile. En 1963, pour atténuer les effets de l'accroissement démographique et du chômage, le bureau des migrations des départements d'Outre-mer (BUMIDOM) est créé et organise les vagues d'émigrations vers la Métropole.

La seconde moitié du XXe siècle, voit la mise en place d'infrastructures modernes et du système éducatif national permettant à la population de bénéficier d'une protection sociale et d'un niveau de vie plus élevé. En 1983, **la Martinique devient une région monodépartementale**. Les autorités locales disposent désormais de compétences élargies en matière d'agriculture, de gestion du port, d'environnement et d'action sociale.

Depuis 1992, la Martinique s'intègre dans un processus de régionalisation et d'intégration européenne. La loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM), mise en application en janvier 2001, instaure des mesures économiques et sociales pour relancer l'économie. Elle accorde également des compétences supplémentaires aux collectivités locales, notamment en matière de coopération régionale. Elle est complétée en 2003, par la loi de programmation pour l'Outre-mer (LOPOM) qui instaure un dispositif d'accompagnement en vue de favoriser le développement économique et social du territoire.

Par la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, la Martinique est consacrée « **Département et Région d'outre-mer » (DROM)**. A cette occasion, les martiniquais ont été amenés à se prononcer par référendum sur la création d'une collectivité territoriale unique. Le 7 décembre 2003, le projet a été rejeté à 50,48% des suffrages exprimés. Le 18 décembre 2008, le débat autour de la réforme statutaire de la Martinique a repris lors du rassemblement

du Congrès des élus[7]. Ce dernier s'est majoritairement prononcé en faveur d'une évolution institutionnelle conduisant à renforcer l'autonomie de la collectivité[8].

L'année 2009 restera marquée par le mouvement de grève générale initié par le « Collectif du 5 février (K5F) » et la poursuite du processus d'évolution statutaire. La grève a débuté le 5 février 2009 et s'est achevée le 14 mars, à l'issue de 38 jours de conflit. La plateforme de revendications a porté plus particulièrement sur le niveau et la formation des prix (produits de première nécessité, services au sens large), les salaires et les minima sociaux, l'emploi, l'éducation, l'agriculture et la santé. Durant le mouvement, l'activité économique de l'île a été totalement paralysée[9]. Au terme des négociations, des accords ont été trouvés sur une baisse des prix de 20 % sur 100 familles de produits de première nécessité et l'augmentation des bas salaires dans le secteur privé[10] et public.

Dans le cadre de la poursuite du processus d'évolution statutaire, le congrès des élus s'est tenu le 18 juin 2009, afin de déterminer un projet relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'assemblée délibérante de la collectivité unique. Le 26 juin, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, annonce lors de l'inauguration de l'aéroport international Aimé Césaire, la tenue d'une double consultation sur l'évolution statutaire. La première consultation, le 10 janvier 2010, a conduit à statuer sur la transformation de la Martinique en une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution. Le projet a été rejeté avec 79,31% des suffrages exprimés. La seconde consultation, le 24 janvier 2010, a permis de décider de la création d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au Département et à la Région, régie par l'article 73 de la Constitution. Le « oui » l'a emporté avec 68,3 % des suffrages exprimés.

Le président de la République a annoncé lors de son discours sur « L'avenir de la Martinique dans son nouveau cadre institutionnel » du 18 février 2010 à Fort-de-France, qu'il souhaitait que les débats sur la mise en place du projet de loi statutaire se tiennent après les élections régionales de mars 2010. Le projet de loi devrait ainsi être déposé au Parlement à la fin de l'année 2010 pour être voté au cours du premier semestre 2011.

Section 3
Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République[11]. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la

---

[7] Le congrès des élus regroupe les conseillers régionaux et départementaux ainsi que les parlementaires de Martinique.

[8] Les évolutions institutionnelles sont détaillées dans la section 3 « Cadre institutionnel ».

[9] Les grandes surfaces ont été fermées, l'accès au port de commerce et aux principales zones commerciales, industrielles et artisanales a été bloqué tandis qu'un service minimum de livraison de carburant a été mis en place. Par ailleurs, le fonctionnement de la majorité des services publics (écoles, lycées, université, Mairies, Poste), de certaines banques et de certains médias a été largement perturbé.

[10] L'augmentation des salaires est financée par le versement d'une prime de vie chère de 200 euros nets pour les bas salaires du privé. Cette prime est conjointement supportée par les employeurs (entre 30 et 100 euros), l'Etat (100 euros au titre du RSTA) et les collectivités qui compenseront les écarts de la part versé par les employeurs.

[11] *L'acte II de la décentralisation* est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

Constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la Constitution[12].

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination Départements et Régions d'Outre-mer.

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat, depuis le 1er janvier 2005[13]. A l'exception des communes, chaque collectivité dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, et la Région est coordinatrice du développement économique.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités. Dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer tenus en 2009 et suite aux souhaits des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de Martinique et de Guyane en janvier 2010 sur leur évolution institutionnelle.

Deux scrutins ont été organisés sur la question de l'évolution institutionnelle. Le 10 janvier 2010, les électeurs martiniquais devaient ainsi répondre à la question : « Approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? ». La réponse étant majoritairement négative[14], une seconde consultation a été réalisée le 24 janvier sur la question suivante : « Approuvez-vous la création

---

[12] Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

[13] Suite à la loi du 13 août 2004, les collectivités territoriales interviennent dans les domaines suivants: développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Seule la formation professionnelle a été entièrement transférée aux Régions.

[14] En Martinique, avec un taux de participation de 55,35 %, le "non" l'emporte également obtenant 125 633 voix, soit 78,9 % des suffrages exprimés.

en Martinique d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? ». Dans les deux départements le « oui » l'a emporté, avec à la Martinique 68,30 % des suffrages exprimés, et un taux de participation de 35,81 %, et en Guyane avec 57,48 % des suffrages, et un taux de participation de seulement 27,44 %. Par ces scrutins, l'autonomie institutionnelle de ces départements a donc été rejetée, mais la rationalisation des structures administratives locales a été approuvée. Cette consultation s'inscrit avant la réforme nationale des collectivités territoriales prévue pour 2014, où des conseillers territoriaux devraient se substituer aux actuels conseillers régionaux et généraux.

Le calendrier de mise en place de la nouvelle institution qui exercera à la fois les compétences dévolues au département et à la région, tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution, reste à définir. Deux dates ont été proposées pour l'entrée en vigueur de la nouvelle entité administrative : 2012 ou 2014. Cette nouvelle organisation administrative mettra fin à une situation introduite en 1982, souvent critiquée pour sa complexité administrative : l'existence, sur un même territoire, de deux collectivités distinctes, qui font de la Martinique et de la Guyane des régions « monodépartementales ». Désormais ces territoires disposeront d'une collectivité, d'une assemblée élue, et d'un exécutif responsable devant cette assemblée.

En outre, les modalités organisationnelles et de fonctionnement de la nouvelle collectivité restent à définir, et notamment sa gouvernance (entre un exécutif unique ou collégial), son mode de scrutin (proportionnel, uninominal, mixte...), ses compétences et ses moyens, et le nombre de ses conseillers. Sur ce dernier point, l'Etat s'est formellement prononcé en faveur d'un nombre de conseillers territoriaux inférieur au nombre total des actuels conseillers du Conseil général et du Conseil régional. Le nouveau statut des nouvelles collectivités uniques résultera d'une loi ordinaire qui sera déposée devant le Parlement fin 2010 pour être votée dans le courant du premier semestre 2011.

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en Métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines. Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.

- la fiscalité (cf, section Le système fiscal) : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe, par contre, un impôt indirect supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer[15] dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques[16] (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements. Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées[17] de l'Union. Les DROM bénéficient au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2,7 milliards d'€ à laquelle s'ajoutent 482 millions € de fonds RUP[18] soit un total de 3,2 milliards d'€ sur la période 2007- 2013 (contre 2,9 milliards d'€ pour la période 2000-2006). Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses).

---

[15] Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

[16] Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. *« L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? »* - Etude CEROM, mars 2008.

[17] Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

[18] En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Martinique

Section 1
La population

Selon les derniers résultats officiels, la Martinique comptait 397 730 habitants en 2007. L''île concentre ainsi un cinquième de la population totale des DOM et 0,6 % de la population nationale. La population martiniquaise se caractérise par un vieillissement et une monoparentalité plus prononcés qu'au plan national.

En 2008, la population de l'île est estimée à 399 500 habitants, soit une progression de + 0,45 % sur un an (contre + 0,6 % en 2007). Cette évolution est principalement liée à l'excédent naturel (+ 2 540 personnes), le solde migratoire étant résiduel selon les dernières estimations sur la période sous revue.

La Martinique demeure le DOM le plus densément peuplé avec 356 habitants par km². La population se concentre au centre de l'île (987 habitants au km²), au sein de la Communauté d'Agglomérations Centre Martinique (CACEM[19]).

Evolution de la population de la Martinique depuis 1954 et projection à 2030
(nombre de personnes)

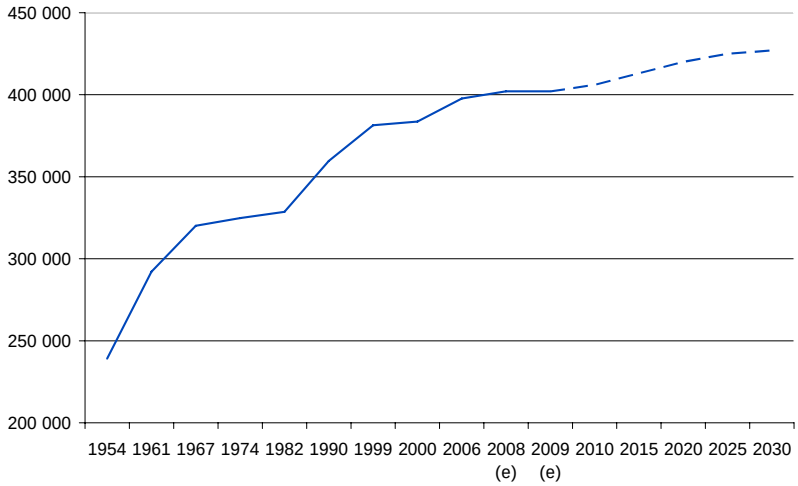

Source : INSEE
Nb : La population pour 2008 (et 2009) est une estimation (e). A compter de cette date, les données présentées sont des projections.

Depuis 1982, le taux de croissance annuel moyen de la population n'a cessé de diminuer. Alors qu'il était de + 1,1 % par an de 1982 à 1990, il s'est replié à + 0,7 % entre 1990 et 1999, et atteint son minimum entre 1999 et 2008, à + 0,6 %. Selon les projections de l'INSEE, il devrait encore ralentir dans les années à venir, pour s'établir à + 0,3 % entre 2010 et 2015.

[19] La CACEM regroupe 4 agglomérations : Fort de France, Schœlcher, Saint Joseph et Le Lamentin.

Principaux indicateurs démographiques	1999	2007	2008	*Variation 2007/2008*
Nombre de naissances	5 766	5 317	5 333	*0,3%*
Nombre de décès	2 551	2 830	2 793	*-1,3%*
Accroissement naturel	3 215	2 487	2 540	*2,1%*
Indicateur conjoncturel de fécondité (1)	1,9	2,06	nd	nd
Espérance de vie à la naissance (en années)				
Hommes	75,5	76,9*	nd	nd
Femmes	81,7	83,2*	nd	nd

(1) L'*indicateur conjoncturel de fécondité*, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. Il remplace désormais le taux de fécondité.

* : valeur provisoire ; nd : non disponible

Source : INSEE

En 2008, l'évolution de la population martiniquaise résulte d'un accroissement naturel en hausse de + 2,1 %. Alors que le nombre de naissances retrouve une tendance positive sur l'année (+ 0,3 % en 2008 contre - 1 % en 2007), le nombre de décès recule, pour la première fois depuis 2005, de - 1,3 % (+ 6 % en 2007). Selon les dernières données disponibles, l'indice conjoncturel de fécondité s'établit à 2,06 enfants par femme. Bien qu'inférieur à l'indice de fécondité nécessaire au renouvellement de la population (2,1 enfants par femme), il est stable depuis le début des années 1990 et supérieur à l'indice pour la France métropolitaine (1,97). Alors que l'espérance de vie des hommes augmente entre 2006 et 2007, passant de 76,2 ans à 76,9, celle des femmes recule de plus d'un an, de 84,6 à 83,2 ans. L'espérance vie en Martinique est très proche de celle de Métropole, qui s'établit à 77,6 ans pour les hommes et 84,4 ans pour les femmes.

Accroissement de la population et ses déterminants
(taux de croissance annuel moyen, %)

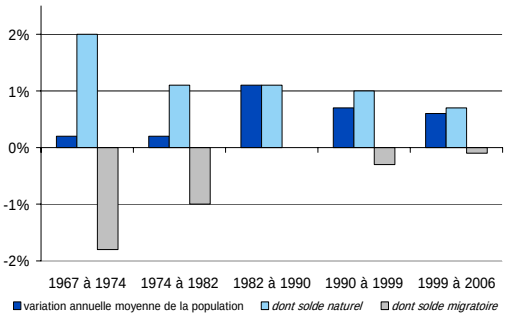

Taux de natalité et de mortalité
(‰)

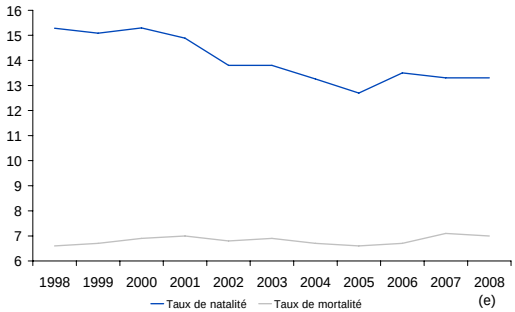

Source : INSEE

Selon les estimations de l'INSEE pour 2008, le taux de natalité est stable à 13,3 naissances pour mille habitants. Il est supérieur au taux national, qui s'établit à 12,7 ‰. Le taux de mortalité (7 ‰) présente une légère tendance à la baisse (- 0,1 point par rapport à 2007), et demeure inférieur à celui de Métropole (8,5 ‰). Sur dix ans, alors que le taux de mortalité demeure stable autour de 7 décès pour mille habitants, le taux de natalité a reculé de 2 points.

Structure de la population martiniquaise par âge en 1999 et 2008
(nombre et %)

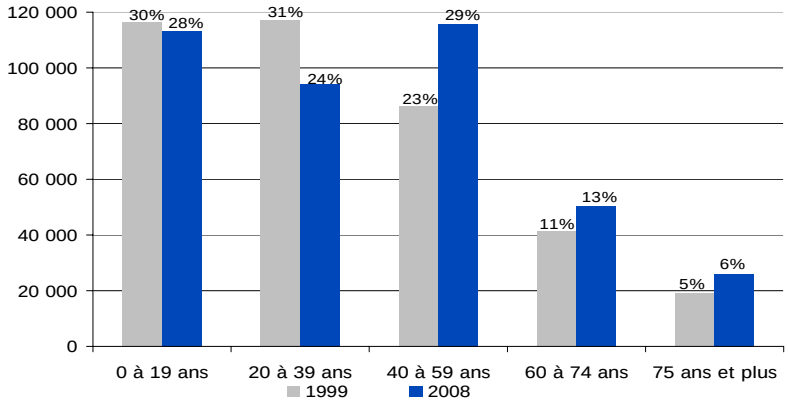

Source : INSEE

La tendance au vieillissement de la population martiniquaise s'accentue sur la période récente. En effet, les personnes de plus de 40 ans représentent dorénavant un martiniquais sur deux (contre 39 % en 1999). Le nombre de jeunes de moins de 19 ans diminue de 2 points sur dix ans, malgré une baisse du taux de mortalité infantile qui atteint son minimum historique à 7,5 ‰. Les 20-39 ans représentent environ un quart de la population, contre 31 %, dix ans plus tôt. La part des 40-59 ans augmente de 6 points, alors que la hausse de la part des personnes les plus âgées, qui représentent une personne sur cinq, est plus modeste (+ 3 points pour les plus de 60 ans).

Selon les données du dernier recensement (2006), 153 004 ménages ont été comptabilisés en Martinique (+ 17% par rapport à 1999). Les caractéristiques principales des ménages martiniquais sont la décohabitation et la monoparentalité.

Alors qu'un ménage martiniquais était composé de 2,9 personnes en 1999, il n'en comportait plus que 2,6 en 2006. Le nombre moyen de personnes par ménage demeure néanmoins supérieur à celui de Métropole (2,3). Par ailleurs, quel que soit l'âge, le nombre de personnes vivant seules continue de s'accroître (+35 % par rapport à 1999). Selon les dernières données disponibles, 44 138 personnes vivent seules (+ 36 % par rapport à 1999), soit plus de 10% de la population et près d'un quart des personnes de plus de 50 ans. Les personnes célibataires représentent plus d'une personne sur deux en 2006 (une sur quatre en 1999). Les personnes mariées sont ainsi minoritaires (une personne sur trois). En 2008, 1 395 mariages ont été recensés (+ 4 % par rapport à 2007).

En Martinique, la monoparentalité est trois fois plus élevée qu'en Métropole. Les familles monoparentales représentent plus d'une famille sur trois, contre moins de 10 % au plan national. Elles sont, plus de 9 fois sur 10, composées d'une femme avec enfant. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une femme jeune (de moins de 40 ans dans un cas sur trois) et sans emploi (un cas sur quatre). Ainsi, près d'un enfant sur deux vit dans une famille monoparentale (75 000 enfants au total). Ces enfants sont moins bien scolarisés (55 % des enfants de famille monoparentale sont en cours d'études, contre 60 % pour l'ensemble des familles), et risquent de sortir sans diplôme du système éducatif (13 %, soit 3 points de plus que la moyenne). Enfin,

en raison du taux d'inactivité élevé, un tiers de ces familles ont des bas revenus (contre 20 % dans l'ensemble).

Les familles sans enfant représentent 37 % du total. Parmi les 67 120 familles avec enfants, près d'une famille sur deux a un seul enfant, un tiers a deux enfants, et le reste a trois enfants ou plus.

Selon les projections établies par l'INSEE[20], la population martiniquaise atteindrait entre 418 000 et 457 000 habitants en 2030. Le mouvement de rétrécissement du bas de la pyramide des âges, amorcé depuis la fin des années 1960, serait amplifié. Les départs de l'île seraient toujours plus nombreux et le vieillissement en serait encore amplifié, notamment en raison des « retour-retraites », i.e. les mouvements de population qui reviennent dans l'île après avoir passé tout ou partie de leur vie active dans l'hexagone. La part des moins de 20 ans représenterait ainsi à peine 23 % de la population contre 29 % aujourd'hui. La part des 50-59 atteindrait 44 %. Un martiniquais sur trois aurait plus de 60 ans. En conséquence, l'âge moyen d'un martiniquais atteindrait 44 ans en 2030, contre 36,4 ans en 2005.

Résultats du scénario central

Population au 1er janvier 2030	427 000
Evolution 2005-2030 (%)	107,3
- moins de 20 ans	*22,9*
- 20 à 59 ans	*43,3*
- 60 ans et plus	*33,8*
Age moyen	44 ans
Nombre moyen d'enfants par femme	2,03
Esperance de vie à la naissance	
Hommes	81,7 ans
Femmes	87,3 ans

Source : INSEE

Tableau récapitulatif des trois scénarii

	Population en 2030	Part des classes d'âge (%)		
		Moins de 20 ans	20-59 ans	Plus de 60 ans
Scénario central	427 000	23	43	34
Scénario fécondité basse	418 000	21	44	35
Scénario sans migration	458 000	25	46	29

[20] Les projections de l'INSEE ne constituent pas des prévisions. Elles prolongent les tendances constatées dans le passé. Le point de départ de ces prévisions est la population par sexe et par âge au 1er janvier 2005. Trois scenarii différents sont proposés pour ces prévisions. Le scénario *central*, ou tendanciel, maintient les caractéristiques du passé. Le scénario *fécondité basse* se base sur un indice conjoncturel de fécondité de 1,8. Enfin, le scénario *sans migration* est une projection dans laquelle les quotients migratoires sont nuls.

Section 2
Les principaux indicateurs économiques

L'économie de la Martinique a bénéficié d'une croissance soutenue entre 1996 et 2006 (+5,0 % par an), tirée par la consommation et l'investissement. Celle-ci s'est accompagnée d'une tertiarisation accrue de ses activités.

Toutefois, les dernières estimations disponibles montrent un renversement de tendance en 2007 avec une décélération de la croissance et un recul en 2008 résultant de la diminution de la demande intérieure et de la contraction de l'investissement.

1. Les comptes économiques

Les départements d'outre-mer disposent d'un système statistique développé, comparativement aux collectivités métropolitaines, grâce à l'élaboration des comptes économiques régionaux détaillés. Toutefois, les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois ans. Afin de réduire ce délai, depuis 2003, le partenariat comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD, permet de publier des estimations des principaux agrégats économiques pour l'année N-1.

1.1 LE PIB

En 2006, le PIBr[21] de la Martinique a connu une croissance de 5,9 % sur un an, soit 0,1 point de moins par rapport à 2005 (+ 6,0 %). Elle se situe au dessus de la croissance annuelle moyenne sur la période 1996-2006 (+ 5,0 %).

PIB régional en 2006 dans les DOM

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion *en 2005*
PIBr (en millions d'euros)	**7 638**	**7 758**	**2 789**	**12 061**
Taux de croissance du PIB (en euros courants)	**5,9 %**	**5,0 %**	**8,2 %**	**7,4 %**
Taux d'inflation moyen	2,4%	2,1%	2,1%	2,6%
Taux de croissance réel du PIB	**3,5 %**	**2,9 %**	**6,1 %**	**5,1 %**

Source: Insee - Comptes économiques

Le taux de croissance réel[22] de l'économie martiniquaise atteint +3,5 % en 2006, soit un rythme supérieur de 0,6 point à celui de la Guadeloupe et de 1,3 point au taux de croissance national (+2,2 % en 2006).

21 PIBr : Produit intérieur brut régional

22 Le taux de croissance réel est obtenu en retranchant le taux d'inflation moyen au l taux de croissance nominal.

Pib et taux de croissance de la Martinique

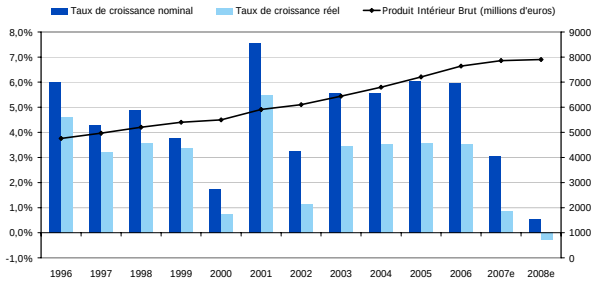

Source : Insee – Comptes économiques régionaux, base 1995

En 2006, le PIBr est estimé à 7,6 milliards d'euros en valeur. Il représente 24,6 % du PIB des DOM, cet ensemble représentant lui-même 1,7 % du PIB national.

Au sein des DOM, la Réunion concentre le niveau de richesses produites le plus élevé avec un PIBr estimé à 12,9 milliards d'euros contre 7,8 milliards en Guadeloupe et 2,8 milliards d'euros en Guyane.

PIB par habitant – France / Outre-mer en 2006

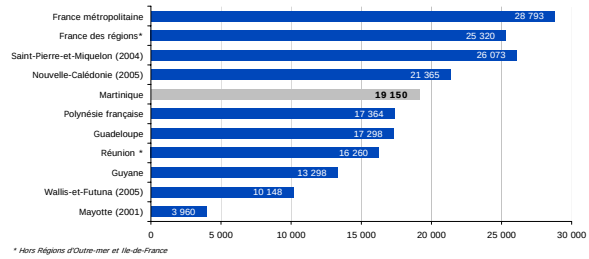

Source : INSEE, ISEE, ISPF, CEROM

Le PIBr par habitant s'élève à 19 150 euros en Martinique en 2006. Il progresse de 5,4 % sur un an. Cet indicateur place l'île au 3e rang économique des régions ultramarines après Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie. Le PIBr par habitant représente 66,5 % du PIB national par habitant. Ce ratio est supérieur à celui des autres DOM (Guadeloupe : 60,1 %, Réunion : 56,5 % et Guyane : 46,2 %), et s'explique en partie par le faible taux de croissance démographique annuel à la Martinique (+ 0,6 %).

Le PIBr par actif occupé s'élève 61 177 euros, soit + 6,0 % sur un an. Sur la période 1996-2006, il augmente au rythme annuel moyen de 4,1 % tandis que la population active occupée progresse de 0,9 % par an en moyenne, sur la même période.

PIB par habitant – Zone Caraïbes en 2008

en parité de pouvoir d'achat

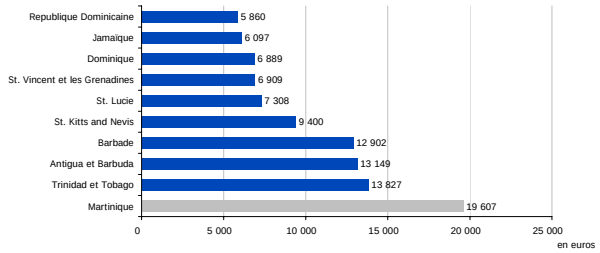

Source : FMI (estimations), CEROM

Au sein du bassin caribéen, la Martinique affiche le niveau de PIB par habitant, le plus élevé en tenant compte du taux de change dollars/euros[23]. La richesse par habitant est 1,4 fois plus importante que celle de Trinidad et Tobago et 3,3 fois plus forte que celle de la République Dominicaine.

23 Le taux de change pratiqué est de 1,47 $ pour 1 €.

L'analyse de l'indicateur de développement humain (IDH)[24] permet d'affiner les comparaisons régionales. Le développement humain est considéré comme élevé lorsque l'IDH est supérieur à 0,833. L'IDH de la Martinique atteint 0,929, soit le niveau le plus élevé de la zone. Six pays[25] ont également un développement humain développé se situant entre 0,903 et 0,814. Les autres pays sont considérés comme moyennement développés avec un IDH compris entre 0,833 et 0,686. Il s'agit de la République Dominicaine (0,777), de Saint-Vincent et les Grenadines (0,772) et de la Jamaïque (0,766).

LES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES – LE PIB

Selon les dernières estimations disponibles[26] l'économie martiniquaise a poursuivi en 2008, la perte de vitesse engagée en 2007. Le PIBr décroit ainsi de - 0,3 % en volume contre + 0,9 % en 2007. Le PIB par habitant s'affiche à 19 607 euros. Le repli de l'activité tient principalement à la diminution de la demande intérieure (- 0,8 %) et à la contraction de l'investissement (- 2,5 %).

Les principaux agrégats et leur évolution

	Evolutions en volume		Valeurs 2008 (milliards d'euros)
	2007 RI*	2008 PR*	
PIB	0,9%	-0,3%	**7,9**
Consommation finale des ménages	0,3%	-0,3%	**4,9**
Consommation des administrations	2,9%	-0,5%	**3,1**
Formations brute de capital fixe	5,5%	-2,5%	**1,9**
Importations	-0,6%	5,4%	**2,8**
Exportations	-29,3%	4,2%	**0,5**
Dépenses des touristes	0,0%	-5,0%	**0,3**

RI: Résultats intermédiaires; PR: Premiers résultats

Source: CEROM, Comptes économiques rapides

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En 2006, la croissance du PIB (+ 5,9 % sur un an) est soutenue par la consommation finale et l'investissement. La consommation finale bénéficie autant de la vitalité de la consommation des ménages (+ 4,1 %) que de celle des administrations et ISBLSM[27], en hausse de 6,4 % sur un an. Ainsi, la dépense moyenne par habitant des administrations martiniquaises ressort à 7 468 euros, en hausse de 6,4 % sur un an.

Du coté de l'investissement, la formation brute de capital fixe (FBCF)[28] enregistre une augmentation de 11,6 % sur un an. Cette vigueur tient pour l'essentiel aux investissements réalisés au sein du secteur du BTP (59,2 %), de l'industrie des biens d'équipements (22,0 %) et du secteur des services marchands[29] (15,4 %). Ainsi, le taux d'investissement s'affiche à 25,5 % en 2006, soit un niveau supérieur à celui enregistré en Métropole (23,6 %) et en Guadeloupe (23,7 %).

Les ressources disponibles au sein du système productif martiniquais sont estimées à 10,2 milliards d'euros. Elles regroupent le PIB généré par la production locale (74,7 %) et les

24 L'IDH intègre le PIB et des données qualitatives sur la qualité de la vie (la santé, l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation et le taux brut de scolarisation). Ce classement est réalisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement.

25 La Barbade (0,903), Antigua et Barbuda (0,868), Saint-Kitts et Nevis (0,838), Trinidad et Tobago (0,837), Sainte-Lucie (0,821) , La Dominique (0,814).

26 CEROM

27 Institutions sans but lucratif au service des ménages

28 La formation brute de capital fixe est la différence entre les acquisitions et les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont des actifs corporels ou incorporels issus d'un processus de production pendant au moins un an.

29 L'investissement du secteur marchand est porté par l'investissement du secteur des activités immobilières (6,8 %) et des services aux entreprises (7,7 %).

importations (25,3 %). La part des importations dans les ressources globales se réduit sensiblement sur la décennie (-1 point) signe de la mise en place progressive d'une production locale de substitution aux importations. En contrepartie, les emplois sont principalement constitués de la consommation finale (74,5 %). Entre 1996 et 2006, la consommation finale des ménages se réduit au profit de la consommation des administrations et de la FBCF qui gagnent respectivement 3,4 points et 1,5 point.

L'équilibre emploi ressources

en millions d'euros	1996	*part*	2005	2006	*part*	Moyenne sur 10 ans
Ressources	**6 459**		**9 591**	**10 223**		**4,8 %**
Produit intérieur brut	4 758	73,7%	7 210	7 638	74,7%	5,0%
Importations (biens et services)	1 701	26,3%	2 381	2 584	25,3%	4,4%
Emplois	**6 459**		**9 591**	**10 223**		**4,8 %**
Consommation finale des ménages	3 294	51,0%	4 468	4 650	45,5%	3,6%
Consommation finale des administrations	1 656	25,6%	2 791	2 970	29,0%	6,2%
Formation brute de capital fixe	1 027	15,9%	1 593	1 778	17,4%	6,1%
Variations de stocks	-26	-0,4%	2	-24	-0,2%	ns
Exportations	507	7,9%	736	849	8,3%	5,8%

Source : Insee - Comptes économiques régionaux, base 1995

En structure, la consommation finale absorbe 99,8 % du PIB, en 2006, soit - 4,3 points par rapport à 1996. Cette évolution résulte du dynamisme de l'investissement entre 1996 et 2006 (+ 6,1 % en moyenne par an), avec un rythme de croissance supérieur à celui de la consommation finale (+ 4,5 % en moyenne par an) et à celui du PIB sur la même période (+ 5,0 % en moyenne par an). La FBCF représente 23,3 % du PIB en 2006 contre 21,6 % en 1996.

Contribution à l'évolution du PIB à la Martinique

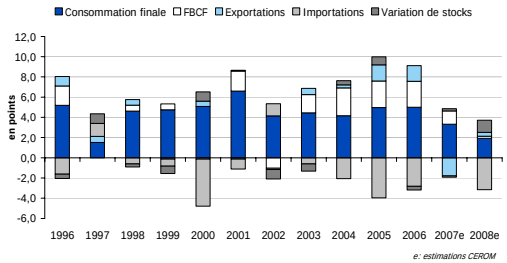

Source : INSEE – Comptes économiques régionaux, base 1995

En 2006, les dépenses de consommation finale et l'investissement, principales composantes de la croissance, contribuent respectivement à hauteur de 5 points et 2,6 points à l'évolution du PIBr. En revanche, le solde du commerce extérieur joue défavorablement sur la croissance avec une contribution de -1,3 point.

Le degré de dépendance extérieur[30] de l'île ressort en hausse de 0,8 point par rapport à 2005 pour atteindre 33,8 % du PIBr en 2006 contre 28,0 % en Métropole. En 2008, les estimations CEROM indiquent un retournement de tendance. L'investissement est atone et ne participe à la croissance qu'à hauteur de 0,2 point. Dans le même temps, la consommation des ménages est en perte de vitesse, sa contribution à la croissance atteint 1,9 point.

1.3 LA VALEUR AJOUTEE ET LES EMPLOIS

La Martinique présente les caractéristiques d'une économie « moderne » mais très administrée dont les services constituent la principale source de création de richesse. Le secteur des services (marchands et non marchands) représente 83,7 % de la richesse produite en

30 Le taux de dépendance extérieur est le rapport entre les importations et le PIBr.

2006, contre 77,5 % au plan national. Ce secteur se distingue par l'importance des services non marchands, soit 32,9 % contre 21,6 % en Métropole. Parallèlement, les services marchands représentent 50,8 % de la richesse produite contre 55,8 % en Métropole.

En 2006, la richesse produite en Martinique s'élève à 7 milliards d'euros et progresse de 6,5% sur un an. Comme en 2005, le secteur tertiaire ressort comme le secteur le plus dynamique avec une contribution de 6,4 points à la croissance de la valeur ajoutée. Cette vigueur est portée par les services marchands (3,7 points) et non marchands (2,7 points). Dans le même temps, le secteur du BTP et de l'industrie contribuent modérément à la croissance de la richesse produite, respectivement à hauteur de 0,1 point et 0,3 point, tandis que les activités agricoles contribuent négativement à l'évolution de la création de richesse (-0,1 point).

Structure par branche de la valeur ajoutée totale

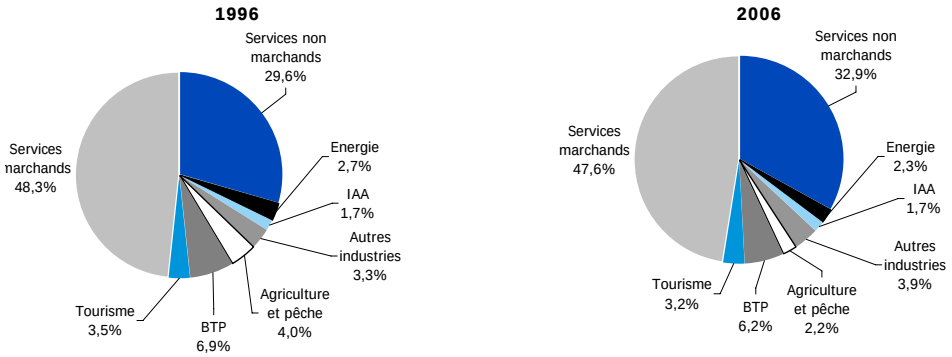

Source : INSEE

Au final, sur la période 1996-2006, le secteur tertiaire demeure le plus dynamique (+5,3 % en moyenne annuelle). Les services marchands et non marchands enregistrent, en moyenne annuelle, une croissance de leur valeur ajoutée respectivement de +4,7% et +6,3%. Parallèlement, en dix ans, le poids de l'agriculture, de l'industrie et du BTP se réduit. Néanmoins, la valeur ajoutée produite dans l'industrie progresse en moyenne annuelle de 4,1%, tandis que celles de la construction et de l'agriculture atteignent des croissances respectives de +4,0 % et -0,5 % en moyenne par an.

LES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES – LA VALEUR AJOUTEE

La valeur ajoutée par branches

	Evolutions en volume		Valeurs 2008 (millions d'euros)
	2007 RI*	2008 PR*	
Agriculture	-25,0%	-1,1%	**260**
Industrie	-4,6%	-0,1%	**556**
BTP	3,0%	-2,4%	**507**
Services marchands	1,3%	-0,8%	**3 793**
Services non marchands	2,8%	-0,6%	**2 408**
Valeur ajoutée totale	**0,8%**	**-0,8%**	**7 524**

RI: Résultats intermédiaires; PR: Premiers résultats

Source: CEROM, comptes économiques rapides

Selon les dernières estimations, en 2008, l'activité s'avère atone dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Cette décélération est d'autant plus marquée au sein du secteur de la construction qui enregistre une baisse de -2,4 % après une hausse de +3,0 % en 2007. L'activité se dégrade également au sein des secteurs des services (-0,7 % contre +1,8 % en 2007) à l'exception des activités commerciales qui résistent à hauteur de +1,6 %. Le secteur agricole enregistre une timide reprise -1,1 % contre -25 % en 2007. L'activité du secteur de l'industrie s'est stabilisée en 2008.

2. L'emploi et le chômage

L'année 2009 a été marquée par une nette dégradation du marché du travail. A fin décembre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) augmente de 12,7 % sur un an, portant l'indicateur de chômage[31] à 24,0 %, soit +2,5 points sur un an.

Structurellement, le marché de l'emploi se caractérise par la prédominance de l'emploi salarié dans le secteur non marchand et un taux de chômage élevé.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

En 2009, la Martinique compte 164 493 actifs, soit + 2,2 % par rapport à 2008. Cette évolution tient à l'augmentation concomitante du nombre d'actifs occupés (+ 1,6 %) et celle plus importante du nombre de chômeurs[32] (+ 4,1 %).

La Martinique compte désormais 1,07 actif pour 1 inactif, un ratio toutefois inférieur à celui de la Guadeloupe (1,08). En revanche, elle compte un actif occupé pour 3,6 chômeurs contre 3,3 en Guadeloupe.

La population active est majoritairement féminine (52,2 %). En terme d'âge, la part des moins de 25 ans (7,3 %) se replie de 0,9 point sur un an au profit de celle des seniors[33] (25,7 %) qui gagne 1,1 point. Les actifs âgés de 25 à 49 ans sont les plus nombreux (67,1 %).

Répartition de la population active

	2001	2008	2009	Var 09/08	Variation moyenne 2001/2009
Population active	**153 837**	**161 013**	**164 493**	**2,2%**	**0,9%**
Hommes	77 481	76 834	78 673	2,4%	0,2%
Femmes	76 356	84 179	85 820	1,9%	1,5%
Population active occupée	**119 838**	**126 320**	**128 363**	**1,6%**	**0,9%**
Hommes	63 745	62 233	62 375	0,2%	-0,3%
Femmes	56 093	64 087	65 988	3,0%	2,1%
Chômeurs	**35 024**	**34 693**	**36 130**	**4,1%**	**1,9%**
Hommes	14 387	14 601	16 298	11,6%	3,7%
Femmes	20 637	20 092	19 832	-1,3%	0,8%
Taux d'activité (en %)	**51,7%**	**51,3%**	**51,8%**	**0,5 point**	**0 point**
Hommes	56,2%	54,1%	54,9%	0,8 point	-0,2 point
Femmes	47,8%	48,9%	49,3%	0,4 point	0,2 point

Source : Insee - Enquête Emploi DOM

[31] L'indicateur de chômage correspond au rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) et la population active, cette dernière étant estimée par l'Insee à 164 493 en juin 2009.

[32] Le terme chômage présenté ici, fait référence aux « chômeurs au sens du BIT » recensés par l'Insee dans le cadre de l'emploi emploi. Ce concept est définit dans la partie 2.3.1. « Evolution et structure du chômage ».

[33] Les seniors sont les personnes âgées de 50 ans et plus.

La population active occupée[34] s'établit à 128 363 personnes en 2009 (+ 1,6 % sur un an). Le taux d'activité[35] ressort ainsi à 51,8 % (+ 0,5 point sur un an). Ce taux est inférieur à celui de la Guyane (54,1 %) et se situe au même niveau que celui de la Guadeloupe (51,8 %).

Le taux d'emploi[36] s'affiche à 40,4 % (+ 0,2 point sur un an), soit un niveau supérieur à celui de la Guyane (39,8 %) mais inférieur à celui de la Guadeloupe (41,2 %).

Taux d'emploi et objectifs européens

	2008	2009	Objectifs européens pour 2010
Taux d'emploi de 15 ans et plus	40,2%	40,4%	-
Taux d'emploi des 15-64 ans	48,5%	48,6%	70%
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	45,5%	46,3%	60%
Taux d'emploi des 55-64 ans	40,7%	41,0%	50%

Source : Insee - Enquête Emploi DOM

Les taux d'emploi enregistrés en Martinique demeurent nettement en deçà des objectifs européens fixés pour l'année 2010. Par exemple, le taux d'emploi des 15-64 ans est de 48,6 % en 2009 alors que l'objectif est d'atteindre 70 % en 2010.

Répartition de l'emploi salarié par bassin d'emploi en 2008

(Source : Pôle Emploi – Unistatis- données provisoires)[37]

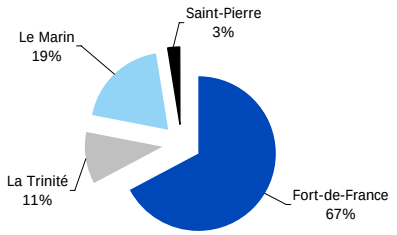

La ville de Fort-de–France constitue le principal bassin d'emploi de l'île avec 67 % de l'emploi salarié sur son territoire.

La forte concentration des activités économiques avec la présence d'une grande part des administrations publiques, des commerces et des infrastructures, lui confère un rôle de « poumon » économique de l'île.

2.2 L'EMPLOI

L'emploi à la Martinique reste marqué structurellement par la prédominance du secteur tertiaire. Celui-ci représente à lui seul 74,4 % de l'emploi salarié.

---

[34] La population active occupée "au sens du BIT" comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillées (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes (pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation), les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

[35] Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale en âge de travailler.

[36] Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler.

[37] L'absence des données pour l'année 2009, au moment de la rédaction de cette note, conduit à réaliser le développement sur la base des données provisoires de 2008.

Le tertiaire marchand concentre 61,7 % des effectifs salariés avec une prépondérance des sous-secteurs du commerce et des autres services marchands[38]. En 2008, la croissance de l'emploi salarié était portée par les activités de transport et les autres services marchands (+ 6,0 % et + 3,7 % respectivement). Parallèlement, les effectifs salariés du tourisme se réduisaient de 14,8 %.

Avec 10 379 salariés, le secteur non marchand représente 13,0 % des emplois. Les secteurs de l'éducation et la santé concentrent 10,7 % des emplois, le solde étant dévolu à l'administration publique (2,3 %).

Au sein des autres secteurs, les emplois salariés du secteur primaire progressaient de 3,0 % en 2008. En revanche, ceux de l'industrie et de la construction se repliaient respectivement de - 3,3 % et - 2,3 % sur un an.

Répartition par secteur de l'emploi salarié[39]

	1998	2007	2008	Part en 2008	Variations 2008/2007
Agriculture et pêche	5 695	3 988	4 108	5,2%	3,0%
Industrie et énergie	7 249	8 734	8 442	10,6%	-3,3%
Construction	5 081	7 756	7 575	9,5%	-2,3%
Services marchands dont:	37 311	48 909	49 193	61,7%	0,6%
Commerce	*14 564*	*15 517*	*15 485*	*19,4%*	*-0,2%*
Transport	*2 862*	*3 970*	*4 208*	*5,3%*	*6,0%*
Tourisme	*4 435*	*5 460*	*4 651*	*5,8%*	*-14,8%*
Autres services marchands	*15 450*	*23 962*	*24 849*	*31,2%*	*3,7%*
Services non marchands	6 618	9 278	10 379	13,0%	11,9%
Total	**61 954**	**78 665**	**79 697**	**100,0%**	**1,3%**

Source: Pôle emploi - Unistatis
Fichier de la statistique annuelle des établissements affiliés

Selon les dernières statistiques disponibles, l'emploi public représentait 38 579 personnes, au 31 décembre 2007 (+ 10,7 % sur un an). L'emploi publique se réparti en trois statuts : la fonction publique d'Etat pour 36,6 % des effectifs, la fonction publique territoriale (45,6 %) et la fonction publique hospitalières (17,8 %).

Effectif de la fonction publique au 31 décembre (hors emplois aidés)

	1998	2006	2007	Variations 2007/1998
Fonction publique de l'Etat	18 134	15 522	14 127	-22,1%
Fonction publique territoriale	13 949	13 431	17 593	26,1%
Fonction publique hospitalière	5 204	5 899	6 859	31,8%
Total	**37 287**	**34 852**	**38 579**	**3,5%**

Sources: Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique - Insee, Drees, DHOS

[38] Les autres services marchands regroupent les sous-secteurs : « Information et communication », « Activités financières et d'assurance », « Activités immobilières », « Activités spécialisées », « scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », et « Autres activités de services ».

[39] Les données de l'emploi salarié sont comptabilisées suivant le Champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

En 2008[40], 19 établissements de travail temporaire étaient recensés en Martinique, soit deux entités de plus par rapport à 2007. Le nombre de salariés employés par des entreprises d'intérim était en hausse de 4,6 % sur un an et s'affichait à 2 590. parallèlement, 8 453 personnes bénéficient d'un emploi aidé dont 57,9 % au sein du secteur marchand.

Evolution de l'emploi temporaire et de l'emploi aidé

(Source : ANPE –CNASEA-DARES-DREES-UNEDIC)

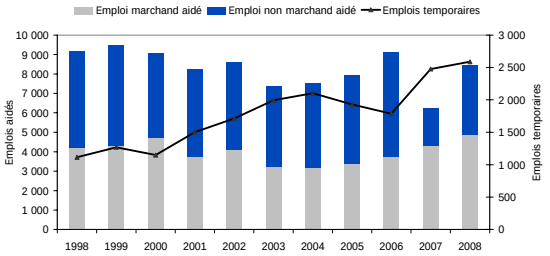

2.3 LE CHÔMAGE

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), un opérateur unique en charge de l'emploi et du chômage a été créé par la loi du 13 juillet 2008. Cette refonte repose sur la fusion de l'ANPE et de l'Assedic sous une même entité portant la dénomination de « Pôle emploi ». Cette démarche vise à mieux coordonner les services auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises qui recrutent.

2.3.1. Evolution et structure du chômage

Remarque liminaire : l'analyse du chômage présentée ici repose sur deux concepts: le chômage au sens du BIT et la demande d'emploi en fin de mois de catégorie A. Les deux notions portent sur des périmètres distincts et conduisent à une mesure différente du chômage.

En juin 2009, la Martinique compte 36 130 chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT)[41], soit une progression de 4,1 % sur un an. Le taux de chômage ressort à 22,0 %, en hausse de 0,4 point par rapport à celui enregistré en 2008.

Taux de chômage au sens du BIT en 2009

(source INSEE)

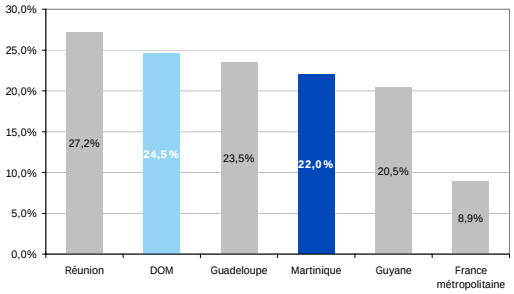

Le chômage dans les DOM demeure supérieur à celui enregistré en Métropole. Au niveau national, le taux de chômage atteint 8,9 % contre 24,5 % dans les DOM.

Dans le détail, l'ensemble des DOM subit une progression du nombre de chômeurs comme en Métropole. En Guyane, il est en hausse de 3,0 % ; en Guadeloupe, il progresse de 7,6 %, à la Réunion il augmente de 13,0 % et en Métropole, le nombre de chômeurs progresse de 28,7% sur un an.

40 L'absence des données pour l'année 2009, au moment de la rédaction de cette note, conduit à réaliser le développement sur la base des données provisoires de 2008.

41 Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes de 15 et plus répondant simultanément aux 3 critères suivants : être sans emploi au cours de la semaine de référence, être disponible pour commencer un emploi dans les 15 jours et entreprendre des démarches actives de recherche d'emploi ou disposer d'un emploi qui commence ultérieurement.

Stockage de rhum à l’habitation Clément (photo : Stéphane ATTALI)

Eoliennes (photo : Philippe LA COGNATA)

Villas de l’hôtel Cap Est (photo : Philippe LA COGNATA)

Pointe du Diamant (photo : Stéphane ATTALI)

A la Martinique, la part des chômeurs de longue durée est de 46 % en 2009 contre 53 % en 2008. La durée moyenne d'ancienneté dans le chômage atteint 42 mois contre 45 mois un an auparavant.

Structurellement, le taux de chômage des femmes (23,1 %) reste plus élevé que celui des hommes (20,7 %). De même, l'âge constitue un facteur discriminant face au chômage. Le taux de chômage de jeunes actifs (moins de 25 ans) s'établit à 61,2 % contre 21,5 % pour les personnes âgées de 25 à 49 ans. Chez les seniors (50 ans et plus), le taux de chômage est plus faible (12,1 %).

Par ailleurs, le faible niveau de formation constitue un frein à l'accès à l'emploi. Le taux de chômage diminue suivant le niveau des diplômes. Le chômage atteint ainsi 29,4 % pour les actifs sans diplôme contre 10,6 % pour le niveau Bac+2 et 6,5 % pour le niveau Bac+4.

La mesure du chômage au sens du BIT se révèle réductrice pour mesurer la situation du marché du travail. La frontière entre l'emploi, le chômage et l'inactivité constitue un halo autour du chômage[42]. A la Martinique, il est constitué de 19 953 personnes, considérées comme inactives au sens du BIT, en 2009.

Taux de chômage au sens du BIT *(source INSEE – Enquête Emploi)*

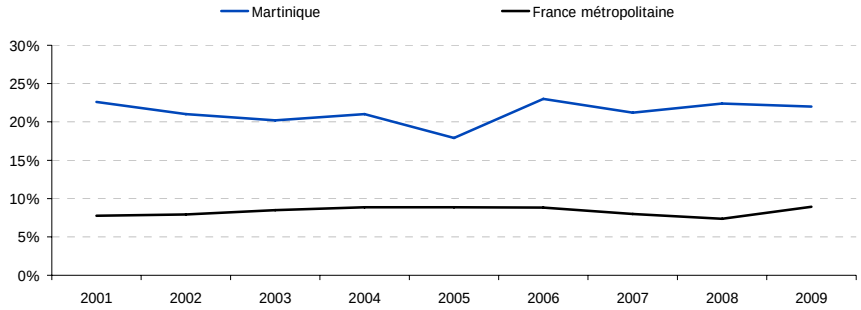

Ce halo représente 6,3 % des inactifs et s'inscrit en hausse de 15,7 % en 2009 contre - 19 % en 2008. Cette forte progression est liée aux difficultés économiques qui se sont aggravées après le mouvement social de février et mars 2009.

En 2009, le marché du travail[43] se caractérise par une nette contraction des offres d'emploi (- 8,7 % sur un an) tandis que la demande se stabilise à un niveau élevé. Ainsi, 48 990 demandes d'emploi (DEE) sont enregistrées en 2009 (+ 0,2 % sur un an), tandis que les offres d'emploi (OEE) s'établissent à 11 409. Au niveau des offres d'emploi satisfaites (OES) une baisse de - 11,2 % est enregistrée sur un an.

[42] Le BIT fournit une définition stricte du chômage qui ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail, occasionnel, sous-emploi) ou avec l'inactivité. En effet, certaines personnes souhaiter travailler mais sont classées comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (2 semaines), soit parce qu'elles n'ont pas entrepris des démarches effectives de recherche d'emploi.

[43] Les demandes d'emplois enregistrés (DEE) et satisfaites (DES) présentées ici comprennent les catégories A, B et C

Marché du travail à la Martinique *(source SMTP – Pôle Emploi, Dares)*

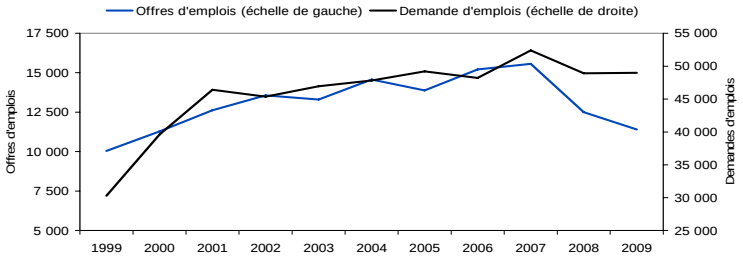

Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie A

	2008	2009	Var. 09/08	Part en 2009
DEFM	**35 078**	**39 531**	**12,7%**	
Hommes	13 773	16 410	19,1%	41,5%
Femmes	21 305	23 121	8,5%	58,5%
Répartition par tranche d'âge				
15-24 ans	5 686	6 360	11,9%	16,0%
25-49 ans	24 408	26 862	10,1%	68,0%
50 ans et plus	4 984	6 309	26,6%	16,0%
Répartition par durée de chômage				
Moins d'un an	19 602	20 936	6,8%	53,0%
1 à 2 ans	6 711	8 590	28,0%	21,7%
2 ans et plus	8 765	10 005	14,1%	25,3%
Répartition par qualification				
Manoeuvre	1 124	1 333	18,6%	3,4%
Ouvrier spécialisé	2 011	2 220	10,4%	5,6%
Employé non qualifié	10 218	10 878	6,5%	27,5%
Ouvrier qualifié (OP1 et OP2)	1 437	1 768	23,0%	4,4%
Ouvrier qualifié (OP3 et OP4)	872	1 323	51,7%	3,3%
Employé qualifié	17 199	19 435	13,0%	49,2%
Technicien	684	777	13,6%	2,0%
Agent de maîtrise	360	428	18,9%	1,1%
Cadre	803	911	13,4%	2,3%
Non déterminé	370	458	23,8%	1,2%

Source : SMTP - Pôle emploi, Dares

Parallèlement, à fin décembre 2009, la Martinique compte 39 531 demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A), en progression de 12,7 % sur un an. L'indicateur de chômage[44] progresse ainsi de 2,5 points sur un an et s'établit à 24,0 % de la population active.

[44] L'indicateur de chômage correspond au rapport entre le nombre de nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 et la population active, cette dernière étant estimée par l'Insee à 164 493 en juin 2009.

Evolution du chômage *(source SMTP – Pôle Emploi, Dares)*

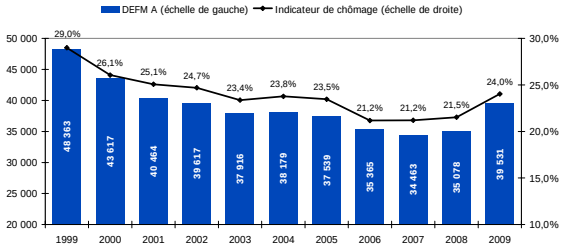

La situation de l'emploi se dégrade nettement par rapport à 2008, contrastant avec la tendance baissière observée depuis 1999.

Au final, le nombre de demandeurs d'emploi se retrouve à un niveau proche de 2002.

ACTIVITE PARTIELLE[45]

Le dispositif d'activité partielle permet aux établissements en difficultés de diminuer leur activité tout en maintenant les salariés dans leurs effectifs, en leur assurant une indemnisation pendant cette période.

En 2009, la forte progression des montants et des heures autorisés tient au conflit social des mois de février et mars.

Activité Partielle

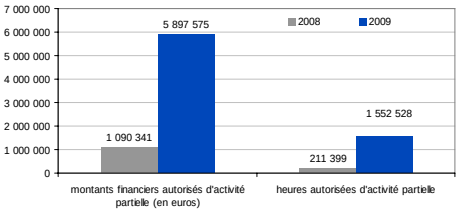

Source : DGEFP, extraction Silex

Durant le conflit, plusieurs entreprises ont eu recours à ce dispositif afin de sauvegarder l'emploi. Au cours de cette période, plus de 700 000 heures d'activité partielles ont été autorisées pour un montant global de 5,5 millions d'euros soit 92,9 % du montant global autorisé en 2009.

2.3.2. L'indemnisation du chômage

A fin décembre 2009, le nombre de bénéficiaires des prestations de Pôle emploi affiche une hausse de 12,6 % sur un an pour atteindre 20 656. Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés[46] ressort à 19 654 (+ 11,6 % sur un an).

Dans le détail, le nombre de bénéficiaires de l'assurance chômage augmente de 18,8 % sur un an. En revanche, le nombre de bénéficiaires du régime Solidarité-Etat et du régime de préretraites diminue respectivement de - 4,4 % et de - 32,2 %, tandis que les dispositifs de formation sont en hausse de 56,0 % sur un an.

Le montant total des allocations versées par Pôle emploi, au titre de l'indemnisation du chômage, s'élève à 177 millions d'euros en cumul à fin novembre 2009, soit +13,1 % sur un an. Dans le détail, le montant versé au titre de l'assurance chômage[47] progresse de +17,9 %

45 Les données présentées ici reposent sur les demandes enregistrées dans les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) saisies dans l'applicatif AGLAE-chômage partiel. Elles ne couvrent pas les conventions du Fonds national pour l'emploi (FNE) et « l'activité partielle de longue durée » (APLD).

46 L'indemnisation du chômage comprend les prestations de l'assurance chômage et du régime solidarité.

47 L'assurance chômage comprend les prestations de l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE), de l'Allocation Chômeur âgé (ACA) et de l'Allocation Unique dégressive (AUD).

pour atteindre 142,8 millions d'euros à fin novembre 2009 et l'indemnisation au titre du régime solidarité-Etat[48] recule de - 3,4 % pour s'établir à 34,2 millions d'euros.

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDES

2.4.1. Les principales mesures d'insertion

La politique d'aide à l'emploi se compose de dispositifs nationaux et de mesures spécifiques aux DOM. Les crédits alloués aux dispositifs spécifiques à l'Outre-mer relèvent du Ministère de l'emploi à l'exception de la formation mobilité qui dépend toujours du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer[49].

Mesures d'insertion

	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Emploi non marchand aidé	**1 915**	**3 562**	**4 148**	**16,5%**
Contrats d'avenir	417	745	300	-59,7%
Contrats d'accompagnement à l'emploi	1 235	2 717	3 742	37,7%
Contrats Emploi-Consolidé	124	-	-	-
Contrats Emploi Jeune	12	1	0	-100,0%
Apprentis du secteur public	127	99	106	7,1%
Emploi marchand aidé	**4 326**	**4 891**	**2 771**	**-43,3%**
Exo. de cotisations sociales et primes à l'embauche (jeunes)	87	-	-	-
Exo. de cotisations sociales et primes à l'embauche (CLD)	1 257	1 179	728	-38,3%
Autres exo. de cotisations sociales et primes à l'embauche	95	66	11	-83,3%
Aide à la création d'entreprises	293	0	0	-
Contrats en alternance	1 903	2 935	1 378	-53,0%
Insertion par l'économique	691	711	654	-8,0%
Autres mesures	**3 186**	**3 355**	**3 156**	**-5,9%**
Formation des demandeurs d'emploi	429	843	144	-82,9%
Accompagnement des licenciements économiques	568	467	882	88,9%
Accompagnement des Jeunes	2 156	2 045	2 130	4,2%
Retrait d'activité	33	0	0	-

Sources : Anpe - Cnasea - Dares - Drees - Unedic
Données provisoires: 2009

En 2009, l'essentiel des mesures d'aide à l'emploi concerne des contrats d'accompagnement dans l'emploi, qui ont pris le relais des contrats emploi consolidé (CEC) et contrat emploi solidarité (CES). Au cours de l'année, 3 742 contrats d'accompagnement à l'emploi ont été conclus, enregistrant une progression de 37,7 % sur un an. Parallèlement, avec 300 contrats conclus, le nombre de contrat avenir diminue de 59,7 % sur un an.

Au niveau des aides au secteur marchand, les contrats en alternance constituent la part la plus importante des mesures avec 1 378 contrats signés, pourtant ils s'inscrivent en repli de - 53,0 %. Les autres mesures d'insertion sont composées principalement de l'accompagnement des jeunes et des licenciements économiques. Elles progressent respectivement de 4,2 % et 88,9 %.

[48] Le régime solidarité comprend : l'allocation d'insertion, l'allocation de solidarité spécifique et l'allocation spécifique d'attente

[49] Ces modifications ont entraîné la disparition du Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre mer (FEDOM) en 2008.

3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

Selon la Direction générale des impôts (DGI), le montant total des déclarations de l'année 2007 en Martinique s'élevait à 4,2 milliards d'euros de revenus déclarés[50] (+5,6 % sur un an). Le nombre de foyers déclarants[51] était porté à 241 067 (+ 6,0 % contre + 2,3 % en Métropole).

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

En 2007, 230 882 foyers fiscaux sont recensés à la Martinique pour un revenu fiscal de référence[52] de 3,6 milliards d'euros, soit 24,5 % du montant total des DOM (14,8 milliards).

La part des faibles revenus est plus importante qu'en Métropole. En effet, 60 % des foyers fiscaux déclarent moins de 13 150 euros par an, soit l'équivalent d'un revenu mensuel inférieur à 1 095,8 euros. En Métropole, cette proportion atteint 38,5 %.

La répartition des foyers fiscaux par tranche de revenu traduit de fortes disparités. Les foyers dont le revenu est inférieur à 9 400 euros concentrent 9,3 % du revenu fiscal de référence tandis que les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 48 750 euros représentent 29,0 % du revenu fiscal de référence. La part des foyers fiscaux non imposable atteint 69,0 % en Martinique contre 72,5 % en Guadeloupe, 72,6 % en Guyane, 72,3 % à la Réunion et 44,6 % en Métropole.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en Martinique (revenus de 2007)

Source : Direction Générale des impôts (DGI)

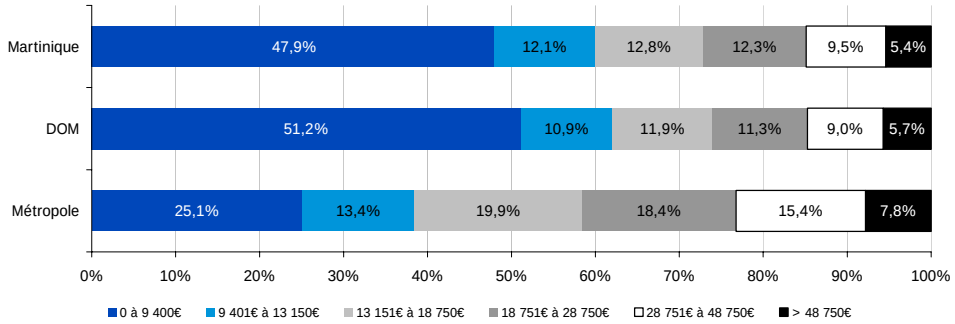

Les revenus des foyers martiniquais proviennent principalement des traitements et salaires (57,3 % contre 46,4 % en Métropole). De plus, compte tenu du vieillissement de la

[50] Ce sont les sommes déclarées par l'ensemble des foyers avant l'application des différentes déductions et/ou réductions d'impôts.

[51] Une distinction doit être faite entre les foyers déclarants (227 512 foyers) et les foyers fiscaux (224 710 foyers). Les foyers fiscaux sont comptabilisés sans double compte tandis que les foyers déclarants peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon qu'ils déclarent différents types de revenu catégoriel.

[52] Le revenu fiscal de référence correspond au montant net des revenus et plus values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Il constitue l' une des conditions d'octroi de la prime pour l'emploi et des allègements directs locaux.

population, accentué par les « retours-retraites » des martiniquais résidents dans l'Hexagone, la Martinique (26,5 %) comme la Guadeloupe (25,5 %) se distingue des autres territoires ultramarins[53] par un poids plus important des pensions et retraites déclarées. En revanche, ce ratio est proche de celui enregistré en France hexagonale (25,7 %).

Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenus

Source : Direction Générale des impôts (DGI)

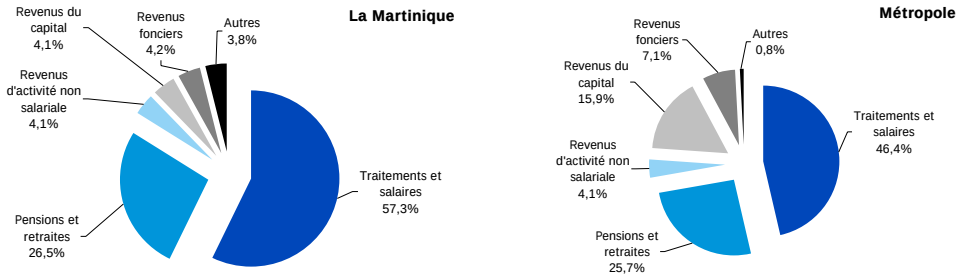

Par ailleurs, la part des foyers déclarants des revenus fonciers est plus marquée en Métropole avec 7,1 % contre 4,2 % en Martinique. De même, les foyers métropolitains déclarants des revenus issus du capital sont plus nombreux avec 15,9 % contre 4,1 % en Martinique.

Répartition des bases d'imposition par revenu catégoriel déclaré (en millions d'euros)

	2000	2006	2007	Var 07/06	Part en 2007
Traitements et salaires	2 073,8	2 849,1	2 980,0	4,6%	70,4%
Revenus d'activité non salariaux	177,1	262,2	291,1	11,0%	6,9%
Bénéfices agricoles	*8,4*	*9,8*	*14,7*	*48,9%*	*0,3%*
Bénéfices industriels et commerciaux	*98,4*	*134,1*	*144,2*	*7,5%*	*3,4%*
Bénéfices non commerciaux	*70,3*	*118,2*	*132,3*	*11,9%*	*3,1%*
Pensions et retraites	444,0	726,0	779,0	7,3%	18,4%
Revenus de capitaux mobilers	42,2	52,6	54,8	4,2%	1,3%
Revenus fonciers	64,6	110,5	117,7	6,5%	2,8%
Autres	8,4	9,3	10,2	10,0%	0,2%
Total	**2 810,1**	**4 009,7**	**4 232,9**	**5,6%**	**100,0%**

Source : Direction Générale des impôts (DGI)

** La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC non professionnels et BNC non professionnels)*

Le montant des revenus déclarés en 2007, s'est élevé à 4,2 milliards d'euros soit une progression de 5,6 % sur un an. L'ensemble des catégories de revenu contribue à cette évolution. Les bénéfices agricoles y participent de manière plus significative avec une augmentation de 48,9 % sur un an. Les revenus des activités non professionnelles (catégorie « Autres »), les « Pensions et retraites », les « revenus fonciers » progressent également de façon significative.

Cette amélioration globale des revenus porte le revenu moyen déclaré à 17 559 euros, en 2007 (+ 21,9 % par rapport à 2000). De même le nombre de foyers déclarants progresse de 23,5 % entre 2000 et 2007, notamment en raison de l'amélioration de la collecte des déclarations de revenus par la DGI.

[53] Dans les autres DOM, les poids des pensions et retraites dans les revenus déclarés est de : 19,6 % à la Réunion et 12,8 % en Guyane.

3.1.2 Les revenus de la précarité

LES DISPOSITIFS D'INSERTION

En décembre 1988, la loi n°88-1088 crée le **Revenu minimum d'insertion (RMI),** permettant de garantir aux personnes sans ressources un revenu dont le montant varie selon la composition du foyer. Couplé à un dispositif d'insertion, le RMI est destiné aux personnes de 25 ans et plus, résidant en France ainsi qu'aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge. Depuis le 1er janvier 2004, la gestion des droits et obligations relatives au RMI relève de la compétence des départements.

Le **Revenu de solidarité (RSO)** institué en 2001, permet aux bénéficiaires du RMI depuis plus de 2 ans, dans les seuls DOM, d'accéder à un revenu garanti jusqu'à leur retraite, à condition qu'ils soient âgés d'au moins 50 ans et sous réserve qu'ils s'engagent à quitter le marché de l'emploi et de l'insertion.

Par ailleurs, le **contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité** (CI-RMA) (lois 2003-1200, du 18 décembre 2003) et le **Contrat avenir** (loi Borloo du 18 janvier 2005) ont été institués. Ces mesures ont pour objectif de favoriser et d'accroitre l'insertion sociale des bénéficiaires des prestations de solidarité[54] les plus éloignés de l'emploi. Ces dispositifs peuvent revêtir la forme d'un CDD ou d'un CDI[55], pour lequel l'employeur reçoit du Conseil général une aide équivalente au montant du RMI de base. Le solde entre ce dernier et le salaire versé restant à la charge de l'entreprise[56].

A compter du 1er octobre 2006, le versement du RMI, de l'API, ou de l'ASS ouvre droit à une **prime de retour à l'emploi**[57] et à une **prime forfaitaire mensuelle**, dès lors que les bénéficiaires débutent ou reprennent une activité professionnelle au cours de la période de versement de leur allocation.

A noter que le RSA (Revenu de Solidarité Active, qui remplace le RMI en Métropole depuis le 1er juin 2009, n'est pas encore en vigueur dans les Départements d'Outre Mer.

1) Le revenu minimum d'insertion

A la Martinique, 29 555 personnes ont perçu le revenu minimum d'insertion (RMI) en fin 2009. Cet effectif représente 18 % de la population active, soit + 0,3 point sur un an. Le nombre de personnes couvertes par le RMI s'établissait lui à 53 826, soit - 1,8 % sur un an. Dans le même temps, 1 311 personnes ont bénéficié du revenu de solidarité (RSO) soit + 0,8 % par rapport à 2008.

Evolution du nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion à la Martinique

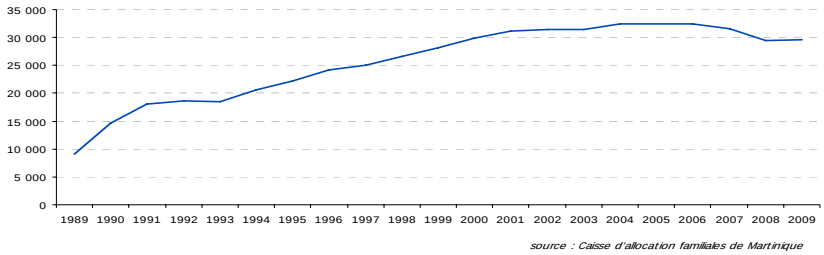

source : Caisse d'allocation familiales de Martinique

54 Les prestations de solidarité et d'insertion comprennent le RMI, l'allocation solidarité spécifique (ASS), l'allocation parent isolé (API) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

55 Dans le cadre du CI-RMA la durée hebdomadaire minimale du contrat est de 20 heures contre 26 heures pour un contrat avenir.

56 Le salaire versé doit au moins être égal au SMIC proportionnel au nombre d'heures travaillées.

57 La prime de retour à l'emploi remplace la prime exceptionnelle de retour à l'emploi désormais réservée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

La situation des allocataires du RMI correspond généralement à une inscription de longue durée : 62,9 % des bénéficiaires perçoivent l'allocation depuis plus de trois ans et 3,4 % d'entre eux sont inscrits depuis la création du dispositif en 1989. Parallèlement, les « nouveaux entrants » (inscrits depuis moins d'un an) représentent 17,6 % de l'ensemble des bénéficiaires (+2,2 points sur un an). Cette augmentation rend compte d'une modification dans la distribution de l'ancienneté au RMI, laquelle se concentre davantage sur les 5 derniers exercices annuels.

Répartition des bénéficiaires du RMI par situation de famille

(Source : Caisse d'allocations Familiales de Martinique)

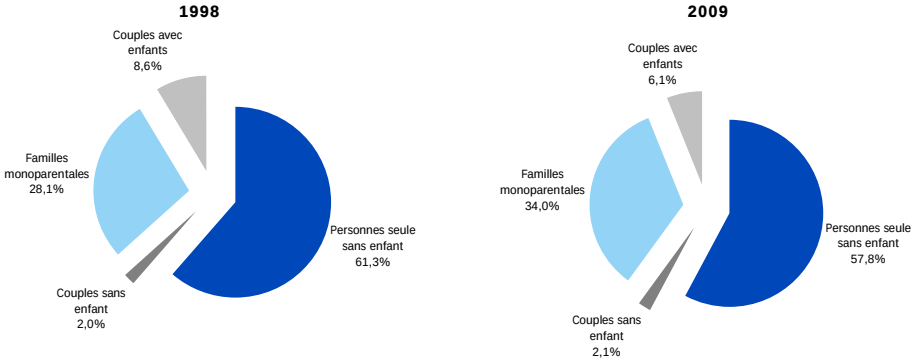

Au regard des situations familiales, les bénéficiaires de l'allocation sont principalement des personnes seules sans enfants. Toutefois, leur proportion se réduit de - 3,4 % au profit des familles monoparentales (+ 5,9 %) entre 1998 et 2009. La part des couples avec ou sans enfants est beaucoup plus faible et tend à diminuer sur la période.

Au 1er janvier 2009, la revalorisation du RMI s'est élevée à 1,5 %. Le montant mensuel pour une personne seule atteint ainsi 454,63 euros (hors forfait logement). Enfin, le montant total des allocations du RMI versées par la Caisse d'allocations familiales de Martinique atteint 147,8 millions d'euros en 2009, soit - 2,4 % sur un an.

2) Les actions d'insertion

Pour accompagner le RMI, des dispositifs d'insertion ont été mis en place. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la loi Perben du 25 juillet 1994 qui vise à stimuler l'emploi et à favoriser l'insertion et les activités économiques dans les DOM, Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte.

L'agence départementale d'insertion (ADI) assure la gestion du dispositif selon deux axes: le programme départemental d'insertion (PDI)[58] et le programme pluriannuel des tâches d'utilité sociale (PATUS)[59].

[58] La PDI s'articule autour de six axes d'intervention en faveur de l'insertion : le logement, la santé, le volet social, le volet économique l'emploi et la formation. Le programme recense les besoins de la population et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

[59] Le PATUS évalue les besoins en tâches d'utilité sociale à satisfaire dans le département et affecte les allocataires à ces tâches par biais de contrats d'insertion par l'activité (CIA). Les principaux domaines d'utilité sociale sont l'environnement, la lutte contre l'échec scolaire, la lutte contre les handicaps et l'exclusion sociale.

La loi du 18 décembre 2003 et la loi Borloo du 18 janvier 2005 complètent le dispositif global par la création du Contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité (CI-RMA) d'une part et du contrat avenir[60] d'autre part.

En 2009, le budget global dédié aux actions d'insertion s'élève à 22,7 millions d'euros et affiche une progression de 6,3 % sur un an. Les crédits engagés au titre de l'année 2009 représentent 16,8 millions d'euros et le report des crédits sur l'année 2010, 5,8 millions d'euros.

Dans le détail, en 2009, le budget dédié au PDI est de 7 millions d'euros, dont 1,9 million de crédits mandaté et 5,1 millions de reports de crédit sur l'exercice 2010.

Le volet économique, le volet social et le logement constituent les axes d'actions prioritaires du plan et représentent 78,9 % des crédits.

Budget du plan départemental d'insertion en 2009

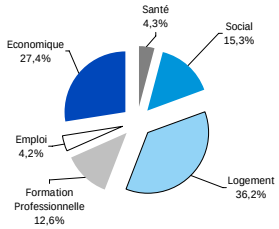

Source : ADI Martinique

Le coût total du PATUS en 2009 atteint 15,7 millions d'euros. L'essentiel des crédits (90,3 %) est affecté au paiement des salaires des contrats d'insertion par l'activité (CIA) qui représente une enveloppe de 14,2 millions d'euros, soit un budget en progression de 30,1 % sur un an. Parallèlement, les actions d'accompagnement représentent une enveloppe de 59 184,3 euros et les versements d'allocations aux CIA par l'Assedic 1,3 million d'euros.

En 2009, 2 969 CIA ont été signées (-10,1 % sur un an) dont 73,0 % conclus au bénéfice des femmes. Les contrats conclus se sont adressés principalement aux personnes âgées entre 30 et 50 ans (66 % des contrats), les jeunes (moins de 30 ans) et les seniors (51 ans et plus) ont obtenu respectivement 26 % et 8 % des CIA.

L'essentiel des contrats se concentre dans les communes du centre (33 %) et du nord atlantique (26 %). Le Sud et le nord caraïbes ont accueilli respectivement 24 % et 17 % des CIA. La participation de l'Etat s'est élevée à 2,4 millions d'euros en baisse de 4,4 % sur un an. Cette enveloppe représente 490 CIA rémunérés pendant 6 mois.

Les collectivités locales et les associations constituent les principaux organismes d'accueil avec respectivement 54 % et 39 % des contrats.

Les tâches d'utilité sociale confiées aux bénéficiaires des contrats sont essentiellement des activités liées à l'accompagnement scolaire (52 %) l'environnement (31 %).

Répartition des CIA par nature d'activité

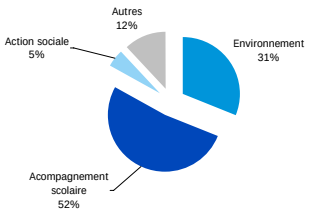

Source : ADI Martinique

[60] Voir encadré à ce sujet « Les dispositifs d'insertion » dans la partie 3.1.2. « Les revenus de la précarité »

3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIC[61]

Le SMIC est revalorisé chaque année, par décret en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

Entre le 1er mai 2008 et la 1er mai 2009, l'indice des prix de référence a diminué de - 0,2 %. Parallèlement, entre mars 2008 et mars 2009, le pouvoir d'achat SHBO a progressé de 2,5 %. La revalorisation du SMIC ne pouvant être inférieure à la moitié du pouvoir d'achat SHBO, la diminution de l'indice des prix n'a pas été répercutée.

Au final, au 1er juillet 2009, le SMIC a été revalorisé de 1,3 %. Le taux horaire brut du SMIC s'élève désormais à 8,82 euros, soit 1 337,7 euros bruts mensuels sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaires.

Montant du Smic à la Martinique

Source : Journal officiel, Insee

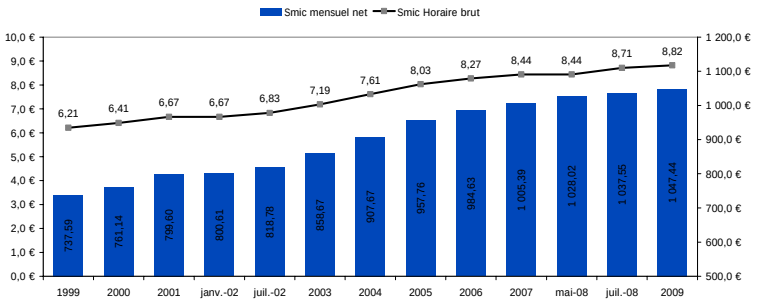

NB : Entre 1999 et 2004, le smic sur la base des 35h est une estimation. Sur cette période la loi Aubry prévoyait une disposition de garantie mensuelle de rémunération visant à maintenir le salaire des employés passés de 39 à 35h.

3.2.2. L'évolution des principaux salaires

En 2009, l'ensemble des grilles de salaires de référence sur la base des 35 heures hebdomadaires a progressé.

Au sein de la fonction publique, au 1er octobre 2009, la valeur mensuelle de l'indice majoré permettant le calcul des traitements bruts a été revalorisée de 0,8 % par rapport à octobre 2008. Dans le même temps, l'indice minimum été relevé de 2 points, passant de 290 à

61 Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été institué par la loi du 2 janvier 1970. Il correspond au salaire horaire minimum légal en France quelle que soit la forme de rémunération : à la tâche, au rendement, à la pièce, à la commission ou au pourboire.

292 points. Au final, les salariés de la fonction publique bénéficient d'une augmentation de salaire de 1,5 % (+ 3,3 % en 2008).

Parallèlement, la rémunération des manœuvres ordinaires du BTP bénéficie d'une augmentation de 1,6 % de leurs salaires mensuels alors que ces derniers avaient progressé de 6,1 % en 2008.

Evolution des principaux salaires

	1999	2008	2009	Variation 2009/2008
SMIC	1 049,49	1 321,07	1 337,70	1,3%
Manœuvre ordinaire du BTP	1 086,98	1 343,77	1 365,03	1,6%
Fonction publique (1)	1 343,34	1 855,67	1 883,45	1,5%

(1) salaire mensuel brut minimum (indice 290) avec majoration de 40% incluse
Source: Journal Officiel de la République, Cellule du BTP, Préfecture de la Martinique

Selon l'Insee, le salaire annuel net moyen à la Martinique était de 21 822 € en 2007 (+2,9 % sur un an), soit une évolution similaire à l'inflation (+ 2,4 %) à cette période. Au niveau métropolitain, les salaires avaient progressé de + 3,2 % en 2007.

Cette progression masque des situations contrastées au sein des différentes catégories socioprofessionnelles. Les ouvriers et les professions intermédiaires avaient bénéficié des plus fortes progressions respectivement à + 3,7 % et + 3,1 %. Le salaire des employés s'était inscrit en hausse de 2,2 % tandis que celui des cadres et chefs d'entreprises salariés n'avait que légèrement évolué (+ 0,9 %).

Par rapport aux autres régions françaises, le salaire annuel moyen net de la Martinique se place au 8ème rang régional sur 26 régions. Selon les catégories socioprofessionnelles, les cadres martiniquais, les professions intermédiaires et les employés ont bénéficié d'une rémunération nette annuelle moyenne supérieure ou équivalente à celle de la Métropole. En revanche, le salaire des ouvriers est situé en bas du classement (24ème rang) avec un différentiel de 6,0 % par rapport au niveau de la Métropole.

Salaires nets annuels moyens pour les emplois à temps complet en 2007

	Ensemble	Cadres *	Professions intermediaires	Employés	Ouvriers
Martinique	**21 822**	**48 344**	**25 097**	**16 604**	**16 589**
Guadeloupe	21 773	46 645	25 120	16 876	16 446
Guyane	23 344	49 860	27 478	17 290	17 431
Réunion	20 536	46 341	24 461	16 281	16 586
Métropole	24 062	47 993	24 208	16 717	17 583

** y compris chefs d'entreprise salariés.*
Champ : Salaires nets annuels moyens des salariés à temps complet.
Source : DADS (exploitation au 1/25 en 2002, au 1/12 en 2007), Insee.

4. Les prix

En 2009, l'inflation a ralenti en Martinique. Elle s'établit à + 0,6 % en glissement annuel à fin décembre (contre + 0,8 % en 2008), un rythme plus faible que celui observé en métropole (+ 0,9 %). Elle est principalement portée par la hausse des prix des services.

En Martinique, comme en France hexagonale, les prix des biens et services sont « *librement déterminés par le jeu de la concurrence* » conformément à l'article L 410-2 du Code du Commerce. Néanmoins, en raison de l'éloignement géographique et de l'étroitesse du marché, certains prix[62] sont fixés par arrêté préfectoral, en vertu du décret n°88-1046 du 17 novembre 1988. Par ailleurs, le décret n° 2003-1241 du 23 novembre 2003 réglemente le prix des produits pétroliers. Ceux-ci sont soumis à un prix de vente maxima. Ils sont révisés en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA, soit tous les 1er, 11 et 21 du mois.

OBSERVATOIRE DES PRIX

Conformément à l'article 75 de la Loi d'Orientation pour l'Outre Mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et au décret d'application n°2007-662 du 2 mai 2007[63], un observatoire sur les prix et les revenus a été créé dans chacun des départements et régions d'outre-mer avec pour mission « *d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution* ». Présidé par le Préfet, cet observatoire réunit une grande diversité d'acteurs locaux : les élus locaux et nationaux, les principales administrations déconcentrées, les chambres consulaires, les organisations syndicales et socioprofessionnelles, des personnalités et organismes qualifiés en raison de leurs compétences ou de leurs connaissances en matière de formation des prix et des revenus.

Installé le 13 juillet 2007, l'observatoire des prix de Martinique a donné lieu à différentes réunions de travail en 2009, avec pour thèmes principaux le niveau et la formation des prix d'une part, et le prix des carburants d'autre part.

A la suite de la crise sociale de février 2009, des accords sur les prix ont été conclus en mars et entrés en vigueur à mi-avril, permettant la création de produits « BCBa ». La grande distribution s'est engagée à une promotion permanente de - 20 % sur un panel de produits de première nécessité[64]. Ces produits doivent également bénéficier d'une signalétique particulière. L'application de cet accord par la grande distribution est contrôlée par la DRCCRF de Martinique. Deux vagues de contrôle ont eu lieu en 2009 (d'avril à juillet puis d'octobre à décembre) dans les 78 établissements concernés. D'autre part, les prix des carburants ont été gelés à partir de février[65]. Néanmoins, en septembre 2009, suite à une hausse de 40$ à 70$ du cours du baril de brent, les tarifs ont de nouveau été augmentés[66]. L'ensemble de ces éléments

[62] Gaz, ciment, farine, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires, transports publics, remorquages et outillages dans les ports, manutention portuaire et consignataires de navires.

[63] L'intégralité du texte peut être consultée au J.O. du 03/05/2007, texte n° 48, pages 7840/7841.

[64] Le panel de produits concernés est proportionnellement décroissant avec la taille des magasins. Ainsi, 400 produits sont concernés pour les hypers et supermarchés, entre 19 et 68 produits pour les plus petites surfaces.

[65] Arrêté préfectoral n°09-00365 du 13 février 2009.

[66] Arrêté préfectoral n° 09-03035 du 08 septembre 2009.

pourrait avoir participé, dans une certaine mesure, à la modération du rythme de croissance de l'inflation en 2009.

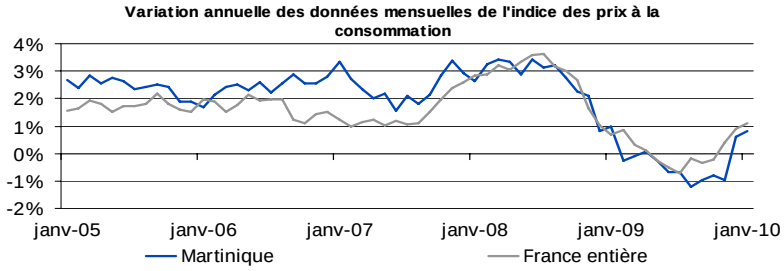

Source : INSEE

En **glissement annuel**, le taux d'inflation atteint + 0,6 % à fin décembre 2009 (+ 0,8 % un an auparavant) et s'affiche, pour la seconde année consécutive, en dessous du référent national (+0,9 %). Les prix ont augmenté moins vite en Martinique que dans les autres DOM (à l'exception de la Réunion).

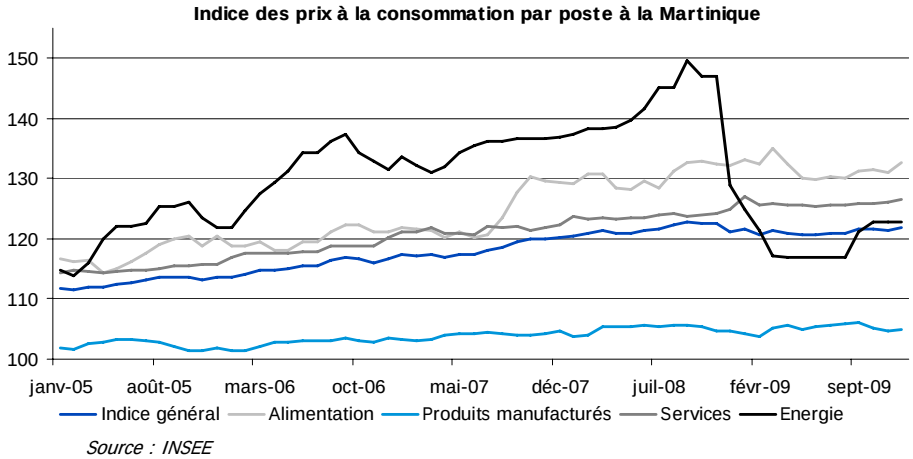

Source : INSEE

Hors tabac, l'indice des prix à la consommation augmente de + 0,3 % sur l'année, contre + 0,5 % un an plus tôt. L'indice hors produits frais s'inscrit en hausse de + 0,4 % (+ 0,3 % en 2008). L'indice hors énergie subit une croissance plus élevée, avec + 1,2 % (deux fois plus que l'année précédente), indiquant que les prix de l'énergie ont modéré l'évolution de l'indice d'ensemble[67] en 2009.

Dans le détail, les prix suivent des tendances contrastées. Les prix de **l'alimentation** augmentent de + 0,3 % sur l'année (+ 2,2 % en 2008), avec une nette hausse des prix des

[67] En effet, la baisse modeste de l'euro face au dollar (- 3,4 % entre décembre 2008 et décembre 2009) ne compense pas la hausse du cours du pétrole (+ 85 % sur la même période).

produits frais (+ 2,8 %). Les prix des **produits manufacturés** demeurent stables pour la deuxième année consécutive (+ 0,1 % en 2009, variation nulle en 2008). La diminution des prix de l'habillement et des chaussures (- 0,6 % en 2009) d'une part, et des produits de santé d'autre part (- 0,7 %) n'est pas compensée par l'augmentation de + 0,4 % des prix des autres produits manufacturés.

Les prix des **services** s'accroissent de + 1,5 % sur l'année (+ 2 % en 2008) en raison de la hausse des loyers et services rattachés (+ 2,6 %[68]) et des prix des autres services (+ 1,9 %[69]). A l'inverse, les prix des services de santé demeurent stables (+ 0,2 %) alors que les prix des transports et télécommunications reculent (- 1,6 %[70]).

Les prix des **produits énergétiques** suivent une tendance baissière (- 4,9 % après - 5,8 % en 2008) en raison de la diminution des prix des produits pétroliers (- 7,2 %), sur lesquels sont indexés les prix des autres sources d'énergie et du gel des prix des carburants de février à septembre. Enfin, les prix du tabac accusent la hausse la plus élevée (+ 46,3 % en 2009 contre + 0,1 % en 2008), mais n'ont qu'une répercussion marginale sur l'ensemble, leur poids dans l'indice global étant faible.

Indice des prix à la consommation

	Pondération 2009	déc. 2008	déc. 2009	Glissement 09/08
Indice général	10 000	121,2	122,0	0,6%
Indice général hors tabac	9 919	120,7	121,0	0,3%
Indice général hors énergie	9 127	120,5	121,9	1,2%
Alimentation	2 282	132,2	132,7	0,3%
produits frais	619	138,1	142,0	2,8%
Produits manufacturés	2 770	104,7	104,9	0,1%
Services	3 994	124,8	126,6	1,5%
loyers et services rattachés	1 068	133,1	136,5	2,6%
services de santé	354	121,5	121,7	0,2%
transports et communications	622	112,0	110,2	-1,6%
Energie	873	129,0	122,7	-4,9%
produits pétroliers	650	139,4	129,3	-7,2%
Tabac	81	275,0	402,8	46,3%
Indice France entière		118,9	120,0	0,9%
Indices autres DOM				
Mayotte		108,5	109,5	0,9%
Guadeloupe		119,4	120,4	0,8%
Guyane		121,5	122,5	0,8%
Réunion		122,7	123,0	0,3%

NB : en raison d'un nouveau mode de calcul des IPC par l'INSEE, les variations affichées peuvent être différentes des variations calculées

Source : INSEE

68 Cette tendance est imputable à la prise en compte de nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement.

69 Cette hausse est en partie due à la revalorisation du SMIC de + 1,3 % en juillet.

70 Ce poste évolue à la baisse en raison de l'évolution des tarifs aériens.

En termes de contribution, l'inflation annuelle (+ 0,6 %) a pour origine principale l'augmentation des prix des services (+0,6 point), suivie de celle du tabac (+0,38 point). A l'inverse, l'énergie contribue de façon négative (-0,43 point). Le poids de l'alimentation et des produits manufacturés est faible (respectivement +0,07 et +0,03 point).

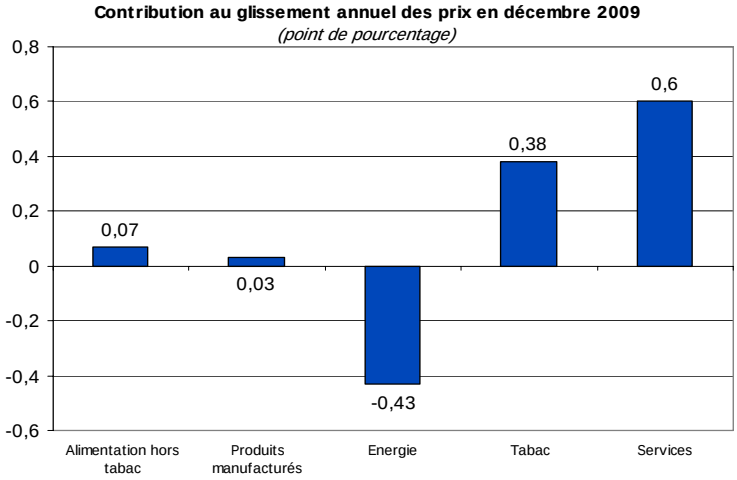

Source : INSEE

5. Le commerce extérieur[71]

En 2009, le taux de couverture des importations par les exportations demeure structurellement toujours aussi faible. Les exportations et les importations connaissent une décroissance relativement forte, due à la détérioration de la situation économique. Le principal partenaire commercial est toujours l'Union Européenne pour les importations et les autres départements français des Amériques (DFA) pour les exportations. Le commerce régional reste, quant à lui, embryonnaire.

Les développements qui suivent doivent être appréhendés en tenant compte de l'implantation en Martinique de la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) qui exploite des dépôts d'hydrocarbures en Guadeloupe et en Guyane. Dès lors, l'énergie concentre un poids important dans les échanges commerciaux de la Martinique, la SARA important du pétrole brut, depuis l'Union européenne ou l'Amérique du Nord notamment, pour réexporter une partie de sa production d'hydrocarbures raffinés vers les deux autres DFA.

5.1. LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Importations en valeur (millions d'euros)

	2008	2009	Variation 09/08
Agriculture, sylviculture, pêche	51,2	43,0	-16,0%
Industries agricoles et alimentaires	385,6	325,5	-15,6%
Industries des biens de consommation	446,0	391,3	-12,3%
Industrie automobile	320,2	216,3	-32,5%
Industries des biens d'équipement	360,9	266,9	-26,0%
Industries des biens intermédiaires	564,2	406,2	-28,0%
Energie	597,3	370,0	-38,0%
Produits divers	4,9	4,7	-4,4%
TOTAL	**2 730,3**	**2 024,0**	**-25,9%**

Source : Douanes

Les importations de biens enregistrent une nette diminution sur l'année.

Elles chutent de près de 26 % (contre + 10 % en 2008) pour s'établir à 2 milliards d'euros.

La baisse des importations a été amplifiée par des déstockages[72] et la chute de l'investissement avec, notamment un repli marqué des biens des industries automobiles (-32 %), des biens intermédiaires (-28 %), et des biens d'équipement (-26 %). Les produits énergétiques (-38 %) contribuent aussi à la tendance d'ensemble en raison de la détente sur les prix des carburants par rapport à 2008. Compte tenu de ces évolutions, la structure des importations a évolué en 2009. Les biens intermédiaires retrouvent leur place de premier poste d'importation (20,1 %) devant les biens de consommation (19,3 %) et les produits

[71] Les chiffres du commerce extérieur exploités ci-après ont un caractère provisoire. Ces données, produites par les Douanes sont susceptibles d'être modifiées sur les deux derniers exercices.

[72] Les entreprises ont été confrontées à des tensions de trésorerie et une baisse générale de l'activité qui ont influés sur leur politique d'achats en 2009.

énergétiques (18,3 %). Ce dernier poste avait bénéficié d'un effet prix en 2008. Sur dix ans, le poste énergie a toutefois gagné 11 points, au détriment des autres produits.

Evolution des principaux postes d'importations (M€)

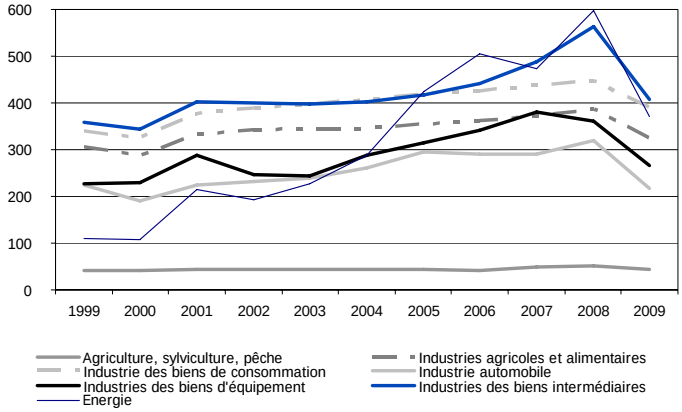

Source : Douanes

Structure des importations en 1999

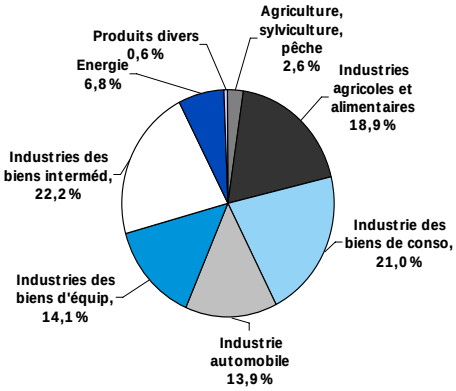

Structure des importations en 2009

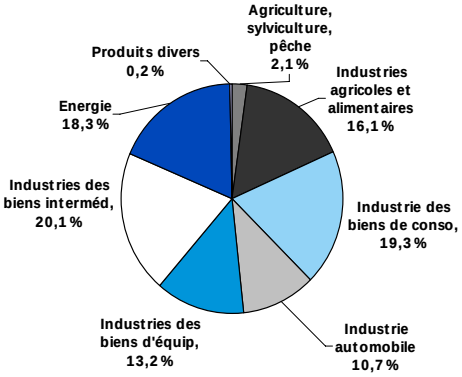

Source : Douanes

5.1.2 Les principaux fournisseurs

Plus des deux tiers des importations martiniquaises proviennent de l'Union Européenne. Parmi celle-ci, la France hexagonale demeure le principal fournisseur de la Martinique totalisant 1,2 milliard d'euros soit 58,1 % de la valeur des importations de l'île (+ 2,3 points sur un an). L'Union Européenne (hors France) conserve la seconde place avec près de 255 millions d'euros, soit 13 % des achats extérieurs de la Martinique et affiche une diminution de près de 8 points sur un an.

Les principaux fournisseurs (millions d'euros)

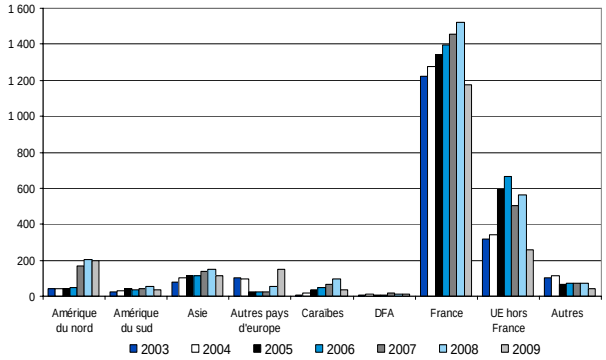

En 2009, l'Amérique du Nord totalise 200 millions d'euros de produits importés et constitue le troisième partenaire commercial de la Martinique. Elle compte pour 9,9 % de la valeur totale des importations (contre 7,6 % en 2008).

Source : Douanes

Les autres pays d'Europe renforcent leur position avec 7,5 % de la valeur totale des importations (contre 2 % en 2008). Cette croissance provient essentiellement des achats d'hydrocarbures auprès de la Norvège (73 % des importations auprès des autres pays d'Europe). La part des produits en provenance directement d'Asie (principalement de Chine, du Japon et de Corée du Sud) demeure marginale (6 %).

5.2. LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Exportations en valeur (millions d'euros)

	2008	2009	Variation 09/08
Agriculture, sylviculture, pêche	43,4	42,0	-3,3%
Industries agricoles et alimentaires	55,3	49,5	-10,5%
Industries des biens de consommation	10,6	6,3	-40,4%
Industrie automobile	3,6	2,0	-45,1%
Industries des biens d'équipement	23,4	12,4	-47,2%
Industries des biens intermédiaires	26,5	21,7	-18,2%
Energie	213,4	133,5	-37,4%
Produits divers	0,1	0,1	ns
TOTAL	**376,4**	**267,5**	**-28,9%**

Source : Douanes

En 2009, les exportations de la Martinique atteignent 267,5 millions d'euros, soit une diminution de 28,9 % sur un an.

Dans le détail, la baisse des exportations a principalement été portée par celle des produits énergétiques (133 millions d'euros) de 37 % tandis que la diminution des exportations des produits agricoles (42 millions d'euros) est restée faible (- 3,3 %), malgré les interruptions de logistique due à la crise sociale. L'année 2009 a été marquée par une nette reprise des expéditions de bananes en volume, mais à des prix plus faibles qu'en 2008.

Evolution des principaux postes d'exportations (M€)

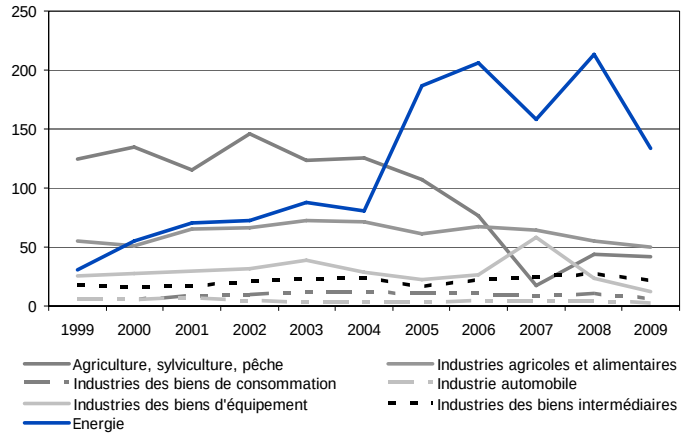

Source : Douanes

Structure des exportations en 1999

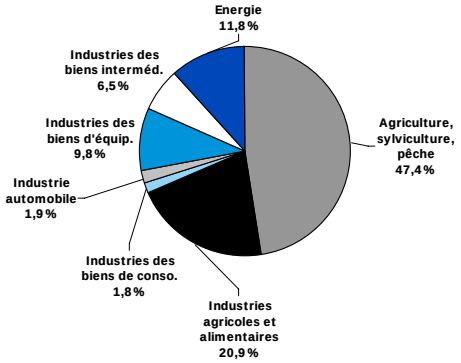

Structure des exportations en 2009

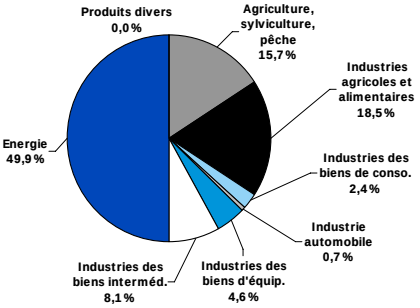

Source : Douanes

Représentant la moitié des exportations (49,9 % ; -6,8 points sur un an), l'énergie demeure le principal poste d'exportation devant les produits de l'industrie agroalimentaire (18,5 % ; + 3,8 points) et les produits de l'agriculture et de la pêche (15,7 % ; + 4,2 points). Sur 10 ans, la structure des exportations a nettement évolué avec un renforcement des produits énergétiques (+38 points) au détriment notamment des produits de l'agriculture et de la pêche (-31 points).

5.2.2 Les principaux clients

Conséquence directe de l'implantation de la SARA en Martinique, les DFA demeurent les principaux partenaires à l'export de la Martinique. Ils sont destinataires de 61 % des produits exportés (163 M€), leur part perdant 7,3 points en un an. Ces exportations sont constituées à près de 82 % de combustibles et carburants à destination de la Guadeloupe (86 M€) et de la Guyane (47 M€).

Les principaux clients (millions d'euros)

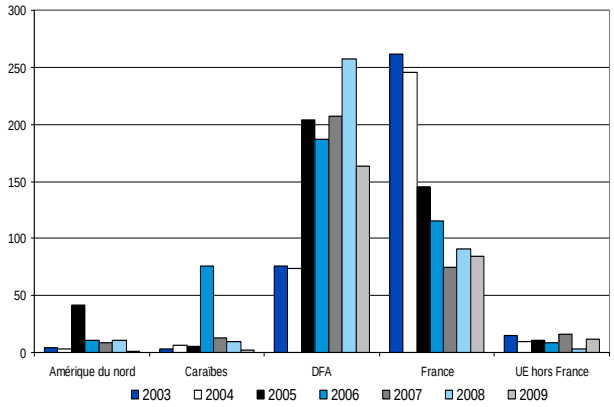

Second partenaire, la France hexagonale concentre 32 % des exportations (contre 24 % en 2008). Elles sont principalement composées de produits issus de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agroalimentaire (74 M€ au total).

L'ensemble des ventes vers les autres pays conserve un poids marginal dans le total des exportations.

Source : Douanes

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

En 2009, la balance commerciale (hors services) a réduit son déficit de 25 % en raison de la chute concomitante des exportations et des importations (respectivement - 28,9 % pour un total de 267 millions d'euros et -25,9 % pour un total de 2,0 milliards d'euros). La diminution du déficit de la balance commerciale concerne l'ensemble des branches.

Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2008	2009	Variation 09/08
Importations	2 730,3	2 024,0	-25,9%
Exportations	376,4	267,5	-28,9%
Balance commerciale	-2 353,9	-1 756,6	-25,4%
Taux de couverture en % (exportations/importations)	13,8%	13,2%	-0,4 point
Agriculture, sylviculture, pêche	-7,8	-1,0	-87,1%
Industries agricoles et alimentaires	-330,2	-276,0	-16,4%
Industries des biens de consommation	-435,4	-385,0	-11,6%
Industrie automobile	-316,5	-214,3	-32,3%
Industries des biens d'équipement	-337,5	-254,6	-24,6%
Industries des biens intermédiaires	-537,7	-384,6	-28,5%
Energie	-383,9	-236,5	-38,4%
Produits divers	-4,9	-4,7	-4,1%

Source : Douanes

La balance commerciale du secteur primaire est revenue pratiquement à l'équilibre, alors que le secteur énergétique a nettement réduit son déficit (- 38,4 %).

En conséquence, le déficit du commerce extérieur n'atteint plus que 1,8 milliard d'euros, contre 2,4 milliards d'euros en 2008. Le taux de couverture des importations par les exportations demeure faible à 13,2 % (contre 13,8 %). Il constitue le plus bas niveau enregistré au cours des 10 dernières années.

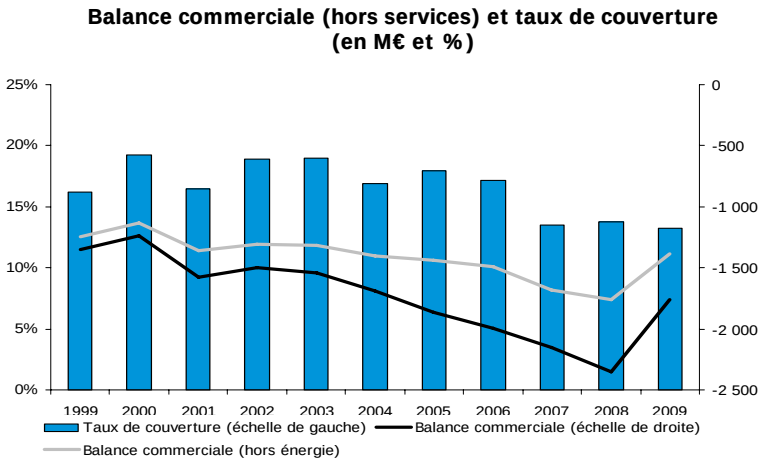

Source : Douanes

5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

Les relations commerciales régionales incluent les échanges avec les Etats de la Caraïbe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale. Ces échanges représentent 14 % du total des entrées et 62 % du total des sorties en valeur. Ils sont constitués dans une proportion importante d'échanges de produits énergétiques.

L'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud fournissent respectivement 71 % et 12 % des importations régionales de la Martinique. Les échanges avec l'Amérique du Nord (provenant à 98 % des Etats-Unis, 197 M€) portent principalement sur les produits pétroliers (70 % du total) et les produits chimiques (15 %). Les importations en provenance des îles de la Caraïbe (hors DFA) ne représentent que 12 % des importations régionales à 34 millions d'euros. Elles sont principalement constituées de produits issus de l'industrie énergétique (carburants et combustibles) en provenance d'Aruba. Les importations en provenance des DFA représentent seulement 4 % du total des importations régionales et concernent principalement des produits agroalimentaires et du bois en provenance de la Guyane.

La Martinique réalise près de 62% de ses exportations, soit 166 millions d'euros, avec son espace régional. Néanmoins, ces exportations restent très largement concentrées en direction de la Guadeloupe et de la Guyane, tandis que les échanges vers les autres pays de la zone, sont marginaux (2%). Les exportations vers les autres DFA concernent principalement les produits pétroliers (à 80 %). Les produits de l'industrie agroalimentaire constituent le second poste d'exportation (10 %) et sont constitués principalement de boissons (eaux minérales et rhum).

Les dispositifs d'aides à l'export

Il existe différents dispositifs d'aides à l'export au niveau national. La COFACE gère, pour le compte de l'État, une large gamme de produits de promotion des exportations françaises, telles que, notamment l'« Assurance prospection » qui offre une protection contre le risque d'échec commercial et un allègement de charges financières. De son côté, Ubifrance gère les

crédits d'impôts aux PME pour les soutenir dans leur effort de développement à l'export. Au plan régional, le dispositif d'aides aux entreprises, mis en place par la Région Martinique en fin d'année 2008, contient un axe visant à favoriser la compétitivité des entreprises et à soutenir leur développement à l'international.

En outre, l'Agence caribéenne de développement à l'export (*Caribbean Export*) qui dépend du Forum des Etats de la Caraïbe (CARIFORUM), peut fournir une assistance aux entreprises exportatrices en matière de recherche de nouveaux marchés, de formation, de promotion du marché, d'information commerciale et de défense commerciale. Les Accords de partenariats économiques (APE) constituent également une opportunité de développer les échanges commerciaux avec les Etats géographiquement proches qui demeurent à ce jour encore marginaux. L'ouverture réciproque des marchés pourrait avoir un impact positif en matière de coût du fret maritime, le niveau élevé de ces derniers représentant un facteur majeur de surcoûts et de moindre compétitivité. En outre, en se spécialisant dans les productions pour lesquelles elle dispose d'un avantage comparatif (les services notamment), la Martinique pourrait commercer davantage avec ses Etats voisins.

L'INTEGRATION REGIONALE

La CARICOM

La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) qui succède à l'Association caribéenne de libre commerce (Caribbean Free Trade Association, CARIFTA) a été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun. Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres, encourager la coordination et la convergence des politiques de développement et renforcer la compétitivité des économies. La CARICOM souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes et compte également instaurer un passeport unique. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua, Barbade, Bahamas, Belize, Dominique, Guyana, Grenade, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Ste Lucie, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines, Surinam, Trinidad et Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, Les Iles Vierges britanniques, Les Iles Cayman et les Iles Turks et Caicos). Le dernier sommet s'est tenu les 22 et 23 février 2010 à Mexico. Il a été consacré à la situation à Haïti et au changement climatique.

L'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale

L'Organisation of Eastern Caribbean States (OECS), a été créée en 1981 au sein de la CARICOM pour succéder au Marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, se compose de neuf membres, dont six Etats (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, St Vincent et les Grenadines, St Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda) et trois territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Iles vierges britanniques).

L'OECS est membre de la CARICOM et adhère à l'AEC/ACS (Association des Etats de la Caraïbe). Le 30 juin 2006, elle a rejoint le Caribbean Single Market and Economy. Les 6 membres de l'OECS ont bénéficié d'une assistance financière attribuée par la Banque mondiale, pour un montant d'environ 77 millions d'euros (103,4 K$) sur la période 2005-2009. L'OECS a pour objectif de développer la croissance de la région et d'aider ses membres à formuler et mettre en œuvre des politiques cohérentes en vue de favoriser leur insertion dans l'économie régionale et mondiale.

Dans le cadre de la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer (LOOM), la Martinique peut initier des projets de coopération avec les Etats voisins de l'OECS, financés par des fonds de coopération régionale, des fonds de coopération décentralisée (Interreg notamment). Le projet d'installation du câble sous-marin numérique reliant Porto Rico aux DFA et aux pays de l'OECS a été réalisé dans ce cadre.

Section 3
Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre

Les politiques contractuelles sont des outils essentiels en faveur du développement économique et social. Au niveau régional, elles sont mises en œuvre à travers le Contrat de Projet Etat-Région-Département 2007-2013 (CPERD) et les programmes opérationnels (PO) 2007-2013. Ces documents, élaborés en étroite collaboration avec le Conseil Régional et le Conseil Général, répondent aux priorités indispensables à un développement d'ensemble de la Martinique.

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION-DEPARTEMENT (CPERD)

Conformément à la réforme engagée par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CDIACT) du 6 mars 2006, la Martinique a signé, le 3 avril 2007, le Contrat de Projet Etat - Région - Département 2007-2013. Cette cinquième génération du contrat de plan est recentrée sur quatre objectifs régionaux prioritaires : (i) la dynamisation du tissu économique ; (ii) le développement d'une économie de l'intelligence et de la connaissance; (iii) l'accroissement de l'exigence de solidarité au bénéfice des populations les plus fragilisées ; (iv) un engagement partagé pour un développement durable de qualité.

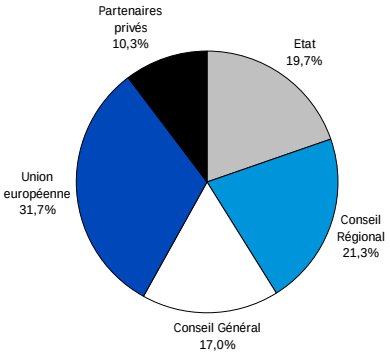

Ces objectifs stratégiques ont été déclinés au sein de 13 grands projets représentant une enveloppe financière globale de plus de 787 M€ dont 457 M€ de financements publics nationaux. Ceux-ci sont répartis entre l'Etat (155,3 M€ dont 13,7 M€ au titre de l'ANRU), le Conseil régional (167,5 M€) et le Conseil général (134,1 M€). Ces dotations sont complétées par des crédits privés ainsi que par des crédits de l'Union Européenne : 190,9 M€ au titre du FEDER, 46,5 M€ au titre du FEADER, 8 M€ au titre du FSE et 4 M€ au titre du FEP.

A fin 2009, le taux de crédits engagés par l'Etat et les collectivités dans le cadre du CPERD atteint près de 14 % (contre 3 % fin 2008), soit 64,1 M€. Le taux d'engagement de l'axe « attractivité et compétitivité du territoire » (17,8 %), est le plus élevé, avec notamment les projets de désenclavement numérique du territoire (67 %) et de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (20 %). Les axes « dimension environnementale et développement durable » (10,5 %), ainsi que « cohésion sociale et territoriale » (12,9 %) sont les moins engagés financièrement.

Bilan du CPERD à fin 2009

Projets	Crédits ouverts	Crédits engagés au 31/12/2009		Crédits versés au 31/12/2009	
	millions d'euros	millions d'euros	en % des crédits ouverts	millions d'euros	en % des crédits ouverts
1. Développement et promotion de l'offre patrimoniale	30,8	2,1	6,8%	0,1	0,4%
2. Désenclavement numérique du territoire	15,2	10,2	67,0%	0,5	3,5%
3. Insérer l'économie martiniquaise dans son environnement	58,6	5,2	8,8%	1,6	2,7%
4. Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche	49,8	9,9	20,0%	3,2	6,4%
5. Renforcement des infrastructures portuaires	2,5	0,6	22,1%	0,3	10,4%
TOTAL TITRE 1 : ATTRACTVITE ET COMPETITIVITE	**156,9**	**28,0**	**17,8%**	**5,7**	**3,6%**
6. Gestion et maîtrise des risques naturels et technologiques	26,0	3,2	12,3%	0,0	0,0%
7. Préservation des ressources et de l'environnement	49,0	6,5	13,2%	1,3	2,7%
8. Développement des énergies renouvelables	29,7	1,3	4,3%	0,3	0,9%
TOTAL TITRE 2 : DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	**104,7**	**11,0**	**10,5%**	**1,6**	**1,5%**
9. Politique d'aménagement urbain et rural	35,5	6,7	18,9%	0,1	0,3%
10. TCSP	108,3	14,0	12,9%	0,0	0,0%
11. Favoriser l'inclusion sociale par la formation et l'éducation	10,2	3,1	30,6%	1,3	13,0%
12. Moderniser les structures d'accueil sanitaires	19,3	1,3	6,9%	0,0	0,0%
13. Institut du sport	22,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%
TOTAL TITRE 3 : COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	**195,3**	**25,2**	**12,9%**	**1,4**	**0,7%**
Total	**456,9**	**64,1**	**14,0%**	**8,7**	**1,9%**

Source : Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

1.2.1 Les Programmes opérationnels (PO) 2007-2013

Officiellement lancés en novembre 2008, les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 sont destinés à prendre le relais du Document unique de programmation (DOCUP). Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils introduisent davantage de souplesse dans la programmation puisqu'ils sont désormais spécialisés par fonds dont l'autorité de gestion est l'Etat. Dès lors, les Etats membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens. La mise en œuvre de cette nouvelle programmation introduit plusieurs changements.

En premier lieu, la règle du « fléchage» est instaurée. Désormais, les PO FEDER et FSE doivent « flécher » 60 % des dépenses[73] sur des thématiques prioritaires liées aux objectifs de Lisbonne - pour l'innovation, la croissance et l'emploi - et de Göteborg, adjoignant une dimension environnementale par l'intégration du développement durable au cœur des économies européennes. La conséquence de cette concentration thématique implique une plus grande sélectivité dans les projets retenus.

En second lieu, l'allocation additionnelle spécifique FEDER, destinée à compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphérie (fonds RUP), est mise en œuvre[74]. Aussi, la partie investissement du fonds RUP portera notamment sur la mise aux normes parasismiques du plateau technique de la Meynard et de celles des écoles du premier degré ainsi que sur la protection contre les inondations. La partie fonctionnement sera dédiée au soutien au fret, au transport maritime intérieur, ainsi qu'au transport de certains déchets vers des centres de traitement extérieurs. Par ailleurs, le recours aux délégations de gestion sous forme de

[73] 60 % pour les régions de la Convergence contre 75% pour les régions de la Compétitivité.

[74] cf. article 299 §2 du traité d'Amsterdam qui définit les caractéristiques des RUP : insularité, faible superficie du territoire, éloignement, relief accidenté, climat, risques naturels élevés.

subvention globale est élargi, permettant de confier jusqu'à 50% de l'enveloppe afférente au FEDER et 60% s'agissant du FSE aux structures intermédiaires tels le Conseil Régional, le Conseil Général ou l'Ademe.

Enfin, le FEOGA est remplacé par un Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et l'IFOP par un Fonds européen pour la pêche (FEP). Ces deux fonds ne seront plus mis en œuvre au titre de la politique régionale mais feront l'objet de programmations séparées dans le cadre de politiques sectorielles (politique agricole commune et politique commune de la pêche).

Au total, le montant de l'enveloppe communautaire pour la période 2007-2013 est de 624 millions d'euros pour la Martinique. Ces fonds se répartissent entre le FEDER (417 millions, dont 107 M€ au titre du fonds RUP), le FSE (98 millions), le FEADER (103 millions) et le FEP (6,5 millions). L'enveloppe globale est en diminution de 11 % par rapport à la précédente période de programmation.

	DOCUP 2000-2006	**PO 2007-2013**	**variation**
FEDER puis PO FEDER	473,8	417,0	*-12%*
FSE puis PO FSE	121,0	97,8	*-19%*
FEOGA puis PDR FEADER	101,8	103,2	*1%*
IFOP puis PO FEP	7,2	6,5	*-10%*
Total	**703,8**	**624,5**	**-11%**

Source : Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

Ces dotations seront complétées par des crédits publics et privés. L'ensemble des fonds alloués dans le cadre des PO devrait permettre un investissement total de près de 1,5 milliard d'euros sur la période de programmation. Afin d'optimiser les crédits communautaires et les fonds publics (Etat, Région, Département), les Contrats de projets Etat, Région, Départements ont été adossés aux différents PO.

PO 2007-2013

Projets	**Crédits ouverts**	**Crédits engagés au 31/12/2009**		**Crédits versés au 31/12/2009**	
	millions d'euros	millions d'euros	en % des crédits ouverts	millions d'euros	en % des crédits ouverts
FEDER	417,0	53,8	12,9%	18,3	4,4%
FSE	97,8	11,9	12,2%	0,9	0,9%
FEADER	103,2	11,8	11,4%	5,0	4,8%
FEP	6,5	2,2	34,5%	0,2	2,6%
Total	**624,48**	**79,75**	**13%**	**24,30**	**4%**

Source : Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

Les crédits engagés représentent 13 % des crédits ouverts, soit un montant total de 80 M€. Le fond FEP est le plus avancé, avec un taux d'engagement de 35 %. Le montant des crédits versés est encore plus faible (4 %). Une stratégie plus offensive en terme de concrétisation de projets sera nécessaire en 2010.

Par nature de projets, les secteurs de l'environnement (16,2 %), l'emploi formation (16,0%), l'agriculture (15,7 %) et l'innovation recherche (13,1 %) sont les principaux bénéficiaires des fonds européens.

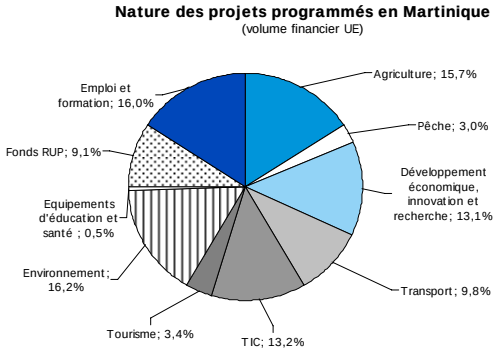

Source : Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

1.2.2 Le Fonds de solidarité de l'Union européenne

Sur proposition de la Commission Européenne, a été créé en 2002 un instrument financier européen, distinct des instruments structurels : le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). Le FSUE complète les dépenses publiques engagées par les Etats concernés pour réaliser, selon la nature de la catastrophe, les actions suivantes : (i) remise en état de fonctionnement immédiat d'infrastructures et d'équipements dans les domaines de l'énergie, de l'approvisionnement en eau et des eaux usées, des transports et des télécommunications, de la santé et de l'enseignement , (ii) mesures provisoires d'hébergement et services de secours pour répondre aux besoins immédiats de la population , (iii) sécurisation immédiate des infrastructures de prévention et mesures de protection du patrimoine culturel et (iv) nettoyage des zones sinistrées, y compris les zones naturelles.

A ce titre, la Commission Européenne a octroyé en octobre 2008 une aide de 12,8 M€ du FSUE, au titre des dommages causés par l'ouragan Dean en Martinique et en Guadeloupe, dont 11,6 M€ pour la Martinique. A fin 2009, l'intégralité de l'enveloppe a été consommée, dont 9,4 M€ pour la remise en fonction des infrastructures, 1,7 M€ pour les mesures de protection du patrimoine naturel et 0,5 M€ pour leur nettoyage immédiat.

1.3 LES AUTRES DISPOSITIFS

1.3.1 Les exonérations de charges sociales

En 2009, le montant des exonérations de charges sociales effectuées dans le cadre de la LOPOM[75], s'élève à 211 millions d'euros en Martinique. Ce dispositif concerne 16 009 entreprises. Les secteurs du commerce et de l'industrie en sont les principaux bénéficiaires.

[75] Hors LOPOM, les mesures d'exonérations de charges sociales, concernaient 8 308 entreprises pour un total de 60,8 M€.

Répartition des cotisations sociales exonérées dans le cadre de la LOPOM en 2009

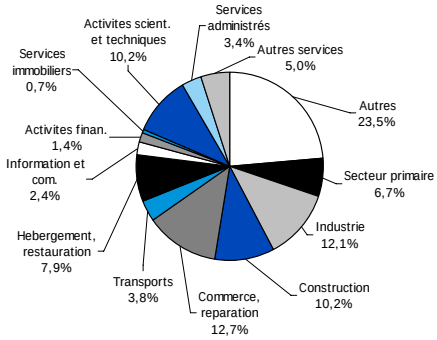

Source : Caisse générale de Sécurité sociale

1.3.2 Le plan de relance de l'économie

Face à la crise financière et économique, L'Etat a pris, depuis octobre 2008, de nombreuses décisions pour limiter les effets économiques et sociaux de la crise. Un plan de relance a notamment été mis en place avec des mesures destinées à améliorer la trésorerie des entreprises, leur donner les moyens d'investir et leur garantir un accès facilité au crédit.

Les mesures de ce plan pour la relance de l'économie s'appliquent sans dispositions particulières. Ce plan est conforté localement par le plan CO-RAIL (Contrat de Relance de l'Activité et d'Initiative Locale) qui prévoit la mise en place de mesures exceptionnelles pour permettre aux TPE et PME de surmonter leurs difficultés et leur apporter des réponses concrètes quand elles :

- éprouvent des difficultés de paiement de leurs dettes fiscales, sociales ou droits et taxes de douanes ;
- connaissent une baisse d'activité ou une période d'inactivité ;
- rencontrent des difficultés d'accès aux crédits bancaires.

Les mesures fiscales relatives au paiement et à l'accélération du remboursement des créances publiques ont eu un effet significatif sur la trésorerie des entreprises.

Le **bilan** des principaux dispositifs du plan de relance est le suivant.

Les **moratoires fiscaux et sociaux** ont concernés prés de 1 800 entreprises ; les plans de règlement représentent un montant global de droits de 20 M€ et un délai moyen de 9 mois.

Le **Prêt à taux zéro** est en place depuis le mois d'octobre 2009. Destiné à soutenir l'activité des TPE dans le contexte de sortie de la crise sociale du 05 février au 14 mars 2009, ce fonds a vocation à accorder des prêts d'honneur à des entreprises connaissant un évènement

accidentel de trésorerie indépendant de la volonté du chef d'entreprise. L'opérateur est Martinique Initiative. L'enveloppe de crédits mis à disposition par l'Etat en Martinique est de 1,5 M€. L'Etat a versé une dotation de 1 M€ et 0,5 M€ proviennent de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) via une convention d'apport séparée avec Martinique Initiative. Sur 712 prises de contacts, 157 chefs d'entreprises ont été reçus, 26 dossiers examinés et 18 prêts accordés pour un montant global de 291 000 euros (16 166 € par entreprise).

D'autre part l'AFD a mis en place deux **dispositifs de garantie spécifiques,** à savoir le dispositif de soutien de trésorerie des entreprises à court terme (LCCTC) et à moyen terme (RTE). Ceux-ci ont concerné en 2009, 102 dossiers dont 63 au titre de la section RTE et 39 au titre de la section LCCTC. Les dossiers RTE totalisent un montant de garantie de 4,6 M€, soit une moyenne de 73 K€ par dossier, alors que celui des dossiers LCCTC a atteint 4,3 M€, soit une moyenne de 110 K€ par dossier.

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de Métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements[76] ; la fiscalité locale conserve une spécificité héritée de l'histoire particulière de ces régions ; des dispositifs communs de développement économique font l'objet d'adaptations spécifiques pour ces économies.

En terme de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer votée en mai 2009 a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

- **Abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane[77], qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

  En 2008, le nombre ménages bénéficiaires de cette mesure dans les DOM est estimé par les services fiscaux à environ 321 000 ménages, soit plus de la moitié du total des ménages.

  Le coût de cette dépense fiscale représenterait en 2009, environ 270 millions d'euros.

- **Abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés[78]** : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM, et appartenant aux secteurs éligibles à l'aide fiscale à l'investissement, ne sont retenus que pour les 2/3 de leur montant.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM[79] est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriétés non bâties sur les terres agricoles.

---

76 Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299 §2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

77 Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

78 Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusque fin 2013.

79 Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4 à 7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
Les taux d'abattement	50 % pour l'IS et la TFPB (taxe foncière propriété bâtie) 80 % pour la TP et la TFPNB (taxe foncière propriété non bâtie)	80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour TP (taxe professionnelle)
Plafonds de réduction d'impôt	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300 k€ pour l'IS et la TP.
Les impôts concernés	- Impôt sur les sociétés, - Taxe professionnelle, - Taxe foncière sur les propriétés bâties, - Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles.	
Les entreprises éligibles	Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : - Toutes celles éligibles à la défiscalisation[1] (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaires annuel < 50 millions d'€	6 secteurs prioritaires communs : • R&D • TIC • Tourisme • Agro-nutrition • Environnement • Energie Renouvelable Zones géographiques particulières : • La Guyane ; • Les îles du Sud de la Guadeloupe (Saintes, Marie Galante, La Désirade) ; • Communes rurales de La Réunion[2] ; • Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants : i. Classées en zone de montagne ii. Densité de population de l'arrondissement inférieur à 270 hab./km^2 iii. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008 Pour les Antilles et La Réunion : - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche
Durée d'application	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

[1] La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

[2] Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-dessus). Le nombre d'entreprises éligibles est estimé entre 27 000 et 40 000 entreprises. Les entreprises qui bénéficieront d'un abattement sur leurs bénéfices imposables seront dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés. S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi. Au total, on estime que la base d'imposition des sociétés sera seulement de 43 % dans une ZFA et de 14 % dans une ZFA bonifiée.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun[80], il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements et régions d'outre-mer (DROM).

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en Métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil Régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des Conseils Généraux et son produit est affecté au budget du Département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement. La raison d'être de cette taxe recouvre **deux objectifs distincts** :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). En outre, ces économies étant encore fortement dépendantes de l'extérieur (les produits en provenance de la Métropole sont considérés comme des biens importés), l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les

[80] Comme en Métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par la loi.

communes pour laquelle l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale. La répartition des recettes d'octroi de mer fait l'objet d'affectations particulières[81].

Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales en 2007 :

	des Communes	du Département	de la Région
La Réunion	40 %	-	34 %
Guyane	44 %	19 %	45 %
Martinique	52 %	-	42 %
Guadeloupe	40 %	-	39 %

Sources : Comptes administratifs

- Encourager l'activité industrielle productive locale

Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits bien déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Au-delà, si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissements productifs et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en Métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 50 % au minimum[82]) ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer[83]. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et de limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment). En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements Outre-mer, l'objectif visé était de corriger les effets pervers des

81 Pour plus de précisions, cf. la partie sus le système fiscal dans l'édition précédente du rapport annuel (édition 2009).

82 Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

83 Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

dispositifs précédents en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS) aux conditions de ressources et de loyers règlementés.

S'agissant des investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en Métropole, aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables[84].

Les derniers chiffres disponibles évaluent à environ 4 200 le nombre d'entreprises bénéficiant de réduction d'impôts sur les sociétés au titre de leurs investissements productifs réalisés dans les DCOM, à 38 350 le nombre de ménages bénéficiant de réduction d'impôt sur le revenu au titre de leurs investissements locatifs et de réhabilitation de logements situés dans les DCOM et à 13 370 le nombre de ménages bénéficiant d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre d'investissements productifs réalisés dans les DCOM. Le coût de ces dépenses fiscales est estimé, en 2009, respectivement à 150, 300 et 800 millions d'euros.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en Métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003[85] pour les DOM et Saint-Martin (Saint-Pierre-et-Miquelon

[84] Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

[85] Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

continuera de bénéficier du précédent dispositif). Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC. Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe Martinique et Réunion), la TVA fonctionne comme en Métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en Métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en Métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA[86]. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises domiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliard d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat[87].

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la Métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

---

86 L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodecies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

87 Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

La LOLF ou la réforme du budget de l'Etat

Le 1er janvier 2006, la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) est entrée en vigueur. La LOLF réforme en profondeur le budget de l'Etat et vise à l'amélioration de la gestion publique. La comptabilité budgétaire (comptabilité de caisse) est assortie d'une comptabilité générale (comptabilité en droits constatés). Le gain en efficacité budgétaire passe par une responsabilisation des gestionnaires et un contrôle des performances, l'idée étant de conduire les administrations à passer d'une logique de moyens à une logique de résultats.

La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2006 modifie en profondeur la présentation du budget de l'Etat et rend difficile toute comparaison avec les exercices antérieurs. En outre, certains intitulés du budget de l'Etat, tout en restant inchangés, recouvrent désormais des réalités différentes.

Comptes de l'Etat dans la collectivité (en millions d'euros)

Comptes de l'état dans la collectivité (en millions d'euros)

Recettes locales	2007	2008	Dépenses locales	2007	2008
I. Budget général			**Dépenses de personnel** (y.c. les pensions)	1 145,6	1 163,1
Recettes fiscales	774,3	883,3	**Dépenses de fonctionnement** dont DSO	319,0	321,2
dont					
Impôts directs	430,5	465,1	**Dépenses d'investissement**	33,9	31,8
Impôts indirects	343,8	418,2			
			Dépenses d'intervention	240,6	175,5
Recettes non fiscales	49,1	53,9			
Fonds de concours	1,2	3,6	**Avance impôt et TIPP**	567,7	627,0
II. Reversement de fonds	0,7	0,5	**Dépenses fonds européens**	111,2	77,4
			dont		
III. Comptes spéciaux	544,1	578,9	FEDER	74,9	60,0
dont			FEP	0,9	0,8
Comptes d'affectations spéciales	540,6	571,7	FEADER	13,7	8,7
Comptes de concours financiers	1,2	3,6	FSE	21,8	7,8
Comptes de commerce	3,5	7,2			
			Dotations aux collectivités	419,5	411,4
Total des recettes	1 369	1 520	**Total des dépenses**	2 837,4	2 884,6
Excedent des recettes sur les dépenses	-1 468	-1 364			

Source : Trésorerie générale de Martinique

En 2008, les recettes de l'Etat s'établissent à près de 1,5 milliard d'euros (+ 11,0 %) et proviennent principalement des recettes fiscales (883 M€ ; + 14,1 %) composées à 53 % des impôts directs. Le solde se compose des produits divers du budget, dont principalement des comptes spéciaux (579 M€ ; +6,4 %).

Les dépenses totales de l'Etat dans le département s'élèvent à 2,9 milliards d'euros en 2008, soit +1,7 % sur un an. Les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement ont faiblement évolué (+1,5 % et +0,7 % respectivement). Les dotations aux collectivités baissent de 1,9 %, alors que les avances au titre de la fiscalité directe locale gagnent 10,5 %. Les dépenses d'investissement et d'intervention (essentiellement le versement de subventions) enregistrent des baisses respectives de – 6,2 % et – 27,1 % par rapport à 2007.

Compte tenu des évolutions qui précèdent, le déficit des recettes de l'Etat rapportées aux dépenses se réduit sur l'exercice pour atteindre 1,36 milliard d'euros en 2008.

3.2 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

3.2.1 Aperçu général

Les collectivités publiques jouent un rôle primordial dans l'économie de la Martinique, de manière directe, par les commandes qu'elles adressent aux entreprises, essentiellement en matière d'infrastructures, et de manière indirecte en raison du nombre d'emplois qu'elles génèrent.

LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Conformément :

- aux lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982 ;
- à la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-Mer ;
- à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation ;
- à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales :

● **La Commune** et le groupement de communes disposent des compétences suivantes : l'entretien des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région). Les communes avaient la possibilité de se porter candidates avant le 1er janvier 2006 pour l'aménagement et la gestion des aérodromes civils et de tout port non autonome relevant de l'Etat situé sur son territoire, ainsi que pour la création et la gestion de ports de commerce et de pêche.

● **Le département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans d'autres domaines : social – solidarité - logement, aménagement de l'espace-équipement (gestion d'une partie des routes nationales, mêmes droits que les communes pour les ports non autonomes et les aérodromes civils), éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

● **La Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, l'aménagement du territoire, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et d'aides à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en oeuvre du "contrat de plan État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

Un premier état de la situation des finances publiques locales est effectué à partir de l'analyse de ratios financiers en comparaison des référents métropolitains ou domiens.

La structure financière du Département et des communes reste tendue.

En 2008, la capacité d'autofinancement[88] des collectivités locales de Martinique progresse de 13,9 % pour atteindre 146 M€ (dont 49 % pour la seule Région Martinique). Les CAF du Département et des communes ont nettement progressé en 2008, mais restent faibles relativement aux référents nationaux. La CAF brute du Département de la Martinique s'élève ainsi à 30 M€, soit 75 euros par habitant, niveau très inférieur à la moyenne des départements de taille équivalente[89] (141 euros). De même la CAF brute des communes de la Martinique (45 M€) atteint 114 euros par habitant contre 96 euros pour la moyenne des DOM et 163 euros pour la France entière. La Région connaît une situation financière plus favorable avec une CAF brute de 71 M€.

Un potentiel fiscal plus faible qu'en métropole, qui pèse sur les recettes.

Les recettes fiscales des collectivités locales de Martinique atteignent 820 M€ en 2008 (+1,1 % sur un an). La fiscalité directe concerne principalement le Département et les communes. Rapporté au nombre d'habitants, le produit de la fiscalité directe du Département (209 euros par habitant) est inférieur à la moyenne des départements de taille équivalente (343 euros). De même le produit des impôts locaux pour les communes de la Martinique (269 euros par habitant) est proche de la moyenne des DOM (303 euros), mais très en deçà de la moyenne nationale (433 euros). A l'origine de ces écarts se trouve notamment un potentiel fiscal plus faible que pour la France entière. Pour les communes, le potentiel fiscal (indicateur de richesse fiscale) peut être évalué à partir des bases d'impositions. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la base d'imposition s'élève ainsi à 676 euros par habitant à la Martinique contre 1 082 euros pour la France entière (594 euros contre 1 130 euros pour la taxe d'habitation).

Des dépenses d'investissement proches des référents nationaux

Rapporté au nombre d'habitants, les dépenses d'investissements sont relativement proches pour le Département et les communes de Martinique en comparaison des référents nationaux. Cependant, il n'en est pas de même pour les dépenses de fonctionnement du Département qui s'élèvent à 1 273 euros par habitant contre 830 euros pour les départements de taille équivalente.

Alors que l'encours de la dette est nul pour la Région Martinique, la situation est différente pour le Département. Ainsi, rapporté au nombre d'habitants, l'encours de la dette est nettement supérieur (plus du double) au référent national pour le Département (970 euros par habitant contre 454 euros), mais relativement proche de la moyenne nationale pour les communes (987 euros par habitant contre 921 euros).

Les capacités de désendettement du Département et des communes de la Martinique, sont plus faibles que celle des référents nationaux. La dette représente ainsi 8,6 années de CAF

---

88 La capacité d'autofinancement (CAF) mesure le flux de liquidité dégagés par le fonctionnement de l'exercice (recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement).

89 Strate de comparaison : départements de 250 000 à 500 000 habitants.

brutes pour les communes et 12,9 années pour le Département Martinique (contre 5,8 années et 3,2 années pour les référents nationaux).

Dépenses par habitant (en euros)	2003	2008	Var 2008/2003	France 2008 (*)
Région				
Fonctionnement	269	396	47%	nd
Investissement	291	343	18%	nd
Département				
Fonctionnement	704	1 273	81%	830
Investissement	301	291	-3%	299
Communes				
Fonctionnement	1 085	1 298	20%	1 068
Investissement	389	492	27%	535

(*) départements de tailles équivalentes 250 000 à 500 000 habitants, moyenne nationale pour les communes

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Trésorerie générale de la Martinique

3.2.2 Analyse des finances de la Région

La Région Martinique affiche une bonne santé financière caractérisée par un niveau d'épargne élevé et aucun recours à l'emprunt. Si les dépenses de fonctionnement par habitant se situent à un niveau supérieur aux autres régions d'outre-mer (396 euros contre 327 euros), les dépenses d'investissements sont en revanche inférieures (343 euros contre 470 euros).

Dans le détail, la capacité d'autofinancement nette de la Région Martinique gagne 6,3 % en 2008 pour atteindre 71 millions d'euros. Les dépenses se replient à un rythme proche de celui des recettes (- 4,5 % contre - 5,2 %), permettant de maintenir une situation financière saine.

Les produits de fonctionnement diminuent légèrement (- 1,4 %), la baisse des recettes fiscales (- 3,8 %) étant amortie par la nette reprise des dotations et subventions reçues (+ 33,9 %). Les impôts indirects, qui constituent une part prépondérante des recettes fiscales de la Région (89 %), subissent un repli (- 4,9 %) qui contraste avec la nette progression de 2007 (+18 %). L'augmentation de la collecte des recettes d'octroi de mer régional (+7,1 % ; 70,2 M€) en 2008, a compensé le recul des autres recettes fiscales indirectes.

Les ratios de structure des produits de fonctionnement sont proches de l'ensemble des DOM, les produits de la fiscalité directe et indirecte représentent 73,2 % des produits de fonctionnement contre 70,6 % pour l'ensemble des DOM. Les charges de fonctionnement diminuent (- 4,5 %), en raison notamment de la nette baisse des subventions et contingents (- 15,7 %) et malgré l'augmentation des frais de personnel (+ 54,8 %), due en partie aux transferts de compétence sur les personnels TOS[90].

[90] Techniciens et ouvriers des services.

En terme de structure, la part des subventions et contingents (63,6 %) dans le total des charges de fonctionnement reste supérieure à l'ensemble des DOM (55,5 %), tandis que celle des charges de personnel est proche de la moyenne des DOM (16,8 % contre 16,2 %).

Après avoir nettement augmenté en 2007 (+ 65 %), les recettes d'investissement hors emprunt de la Région Martinique enregistrent une chute de près de 19 % sur l'exercice pour désormais atteindre 49 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la diminution des subventions d'équipements reçues (- 11 %) mais également par celle du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de - 32 %.

Parallèlement, les dépenses d'investissement diminuent de 4,5 % après +10 % en 2007. Elles s'établissent à 137 millions d'euros et se répartissent entre les dépenses d'équipement directes (57 %) et les subventions d'équipement versées (43 %) destinées à des acteurs économiques (dans le cadre de la compétence des régions en matière d'aides économiques) et/ou à des communes ou groupements intercommunaux. A l'échelle des DOM ces proportions atteignent respectivement 68 % et 21 %.

Evolution des finances de la Région Martinique

million d'euros	2003	2007	2008	Var 2008/2007	Var 2008/2003
Recettes réelles totales*	**221,6**	**293,5**	**278,3**	**-5,2%**	**25,6%**
Recettes de fonctionnement (1)	176,8	232,1	228,8	-1,4%	29,4%
Recettes fiscales	130,0	174,1	167,5	-3,8%	28,8%
Impôts directs	15,2	17,9	18,9	5,4%	24,5%
Impôts indirects	114,8	156,2	148,6	-4,9%	29,4%
Dotations et subventions reçues	4,1	28,4	38,1	33,9%	825,7%
Attributions de péréquation et de compensation	8,4	0,7	0,6	-12,5%	-92,9%
Recettes d'investissement	44,8	61,4	49,4	-19,5%	10,3%
Dotations et subventions reçues	42,9	58,6	48,9	-16,4%	14,1%
Emprunts*	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres	0,0	0,0	0,0	-	-
Dépenses réelles totales	**218,7**	**308,3**	**294,3**	**-4,5%**	**34,6%**
Dépenses de fonctionnement (2)	105,0	165,1	157,6	-4,5%	50,1%
dont frais de personnel	13,1	17,1	26,5	54,8%	101,2%
dont intérêts de la dette	2,0	0,0	0,0	-	-
Dépenses d'investissement	113,7	143,2	136,7	-4,5%	20,2%
Subventions versées	49,2	58,1	57,7	-0,8%	17,2%
Remboursement de dette (3)	13,1	0,0	0,0	-	-
Dépenses d'équipement brut	42,2	82,9	77,6	-6,4%	83,8%
Autres	0,0	0,0	0,0	-	-
Epargne nette (1-2-3)	58,7	67,0	71,3	6,3%	21,4%
Dette en capital au 1er janvier	17,6	0,0	0,0	ns	ns

** Montants calculés hors gestion active de la dette*

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

A 24 M€ (- 39 % sur un an), le fonds de roulement permet le financement de 8 % des dépenses réelles totales, contre 16 % en moyenne dans les DOM. Après s'être affiché à un

niveau marginal en 2006, l'encours de la dette de la Région Martinique est nul en 2008 alors que cet encours par habitant atteint 415 euros en moyenne pour l'ensemble des DOM. La capacité d'autofinancement ressort à 179 euros par habitant, contre 191 euros en moyenne dans les autres départements d'outre-mer.

Outre les dépenses propres à l'établissement, en 2009 la Région Martinique a inscrit dans son budget 165 M€ pour des dépenses prioritaires (transports, formation professionnelle et éducation) et 94 M€ pour des actions de contribution au développement économique.

Les axes d'intervention de la collectivité régionale sont notamment :

- les travaux d'infrastructures (routes, équipements sportifs, culturels et de recherche) pour 89 M€ ;
- l'accompagnement technique et financier des PME pour 15 M€ ;
- le développement technologique et l'innovation pour 8 M€ ;
- le soutien des collectivités territoriales pour leurs travaux d'investissement pour 9 M€.

3.2.3 Analyse des finances du Département

	2003	2007	2008	Var 2008/2007	Var 2008/2003
Recettes réelles totales*	**409,9**	**643,7**	**638,5**	**-0,8%**	**55,8%**
Recettes de fonctionnement (1)	316,5	526,8	536,4	1,8%	69,5%
Recettes fiscales	123,7	302,7	310,5	2,6%	150,9%
Impôts directs	60,9	79,0	83,1	5,3%	36,5%
Impôts indirects	62,9	223,7	227,4	1,6%	261,7%
Dotations et subventions reçues	149,7	168,9	172,9	2,3%	15,5%
Attributions de péréquation et de compensation	10,1	5,1	4,8	-6,1%	-53,1%
Recettes d'investissement	93,4	116,8	102,2	-12,5%	9,4%
Dotations et subventions reçues	33,1	42,4	36,7	-13,4%	10,9%
Emprunts*	58,3	70,5	63,0	-10,6%	8,1%
Autres	0,1	1,4	0,1	ns	ns
Dépenses réelles totales	**392,6**	**658,6**	**622,2**	**-5,5%**	**58,5%**
Dépenses de fonctionnement (2)	275,1	501,7	506,5	1,0%	84,1%
dont frais de personnel	69,6	89,3	99,3	11,2%	42,5%
dont intérêts de la dette	8,2	13,1	15,4	17,9%	88,3%
Dépenses d'investissement	117,4	156,9	115,8	-26,2%	-1,4%
Subventions versées	24,0	18,4	14,5	-21,3%	-39,7%
Remboursement de dette (3)	23,7	26,4	25,0	-5,2%	5,3%
Dépenses d'équipement brut	62,6	107,7	74,8	-30,5%	19,6%
Autres	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Epargne nette (1-2-3)	17,6	-1,2	4,9	ns	-72,0%
Dette en capital au 1er janvier	188,5	347,8	385,8	10,9%	104,7%

** Montants calculés hors gestion active de la dette*

Source : Ministère des l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Le Département Martinique affiche une situation financière moins favorable que celle des référents nationaux, en raison de la faiblesse de l'épargne nette et un endettement par

habitant, deux fois plus important. Le niveau des dépenses de fonctionnement est plus élevé (1 273 euros contre 830), en raison notamment des dépenses d'aide à la personne (540 euros contre 236). Le Département parvient à maintenir un niveau de dépenses d'investissements proche des référents nationaux (291 euros par habitant contre 299 euros), par un recours accru à l'emprunt qui impacte négativement sa situation financière.

Dans le détail, en 2008, la capacité d'autofinancement brute du département atteint 30 M€, soit une augmentation de 18,8 % par rapport à 2007 (après - 8,6 % en 2007). L'épargne nette reste faible à 4,9 millions d'€.

Les produits de fonctionnement (536,4 M€) demeurent supérieurs aux charges de fonctionnement (506,5 M€), les deux postes progressant à un rythme proche (+1,8 % contre +1 %).

Les aides à la personne concentrent un peu moins de la moitié (41,4 %) des charges de fonctionnement du département, soit un niveau nettement supérieur à celui des départements de taille équivalente[91] (26,1%). En revanche le poids des charges de personnel (19,1 %) est similaire à celui des autres départements (19,8 %), de même pour les achats et charges externes (8,8 % contre 11,5 %).

La capacité de désendettement du Conseil général de la Martinique s'améliore en 2008. La dette atteint 386 millions d'euros et représente désormais près de 13 années de CAF brute, soit 1 année de moins par rapport à 2007. L'encours de la dette représente 72 % des produits de fonctionnement réels contre 47 % pour les départements de taille équivalente.

Les ressources d'investissement réelles se replient de 12 % par rapport à 2007 pour atteindre 102 millions d'euros. Les dépenses d'investissement représentent, quant à elles, 116 millions d'euros et chutent de 26 % essentiellement sous l'effet de la baisse des dépenses d'investissement direct (- 30 % et 65 % des dépenses d'investissement) tandis que les subventions versées (12 % des dépenses d'investissement) diminuent de 21,3 %.

3.2.4 Analyse des finances des établissements publics de coopération intercommunale

La Martinique compte trois EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) qui regroupe quatre communes; la CASM (Communauté d'Agglomération du Sud de la Martinique, 12 communes) et la CCNM (Communauté de communes du Nord de la Martinique, 18 communes).

A fin 2008, les EPCI de Martinique présentent un résultat comptable agrégé (8,4 M €) en baisse comparativement à l'exercice précédent du fait d'une progression des dépenses de fonctionnement (+ 8 %) supérieure à celle des recettes de même nature (+ 3,2%). Dans le même temps, les dépenses comme les recettes d'investissement se contractent sur la période sous revue, respectivement de - 5 % et de - 12 %. En conséquence, les EPCI dégagent un besoin de financement de 0,1 M€ en 2008 contre 3,9 M€ en 2007.

---

91 Strate des départements de 250 000 à 500 000 habitants.

Evolution des finances des EPCI

	2003		2007		2008		2008/2007
	Montant (en M€)	Par habitant	Montant (en M€)	Par habitant	Montant (en M€)	Par habitant	Variation
FONCTIONNEMENT							
I- Dépenses	**68,1**	**175**	**167,3**	**427**	**180,6**	**458**	**8,0%**
Dont Achats et charges externes	42,5	109	74,6	190	87,3	221	17,1%
Dépenses de personnel	10,8	28	25,2	64	27,2	69	7,8%
Subventions et contingents	9,1	23	23,5	60	26,9	68	14,7%
Charges financières	1,0	2	2,8	7	2,9	7	3,0%
II- Recettes	**88,8**	**228**	**183,2**	**468**	**189,0**	**479**	**3,2%**
Résultat comptable (II - I)	**20,7**	**53**	**15,9**	**41**	**8,4**	**21**	**-47,1%**
			0,0				
INVESTISSEMENT							
III- Dépenses	**21,2**	**54**	**45,4**	**116**	**43,2**	**109**	**-5,0%**
Dont Dépenses d'équipement	18,4	47	33,7	86	34,7	88	3,1%
Remboursement d'emprunts	1,6	4	6,2	16	6,8	17	10,9%
IV- Recettes	**8,3**	**21**	**49,4**	**126**	**43,2**	**110**	**-12,4%**
Dont Excédents de fonctionnement capitalisés	0,8	2	17,9	46	17,7	45	-1,0%
Dettes bancaires et autres	0,0	0	15,0	38	10,0	25	-33,4%
Subventions d'investissement	5,1	13	6,8	17	7,6	19	11,6%
Amortissement	1,3	3	2,9	7	3,5	9	20,2%
Besoin de financement (III - IV)	**12,8**	**33**	**-3,9**	**-10**	**-0,1**	**0**	**-97,9%**

Source : Trésorerie générale de Martinique

3.2.5 Analyse des finances des communes

La Martinique compte 34 communes dont une majorité de taille moyenne : 12 sur 34 comptent plus de 10 000 habitants ; elles totalisent les trois quarts de la population. La situation financière des communes de la Martinique est moins favorable que celle des référents nationaux, en raison d'une capacité d'autofinancement plus faible, les dépenses de fonctionnement étant plus élevées. L'encours de la dette par habitant ressort toutefois à un niveau proche de celui observé au plan national. Les communes ont un niveau de dépenses d'investissements légèrement inférieur à celui des référents nationaux.

Après une hausse de près de 41 % en 2007, le résultat net issu des comptes de gestion cumulés des 34 communes de la Martinique enregistre une diminution sensible au terme de l'exercice 2008. Il s'élève à 30 millions d'euros, en baisse de 17 % sur un an. Cette orientation est liée à une croissance plus soutenue des dépenses de fonctionnement comparativement aux recettes de fonctionnement (+ 5,4 % contre + 3,9 %). Rapporté au nombre d'habitants, le résultat comptable n'atteint plus que 50 euros (contre 79 euros en 2007) et redevient inférieur à la moyenne des DOM (65 euros).

Les dépenses de fonctionnement des communes atteignent 512 millions d'euros à fin 2008 et enregistrent une progression de 5,4 %, soit un rythme de croissance proche de 2007 (+ 5,0 %).

Cette hausse est notamment portée par la croissance continue des charges de personnel (+4,9 %) et celle des achats et charges externes (+ 9,3 %). Le rapport des charges de personnel par habitant s'inscrit de nouveau en hausse en 2008, soit 719 €/hab contre 689 € en 2007. Il est identique à la moyenne des DOM mais nettement plus élevé qu'au plan national (515 €/hab).

Evolution des finances des communes de Martinique

	2003	2007	2008	Var 2008/2007	Var 2008/2003
Recettes réelles totales*	**624,6**	**699,3**	**726,8**	**3,9%**	**16,4%**
Recettes de fonctionnement (1)	462,1	521,8	542,0	3,9%	17,3%
Recettes fiscales	259,5	334,6	342,0	2,2%	31,8%
Impôts locaux	82,0	102,6	106,4	3,7%	29,7%
Autres impôts et taxes	177,5	202,5	208,3	2,9%	17,3%
Dotation globale de fonctionnement	76,0	92,2	94,5	2,5%	24,3%
Recettes d'investissement (3)	162,5	177,5	184,8	4,1%	13,7%
Emprunts bancaires et dettes assimilées	55,7	46,8	47,7	2,0%	-14,3%
Subventions reçues	33,7	49,2	44,8	-8,8%	33,2%
FCTVA	11,1	14,7	12,6	-14,2%	14,3%
Dépenses réelles totales	**441,6**	**503,3**	**528,9**	**5,1%**	**19,8%**
Dépenses de fonctionnement (2)	423,8	486,1	512,4	5,4%	20,9%
Charges de personnel	235,4	270,4	283,7	4,9%	20,5%
Achats et charges externes	81,4	91,6	100,1	9,3%	23,0%
Charges financières	17,8	17,2	16,5	-4,0%	-7,3%
Subventions versées	52,2	61,1	58,7	-4,0%	12,5%
Dépenses d'investissement (4)	151,8	182,3	194,5	6,7%	28,1%
Dépenses d'équipement	99,6	124,0	152,6	23,1%	53,3%
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	41,8	31,1	31,7	1,8%	-24,2%
Excédent brut de fonctionnement	60,3	56,2	37,8	-32,8%	-37,4%
Capacité d'autofinancement = CAF	48,4	36,3	45,1	24,2%	-6,7%
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	6596,3	5,3	14,3	172,2%	-99,8%
Encours total de la dette	340,3	374,0	389,6	4,2%	14,5%
Annuité de la dette	59,3	47,0	46,9	-0,3%	-21,0%
FONDS DE ROULEMENT	50,6	75,6	58,8	-22%	16,2%
RESULTAT COMPTABLE = 1 - 2 = R	38,3	35,8	29,6	-17,3%	*-22,7%*
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = 4-3 = E	-10,6	4,8	9,7	102,1%	*ns*
Résultat d'ensemble = R - E	49,0	31,0	19,9	-35,8%	-100,7%

Source : Trésorerie générale de la Martinique

Concernant les achats et charges externes, second poste des dépenses de fonctionnement des communes (19 %), il représente en moyenne 254 euros par habitant contre 235 euros pour les DOM. Les charges financières des communes (16,5 M€) sont en repli de 4 % sur un an. Elles représentent 4,2 % de l'encours de la dette au 31 décembre 2008 (-0,4 point).

Le rythme de progression des produits de fonctionnement des communes se renforce en 2008 (+3,9 % contre +2,4 % en 2007). A 542 millions d'euros, ils demeurent supérieurs aux charges de fonctionnement. Les recettes fiscales concentrent 63,1 % du total des produits de fonctionnement et s'inscrivent sur une tendance haussière pour atteindre 342 M€ (+5,2 %). Les autres impôts et taxes représentent la première ressource de fonctionnement et progressent de 2,9 % en 2008, contre +4,1 % en 2007, pour atteindre 208 millions d'euros. Ils sont constitués à 87 % des produits de l'octroi de mer[92] (soit 53% des recettes fiscales totales), ces derniers voyant leur rythme de progression se maintenir sur l'exercice 2008 (+ 3,6 % contre +4,8 % un an auparavant). Rapporté à la population, l'octroi de mer ressort à 458 euros par habitant. Les

92 L'octroi de mer est une taxe indirecte sur les produits importés comme sur les productions locales dont le taux et les exonérations sont fixés par les Conseils régionaux. Le produit de cet impôt vient alimenter le budget des collectivités territoriales d'Outre-mer (communes, régions d'Outre-mer).

impôts directs locaux affichent une hausse de 3,7 % (contre + 7,8 % en 2007 auxquels s'ajoutent 27 M€ reversés par les EPCI aux communes (- 7,1 % sur un an).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) concourt à hauteur de 17 % aux produits de fonctionnement dans leur ensemble. Rapporté au nombre d'habitant, la DGF gagne 4 euros en 2008 pour s'établir à 239 € contre 249 € pour l'ensemble des DOM. Dans le même temps, les dépenses d'investissement des communes (195 M€) sont de nouveau en hausse en 2008 (+ 6,7 % contre + 14,7 % en 2007) tandis que les recettes d'investissement gagnent 4,1% à 185 M€.

La nette progression des dépenses d'investissement est principalement imputable aux dépenses d'équipement, première dépense d'investissement des communes (78 %), qui affichent une progression de 23,1 % (153 M€). De son côté, le remboursement d'emprunts et de dettes assimilées s'élève à 32 millions d'euros (+ 1,8 % sur un an). Les dépenses d'investissement par habitant atteignent ainsi 493 euros contre 562 euros pour la moyenne des DOM.

La hausse des recettes d'investissement est à rapprocher en premier lieu de la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé[93] (à 38 M€, + 47 %) alors que les subventions reçues diminuent (- 8,8 %). Parallèlement, les communes ont limité leur recours à l'emprunt privilégiant d'autres ressources d'investissement. Le poste « emprunts bancaires et dettes assimilées » ne s'accroît que de 2 % pour s'établir à 48 M€ (soit plus du quart des ressources d'investissements). Enfin, versé aux communes deux ans après la réalisation de l'investissement, le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)[94] est en baisse de 14 % (12,6 M€).

La capacité d'autofinancement brute des communes martiniquaises s'élève à 45 millions d'euros en 2008 contre 36 millions d'euros en 2007, ce qui marque une augmentation des ressources propres de ces collectivités. La CAF se rapproche ainsi de l'annuité de la dette (47 M€).

Par ailleurs, l'encours global de la dette communale s'inscrit de nouveau en hausse en 2008 pour s'établir à 390 millions d'euros (+ 4,2 %) mais à un rythme moins élevé que la CAF. Dès lors, la capacité de désendettement des communes s'améliore, la dette représentant désormais 8,6 années de CAF brute contre 10,4 en 2007. Toutefois, l'encours de la dette ressort à 987 euros par habitant (953 € en 2007), soit un niveau supérieur à la moyenne des DOM (778 €) et à celle observée au plan national (906 €).

Enfin, le fonds de roulement global[95] s'inscrit en baisse en 2008, atteignant 58,8 millions d'euros (- 22 % après + 7,3 % en 2007), soit 41 jours de charges de fonctionnement contre 56 jours sur l'exercice précédent. Le fond de roulement par habitant (149 euros) se place à un niveau intermédiaire entre la moyenne des DOM (106 euros) et la moyenne nationale (179 euros). Le résultat global, qui agrège au résultat de la section de fonctionnement le besoin de financement de la section investissement (9,7 M€), s'établit à près de 20 M€ (contre 31 M€ en 2007).

---

93 L'excédent de fonctionnement capitalisé traduit le cumul des excédents de la section de fonctionnement

94 Le FCTVA est versé aux communes deux ans après l'investissement.

95 Le fonds de roulement, calculé au 31 décembre de l'année N, correspond à l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut).

CHAPITRE III

Les secteurs d’activité

Section 1
Aperçu général

Le tissu économique martiniquais se caractérise par la prédominance des activités du secteur tertiaire. En 2006, il concentrait 83,7 % de la valeur ajoutée totale. En dix ans, le secteur a accentué sa prédominance au sein de tissu économique de la Martinique observant une progression moyenne de sa valeur ajoutée de 5,3 %. Toutefois, entre 1996 et 2006, la quasi totalité des secteurs d'activité a bénéficié de la croissance de l'économie. Le secteur non marchand a bénéficié d'une croissance annuelle moyenne de 6,3 % et le secteur marchand enregistre une croissance annuelle moyenne de 4,7 % tirée par la progression des activités de services aux entreprises (+13,3 %) et de services aux particuliers (+8,3 %). L'industrie et la construction enregistraient des croissances respectives de 4,1 % et 4,0 % en moyenne par an, sur la période sous revue. En revanche, la croissance du secteur agricole s'est repliée en moyenne de 0,5 % par an en 1996 et 2006.

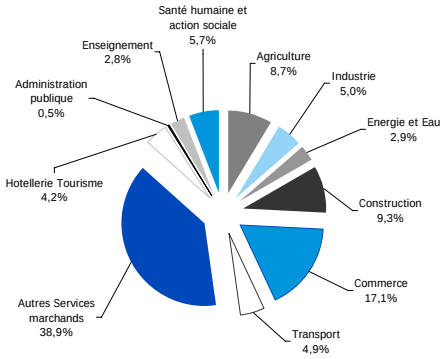

Source : INSEE

Selon le répertoire SIRENE de l'Insee, 54 095 entités composaient le tissu productif au 1er janvier 2009. Le secteur des services marchands concentrait près de deux tiers des entités recensées, contre 17,2 % pour le secondaire et 8,2 % pour le primaire. De son côté, les services non marchands totalisaient 9,0 % des entreprises recensées.

En matière d'emploi, la Martinique comptait 79 697 salariés[96] en 2008. Ces derniers étaient également pour la majeure partie employés dans le secteur tertiaire (74,7 % de l'emploi salarié). 49 193 personnes travaillaient au sein des services marchands (commerce, hôtellerie-restauration et autres services marchands) contre 10 379 dans le secteur non marchand. La construction, l'industrie et l'agriculture regroupaient respectivement 9,5 %, 10,6 % et 5,2 % des emplois salariés sur la période sous revue.

Le bilan sectoriel a connu une évolution défavorable renforcée par les effets de la crise sociale de février et mars 2009. Les chefs d'entreprises ont signalé une dégradation de leur activité et de leur trésorerie. De plus, les incertitudes relatives à l'évolution institutionnelles ont bridé les intentions d'investissement et le redémarrage de l'activité.

---

96 Les données de l'emploi salarié sont comptabilisées suivant le Champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

Section 2
L'agriculture, l'élevage et la pêche

Dans une conjoncture économique difficile, le secteur primaire a fait preuve d'une certaine résistance en 2009, l'année étant marquée par une nette reprise de la production de bananes. La banane, « fruit refuge » pour l'Europe en temps de crise, a enregistré une progression de sa consommation. D'autres filières, comme la filière avicole ont été peu touchées par les effets de la crise sociale ; elles constituent un axe de développement endogène, la production ne couvrant que 10 % environ des besoins de la population.

1. Quelques données structurelles

En 2006, le secteur primaire a généré 2,2 % de la création de richesse en Martinique, ce qui place ce secteur loin derrière les autres branches de l'économie avec une valeur ajoutée estimée à 159 millions d'euros. Le poids du secteur dans les effectifs salariés s'établit à 5,2 %. Néanmoins, ce chiffre ne représente pas le poids du secteur en terme d'emploi puisqu'il exclut par définition les chefs d'exploitation.

Poids du secteur dans ...

... la création de richesses (2006).
(source : INSEE)

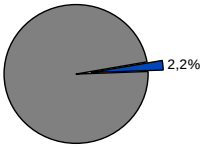

... les effectifs salariés (2008).
(source : Pôle emploi)

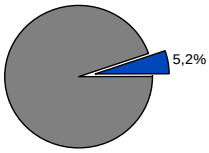

... les entreprises (2009).
(source : INSEE)

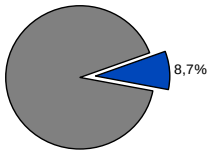

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux.

Répartition de la valeur ajoutée du secteur primaire en 2006
(en millions d'euros et en %)

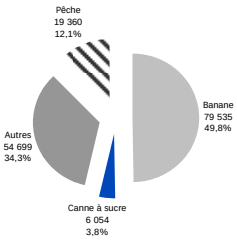

Répartition des surfaces agricoles utiles selon le type de culture en 2008
(en ha et en %)

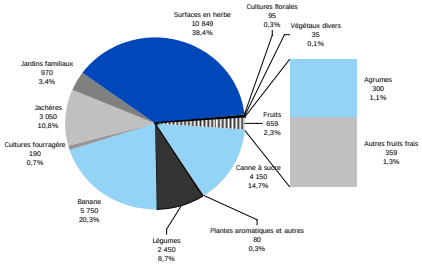

Source : Direction de l'agriculture et des Forêts

Près de la moitié de la valeur ajoutée produite par le secteur primaire provient de la banane, tandis que la canne à sucre ne compte que pour 3,8 % de la richesse agricole produite[97].

1.1. LES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

Selon l'Enquête Structure 2007 de la Direction de l'agriculture et des forêts (DAF), la population agricole active s'élevait à 11 035 personnes, dont 48 % travaillent la banane et 13 % exploitent la canne à sucre. En 2008, la surface agricole utilisée dans les exploitations s'élève à 25 189 hectares[98] ; la banane demeure la culture la plus présente et utilise un cinquième des terres agricoles utilisées. Par ailleurs, selon la DAF, la valeur vénale des terres plantées en bananes est la plus élevée en 2008 (8 910 euros/ha contre 5 980 pour les terres à canne et 3 560 pour les prairies).

L'agriculture martiniquaise s'organise essentiellement autour de structures de petite taille. Près des trois quarts des 3 464 exploitations recensées à la Martinique en 2008 opèrent sur des surfaces comprises entre 1 et 10 ha, tandis que les très grandes exploitations (plus de 100 ha) sont une minorité. Illustrant le mouvement croissant de concentration des exploitations, la SAU moyenne s'établit autour de 7,2 ha en 2007, contre 4 ha en 2000, alors même que la SAU globale tend à se contracter. Aussi, les 25 exploitations les plus importantes de l'île représentent 21 % de la SAU totale.

1.2. LES COMPTES DE L'AGRICULTURE EN 2008

Production agricole à la Martinique
(en millions d'euros et en %)

	2005	2006	2007	2008	Structure 2008	Variation 2008/2007
Production végétale	178,3	135,8	107,2	142,6	82,3%	33%
Légumes	*38,7*	*40,3*	*34,4*	*49,9*	28,8%	45%
Fruits	*118,6*	*76,5*	*53,2*	*70,5*	40,7%	32,5%
Cultures industrielles et aromatiques	*12,2*	*11,3*	*15,3*	*14,0*	8,1%	-8,3%
Fleurs et plantes	*8,8*	*7,7*	*4,2*	*8,2*	4,7%	94,3%
Production animale	26,9	29,1	29,7	27,8	16,0%	-6,4%
Services connexes	2,6	2,6	2,8	2,9	1,7%	3,2%
Production agricole	**207,8**	**167,5**	**139,6**	**173,3**	**100,0 %**	**24,1 %**

Source : DAF

97 La filière canne-sucre-rhum est étudiée dans la section 3, « L'industrie et l'artisanat ».

98 Pour mémoire, la surface agricole utilisée atteignait 36 974 ha en 1989. La contraction des terres agricoles provient essentiellement de l'urbanisation de l'île et de l'incidence croissante des risques liés au climat et à la pollution notamment.

En 2008, la production agricole totale s'élève à 173,3 millions d'euros, en progression annuelle de 24,1 %. Pour mémoire, l'année 2007 s'est caractérisée par une baisse de la production causée par le passage du cyclone Dean. L'année 2008 a vu, par conséquent, la reprise des exportations de bananes, interrompues entre septembre 2007 et mars 2008, tandis que la production de la filière canne-sucre-rhum a enregistré une diminution moins importante qu'anticipée. Les productions végétales constituent 82,3 % de l'ensemble de la production agricole locale.

En 2008, le secteur a perçu 107,2 millions d'euros de subventions (-2,1 % sur un an). Les consommations intermédiaires du secteur agricole ont enregistré une croissance annuelle de 8,3 % pour atteindre 122 millions d'euros. Par conséquent, la valeur ajoutée atteint 158,4 millions d'euros, soit une augmentation de 11,5 % sur un an. En revanche, le revenu net d'entreprise des exploitations agricoles s'établit à 70,7 millions d'euros, un recul annuel de 9,5 % traduisant les difficultés consécutives au passage du cyclone Dean.

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

L'agriculture martiniquaise bénéficie également d'un programme d'appui aux régions ultrapériphériques (POSEI ou Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) visant à prendre en considération les handicaps géographiques et économiques de ces régions. Les mesures POSEI, financées au titre du 1er pilier de la Politique Agricole Commune, se répartissent selon deux axes : l'approvisionnement en produits essentiels à la consommation humaine, à la transformation ou en tant qu'intrants agricoles ; et les mesures spécifiques de soutien à la production, la transformation et à la commercialisation des produits. En 2008, 113,9 millions d'euros ont été octroyés dans le cadre de l'aide communautaire, dont 76,1% pour la banane. En outre, la Martinique a bénéficié en 2008 de l'octroi de 1,15 million d'euros au titre du Contrat de Plan Etat-Région.

Partie intégrante de la nouvelle programmation des aides européennes pour la période 2007-2013, le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) dispose d'un budget de quelques 78,5 milliards d'euros. Au titre du FEADER, le Programme de développement rural régional de la Martinique (PDRM) s'est vu octroyer pour la période considérée un budget de 100,1 millions d'euros. Au total, le PDRM dispose d'une enveloppe de 146,4 millions d'euros. A titre de comparaison, 253 millions d'euros avaient été programmés entre 2000 et 2006, période de programmation précédente, au secteur primaire. L'année 2008 est la première année d'application du FEADER comme du PRDM, et les aides communautaires octroyées au titre du premier s'organisent autour de quatre axes (amélioration de la compétitivité, aménagement de l'espace, qualité de vie et approche LEADER).

2. La banane

En 2006, la banane contribue à hauteur de 1,1 % à la création de richesse régionale. En 2008, la Martinique fournissait 2,3 % des 5,4 millions de tonnes de bananes consommées en Europe. Le secteur joue un rôle important en terme d'emplois et participe au maintien de la rentabilité des lignes maritimes[99].

99 Les exportations de bananes constituent 80% du trafic en volume des compagnies maritimes sur les Antilles. La taille critique pour l'existence de ces lignes maritimes s'établit autour de 150 000 tonnes pour la Martinique et la Guadeloupe (en 2006, la Martinique produisait 220 000 tonnes, la Guadeloupe 48 000 tonnes).

2.1 2009, LA BANANE MARTINIQUAISE AU SORTIR DE DEAN

En 2009, le volume de bananes expédiées tend à retrouver le niveau atteint avant le cyclone Dean. Selon les professionnels du secteur, quelques 180 000 tonnes de fruits ont été exportées[100], contre 147 000 environ en 2008. Pour mémoire, les expéditions de bananes avaient été interrompues entre septembre 2007 et mars 2008, faisant de ces deux années une période atypique.

Banane : évolution des volumes expédiés et des prix moyens

(en tonnes et en euros/kg)

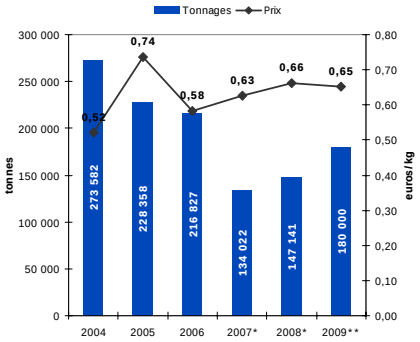

Source : FEL Hebdo, DRCCRF

Par ailleurs, les prix moyens se sont maintenus en 2009 pour atteindre 65 centimes d'euro par kilogramme, contre 66 centimes en 2008. Cependant, la tendance demeure baissière, puisque les prix atteignaient 67 centimes d'euro par kg en janvier 2009 et ont diminué jusqu'à 54 centimes en décembre.

Pour 2010, les volumes exportés devraient être plus importants qu'en 2009. Toutefois, le marché européen commence à montrer quelques signes de stagnation en raison de difficultés sur le marché des pays de l'Est. D'autre part les prix de bananes est orienté à la baisse, en raison du niveau de la parité euros/dollars. Les premiers mois de l'année, ont été perturbés par les problèmes logistiques rencontrés en Europe suite aux intempéries.

2.2. DES EFFORTS DE PROMOTION ET DE STRUCTURATION RENOUVELES EN 2009

Les producteurs martiniquais sont structurés autour de deux organisations qui concentrent quelques 500 producteurs : Banamart et Banalliance. Ces structures sont intégrées au sein de l'Union des groupements de bananes de Martinique et de Guadeloupe (UGBAN) qui concentre environ 18 500 emplois (directs et indirects) aux Antilles. La quasi totalité de la production de l'UGBAN est écoulée en Europe, et les trois quarts en France hexagonale.

L'UGBAN porte la stratégie de communication du secteur de la banane antillaise, notamment sur le territoire national. Par ailleurs, fin 2008, l'UGBAN a été à l'initiative d'un début d'intégration verticale de la filière, en rachetant au prix d'un investissement de 56 millions d'euros le réseau de mûrisseries Fruidor basé dans l'hexagone. Cette acquisition permet aux acteurs antillais de mieux maîtriser la distribution du fruit en France et en Europe.

En 2008, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a lancé le Plan Banane Durable 2008-2013, qui vise l'amélioration des techniques de culture, la recherche de produits phytosanitaires non nocifs et la mise en place d'une certification d'agriculture raisonnée. Ce plan

100 17 000 tonnes ont été perdues pendant le conflit social.

comporte également un volet de formation professionnelle : 40 000 heures annuelles entre 2009 et 2013.

2.3 L'EVOLUTION DE L'ENCADREMENT REGLEMENTAIRE

En 1993, l'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB) a été créée pour organiser la gestion des approvisionnements de bananes des Etats membres de l'Union européenne (UE). Le marché de l'UE est le premier marché d'importations[101] de la banane, mais également le marché le plus rémunérateur, les prix étant supérieurs à ceux pratiqués en Amérique du Nord ou au Japon. Organisée en deux volets, son objectif vise à soutenir la filière dans les régions européennes productrices compte tenu de l'importance pour l'agriculture de ces régions et de la forte concurrence exercée par la banane dollar d'Amérique latine et des Philippines. Le « volet externe » régit les relations commerciales avec les pays exportateurs de bananes hors Union, et le « volet interne » définit le dispositif de soutien au revenu des producteurs européens.

Le régime de protection de la production européenne de banane a été modifié à plusieurs reprises, sous la pression des producteurs de banane dollar ayant fait appel à l'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis 2006, la production des pays tiers est frappée d'une taxe de 176 euros par tonne à l'entrée sur le territoire européen[102]. En 2008, de nouvelles négociations entre les pays tiers et l'UE, menées sous l'égide de l'OMC, ont été engagées en vue d'une diminution progressive de ce tarif douanier. Fin 2009, un accord a été signé entre l'UE et les pays latino-américains qui prévoit la diminution progressive du tarif douanier. Actuellement établi à 148 euros/tonne depuis le 1er janvier 2010, il devrait atteindre 114 euros/tonne en 2017. En contrepartie, les pays ACP se verront attribuer une aide évaluée à environ 200 millions d'euros.

Pour la seule année 2008, deux versements POSEI ont été effectués : une avance en octobre au titre de l'année FEOGA 2009 pour un montant de 41,5 millions d'euros, et le solde de cette aide en décembre 2008, soit 56,7 millions d'euros. La base de calcul de l'aide a été revue pour prendre en compte l'impact du cyclone Dean.

Le volet interne de l'OCM banane a également été modifié. Au 1er janvier 2007, les aides aux planteurs sont parties prenantes du programme POSEI. En 2008, les planteurs martiniquais ont bénéficié de l'octroi de 490,5 milliers d'euros au titre des aides communautaires engagées à partir de 2007. 97,7 milliers d'euros ont été consacrés à l'investissement. Par ailleurs, 145 milliers d'euros ont été dévolus à l'encadrement commercial et technique.

---

101 En 2006, les importations de bananes se répartissent entre l'UE à 27 (4,8 M T), puis les Etats-Unis/Canada (4 M T), le Japon (1 M T) et la Russie (0,9 M T).

102 Les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), partenaires économiques de l'Union européenne, bénéficient d'une exemption de ce droit de douane. En 2008, ils ont importé 17% environ des bananes consommées dans l'UE tandis que les pays tiers et pays ACP non partenaires de l'Union européenne ont importé 72,6% de celles-ci.

3. Au-delà de la banane, la diversification agricole

3.1 L'ELEVAGE

A la Martinique, malgré la persistance d'un volet informel, l'élevage est structuré autour d'une interprofession, l'AMIV (Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes) destinée à mutualiser les moyens de production et à organiser les rapports des producteurs avec les circuits de distribution. L'élevage est confronté à des défis d'ordre divers ; le foncier fait notamment l'objet de conflits d'usage de nature à défavoriser la pratique de l'élevage. Par ailleurs, l'incidence d'un climat humide et la persistance de maladies tropicales accroissent les difficultés du secteur, tandis que le coût des intrants demeure structurellement élevé. L'ensemble de la production animale de la Martinique a été estimé à 27,8 millions d'euros en 2008, soit un recul annuel de 6,4%.

Répartition du cheptel martiniquais en 2008
(en nombre de têtes et en %)

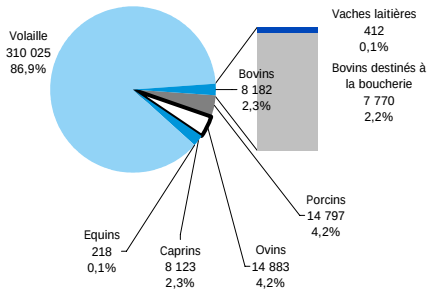

Source : Daf

Viande traitée à l'Abattoir départemental en 2009
(par type de bétail et en %)

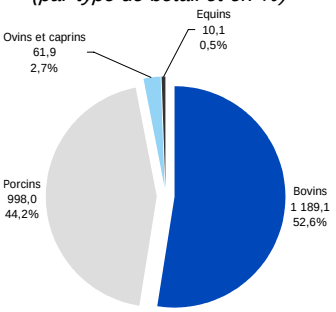

Source : Abattoir départemental

Le secteur a généré environ 16 % de la production agricole en 2008, il employait 11 000 personnes en 2007, dont 4 900 dans le cadre d'exploitations familiales. La volaille reste prédominante tandis que les effectifs de lapins et d'équins sont marginaux. 2 259,2 tonnes de viande ont été traitées à l'abattoir départemental en 2009, soit un recul annuel de 6,8 %. Les productions bovines (52,6%) et porcines (44,2%) concentrent la quasi totalité de l'activité de l'abattoir.

3.1.1 La filière avicole

En 2008, la production de volailles a atteint 3,4 millions d'euros (+7,8 % sur un an), tandis que celle des œufs s'élevait à 9,7 millions d'euros (-19,6% sur la même période). La filière est organisée en coopérative autour de la Société coopérative avicole de la Martinique (SCAM), qui a fait abattre 938 tonnes de volaille en 2008 (-1,1% sur un an). Selon les données de l'Office pour le développement agricole des départements d'outre-mer (Odeadom), la production locale de volaille couvrait 8,8 % les besoins du marché local en 2008, le solde étant importé.

L'île a également produit 53,1 millions d'œufs en 2008 (-4,2% sur un an), et les professionnels du secteur estiment à environ 60 millions d'œufs la production 2009 (80 % des besoins locaux sont ainsi couverts). La société Martinique Aviculture concentre 98,5 % des poules pondeuses recensées dans le département. Les 38 jours de conflit social du premier trimestre 2009 n'ont eu qu'un impact limité sur la profession. En effet, si les circuits de distribution classique (grandes et moyennes surfaces) étaient indisponibles, les aviculteurs ont pu écouler leur production grâce à des circuits parallèles.

La filière a également bénéficié de conditions globalement favorables : le coût des intrants s'est contracté grâce à l'évolution du cours du dollar, tandis que le prix du soja a diminué. Par ailleurs, l'aide au fret instituée en 2008 devrait compenser une partie du coût des intrants.

3.1.2 La filière bovine et la production de lait

La Coopérative des éleveurs de la Martinique compte 126 adhérents (soit 5 % des éleveurs du département) et réalise environ un tiers des abattages contrôlés. Les bouchers écoulent la production des éleveurs indépendants, et l'Odeadom estime que la part de l'abattage clandestin ne cesse de diminuer. Pour l'ensemble du marché de la viande bovine, le taux de couverture de la consommation par la production locale s'élevait à 20,1% en 2008.

En 2007, l'île totalisait 412 vaches laitières regroupées au sein de 123 exploitations. La Coopérative des producteurs de lait de la Martinique (Cooprolam) organise la production, tandis que le groupement d'intérêt économique Gecolait collecte le lait qui est essentiellement destiné à l'industrie agroalimentaire[103]. La Cooprolam a produit 850 milliers de litres en 2008 (+9,7 % sur un an) ; cependant, la production locale, bien que croissante, ne couvrait en 2007 que 4,2 % de la consommation martiniquaise.

3.1.3 La filière porcine

Deux coopératives réalisent plus des trois quarts des abattages contrôlés de porcs, la Coopérative des producteurs de porc de la Martinique (Coopmar) et la Société coopérative porcine (Socoporc). L'Odeadom estime à environ 50 % la part de la consommation de porc relevant de l'autoconsommation ou de l'abattage clandestin. L'abattoir départemental a produit 998 tonnes de viande de porc en 2009, en diminution annuelle de 7,6 %.

Le taux de couverture de la consommation martiniquaise par la production locale atteignait 8,8 % en 2008, tandis que près des trois quarts de la viande fraîche consommée était importée. La valeur de la production porcine a atteint 3,6 millions d'euros en 2008 et reste stable d'une année sur l'autre.

[103] Deux entreprises locales assurent la production de yaourts, la SNYL représentant la marque Yoplait et la SAPY représentant la marque Danone.

3.1.4 Les aides à l'élevage

Répartition des aides communautaires à l'élevage en 2008
(en euros et en %)

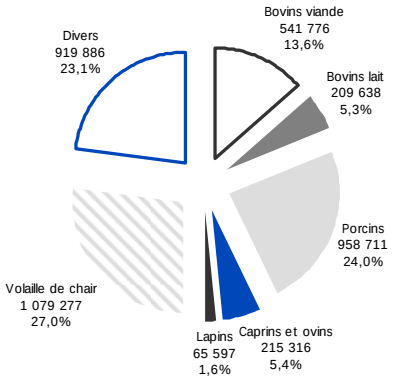

Source : Daf

En 2008, les crédits nationaux alloués à la filière de production animale se sont élevés à 458,6 milliers d'euros. Ces subventions ont notamment permis de financer des programmes d'investissement. L'Odeadom a renouvelé son appui aux filières bovine, cunicole et aquacole, finançant notamment l'acquisition de reproducteurs bovins sélectionnés.

Les subventions communautaires se sont élevées à 3,9 millions d'euros ; l'AMIV est en charge de la mise en œuvre locale du plan POSEI. La volaille concentre plus du quart des aides distribuées en 2008.

3.2 LEGUMES, FRUITS ET FLEURS : LA PRODUCTION VEGETALE DE DIVERSIFICATION

Quelques 4 100 ha étaient consacrés à la diversification végétale en 2008. La filière est relativement jeune, et se structure autour de la Société coopérative de la Martinique (Socopma) qui assure la vente de produits frais et le conditionnement de légumes surgelés à destination des collectivités publiques et des grandes et moyennes surfaces.

La diversification végétale : superficies et productions[104]

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Superficie (ha)	3 469	3 827	3 953	4 098	4 100	0%
Production (tonnes)	50 881	51 749	52 719	52 513	59 520	13,3%
dont : légumes frais	*26 464*	*34 044*	*37 892*	*37 654*	*43 512*	15,6%
racines et tubercules	*7 070*	*7 064*	*6 161*	*6 280*	*6 500*	3,5%
fruits (hors banane)	*15 347*	*10 641*	*8 666*	*8 579*	*9 508*	10,8%

Sources : Daf, Odeadom

[104] En 2008, 95 ha étaient consacrés aux cultures florales (contre 81 ha en 2007), pour une production évaluée à 7,1 millions de tiges. A la même date, 1,7 million de fleurs étaient importées (-11,5% sur un an).

L'Odeadom pilote également un programme destiné à promouvoir l'agriculture biologique sur la période 2007-2013. En 2008, l'île comptait 24 producteurs (+20 % sur un an) regroupés en majorité dans la coopérative « Bio des Antilles ». La même année, 116 ha sont recensés comme relevant de l'agriculture biologique, tandis que 72 ha sont en cours de conversion. Au total, l'Odeadom estime que 0,7 % de la surface agricole utilisée relève de l'agriculture biologique, soit plus du double de la surface recensée en 2007. Les débouchés sont exclusivement locaux pour une production de 188 tonnes, dont 84 tonnes de fourrage.

Le domaine de la diversification végétale demeure une priorité en matière d'attribution d'aides communautaires. A ce titre, la Martinique a reçu 3,5 millions d'euros en 2008, contre 4,4 millions un an plus tôt. Les aides nationales ont atteint pour la même année 75,5 milliers d'euros. Par ailleurs, un programme sectoriel a été mis en place pour soutenir la production de fruits et de légumes et en améliorer la compétitivité pour les années 2009 à 2013.

4. La pêche et l'aquaculture

En 2006, la pêche générait 12,1% de la richesse créée dans le secteur primaire, avec 19,4 millions d'euros. La valeur ajoutée générée par ce secteur s'établit à 0,3% du PIB régional. 1 701 pêcheurs sont recensés à la Martinique en 2008. L'île compte 1 084 embarcations, dont 916 actives toute l'année. Le navire moyen mesure 7,1 mètres, a 15 ans, et comporte un équipage d'un peu moins de deux personnes.

Le département compte 8 ports de pêche et 16 Aménagements pour la Pêche d'Intérêt Départemental (APID). La construction, la modernisation et l'entretien de ces ports de pêche et APID relèvent de la responsabilité du Conseil Général. Au cours de l'année 2008, ce dernier a réalisé des opérations sur les ports, les APID et les appontements pour un montant total de 10,8 millions d'euros. Près d'un million d'euros ont été consacrés aux réparations suite au passage des cyclones Dean et Omar. Ces travaux ont notamment permis le dragage du port de Grand Rivière, des études de conception du port de Case Pilote et de l'APID de Poirier à Rivière Pilote, la poursuite des travaux de réalisation des infrastructures (construction de la digue) et la poursuite des travaux de réalisation du quai, du terre plein et la reconstruction du musoir de Case Pilote, et la remise en état des appontements de l'Anse à l'Ane, des Trois Ilets, de Bellefontaine et du Carbet. 59 % des navires actifs immatriculés pratiquent la pêche à l'aide de casiers. En outre, 6 communes concentrent près de la moitié des navires actifs immatriculés (les Anses-d'Arlet, Trinité, François, Vauclin et Ste-Luce). Par ailleurs, 61,1% des embarcations actives en 2008 exercent leur activité dans la zone des 12 milles.

La production du secteur est demeurée stable entre 2006 et 2008 (environ 6 300 tonnes). Selon la Direction des Douanes, 65 tonnes ont été exportées, tandis que 8 894 tonnes ont été importées pour la consommation locale. Plus de la moitié (4 585 tonnes en 2008) de ces importations était composée de poissons frais et congelés, distribués en grande surfaces et en poissonneries.

La production aquacole demeure embryonnaire (environ 81 tonnes en 2008), et la pisciculture terrestre s'inscrit en retrait, la production d'écrevisse a pâti de la présence d'organochlorés dans les bassins. Cependant, l'aquaculture marine enregistre une progression notable, comme en témoigne la production locale de cobia. A la Martinique, 12 producteurs sont regroupés au sein de la COOPAQUAM, Coopérative des aquaculteurs de la Martinique, afin de mutualiser la collecte, le conditionnement et la distribution du produit des exploitations aquacoles.

Répartition des embarcations actives selon le port d'immatriculation et le rayon d'action

(en nombre de navires)

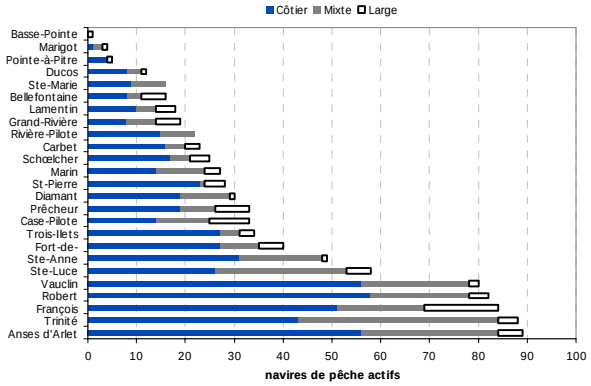

Source : Ifremer

Production aquacole à la Martinique

(en tonnes)

	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Ecrevisses	8,7	10	10	10	6	-40%
Saint-Pierre	12,4	10	10	10	4	-60%
Loup des caraïbes	87	70	80	50	45	-10%
Cobia	2	2	3	10	26	+160%
Total	110,1	92	103	80	81	+1,3%

Source : Insee, TER 2009-2010

5. Perspectives

La tenue en avril et mai 2009 des Etats Généraux de l'Outre-Mer a déterminé quelques orientations pour le secteur primaire martiniquais. Il s'agit notamment des mesures suivantes, telles que définies dans le rapport final de novembre 2009 :

- de favoriser la diversification agricole en augmentant de 40 millions d'euros l'enveloppe destinée à l'aquaculture, à la pêche, à l'élevage et à l'apiculture ;
- de maintenir l'intégrité du foncier agricole, en particulier en stabilisant le zonage ;
- de faire de la Martinique un pôle agroalimentaire régional, en insistant sur la formation agronomique locale et dans le cadre d'échanges ;
- de privilégier la production locale, notamment dans le secteur public (restauration scolaire…) ;
- de valoriser la biodiversité de la faune et la flore locales.

Section 3
L'industrie et l'artisanat

Les données de l'enquête de conjoncture de l'Iedom font ressortir en 2009 une morosité marquée dans l'ensemble du secteur industriel. L'arrêt de la production durant les 38 jours de conflit en début d'année, ainsi que les difficultés logistiques, ont défavorablement impacté l'activité du secteur. Par ailleurs, la filière canne-sucre-rhum a pâti de conditions climatiques peu propices au cours d'une campagne débutée tardivement.

1. L'industrie dans l'économie martiniquaise

En 2006, la branche industrielle représentait 5,6 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique. Elle se place ainsi en quatrième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, loin derrière les secteurs du commerce et des autres services marchands, mais tout près de celui de la construction.

Poids du secteur dans ...

... la création de richesses (2006).
(source : INSEE)

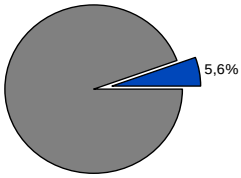

... les effectifs salariés (2008).
(source : Pôle emploi)

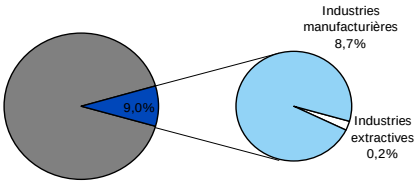

... les entreprises (2009).
(source : INSEE)

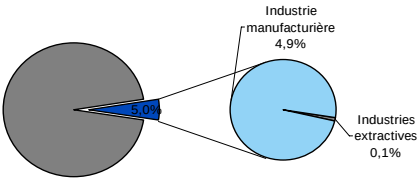

... les créations d'entreprises (2008).
(source : INSEE)

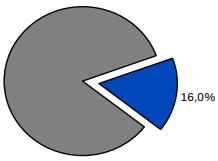

... la démographie des entreprises (2008)
(source : INSEE)

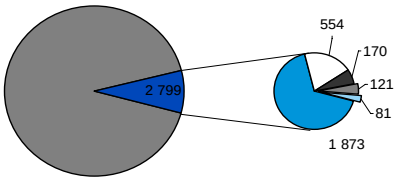

0 salarié ☐ 1 à 5 salariés ■ 6 à 9 salariés ■ 10 à 19 salariés ■ 20 salariés et plus

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services hors hôtellerie-restaturation. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services). Les données sur les services (48 % des créations) ne sont pas représentées.

Le secteur emploie 9 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi, contribue à hauteur de 16 % aux créations d'entreprises et rassemble 5 % du total des établissements martiniquais, avec une majorité d'entreprises sans salarié (67 %).

2. Panorama du secteur de l'industrie

2.1 LE BILAN DE L'AMPI

En 2008, selon l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI), qui comporte 136 adhérents, le chiffre d'affaires du secteur industriel s'élève à 1,4 milliard d'euros, soit une augmentation annuelle de 4,9 %. La quasi-totalité des sous-secteurs a connu une croissance annuelle d'environ 5 %, à l'exception du secteur de la chimie, dont l'activité a augmenté de 9,8 %. A l'inverse, l'industrie de fabrication des accessoires pour automobiles et bateaux voit diminuer son chiffre d'affaires de 31,5 % sur la même période.

Chiffre d'affaires de l'industrie en 2008
(en milliers d'euros)

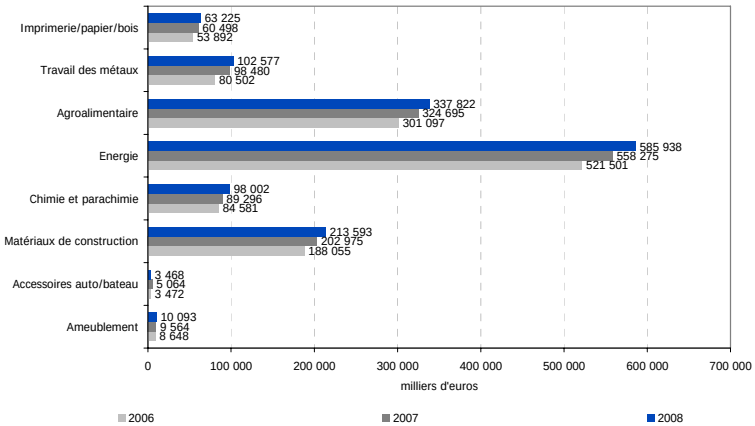

Source : AMPI

Les effectifs sont demeurés globalement stables sur l'année 2008. Cependant, l'industrie de fabrication des accessoires pour automobiles et bateaux a vu diminuer son nombre de salariés de 14,8 %, alors que la fabrication de meubles opérait quelques embauches (+3,6 %). La masse salariale atteint désormais 12,6 % du chiffre d'affaires industriel, contre 13,6 % en 2007. Ce ratio s'élève respectivement à 32,3 % et 25,1 % dans les sous-secteurs de l'ameublement et de l'imprimerie.

2.2 LE SECTEUR ARTISANAL

La Chambre des métiers recense 9 467 entreprises artisanales à fin 2009, contre 9 992 un an auparavant. Une majorité (59,8 %) de celles-ci est constituée d'entreprises individuelles. 80,8 % des entreprises artisanales recensées en 2009 sont dirigées par des hommes, et plus de la moitié des dirigeants d'entreprises artisanales ont entre 35 et 49 ans. Le bâtiment demeure le

sous-secteur privilégié (48,3 % de l'ensemble des entreprises recensées), devant les services (26,5 %), la fabrication (18,9 %) et l'alimentation (6,3 %).

Répartition des entreprises artisanales par forme juridique et par secteur géographique en 2009

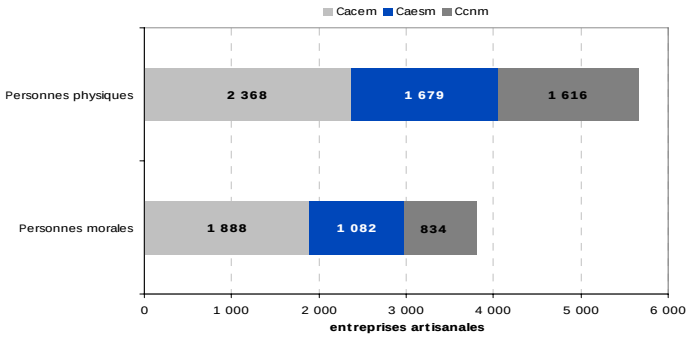

Source : Chambre des Métiers

*NB : **CACEM** – Communauté d'agglomérations du centre de la Martinique (Fort-de-France, le Lamentin, St-Joseph et Schœlcher) ;*
***CCNM** – Communauté de communes du nord de la Martinique (Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fond-Saint-Denis, Gros-Morne, Grand-Rivière, Lorrain, Macouba, Marigot, Morne-Rouge, Morne-Vert, Prêcheur, Robert, Sainte-Marie, Saint-Pierre et Trinité) ;*
***CAESM** – Communauté d'agglomérations de l'espace sud-Martinique (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, François, Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Sainte-Anne, Sainte-Luce, St-Esprit, Trois-Ilets et Vauclin).*

Le centre de l'île concentre 45,0% des entreprises artisanales, tandis que les communes du nord de la Martinique comptabilisent moins du quart des entreprises artisanales recensées en 2009.

3. La filière canne -sucre - rhum

La campagne cannière 2009 a débuté tardivement en raison des conséquences du conflit social du début de l'année. Par ailleurs, les intempéries du deuxième trimestre ont altéré la teneur en sucre de la canne et reporté la fin de la campagne au mois de juillet.

Deuxième production agricole de l'île, la canne à sucre est cultivée sur 4 150 hectares en 2008, contre 3 950 en 2007. 60 % de la canne à sucre récoltée sont destinés aux distilleries et à l'élaboration du rhum[105], et le solde à la fabrication de sucre. Selon le Centre Technique de la Canne et du Sucre, le nombre d'emplois induits directement et indirectement par la filière canne-sucre-rhum est estimé à environ 3 900 en 2008, dont 180 planteurs.

105 La Martinique compte 7 distilleries : Saint-James (Sainte-Marie), Depaz (Saint-Pierre), La Mauny (Rivière-Pilote), Neisson (Carbet), Simon (François), JM (Macouba) et La Favorite (Fort-de-France). Dillon ne constitue plus un site de production depuis 2006, l'activité ayant été reprise par les distilleries Depaz et St James.

Campagnes cannières 1999-2009

Cannes broyées

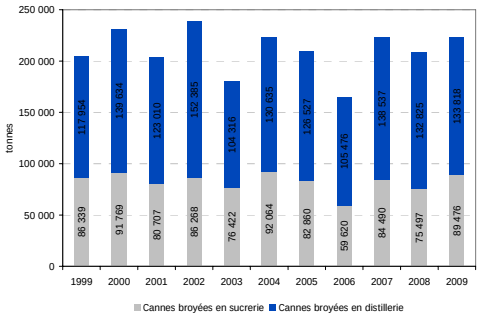

Production de rhum et de sucre

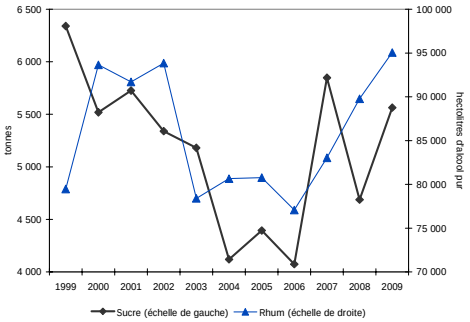

Sources : CODERUM, Centre Technique de la Canne et du Sucre, Douanes

Malgré les difficultés liées au retard du début de la campagne et à la forte pluviométrie de mai, la récolte de canne a été supérieure de 7,2 % à celle de 2008, et s'est soldée par la manipulation de 223,3 milliers de tonnes de cannes. Cependant, les intempéries ont diminué la richesse saccharimétrique de la canne à sucre ; le coefficient correspondant s'établit à 8,22, soit en-deçà de la moyenne des dix dernières années.

En début de campagne 2009, le coefficient de paiement s'établissait autour de 9, pour chuter à 6 environ après les intempéries de mai. Ce coefficient est notamment utilisé pour indexer la rémunération des agriculteurs (soit 65 euros par tonne pour un coefficient de paiement de 8). Pour mémoire, le coefficient de paiement atteignait 8,62 en 2008 et 9,08 en 2007.

En 2009, la sucrerie du Galion, unique établissement de ce type sur l'île, a manipulé 89 476 tonnes de canne (+18,5 % sur un an) et produit 5 564 tonnes de sucre (+18,7 %). Par ailleurs, la sucrerie du Galion a généré 15 949 hectolitres d'alcool pur (HAP) de rhum industriel.

Commercialisation du rhum produit à la Martinique

HAP	2006	2007	2008	2009	*Variation annuelle*
Exportations	52 349	52 671	59 399	60 535	1,9%
Ventes sur le marché local	20 326	19 042	12 158	11 229	-7,6%
Commercialisation	72 675	71 713	71 557	71 764	0,3%

Sources : Coderum, Douanes

La production de rhum a atteint 95 065 HAP en 2009, soit une augmentation annuelle de 5,9 %. Le rendement de la canne à sucre s'établit à 71 litres de rhum par tonne de canne contre 104 litres un an plus tôt. En 2009, une grande partie du rhum martiniquais commercialisé a été exportée (84 % du total).

Section 4
L'énergie, l'eau et l'environnement

La question de la production et de l'accès à l'énergie reste cruciale en Martinique. Le mouvement social du début de l'année a suscité une réflexion sur la formation des prix des carburants, tandis que des efforts de modernisation des infrastructures et d'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation locale se poursuivent.

1. Quelques données structurelles

En 2006, la branche énergie, eau et environnement représentait 2,3 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique. Le secteur emploie 1,6 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi et rassemble 2,9 % du total des établissements martiniquais.

Poids du secteur dans ...

... la création de richesses (2006).
(source : INSEE)

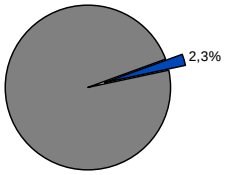

... les effectifs salariés (2008).
(source : Pôle emploi)

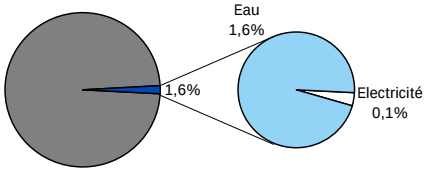

... les entreprises (2009).
(source : INSEE)

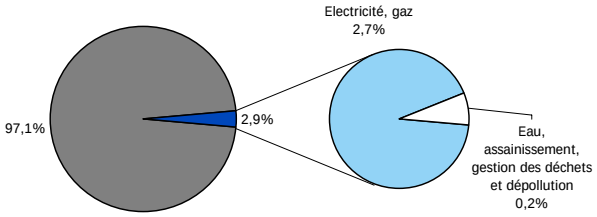

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux.

2. L'énergie à la Martinique

2.1 LA PRODUCTION ELECTRIQUE LOCALE

A la Martinique, le parc raccordé au réseau électrique a une capacité de 404 mégawatts (MW) en 2009, dont plus de la moitié provient des installations d'EDF à Bellefontaine, dans le

nord de l'île. La production électrique réelle s'est établie à 1 550 gigawatts/heure (GW/h), en progression annuelle de 1,3 %. Plus de 97 % de la production électrique est d'origine thermique (moteurs diésels ou turbines à combustion). La part des énergies renouvelables dans la production locale s'établit à 2,8 % en 2009, contre 2,5 % l'année précédente. A titre de comparaison, la proportion d'énergies renouvelable dans la production électrique atteint 11,8 % en Guadeloupe en 2009. Pour mémoire, l'objectif européen pour 2010 vise 21 % de la production électrique issue des énergies renouvelables.

Capacité de production électrique reliée au réseau
(MW et %)

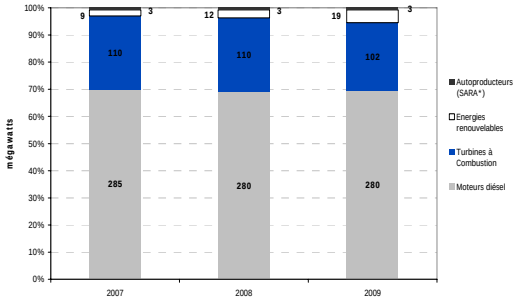

Production électrique
(GW/h)

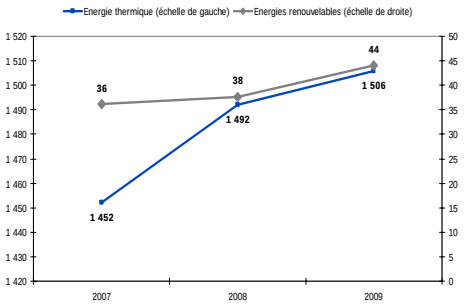

Source : EDF
**SARA : Société anonyme de raffinage aux Antilles*

EDF s'est engagée dans un programme de modernisation des infrastructures de Bellefontaine, pour un total d'environ 450 millions d'euros. D'ici juin 2012, la centrale comprendra 12 moteurs à combustion interne d'une capacité de 216 MW. Ce programme devrait également permettre une plus grande polyvalence. Ainsi, la centrale devrait pouvoir tirer parti de l'approvisionnement en gaz naturel trinidadien qui serait disponible en Martinique à l'horizon 2014.

La production d'énergie photovoltaïque poursuit sa croissance (+117 % sur un an) alimentée par des mesures d'incitation fiscales (qui couvrent en moyenne 34 % du coût de l'installation photovoltaïque) et par le programme de rachat de l'électricité produite. De fait, le nombre d'installations photovoltaïques raccordées au réseau s'élève à 510 en 2009, contre 380 un an plus tôt. La production globale d'énergie renouvelable a progressé de 17 % sur un an pour s'établir à 44 GWh.

Provenance des énergies renouvelables produites à la Martinique
(en GWh)

	2007	2008	2009	Structure 2009	Variation annuelle 2009/2008
Energie issue de la combustion des ordures ménagères	32,0	31,0	31,0	70,5%	0,0%
Energie éolienne	1,5	1,3	1,5	3,4%	15,4%
Energie photovoltaïque	2,7	5,3	11,5	26,1%	117,0%
Total	**36,2**	**37,6**	**44,0**	**100,0 %**	**17,0 %**

Source : EDF

Les énergies éoliennes et photovoltaïques sont dites intermittentes, car elles présentent des variations brusques de puissance. De fait, depuis l'arrêté ministériel du 23 avril 2008, le gestionnaire du réseau électrique est autorisé, pour en préserver la stabilité, à déconnecter les producteurs d'énergies intermittentes au-delà d'un seuil de 30 % de la puissance appelée, qui correspond en 2010 à environ 75 MW. EDF anticipe qu'en 2025, cette proportion de 30 % devrait représenter environ 100 MW. Les sources d'énergie hydraulique[106] et géothermique[107] sont à l'étude, tandis que la méthanisation des déchets fait l'objet de recherches tant sur le site du Centre de Valorisation Organique que dans le cadre du projet de Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Par ailleurs, un projet tirant parti du différentiel de température entre le plancher océanique et la surface de la mer est à l'étude sur la côte Caraïbe.

2.2 LA CONSOMMATION ELECTRIQUE MARTINIQUAISE

182 700 clients ont consommé l'énergie mise à leur disposition sur le réseau électrique en 2009. La consommation d'énergie basse tension a maintenu sa progression en 2009 (+ 2,8 % contre + 3,3 % en 2008), alors que celle de l'énergie moyenne tension est en recul (- 0,9 % contre + 1,2 % en 2008), en lien avec le ralentissement économique observé en 2009.

La consommation d'électricité en Martinique
(en GWh)

	2007	2008	2009	Structure 2009	Variation 2009/2008
Energie facturée basse tension	851	879	904	58,3 %	2,8 %
Energie facturée moyenne tension	505	511	507	32,7 %	- 0,9 %
Pertes (techniques et non techniques)*	132	139	140	9,0 %	0,3 %
Energie totale facturée	**1 488**	**1 530**	**1 550**	**100,0 %**	**1,3 %**

Source : EDF
** « Les pertes techniques sont dues à l'acheminement de l'électricité qui consomme lui-même de l'énergie du fait de l'échauffement des conducteurs et des transformateurs. Les pertes non techniques, en revanche, correspondent à de l'énergie effectivement consommée mais non attribuable à un client final bien identifié. Leurs causes peuvent être multiples : imprécision ou défaut du comptage, fraudes, erreurs humaines... »*

2.3 LES ENERGIES FOSSILES

La Martinique importe la quasi-totalité (84 % en 2009) des hydrocarbures consommés localement d'Europe du nord, au rythme de 10 livraisons annuelles. En 2009, la Sara[108] a raffiné 552 milliers de tonnes métriques de produits pétroliers, en recul de 6,3 % sur un an.

106 Un rapport de l'Office de L'eau (ODE) daté de juin 2008 estime à environ 38 MW le potentiel hydroélectrique lié à la mise en place de nouvelles installations, soit la capacité moyenne suffisant à la consommation de 52 000 personnes. Cependant, seuls quelques 5 MW seraient effectivement utilisables.

107 En mars 2009, un partenariat public-privé dénommé Géothermie Caraïbes a été constitué avec des acteurs martiniquais, guadeloupéens et dominiquais. Il s'agit d'évaluer le potentiel géothermique de la Dominique et d'y faire construire à terme une usine desservant la Martinique et la Guadeloupe via des câbles sous-marins.

108 Opérateur privé soumis à des contraintes de service public, la Sara a quatre actionnaires majeurs : Total (50%), Rubis, Exxon-Mobile et Chevron-Texaco. Le mouvement social et les cours défavorables du pétrole ont occasionné une perte estimée à 34 millions d'euros à fin mai 2009. En juillet 2009, la Commission des finances de l'Assemblée Nationale a voté l'octroi d'une aide nationale de 44 millions d'euros au bénéfice des compagnies pétrolières impactées en début d'année.

Cette évolution s'explique par divers facteurs : le conflit social du début de l'année a impacté la production, et la maintenance technique de trois semaines ayant eu lieu premier semestre. Les importations de produits pétroliers destinées à pallier ce déficit ont atteint 265 milliers de tonnes métriques, en recul de 11,7 %, notamment en raison des difficultés d'accès au port durant le mouvement social. En 2009, la consommation de carburant a diminué de 8,2 % sur un an pour atteindre 542,5 milliers de tonnes métriques. Les baisses annuelles les plus sensibles concernent les ventes de fioul (- 19,7 %) et de super sans plomb (- 6 %).

En Martinique et en Guadeloupe, les prix des produits pétroliers sont administrés. Ils sont revalorisés à chaque arrivage selon une formule d'actualisation qui tient notamment compte de la moyenne des prix pétroliers 10 jours avant et après le départ du port d'embarquement. Par ailleurs, la Sara définit en concertation avec la Préfecture et la Direction Régionale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DRCCRF) un niveau de marge annuel. Enfin, le niveau des prix à la pompe dépend également de celui des prélèvements fiscaux gérés par les collectivités locales.

Hydrocarbures : production, transferts vers la Guadeloupe et exports

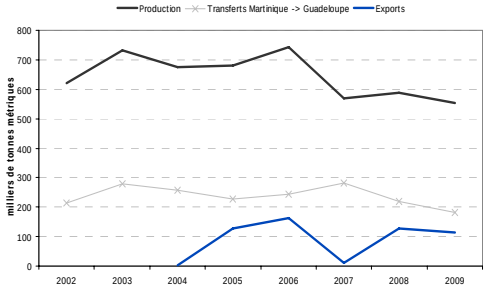

Les produits pétroliers mis à la consommation

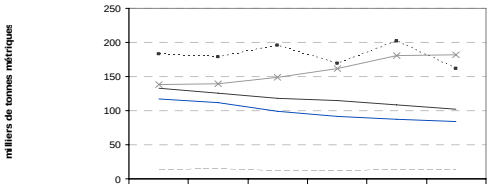

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Essence	132,9	125,7	118,2	114,6	108,6	102,0
Gazole	138,2	139,1	148,6	161,8	181,0	182,1
Carburéacteur	117,3	111,5	99,0	91,7	87,2	84,0
Fioul	183,2	178,7	195,9	169,5	201,9	162,0
Gaz	13,3	14,1	12,1	12,2	12,6	12,4

Source : Sara

Le prix des produits pétroliers à la Martinique

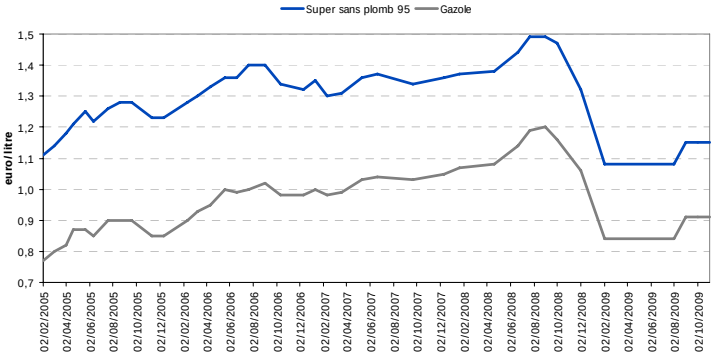

Source : DRCCRF

En 2009, dans le cadre plus large d'une réflexion menée sur les disparités de prix entre les DOM et l'hexagone, la question de la formation des prix des produits pétroliers dans les DFA a été soulevée. Le rapport de la mission effectuée entre décembre 2008 et février 2009 dans les DOM par l'Inspection générale des finances souligne les surcoûts apparaissant à chaque étape, et propose notamment d'étendre la mutualisation des coûts de transport existant entre la Guadeloupe et la Martinique à la Guyane et de rééquilibrer la répartition des surcoûts de

production de la Sara sur l'ensemble des produits pétroliers. Par ailleurs, ce rapport estime la marge des distributeurs trop élevée et suggère le transfert de la compétence relative à l'administration des prix des produits pétroliers à une autorité locale.

En février 2009, les prix des produits pétroliers ont été bloqués suite notamment aux mouvements sociaux de fin 2008 en Guyane et du début de l'année en Martinique et en Guadeloupe. De fait, les prix des produits pétroliers ont été, durant l'essentiel de l'année 2009, inférieurs à ceux observés dans l'hexagone. Une première phase de mise à jour des prix a été initiée en septembre 2009, et une deuxième phase a fixé les prix au 1er janvier 2010 à 1,2 €/litre pour le sans plomb et 0,96 €/l pour le gazole. A fin décembre 2009, ces prix étaient respectivement inférieurs de 12,9% et 14,2% aux prix en vigueur un an plus tôt.

3. La question de l'eau à la Martinique

A la Martinique, les contraintes climatiques et les risques naturels sont autant de défis de la distribution d'eau potable. La ressource est abondante (2 milliards de m^3 par an), cependant la saisonnalité pluviométrique (une saison sèche entre février et mai et une saison humide entre juillet et novembre) constitue une contrainte forte. En outre, l'île est scindée en matière de contribution hygrométrique : le nord de l'île est la zone qui reçoit les précipitations les plus abondantes, pouvant atteindre jusqu'à 7 000 mm d'eau par an, contre 2 000 mm au maximum pour la moitié sud.

La gestion de la ressource s'opère dans le cadre du programme pluriannuel 2005-2008 piloté par l'Ofiice de l'Eau (ODE)[109], destiné à évaluer l'état écologique des sources de surface et souterraines et à proposer des mesures destinées à en améliorer la qualité. Ce plan pluriannuel a été étendu sur la période 2008-2010, durant laquelle il sera doté d'un budget de 28,6 millions d'euros. Conformément au programme de travail, le SDAGE a été révisé et adopté en décembre 2009, et couvre la période 2009-2015. Cinq orientations fondamentales ont été définies, notamment suite à la consultation du public menée préalablement : développer les solidarités entre les usagers de l'eau, lutter contre les pollutions, changer les habitudes, améliorer les connaissances et maîtriser les risques. Le coût total du programme est évalué à 232 millions d'euros, dont plus de la moitié dévolus à la lutte contre les pollutions. Dans ce cadre, 96 millions sont destinés à l'amélioration de l'assainissement.

L'EAU EN MARTINIQUE : PRINCIPAUX ACTEURS

Depuis 1996, le **Comité de Bassin** est un organe de concertation en charge de la gestion de l'eau en Martinique, porteur du SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il est composé de 33 membres, dont la Préfecture, qui assure la coordination du bassin, et la Direction Régionale de l'Environnement (Diren), chargée du secrétariat technique.

Pour mettre en œuvre les politiques nationales, européennes et le SDAGE, le Comité de Bassin s'appuie sur l'**Office de l'Eau (ODE)**, créé le 10

Autour de cette gestion organisée par bassin, les **services de l'Etat** assurent des missions spécifiques. La Direction régionale de l'environnement (Diren) veille à la préservation des milieux aquatiques, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt aux équipements ruraux, la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS) à la qualité des eaux de consommation, et la Direction Départementale de l'Equipement (DDE) à la qualité du domaine maritime. La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) assure le suivi des installations classées.

[109] Ce programme s'inscrit dans la lignée de la Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du Parlement Européen, transposée le 21 avril 2004 au niveau national.

juillet 2002 et rattaché au Conseil Général. L'ODE est l'équivalent, dans les Dom, des Agences de l'Eau de l'hexagone. Notamment, sur proposition du Comité de Bassin, l'ODE met en place, conformément au principe pollueur-payeur, son programme pluriannuel d'interventions et les redevances. Ses missions sont les suivantes :

- ✓ l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux, et de leurs usages,
- ✓ le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages, l'information et la formation pour éveiller une conscience collective autour de l'eau,
- ✓ la programmation et le financement d'actions et de travaux dans le cadre du Programme Pluriannuel d'interventions,
- ✓ conformément à l'article 73 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, l'ODE s'est vu confié la mission d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration du département (Satese).

Les **collectivités locales** sont en charge de l'assainissement et de l'eau potable. Depuis 2002, la plupart d'entre elles sont organisées en intercommunalités afin de regrouper les compétences et de faire des économies d'échelles. Le Conseil Régional et le Conseil Général subventionnent les investissements nécessaires à l'amélioration de la desserte en eau et de l'assainissement. Les intercommunalités en charge de l'eau et de l'assainissement sont les suivantes :

- ✓ le Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest (SCCCNO)
- ✓ le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA),
- ✓ le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM)
- ✓ la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (Cacem).

Les syndicats peuvent maintenir leurs compétences en régie (Odyssi) ou les déléguer à des entreprises privées (SME, filiale de la Lyonnaise des Eaux et de Véolia, SAUR, SMDS).

En juin 2009, le Conseil Général a validé une nouvelle version du Schéma directeur d'alimentation en eau potable destinée à encadrer l'approvisionnement en eau au cours de la période 2010-2020. Ce document estime entre 116 et 152 milliers de mètres cube quotidiens la consommation en 2020 (contre 104 à 135 milliers de mètres cube en 2005), et se fixe pour objectif la fiabilisation du réseau de distribution, dont le rendement en 2005 n'est que de 65 % et devrait atteindre 80 % en 2020.

3.1 L'EAU EN MARTINIQUE : PRODUCTION ET DISTRIBUTION[110]

En Martinique, la production d'eau potable provient à 94 % d'eaux superficielles, c'est-à-dire des quelques 70 cours d'eau pérennes que compte l'île. Trois cours d'eau, exclusivement dans le quadrant nord-est de l'île, contribuent à plus de la moitié de la production martiniquaise : la rivière Capot (20 000 mètres cube quotidiens), la Grand-Rivière (20 000 mètres cube également) et le Lorrain (10 000 mètres cube par jour). Pour l'année 2007, les chiffres de l'Office de l'eau (ODE) font ressortir une production de 43,3 millions de mètres cube, dont 6,8 % en provenance de nappes souterraines.

Production d'eau potable destinée à la consommation domestique
(en milliers de mètre cube)

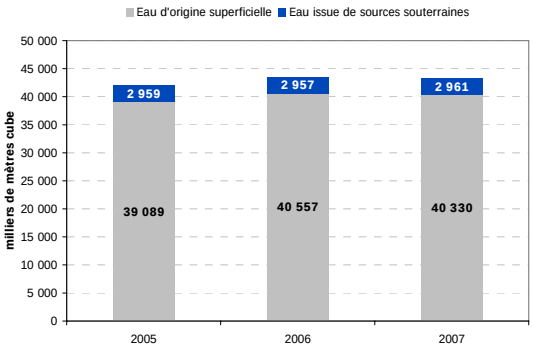

Source : Conseil Général

[110] Dernières données disponibles

La production d'eau en Martinique s'organise autour de 37 points de captage, dont 4 assurent à eux seuls la distribution de 70% des volumes. En 2007, la production d'eau potable était répartie comme suit :

Volumes produits et facturés par opérateur en 2007

(en mètres cubes et en %)

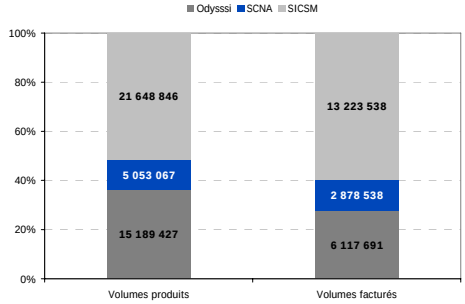

Nombre d'abonnés par prestataire en 2007

(en nombre de compteurs et en %)

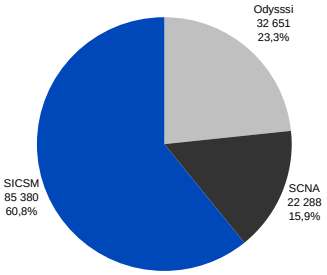

Source : ODE Nota : les données de la SCCCNO ne sont pas disponibles pour l'année 2007.

Pour l'ensemble des opérateurs, l'année 2007 s'est soldée par une diminution des volumes facturés en glissement annuel (-4,4 % pour Odyssi, -5,4 % pour la SCNA et -8 % pour le SICSM), probablement en raison des dysfonctionnements observés dans les réseaux à la suite du cyclone Dean.

Il existe par ailleurs 29 unités de traitement, réparties en trois filières selon la qualité de l'eau prélevée et le traitement nécessaire. Si 16 stations sont dédiées au traitement d'eaux brutes de très bonne qualité, seuls 8,5 % des volumes traités relèvent de cette catégorie. Par ailleurs, le réseau comporte 3 300 km de tuyaux. Il se révèle parfois fragile en raison de sa vétusté ainsi que des contraintes liées au relief et à la nature des sols. Le réseau se montre sensible aux intempéries, susceptibles de causer des interruptions de distribution d'eau, comme cela a été le cas en août 2007 et plus récemment en mai 2009.

Répartition des stations de traitement selon le type de ressource traité

(en nombre et en %)

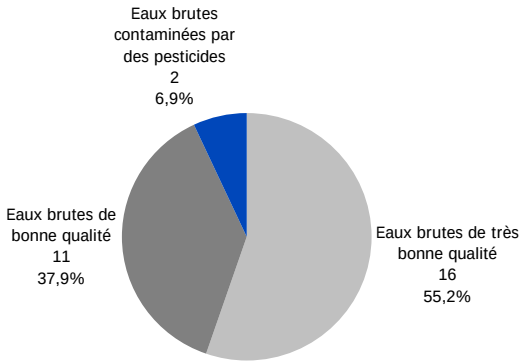

Répartition des volumes selon le type de ressource traité

(en mètres cube quotidiens et en %)

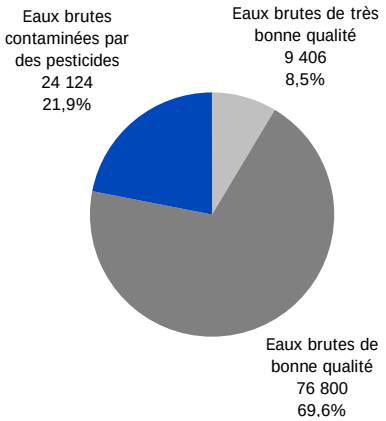

Source : Conseil Général

Par ailleurs, la Martinique compte 80 stations communales d'épuration et 250 micro stations d'une capacité inférieure à 500 équivalents-habitants. Selon la Diren, l'île comptait également 32 stations d'une capacité unitaire de 2 000 équivalents-habitants en 2006. Ces dernières pourraient donc traiter les eaux rejetées par 306 000 équivalents-habitants. Dans l'ensemble, cependant, elles sont insuffisamment entretenues et parfois saturées. Leur petite taille est due à la topographie de la région et à un habitat très dispersé (quartiers résidentiels ou lotissements à l'écart des bourgs). A ce titre, selon les dernières données disponibles, 6 500 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été traitées en 2004 et déposées dans les décharges, essentiellement à la Trompeuse, à Fort-de-France, de même que 12 500 tonnes issues de l'assainissement. 7 stations d'épuration destinées à éliminer ces matières de vidange sont prévues d'ici 2010. 40% des boues pourraient ainsi être valorisés. Trois pistes sont explorées : l'usage agricole, la méthanisation afin de produire de l'électricité, ou le séchage solaire. Les 60% restants devraient être incinérés.

3.2 L'EAU EN MARTINIQUE : LA CONSOMMATION, LES TARIFS

Selon les données de l'ODE, 140 319 personnes sont abonnées aux services de distribution d'eau, soit une consommation moyenne de 158,4 mètres cube en 2007[111], contre 165 litres en France continentale. Le prix moyen de l'eau s'établirait entre 2,4 euros/mètre cube et 4,2 euros/mètre cube selon que les abonnés bénéficient ou non de l'assainissement collectif, portant la part de l'assainissement dans le prix de l'eau à 43%. En moyenne, pour l'année 2008, la facture type (autour de 120 mètres cube annuels) se structurait comme suit :

	Fort-de-France	Schœlcher	Morne-Rouge	SCNA	SCCCNO	SICSM	Lamentin	Saint-Joseph
Facture-type hors assainissement (€)	262,8	261,29	240,98	292,84	290,51	292,63	292,63	292,63
Facture-type comprenant l'assainissement (€)	469,2	479,78	324,98	536,6	529,94	512,58	521,86	nd

Source : ODE

A la Martinique, 40 % des abonnés sont connectés au zonage collectif. Les personnes qui ont recours à un assainissement individuel peuvent avoir l'appui technique des Services publics de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (SPANC), opérés sur une base communale.

La situation de l'assainissement est préoccupante. Parmi les 60 % d'abonnés ne disposant pas de connexion à l'assainissement collectif[112], un tiers n'utilise aucun moyen d'assainissement des eaux usées, un tiers a l'usage d'une fosse septique sans épandage, et un tiers utilise un épandage non conforme. L'adoption en fin d'année 2009 de dispositions réglementaires visant à faciliter l'obtention d'agréments pour les installations d'assainissement individuel pourrait contribuer à une amélioration de la situation.

[111] Les données transmises par l'ODE et issues du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont partielles pour l'année 2007. Ainsi, elles ne comprennent pas les chiffres relatifs au SCCCNO.

[112] L'ODE estime que 25 % des personnes non-raccordées pourraient se connecter à un dispositif collectif, ainsi que le Code de la Santé Publique leur en fait obligation dans les deux ans après installation du réseau. Le raccordement au réseau d'assainissement relève de la police du maire.

Section 5
Le bâtiment et les travaux publics

Le secteur du BTP a connu une baisse d'activité sur ses différents marchés. La construction de logements a été nettement ralentie et les ventes de ciment ont chuté. L'attentisme des investisseurs, lié aux incertitudes relatives à l'évolution institutionnelle, et la perte d'image suite aux mouvements sociaux du début d'année ont bridé le marché de la construction immobilière. Les dépenses de la commande publique locale ont ralenti, en raison de la baisse sensible des recettes fiscales.

1. Quelques données structurelles

En 2006, la branche BTP représentait 6,2 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique, se classant ainsi en troisième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, derrière les branches des services et du commerce.

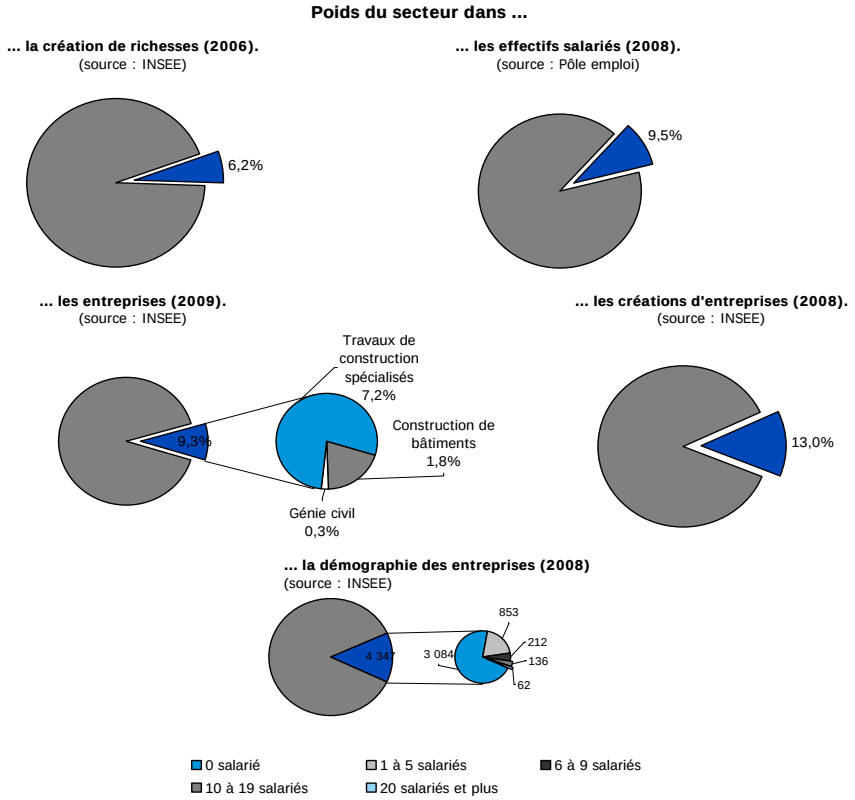

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services hors hôtellerie-restaturation. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services). Les données sur les services (48 % des créations) ne sont pas représentées.

En 2008, le secteur employait 9,5 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi et contribuait à hauteur de 13 % aux créations pures d'entreprises. Il rassemblait 9,3 % des établissements martiniquais, au sein desquels se trouve une majorité d'entreprises sans salarié (70 %).

2. L'activité du secteur en 2009

La conjoncture du BTP était particulièrement déprimée en 2009, comme en témoigne la chute de l'ensemble des indicateurs et le résultat des enquêtes de conjoncture de l'IEDOM. La baisse d'activité dans la construction de logements n'a pu être compensée par la mise en chantier rapide de logements sociaux en nombre suffisant. Dans le domaine des travaux publics, les retards de programmation et les difficultés financières des collectivités locales ont impacté le démarrage de grands travaux. La crise a également eu des conséquences négatives en terme d'emplois.

Entreprises, nombre de salariés et salaires

(indice base 100 en janvier)

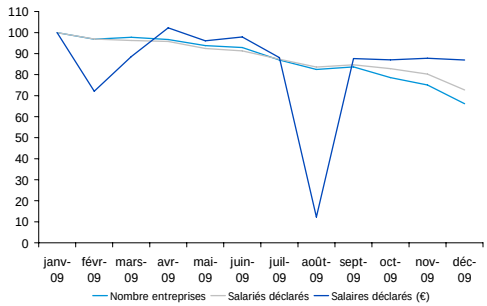

Source : Caisse de Congés Payés du BTP

Alors qu'elles étaient 924 à fin 2008, les entreprises recensées par la Caisse de Congés Payés du BTP ne sont plus que 502 en 2009. Suivant la même tendance, le montant des salaires versés s'établit à 108 M€ sur l'année, contre 117 M€ un an plus tôt, soit un recul de - 8 %. L'impact sur le nombre de salariés est encore plus fort : en effet, au cours de l'année, il a été réduit d'environ un quart (4 421 à fin 2009 contre 5 853 un an plus tôt).

Ces tendances nécessitent toutefois d'être précisées. D'une part, la diminution du nombre d'entreprises ne signifie pas forcément des disparitions. Dans bien des cas, il s'agit de difficultés économiques qui conduisent à ne pas déclarer à la Caisse des Congés Payés.

A contrario, la diminution du nombre de salariés sous estime la dégradation de l'emploi dans le secteur. En effet, le personnel mis à disposition par les entreprises de travail temporaire n'est pas soumis à déclaration à la CCPBTP, alors qu'il a été le premier touché par la réduction de l'activité[113].

Les ventes de ciment ont reculé de - 23,3 % en 2009 (contre - 0,5 % à fin 2008). Le niveau atteint est le plus faible depuis 1989 (donnée la plus ancienne), et se situe en deçà de la moyenne de long terme de -17 %. Dans le détail, les ventes en vrac reculent de - 28,5 %, et les ventes en sacs de - 9,7 %.

[113] Sont également exclus du décompte les artisans, manœuvres, personnels des collectivités et emplois indirects. Selon les estimations de la CCPBTP, 2 000 emplois de ce type auraient été supprimés.

Le nombre d'attestations électriques du Consuel est un indicateur statique de la construction. Il permet d'avoir une estimation assez précise, avec un effet de retard d'un an ou deux, du nombre de constructions nouvelles, puisque les attestations sont délivrées en fin de chantier. Le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel a augmenté de +2,3 % en 2009 (après +12,3 % en 2008). Cette tendance favorable est toutefois contrastée. Le nombre d'attestations délivrées à des logements individuels a crû de +12,3 %, alors que celui des logements collectifs a reculé de -6,5 %.

Ventes de ciment
(tonnes)

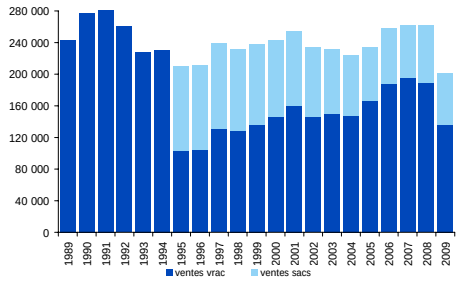

Source : Ciment Antillais

Nombre d'attestations de conformité électrique délivrées par type de logement

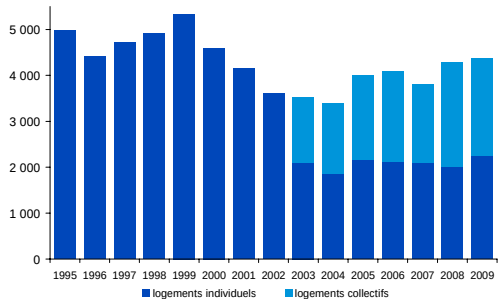

Source : Consuel

La situation difficile du secteur est également reflétée par l'évolution des permis de construire pour l'année 2009. En effet, dans les communes de moins de 10 000 habitants[114], 1 176 dossiers de permis de construire ont été déposés, contre 1 493 en 2008, soit une diminution de - 21 %.

L'année 2009 est une année de transition pour la commande publique. Les principales opérations ont concerné la ville de Fort de France ou les aménagements routiers. Au total, 27 M€ d'aides ont été liquidés au titre du FEDER, sur les dossiers suivis par la DDE.

Les projets, financés sur le DOCUP 2000-2006, ont été achevés : la DDE a certifié plus de 68 M€ de dépenses au total, concernant 98 opérations (sur les 232 suivies). Au niveau des infrastructures routières, plusieurs chantiers sur les routes départementales (RD1) et nationales (RN 1, 2, 3, 5, 6 et 7) du département ont été accomplis au cours de l'année, pour un montant global de plus de 20 M€[115]. Au port de Fort de France, les travaux du quai Ouest pour le terminal interîles, débutés en 2008, devraient être achevés en 2010. Enfin, dans le cadre du plan séisme, les travaux de reconstruction et de confortement d'une quinzaine d'écoles ont été débutés en 2009, pour un montant total de plus de 35 M€.

L'aménagement du pôle d'affaires de la Pointe Simon constitue l'un des chantiers phare en 2009. Débuté en 2005, il devrait s'achever en 2012. Il s'inscrit dans le cadre de la rénovation du front de mer de la ville capitale et sera composé d'un centre d'affaires avec une

114 Soit 23 communes sur les 34 communes de Martinique. Les données des communes de plus de 10 000 habitants ne sont pas disponibles.

115 Le détail des chantiers est disponible à la section 7 : transports.

tour de bureaux de 23 niveaux, d'un immeuble résidentiel, d'un hôtel et d'une zone commerciale, pour un total de 24 000 m². Planifié en deux phases, il nécessite des financements de 135 M€ et 125 M€ respectivement, par plusieurs promoteurs ainsi que la mairie de Fort de France. Ce vaste chantier s'étend sur une surface de 15 hectares.

Opérations terminées en 2009		Opérations importantes à venir (qui ont bénéficié d'un permis de construire en 2009)	
nature	***montant en M€***	***nature***	***montant prévisionnel en M€***
Aménagement du front de mer du Vauclin	6,4	Institut régional du sport (Lamentin)	30
Maison de la nature	5,3	Nouveau bâtiment de la préfecture de la Martinique	15
Ecole Acajou - Lamentin	3,1	Ferme solaire (Macouba)	20
Ecole Morne Lavaleur - St Esprit	2,5	Centrale électrique de Bellefontaine	440
Aménagement plateforme autoroutière Dillon-Lamentin	5,5		
Reconstruction des ponts de la Riviere Salée sur la RN5	10		
Aménagement de la RN5 (2x2 voies)	1,7		
Terminal inter-îles sur le port de Fort de France	13,3		
Structure d'acceuil pour l'insertion des jeunes en détresse	2,7		
Liaison giratoire Pointe Lunch - RN1 (Robert)	3,1		
Réaménagement de la Place de la Savanne (Fort de France)	12,3		
Rénovation du Parc Floral (Fort de France)	3,5		
Réfection de l'éclairage public (Fort de France)	4,3		

nb : pour toutes ces opérations, une partie importante des travaux a été réalisée au cours du 1er semestre (fin du DOCUP au 30/06/2009)

Source : DDE[116]

Sur le plan juridique, la loi Scellier DOM-COM[117] est entrée en vigueur en mai 2009. Elle s'applique à l'achat d'immobilier dans les DOM-COM et ouvre des droits à la réduction d'impôt, à hauteur de 35 % à 40 % du prix de revient du logement, dans la limite de 300 000 €. Parallèlement, le décret n° 2009-424 du 17 avril 2009[118] rend obligatoire l'installation et l'utilisation de chauffe-eau solaire permettant de produire de l'eau chaude sanitaire pour une part au moins égale à 50 % des besoins, pour les constructions neuves. De plus, ce décret indique que « les bâtiments d'habitation nouveaux et parties nouvelles de bâtiments d'habitation existants sont construits et aménagés de telle sorte qu'une protection solaire et une ventilation naturelle limitent le recours à la climatisation ».

3. Le logement[119]

Le marché du logement a perdu de son dynamisme à la Martinique. Pourtant les besoins, qui ont évolué avec l'accroissement démographique, l'évolution des revenus et le vieillissement de la population, sont toujours aussi importants. La part du logement social a ainsi décliné au cours de la décennie 2000, alors que parallèlement la proportion de la population éligible a augmenté. L'élaboration d'une politique foncière volontariste et les dispositions prises en faveur du logement social sont un préalable pour rétablir un équilibre du marché et répondre à la demande en termes quantitatifs et qualitatifs.

116 Les informations concernant la centrale électrique de Bellefontaine se trouvent à la section 4 : énergie.

117 Loi 2009-594 du 27 mai 2009.

118 L'intégralité du texte est disponible dans le Journal Officiel n°0092 du 19 avril 2009, page 6726.

119 Note expresse de l'IEDOM – L'habitat à la Martinique : un marché sous contrainte (s) – Avril 2010.

Une offre qui s'est développée au détriment du logement social

Le nombre de logements augmente à un rythme proche de celui des ménages, soit +2,3 % par an contre +2,4 % pour le nombre de ménages, sur la période 1999 - 2006. Cette progression est toutefois moins vive que celle observée au cours de la période 1990-1999 (+2,9 % en moyenne par an).

L'accroissement du parc a permis une amélioration globale de la qualité des logements, ainsi 7,2 % des résidences principales ont moins de 2 ans et 33,7 % ont été construites entre 1990 et 2003.

Les dispositifs d'incitations fiscales ont favorisé la construction dans le secteur libre au détriment de la construction de logements sociaux en raison de la pression qu'ils ont exercé sur les prix du foncier et les coûts de la construction à partir de 2005. Cependant, la chute de la construction de logements sociaux, bien antérieure à 2005, ne peut être entièrement attribuée à l'essor de la construction dans le logement libre. La Martinique se distingue dans ce domaine par rapport aux autres DOM[120].

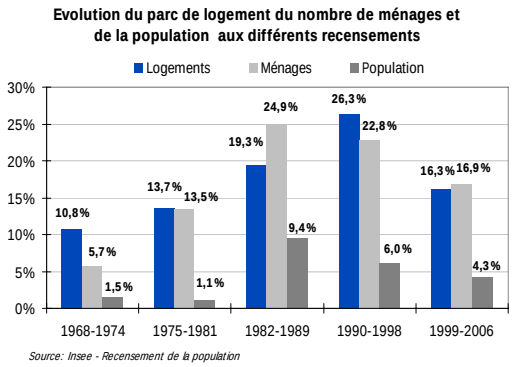

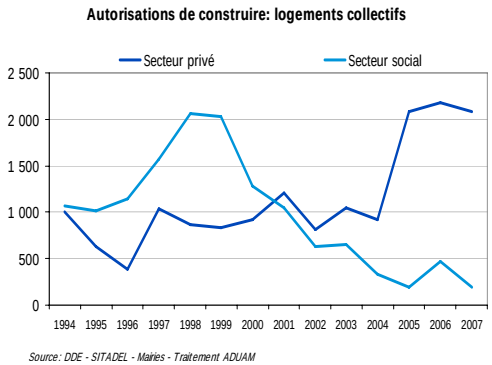

La chute de la production de logements sociaux a été concomitante avec l'accroissement de la proportion de la population sous le seuil de bas revenus. Ainsi en 2006, 19,8 % de la population martiniquaise se situait en dessous de ce seuil contre 15,1 % en 2001. En conséquence, le nombre de ménages éligibles au logement social a continué à croître entre 2001 et 2006. En 2006, 700 logements sociaux ont été attribués alors qu'environ 9 000 demandes étaient en attente : moins d'une demande sur dix a été ainsi satisfaite.

De multiples contraintes

Entre 1999 et 2005, les prix du foncier ont fortement progressé, en hausse annuelle de 15,5 %, contre 4,2 % entre 1991 et 1998. Les prix des terrains en lotissement (+29,6 % en moyenne par an) se sont envolés en raison de l'accentuation des charges de viabilisation et de la rareté des parcelles. L'année 2000 est ainsi une année charnière, qui marque à la fois la chute de production des logements sociaux et l'accélération du rythme de la hausse des prix du

[120] En 2005, le nombre de logements locatifs sociaux autorisés atteint ainsi 4,5 % du total des logements en Martinique contre 25 % en Guadeloupe, 36 % en Guyane et 13 % à la Réunion.

foncier. Dans le même temps, l'étroitesse du marché et le renchérissement continu des matières premières ont entraîné une hausse des coûts de construction. Dans la période de « surchauffe », le secteur du logement social, dont les réglementations d'appels d'offre sont plus restrictives, s'est ainsi trouvé moins rémunérateur que le segment « libre » pour les entreprises du secteur.

Les carences dans la planification et l'utilisation d'outils de maîtrise foncière se sont traduites par une raréfaction des disponibilités foncières. De plus, la prise en compte de l'atlas des risques[121], à partir de 2001, a ajouté une contrainte supplémentaire en amplifiant le phénomène d'amenuisement des zones constructibles. L'amélioration de la situation passe par une redéfinition et une mobilisation des politiques publiques mieux équilibrée entre logement social et logement libre. La mobilisation d'un véritable outil de planification du foncier est un préalable.

4. Le logement social en 2009

En 2009, 1 346 logements sociaux neufs ont été programmés, parmi lesquels : 800 logement locatifs sociaux (LLS), 200 logements locatifs très sociaux (LLTS), 16 logements d'urgence, 280 logements évolutifs sociaux (LES, dont 50 groupés et 230 diffus) et 50 logements dans des établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Conjointement, 920 logements ont bénéficié du programme de l'amélioration de l'habitat. Les autorisations d'engagement pour l'année s'élèvent à 68,49 M€ (contre 43 M€ en 2008). En termes de programmation effectivement financée, 611 logements ont été programmés, dont 415 LLS, 78 LLTS, 106 LES, et 12 places dans des EHPAD, pour un montant de 22,6 M€. Au titre des améliorations, 1 919 logements ont été rénovés pour un total de 17,2 M€.

Au global, 119 LLS, 97 LLTS, 66 places EHPAD et 67 LES ont été livrés en 2009. Dans le même temps, 376 logements ont été rénovés au titre du programme d'amélioration de l'habitat.

Enfin, hors LBU, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat a rénové 199 logements (contre 288 en 2008). Parallèlement, 90 logements ont été financés dans le cadre des prêts locatifs sociaux.

[121] La publication en 1999 de l'atlas des risques naturels établi par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a fait prendre conscience du grand nombre de personnes et de biens concernés en cas de catastrophe naturelle en Martinique.

Section 6
Le commerce

1. Le commerce dans l'économie martiniquaise

En 2006, la branche du commerce, c'est-à-dire de l'ensemble des activités commerciales exploitées par des entreprises du commerce ou d'autres secteurs d'activité, a généré 11,7 % de la valeur ajoutée globale de l'économie martiniquaise, ce qui la place en deuxième position parmi les branches marchandes derrière les autres services marchands.

Poids du secteur dans ...

... la création de richesses (2006).
(source : INSEE)

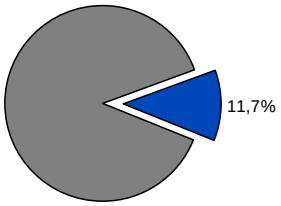

... les effectifs salariés (2008).
(source : Pôle emploi)

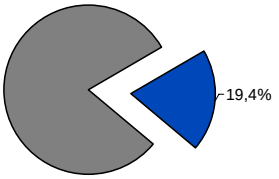

... les entreprises (2009).
(source : INSEE)

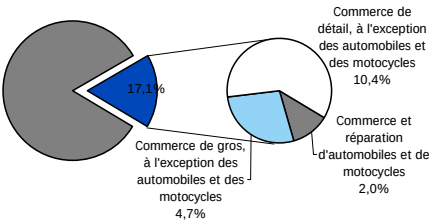

... les créations d'entreprises (2008).
(source : INSEE)

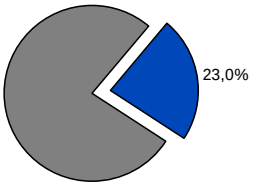

... la démographie des entreprises (2008)
(source : INSEE)

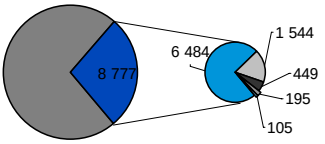

0 salarié | 1 à 5 salariés | 6 à 9 salariés | 10 à 19 salariés | 20 salariés et plus

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services hors hôtellerie-restaturation. Enfin, les données sur les créations d'entreprises couvrent l'ensemble des activités marchandes (industrie, construction, commerce et services). Les données sur les services (48 % des créations) ne sont pas représentées.

Le secteur emploie 19 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi, contribue à hauteur de 23 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 17 % du total des établissements martiniquais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (74 %).

2. L'activité du secteur en 2009

La consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique, n'a pas bénéficié de l'inflation annuelle relativement faible (+ 0,6 %) ; elle est en recul en 2009 sous l'effet de la détérioration du marché de l'emploi et d'une vulnérabilité financière accrue des ménages.

Les importations de biens de consommation se sont contractées de 12,3 % après une progression de 2,2 % l'année précédente. A partir du second semestre, la consommation a bénéficié de la mise en place des mesures sociales post-crise (RSTA notamment[122]) et des dispositifs de soutien à la vente de véhicules automobiles, ce qui a permis de limiter le repli des immatriculations de véhicules particuliers à 3,9 % sur l'année (après - 6,7 % en 2008). L'encours bancaire des crédits à la consommation, souvent destinés à l'achat d'automobiles ou de biens durables, a sensiblement régressé (- 4,7 % en 2009 comparé à 2008).

2.1 GRANDS INDICATEURS ET FAITS MARQUANTS

L'année 2009 marque un retournement de tendance pour la perception des taxes sur la consommation que sont l'octroi de mer et la TVA[123] en Martinique.

TVA et octroi de mer
(M€)

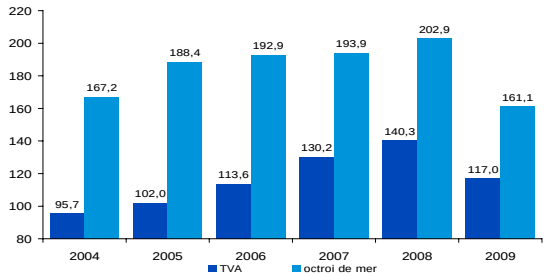

Source : Direction des services fiscaux (TVA) et Douanes (octroi)

Nb : Pour la TVA de 2009, le cumul s'arrête en novembre (les montants de décembre ne sont pas disponibles).

La TVA recule de - 10,3 % par rapport à 2008, alors qu'elle avait augmenté de + 10 % par an en moyenne entre 2004 et 2008.

Les perceptions d'octroi de mer suivent une évolution similaire : après une hausse moyenne de 5 % par an de 2004 à 2008, elles chutent de - 20,6 % en 2009.

Alors que la croissance annuelle moyenne était de +7,3 % de 2004 à 2008, le chiffre d'affaires de la grande distribution[124] est également en diminution (-7,1 % en 2009), s'établissant à 460 M€.

122 Revenu supplémentaire temporaire d'activité : 60 000 personnes sont concernées par ce dispositif à la Martinique.

123 Les détails réglementaires de ces deux taxes sont exposés dans la partie *3.2 : Le système fiscal*.

124 Cf. infra pour le détail.

Au mois d'avril 2009, le groupe CORA a annoncé son départ de la zone Antilles Guyane, où il possèdait les enseignes Cora, Ecomax, Match et Leader Price (uniquement en Guyane), pour un total de 83 magasins dont 26 en Martinique[125]. Plusieurs repreneurs se sont portés candidats au rachat des différentes enseignes dans les trois DFA (groupe Ho Hio Hen[126], groupe Patrick Fabre, et Pamphile & Pierso pour la Martinique). A fin mars 2010, les enseignes Cora Cluny et Match Ducos n'avaient toujours pas trouvé de repreneur.

En octobre 2009, l'hypermarché du centre commercial Landy Long Pré (situé au Lamentin) s'est transformé en hypermarché Carrefour, 4 M€ de travaux ont été effectués. Il dispose de 300 m² supplémentaires, soit une surface totale à 2 800 m². Au total, le centre commercial dispose de 6 000 m².

Enfin, le groupe Huygues-Despointes a annoncé en novembre 2009 que l'enseigne Carrefour Market (à prédominance alimentaire) remplace désormais les supermarchés Champion. Les ouvertures ont débuté en décembre 2009 et seront poursuivies au cours de 2010.

Pour 2010, des perspectives d'agrandissement sont attendues. En effet, le centre commercial La Galléria prévoit l'installation de 25 nouveaux commerces et le doublement du nombre des boutiques (passant d'une soixantaine à 125), permettant la création d'environ 150 emplois supplémentaires. Il s'étendra désormais sur 78 000 m².

Sur le plan juridique, la loi de modernisation de l'économie du 04 août 2008 a modifié le seuil d'autorisation : il passe de 300 à 1000 m² pour les demandes de permis de construire d'équipement commercial. Parallèlement, l'instruction de ces demandes ne sera plus prise en charge par la DGCCRF mais par la Commission départementale d'aménagement commercial à préfecture, représentée par la DDE, selon l'article R 752-16 du code du commerce. Cette mesure devrait entrer en application en Martinique, dès le début de l'année 2010.

3. Les principaux sous-secteurs commerciaux en 2009

Selon les dernières données disponibles, les surfaces commerciales recensées en Martinique représentent 182 567 m², dont 39 % pour les commerces à prédominance alimentaire[127], 45 % pour l'équipement et l'aménagement du foyer et le commerce automobile[128], et 16 % pour l'équipement de la personne, le sport, la culture et les loisirs[129]. Au global, la densité commerciale pour 1 000 habitants atteint 462,1 m². En termes de galeries commerciales, la surface globale s'élève à 28 669 m².

125 Dont : 1 magasin Cora, 4 magasins Match et 21 magasins Ecomax, pour un total de 14 664 m² et 650 employés en 2008. Le groupe détenait 17 % des parts de marché en Martinique, 39 % en Guadeloupe et 61 % en Guyane.

126 Pour pouvoir acheter ces enseignes, le groupe Ho Hio Hen a été obligé de renoncer à son enseigne du Lorrain par l'Autorité de la Concurrence (décision du 19/03/2010).

127 Hypermarchés, supermarchés et commerces de proximité.

128 Meubles et électroménager, bazar, bricolage et jardinerie pour les commerces d'équipement du foyer.

129 Grands magasins, prêt-à-porter et chaussures, sport et nautisme, culture et loisirs.

Répartition des surfaces commerciales par zone géographique en 2009
(m² et %)

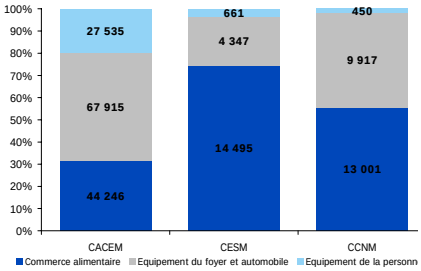

Source : DGCCRF

Sigles : CACEM : Communauté d'agglomérations du centre de la Martinique ; CCNM : Communauté de communes du nord de la Martinique ; CESM : Communauté de l'espace sud de la Martinique

La polarisation dans la région centre de la Martinique se réaffirme en 2009. Celle-ci concentre, tous sous-secteurs confondus, plus des ¾ de la surface commerciale totale. Les zones Nord et Sud représentent respectivement 12,8 % et 10,7 % du total.

Cette concentration est moins marquée pour le commerce alimentaire (62 % dans la zone CACEM), que pour les autres sous-secteurs (82,6 % pour l'équipement du foyer et de l'automobile et 96,1 % pour l'équipement de la personne au sein de la zone CACEM).

Au cours de l'année 2009, des permis de construire[130] ont été déposés pour accroître la surface commerciale totale de 45 132 m², et les galeries commerciales de 19 614 m². Selon les projets en cours, 40 % de la surface serait dédiée au commerce alimentaire, 39 % à l'équipement du foyer et 21 % à l'équipement de la personne.

3.1 LA GRANDE DISTRIBUTION

Le secteur de la grande distribution concentre les magasins en libre-service dont les surfaces commerciales dépassent 300 m². Le commerce à dominante alimentaire comprend les supermarchés (entre 300 et 2 500 m²) et les hypermarchés (à partir de 2 500 m²). La Martinique compte neuf hypermarchés[131] et 56 supermarchés. Le segment des supermarchés comprend une quinzaine d'enseignes, dont quatre enseignes de maxidiscompte[132]. La densité globale du secteur de la grande distribution s'établit à 180,38 m² pour 1000 habitants, dont 86,6 m² pour les hypermarchés et 93,8 m² pour les supermarchés.

Chiffre d'affaires de la grande distribution
(indice base 100 en 1999 et %)

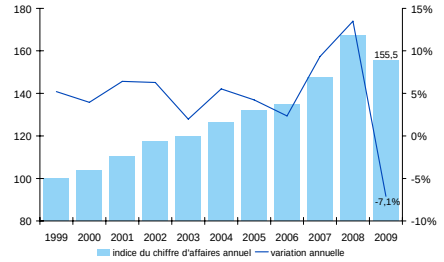

Source : DRCCRF

Après la chute du premier semestre (-16 %), le chiffre d'affaires des huit hypermarchés de l'île a retrouvé un niveau proche de 2008, limitant la baisse sur l'année à -7,1 %. Il s'agit du premier recul depuis 1996, après une année 2008 caractérisée par une croissance soutenue (+13,5 %).

L'enquête de conjoncture de l'IEDOM dans le secteur du commerce montre également une amélioration de l'activité, en fin d'année.

130 Ces projets concernent à la fois des agrandissements des surfaces commerciales que des créations de surfaces nouvelles.

131 Sous enseignes Carrefour, Cora, Géant et Hyper U.

132 Sous enseignes Ecomax, Ed, Franprix et Leader Price, pour un total de 26 magasins.

3.2 LE COMMERCE AUTOMOBILE

Evolution des immatriculations de véhicules neufs
(%)

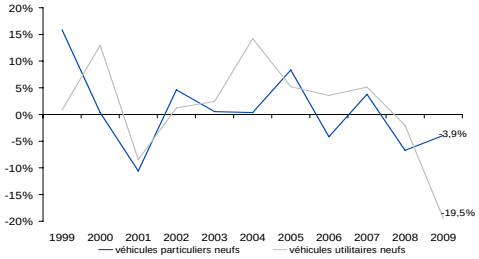

Source : AAA

Pour la seconde année consécutive, les immatriculations de véhicules neufs reculent (- 6,8 % en 2009 après - 5,9 % en 2008). Dans le détail, les véhicules utilitaires (-19,5 % contre -2 % en 2008) accusent une baisse plus élevée que celle des véhicules particuliers (-3,9 % contre -6,7 % en 2008).

Au total, 15 646 véhicules ont été immatriculés. Le poids des véhicules particuliers dans le total s'est renforcé en 2009 (84 % du total, +2,5 points).

Sur le marché martiniquais, 37 constructeurs proposent plus de 200 modèles. Pour les marques françaises, 4 constructeurs sont présents.

Ils sont 16 pour les marques européennes et 17 pour les autres marques étrangères. Le marché est dominé par les marques étrangères (58 %), à parts quasi-égales entre les marques européennes et les autres marques étrangères.

Origine des véhicules neufs
(%)

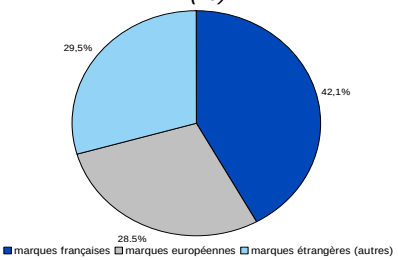

Source : AAA

Les constructeurs français vendent 42 % des véhicules neufs, soit 2 points de moins qu'en 2008. On note en 2009 l'arrivée d'une nouvelle marque française (Secma) et d'une marque européenne (Smart).

En 2009, 30 nouveaux modèles ont été mis sur le marché (soit deux fois plus qu'en 2008), dont 5 véhicules tout-terrain (aucun nouveau 4x4 en 2008). Sur les 13 142 véhicules particuliers neufs vendus, on constate, comme en 2008, la hausse notable de la vente de véhicules tout-terrain (2 178 véhicules, soit 4 % de plus qu'en 2008), qui représentent 16,6 % du total (soit 1,3 point de plus qu'en 2008).

Depuis 2006, plus d'un véhicule sur deux en Martinique roule au diesel. En 2009, la part des véhicules diesel augmente de 3 points par rapport à 2008, et atteint 60 % du marché. A titre de comparaison, cette proportion était de 18 % en 2000.

Section 7
Le tourisme

1. Le tourisme dans l'économie martiniquaise

Le secteur du tourisme constitue un levier endogène du développement et participe à la diversification économique. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hôtellerie et de la restauration qui représentait 3,2 % de la valeur ajoutée totale en 2006. Cette dernière se place juste après le secteur de l'industrie (5,6 % de la valeur ajoutée) en termes de création de richesse au sein de l'économie marchande. Le tourisme est l'un des secteurs les plus intégrés dans l'économie. A elle seule, la branche de l'hôtellerie et de la restauration employait 5,8 % des effectifs salariés en 2008 et représentait 4,2 % des entreprises en 2009.

Poids du secteur dans ...

... la création de richesses (2006).
(source : INSEE)

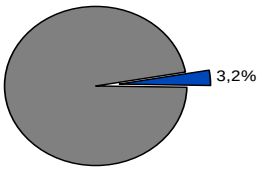

... les effectifs salariés (2008).
(source : Pôle emploi)

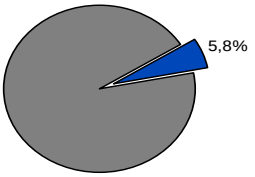

... les entreprises (2009).
(source : INSEE)

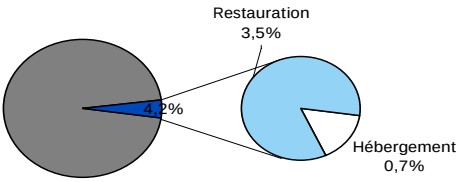

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux.

2. Panorama du secteur du tourisme

Le secteur touristique[133] a pâtit, en 2009, d'un courant d'affaires en net recul. Pour autant, le début de la haute saison laissait présager de bons résultats. Les campagnes de communication menées en France hexagonale avaient permis aux hôteliers de bénéficier de

[133] Le secteur du tourisme regroupe les activités d'hébergement et de restauration, les activités para touristique, la location de véhicules, les transports terrestres, maritimes et aériens, les agences de voyages, l'artisanat et le commerce de produits locaux

bons taux de remplissage (entre 80 % et 95 % pour certains hôtels) au cours du mois de janvier 2009. Toutefois, le conflit social qui a frappé la Martinique à partir du 5 février 2009, a entrainé la chute ou l'annulation des réservations et la baisse du taux d'occupation. Les résultats de l'enquête de conjoncture menée par l'Iedom auprès des professionnels du secteur ont laissé apparaître, tout au long de l'année 2009, une l'activité lourdement affectée par la grève générale de février et mars 2009 ; venue accroître les difficultés structurelles (capacité d'hébergement insuffisante, difficultés à la réhabilitation de certaines structures) et conjoncturelles[134] auxquelles le secteur est confronté depuis plusieurs années.

Face à ce constat, différentes actions ont été conduites. L'Etat a mis en place un plan de sauvegarde du secteur. Ce dernier prévoit notamment une exonération de la taxe professionnelle et des exonérations de charges pour les entreprises de moins de 11 salariés. De plus, un comité d'accompagnement des entreprises du tourisme (CADET) a été crée, en application des décisions du conseil interministériel de l'outre mer du 6 novembre 2009. Le CADET doit permettre de renforcer le dispositif de médiation du crédit pour le secteur touristique aux Antilles. Par ailleurs, le ministère de l'Outre-mer a mandaté Atout France afin de définir une stratégie de redynamisation du tourisme.

Le comité martiniquais du tourisme (CMT) a mis en place un plan de relance pour redynamiser l'activité. Dans ce cadre, une centaine d'agents de voyage et des journalistes de différentes nationalités ont visité la Martinique afin de leur présenter la diversité de l'offre touristique du département. De son côté, le groupement du tourisme de croisière de la Martinique (GTCM) a mis en place une campagne de communication et de la labellisation des commerces visant à redresser l'activité. Dans le même temps, les compagnies aériennes transatlantiques ont proposé des tarifs promotionnels sur la ligne Fort-de-France - Paris, afin de soutenir l'activité.

2.1 LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Selon, les premières estimations de la Caribbean Tourism Organization (CTO), 17,6 millions de touristes ont séjourné dans le bassin caribéen, soit - 2,0 % par rapport à 2008.

Nombre de touristes de séjour dans la Caraïbe en 2009 *(en milliers)*

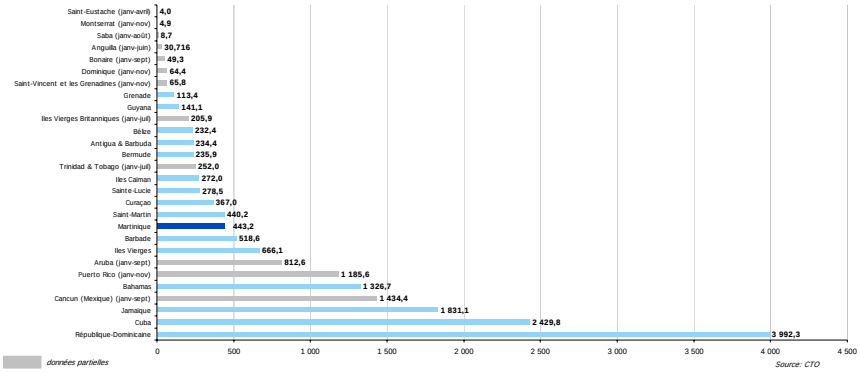

134 Le secteur avait du faire face à des chocs exogènes en 2007 (épidémie de dengue, ouragan Dean, polémiques autour du chloredécone et tremblement de terre) qui avaient impacté la fréquentation en 2008.

La République dominicaine et Cuba ont été les destinations les plus visitées avec respectivement 22,7 % et 13,8 % de touristes. Elles totalisent plus du tiers des visiteurs de la zone (+1,5 % par rapport à 2008). Seuls, 2,5 % des touristes à destination de la Caraïbe ont visité la Martinique en 2009 contre 2,7 % en 2008. La Martinique se place ainsi au 10ème rang des destinations caribéennes en 2009 (une place de moins par rapport à 2008).

Selon le CMT, en 2009, la Martinique a accueilli 577 163 touristes, soit 38,7 % des flux de passagers arrivés à l'aéroport international Aimé Césaire.

Evolution du nombre de touristes à la Martinique

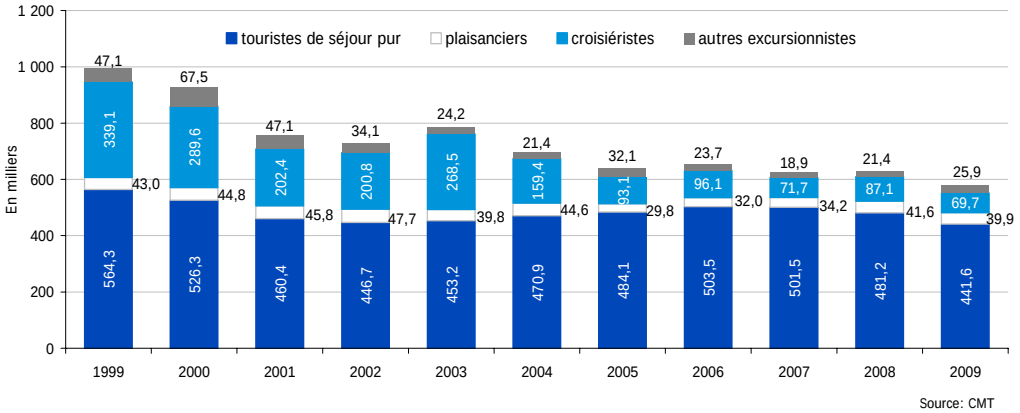

La fréquentation globale de l'île s'inscrit en baisse de 8,6 % par rapport à 2008. Ce résultat est la conséquence de l'évolution à la baisse des différentes catégories. En effet, même si les excursionnistes ont été plus nombreux qu'en 2008 (+ 21,1 % sur un an), le nombre de touristes de séjour pur et le nombre plaisanciers se sont réduit respectivement de - 8,2 % et - 4,2 %. Le secteur de la croisière affiche un recul de - 19,9 % en 2009, soit le niveau le plus bas jamais atteint, après une année 2008 marquée par un regain d'activité (+ 21,5 % par rapport à 2007).

Structure de la clientèle touristique – *source : CMT*

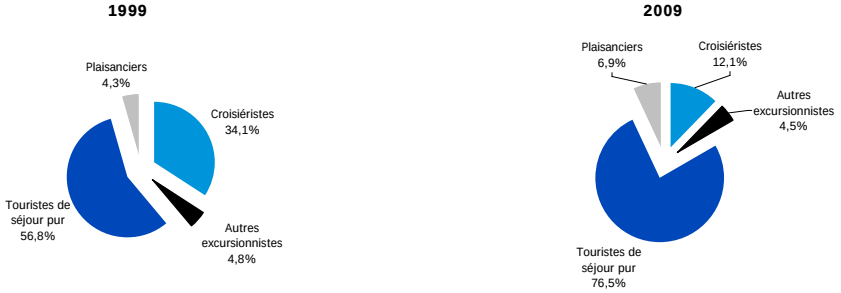

Entre 1999 et 2009, le nombre de touristes a diminué de 5,0 % en moyenne par an. En dix ans, seules trois années bénéficient de flux positifs : 2003 (+7,7 %), 2006 (+2,5 %) et 2008 (+0,8 %). Depuis 1999, la Martinique est passée de 993 441 visiteurs à 577 163, soit une diminution de 41,9 %.

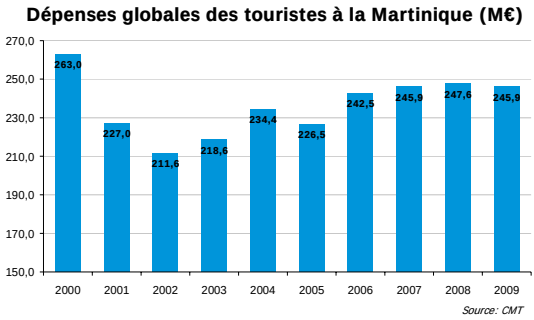

En 2009, au cours de leur séjour, les touristes ont dépensé[135] 245,9 millions d'euros sur le territoire martiniquais, soit -0,7 % par rapport à l'année précédente. Malgré cette légère diminution, la dépense moyenne par touriste[136] augmente de 9,9 % pour atteindre 446 euros en 2009. Les visiteurs de séjour dépensent la plus grande partie de cette somme (96,0 %). Le reste étant réparti entre les plaisanciers (3,7 %) et les croisiéristes (0,3 %).

Les différentes catégories de touristes :

*Les **excursionnistes** séjournent **moins de 24 heures dans l'île** : ce sont en majorité des croisiéristes. Les **autres excursionnistes**, arrivent en avion ou par navettes maritimes entre la Martinique, la Guadeloupe et Sainte-Lucie.*

*Les **touristes de séjour** demeurent au moins **24 heures dans l'île**. Leur mode d'hébergement peut être l'hôtel, les gîtes ruraux ou chez l'habitant : **touristes de séjour pur**, ou encore sur leurs bateaux lorsqu'il s'agit de **plaisanciers**.*

2.2 L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

2.2.1 Les structures hôtelières

Au 31 décembre 2009, 75 établissements (45 hôtels de 0 à 2 étoiles et 30 de 3 étoiles et plus) offrant 113 243 chambres composent l'offre d'hébergement classé de la Martinique.

Selon les données de l'enquête de fréquentation hôtelière réalisée par l'Insee, le nombre de nuitées atteint 1 419 138 en 2009, en baisse de -20,6 % sur un an. Le taux d'occupation moyen pour 2009 s'est établi à 52,3 % contre 54,7 % sur la même période en 2008. En revanche la durée moyenne de séjour demeure stable à 4,5 jours.

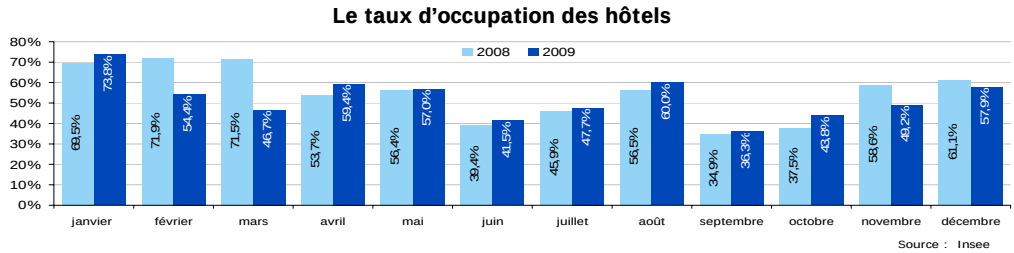

135 Hors frais de transport (avion, bateau) jusqu'à et au départ de la Martinique.

136 Ici, le champ « touristes » regroupe les visiteurs de séjour, les plaisanciers et les croisiéristes.

Au niveau du groupement des professionnels du séjour de la Martinique (Ziléa), le bilan de 2009 s'est révélé morose. Les 23 établissements hôteliers membres de l'organisation[137] ont enregistré une baisse de - 6,2 % du nombre de clients par rapport à 2008. Au final, le taux d'occupation des hôtels s'est établi à 47,5 % en 2009 contre 54,6 % en 2008. Le nombre de chambre louée ayant diminué de - 13,4 % sur un an, le chiffre d'affaires hors taxes a diminué de - 15,7 % pour atteindre 40,7 millions d'euros en 2009. Cette nouvelle baisse a engendré une fragilisation de la situation financière des entreprises hôtelières et a notamment conduit à la fermeture de l'Hôtel Anse Caritan de Sainte-Anne en août 2009.

2.2.2 Les gîtes ruraux

En Martinique, 219 gîtes et chambres d'hôtes sont homologués « Gîtes de France ». Les éléments disponibles indiquent une moindre dégradation de l'activité par rapport à 2008. Le chiffre d'affaires s'est stabilisé à 265 945 euros (-0,7 % sur un an) après avoir fortement chuté en 2008 (-7,3 %). En revanche le nombre de nuitées s'est de nouveau contracté à hauteur de - 6,6 % par rapport à 2008 pour atteindre 66 774. Le taux d'occupation ressort à 30,2 % perdant 4,9 point par rapport à l'année précédente.

	1999	2007	2008	2009	2009/2008
Nombre de gîtes et de chambres d'hôtes	348	217	219	219	0,0%
Nombre de semaines de location	5 629	3 584	3 214	3 137	-2,4%
Nombre de personnes hébergées	11 555	9 239	6 464	6 379	-1,3%
Taux d'occupation	nd	39,5%	35,2%	30,2%	-4,9 points

Source : Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural (Amater)

En 2009, l'activité des gîtes de la Martinique a été perturbée par la crise sociale de février - mars. De nombreux dossiers ont dû être annulés avec demande de remboursement et des réservations ont été classées sans suite. Néanmoins, compte tenu des offres des compagnies aériennes[138], des reports de séjour ont été enregistrés fin 2009 ou début 2010.

2.3 LA CLIENTELE TOURISTIQUE

En 2009, la clientèle de séjour (soit 83,4 % du nombre de touristes) est évaluée à 481 536 touristes, dont 39 889 plaisanciers, et a accusé un repli de -7,9 % sur un an.

2.3.1 Les touristes de séjour pur

Pour la seconde année consécutive, le flux de visiteurs de séjour est en deçà du seuil symbolique de 500 000. Avec 441 647 touristes de séjour pur (soit 76,5 % du nombre de touristes), la fréquentation a accusé un repli de -8,6 % sur un an. La France métropolitaine demeure le principal marché émetteur avec 80,3 % de la clientèle touristique reçu dans le département. Le marché caribéen a représenté 15,2 % (dont 12,6 % des autres DFA) des flux touristiques enregistrés dans l'île en 2009.

[137] Ziléa regroupe essentiellement des établissements de la grande hôtellerie : 2 étoiles, 3 étoiles, 4 étoiles, résidences classées et villages vacances.

[138] Les compagnies aériennes ont proposé le report des billets jusqu'au 15 mars 2010.

Evolution du nombre de touristes de séjour pur en Martinique

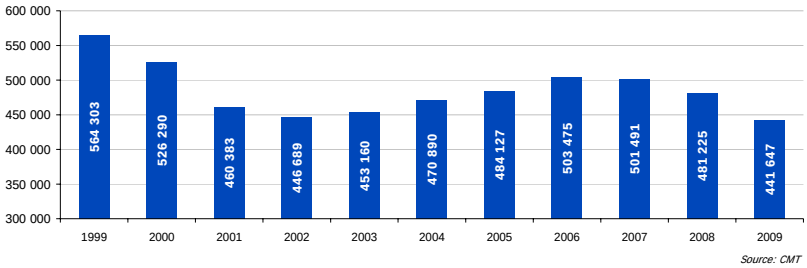

Selon l'enquête aux frontières réalisée par le CMT, la durée moyenne de séjour était de 13 jours en 2009 contre 12,9 jours en 2007. Les principales motivations de ces visiteurs portent sur un produit balnéaire classique dans le cadre de vacances ou de loisirs (80,7 %). Parallèlement, 9,6 % d'entre eux ont effectué un voyage d'affaires tandis que 5,5 % ont allié un séjour d'affaires et des vacances.

Au niveau de l'hébergement, malgré une forte contraction en dix ans, les touristes de séjour ont opté principalement pour l'hôtellerie (40,7 %) ou l'hébergement dans la famille ou chez des amis (34,9 %)

Mode d'hébergement des touristes de séjour - *source : CMT*

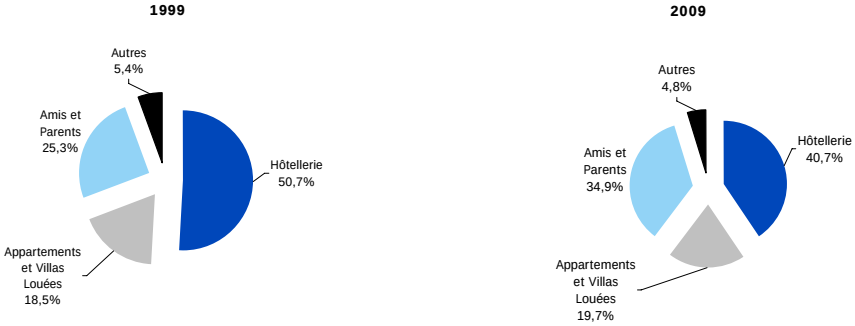

Dépenses globales des touristes de séjour en 2009
(en Millions d'euros)

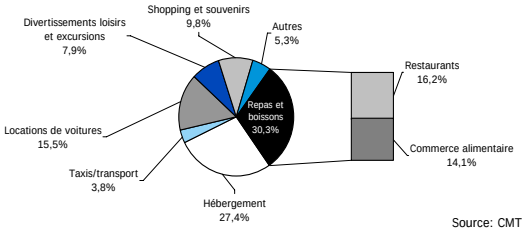

Les dépenses globales des visiteurs de séjour (hors frais de transport) s'élevaient à 234,4 millions d'euros, portant la dépense moyenne à 530,74 euros par touriste.

La majeure partie du budget est consacrée aux repas et boissons et à l'hébergement respectivement pour de 74 millions d'euros et 66,9 millions d'euros.

2.3.2 Le tourisme de plaisance

En 2009, 39 889 plaisanciers ont pris port d'attache à la Martinique, soit une baisse de -4,2 % sur un an. Après la hausse continue enregistrée depuis 2005, un coup d'arrêt est porté à l'évolution du segment en 2009, rapprochant le niveau enregistré à celui de 2003. Les retards pris dans l'exécution des travaux d'amélioration au port de plaisance du Marin expliquent en partie cette situation.

Evolution du nombre de plaisanciers à la Martinique

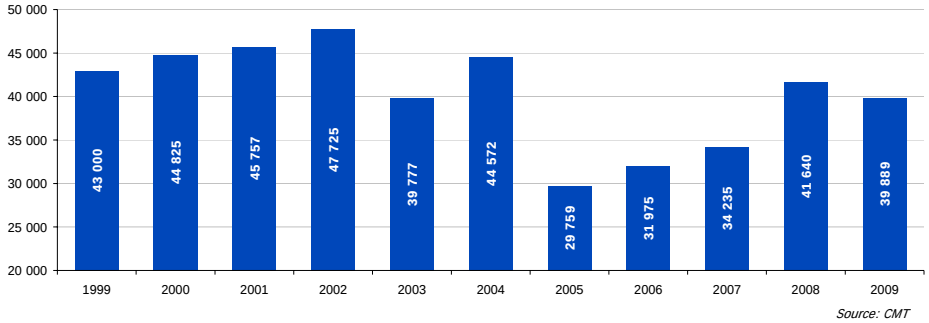

2.3.3 Les croisiéristes

Pour la cinquième année consécutive aucun navire n'a fait escale en Martinique entre mai et septembre 2009. La grève générale du début d'année ayant fortement affecté le secteur. Les efforts de diversification du marché émetteur se sont heurtés à l'image peu favorable de l'île au niveau international pendant cette période. Au total, 19 escales de navires ont été annulées, soit une perte 33 127 croisiéristes. Au regard de ces éléments 69 749 croisiéristes ont été accueillis en 2009, soit une baisse de -19,9 % sur un an**.** En 10 ans, le nombre de croisiéristes a été divisé par cinq.

Evolution du nombre de croisiéristes à la Martinique

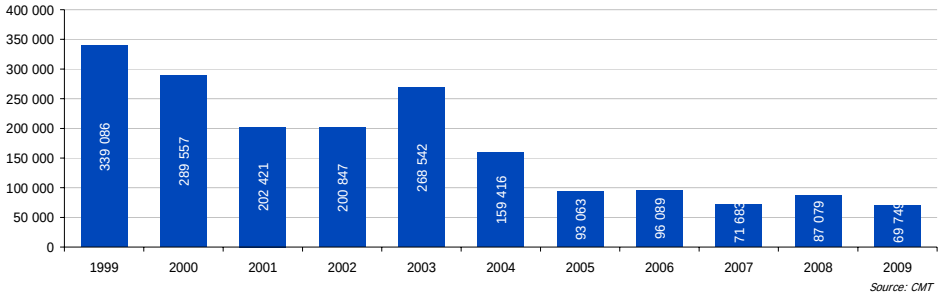

Entre 1999 et 2009, la destination Martinique a perdu 269 337 croisiéristes. Outre cette forte diminution (-82,0 %), la structure du marché s'est profondément modifiée. En effet, en 1999, les Etats-Unis constituaient le principal marché émetteur avec 74,0 % de croisiéristes contre 22,1 % en 2009. Dorénavant, la part la plus importante de croisiéristes provient de l'Europe (51,4 % en 2008) alors qu'elle ne représentait que 12,3 % en 1999.

Structure du tourisme de croisière en 1999 et 2009 - *(source : DDPAF)*

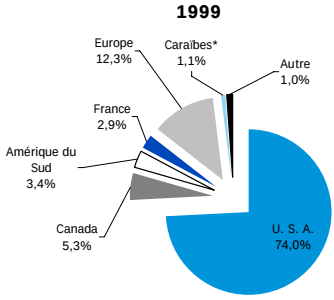

* Sainte-Lucie, Dominique, Haïti et autres Caraïbes

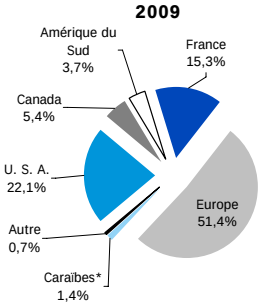

* Sainte-Lucie, Dominique, Haïti et autres Caraïbes

Au niveau caribéen, l'activité de la croisière est repartie à la hausse (+1,3 % en 2009) après la baisse enregistrée en 2008 (-3,1 %). La destination Martinique n'a pas tiré partie de ce regain d'activité. En revanche, les principales destinations concurrentes de la Martinique ont bénéficié de cette orientation favorable du tourisme de croisière dans la région. En effet, la Barbade, Sainte-Lucie, et la Dominique ont connu des croissances annuelles respectives de 6,4 %, 12,8 % et 37,8 %.

Nombre de croisiéristes dans la Caraïbes (en milliers de passagers)

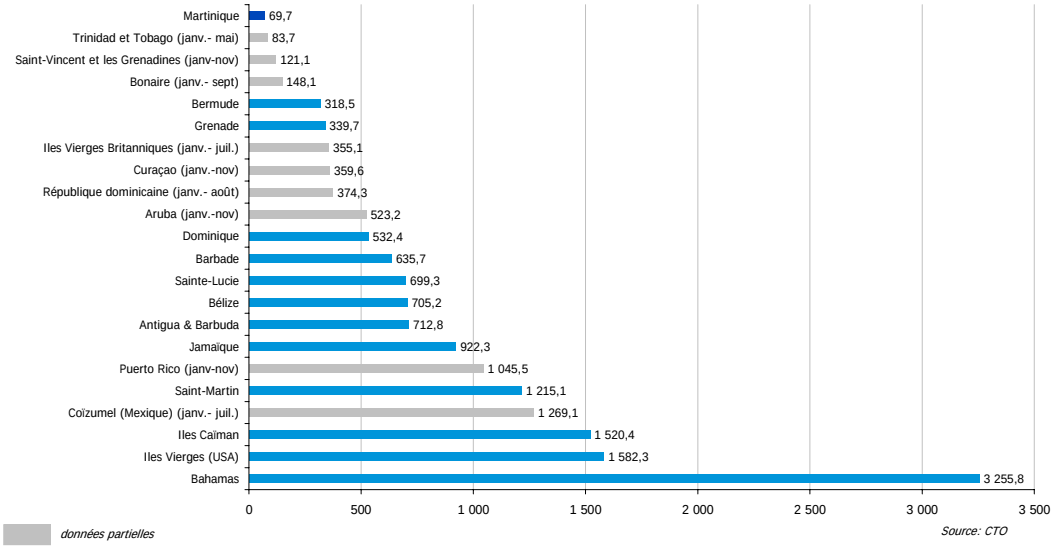

Section 8
Les transports

1. Le transport dans l'économie martiniquaise

En 2006, la branche des transports, a généré 3,1% de la valeur ajoutée globale de l'économie de la Martinique, ce qui la place loin des autres branches de l'économie marchandes derrière les services, le commerce et l'industrie. Le secteur emploie 5,3 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi et regroupe environ 2 500 entreprises, dont les trois quarts n'ont aucun salarié.

Poids du secteur dans ...

... la création de richesses (2006).
(source : INSEE)

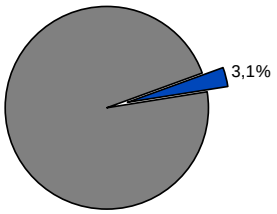

... les effectifs salariés (2008).
(source : Pôle emploi)

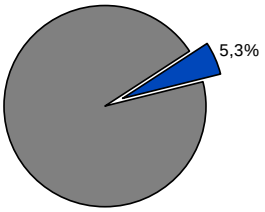

... les entreprises (2009).
(source : INSEE)

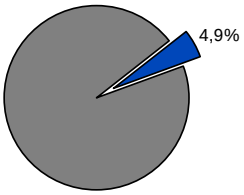

... la démographie des entreprises (2008)
(source : INSEE)

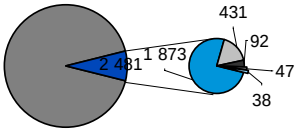

0 salarié | 1 à 5 salariés | 6 à 9 salariés | 10 à 19 salariés | 20 salariés et plus

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services hors hôtellerie-restaturation.

2. Le transport routier

La Martinique est le moins étendu des départements d'outre mer (1 128 km²). Il s'agit également du DOM où la proportion de ménages possédant au moins une voiture est la plus élevée. Ces deux facteurs, conjugués à la concentration de zones d'emploi dans la région centre et la périurbanisation autour de Fort de France, entraînent une véritable saturation du réseau routier, qui comporte plus de 2 000 km de voies. Le réseau national, du ressort du Conseil Régional depuis 2003, s'étend sur environ 340 km. Au niveau départemental, la Martinique

possède 75 routes pour un total de 632 km, dont deux tiers en campagne et un tiers en agglomération, y compris la Rocade de Fort de France (12 km).

Au cours de l'année, de nombreux travaux d'amélioration des routes ont été effectués par les collectivités, tant pour les sécuriser que pour les restaurer après les inondations de mai 2009 (RN2, RN3, RN6 et RN7). Parallèlement, 11 M€ ont été investis par la Région pour construire le nouvel échangeur du Cheval Blanc à Bellefontaine. Sur la RD1, au lieu dit les Porte de l'Enfer à Fonds St Denis, le Conseil Général a réalisé des travaux de sécurisation et fait construire un nouveau pont pour un total de 14,5 M€ dans le but de désenclaver la zone. Sur la RN3 (dite route de la Trace), au quartier La Médaille, le Conseil Régional a investi 1,6 M€ pour parvenir à un aménagement provisoire dans l'attente de travaux qui nécessitent des études approfondies en raison de glissements de terrain. Enfin, sur la RN5, un aménagement (2x2 voies) et la reconstruction du pont sur la Rivière Salée ont été effectués (pour un coût global de près de 12 M€). Par ailleurs, les fonds européens ont engagé 8,4 M€ en 2009 au titre de la poursuite de la réhabilitation des infrastructures de transports après le passage de l'ouragan DEAN en 2007.

Au niveau du Canal du Lamentin, les travaux ont été poursuivis. L'infrastructure s'articulera autour de plusieurs structures : 5 bretelles d'accès ou de sortie, un tunnel, un carrefour à sens giratoire, un viaduc aérien, un tracé spécifique pour le TCSP. Cette construction est particulièrement complexe car elle se déroule sur une zone de mangrove. L'objectif est de réduire les embouteillages sur l'axe autoroutier qui draine chaque jour 110 000 véhicules. Le coût total est estimé à 22 M€ (financé à hauteur de 64% par le Conseil Régional et 36% par le FEDER). La fin du chantier est prévue pour octobre 2010.

D'après les résultats du dernier recensement de la population (données de 2006), 55% des actifs sont mobiles en Martinique : ils travaillent en dehors de leur commune de résidence (5 points de plus qu'en 1999). Cette proportion, identique à la Guadeloupe reste toutefois inférieure à la métropole (62 %), mais supérieure à la Guyane (29 %). La mobilité varie selon la catégorie socioprofessionnelle de l'individu. En Martinique, deux cadres sur trois travaillent hors de leur commune de résidence, un agriculteur sur quatre et un chef d'entreprise sur trois. Les actifs âgés de 25 à 49 ans sont plus mobiles que leurs ainés en Martinique et en Guadeloupe, alors que l'inverse se produit en Guyane. Enfin, 79 % des actifs utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail (même proportion en Guadeloupe, 69 % en Guyane et 74 % en métropole).

2.1 LE PARC AUTOMOBILE

Selon le Ministère de l'Equipement, le parc automobile martiniquais compte 204 917 voitures particulières de moins de 15 ans en 2008 (+2,6 % par rapport à 2007). Plus des deux tiers du parc automobile martiniquais sont composés de véhicules ayant une puissance administrative de moins de 6 chevaux. Les véhicules utilitaires sont estimés à 35 943 unités (+3,2 %). Parmi ceux-ci, 94 % sont des camions et camionnettes, 3 % sont des autobus et autocars et 3 % sont des véhicules spécialisés[139].

Les immatriculations de véhicules neufs reculent de - 6,8 % en 2009. Les véhicules particuliers accusent une baisse de -3,9 % ; les véhicules utilitaires sont les plus touchés, avec une diminution de -19,5 %, indiquant une réduction de l'investissement des entreprises. Ainsi,

[139] Y compris les tracteurs ; de moins de 20 ans.

malgré la mise en place de mesures incitatives par le gouvernement (prime à la casse), les immatriculations suivent une tendance baissière pour la 2e année consécutive.

Immatriculations de véhicules neufs

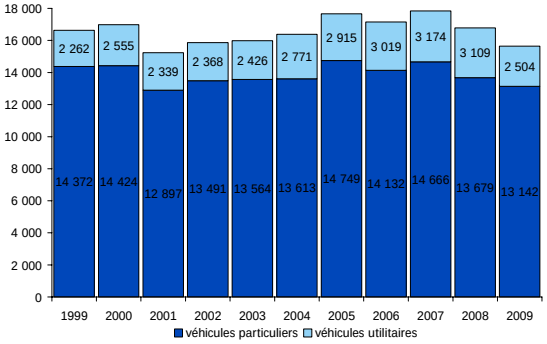

Source : Association Auxiliaire de l'Automobile

Le 15 avril 2009, la réforme des immatriculations est entrée en vigueur pour les véhicules neufs, avec la mise en place du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Les véhicules d'occasion sont concernés depuis le 15 octobre. Les nouvelles plaques d'immatriculation comportent trois blocs de caractères composés de deux lettres, trois chiffres puis deux lettres, exclusivement en caractères noirs sur fond blanc.

A gauche figure la lettre du pays (F pour la France) ainsi que le logo de l'Union Européenne. A droite paraît un numéro de département sous le logo de sa région, au choix de l'automobiliste (non nécessairement la région et le département de résidence). Les formalités pour une immatriculation sont facilitées, puisque le passage en préfecture peut être évité et la carte grise établie directement chez le concessionnaire vendeur, par internet. De plus, une nouvelle carte grise a également vu le jour. Plus sécurisée, celle-ci devrait être infalsifiable grâce à 7 indices, dont certains sont déjà utilisés pour les passeports. Selon la Préfecture, 10 731 véhicules ont reçu leur nouvelle plaque en Martinique.

Equipement des ménages en véhicules

	2006 (%)			*Variation 99/06 (points)*	
	Ménages possédant au moins 1 voiture	**Ménages possédant 1 voiture**	**Ménages possédant 2 voitures ou plus**	***Ménages possédant 1 voiture***	***Ménages possédant 2 voitures ou plus***
Martinique	**70,4**	**49,2**	**21,2**	***+2,5 pts***	***+3,9 pts***
Guadeloupe	65,1	45,8	19,3	*+2,4 pts*	*+4,7 pts*
Guyane	57,5	40,7	16,8	*-1 pt*	*+2,9 pts*
La Réunion	69,4	49,8	19,6	*+0,5 pt*	*+5,7 pts*
France métropolitaine	80,5	47,4	33,1	*-1,4 pt*	*+2,8 pts*

Source : INSEE

Alors qu'elle dispose de la plus petite superficie parmi les DOM, la Martinique détient le taux d'équipement des ménages en véhicules automobiles le plus élevé (70,4 % en 2006, en baisse de 0,2 point par rapport à 2005).

Ainsi, selon les dernières estimations du Conseil Régional de Martinique, plus de 110 000 véhicules convergent quotidiennement vers l'agglomération foyalaise et ses proches environs, et le trafic routier s'accroît à un rythme de 4 % par an. Face à ces évolutions, le transport collectif est devenu un enjeu prioritaire tant du point de vue du développement économique que de celui de l'environnement.

2.2 LE TRANSPORT COLLECTIF

Le territoire martiniquais est desservi par 73 lignes interurbaines, dont 47 de taxis-collectifs et 26 d'autocars. Fort de France et les villes adjacentes bénéficient d'un réseau de 48 lignes de bus, dont une trentaine intra-urbaines, régi par la société d'économie mixte Mozaïk, délégataire de service public. Le taux d'utilisation des transports en commun en Martinique, est estimé à 10 % (comme en Guadeloupe, 3 % en Guyane et 14 % en métropole).

En 2009, une nouvelle ligne a vu le jour sur le réseau Mozaïk, et relie le parking de Dillon à la Bibliothèque Schœlcher. Elle permet aux usagers de garer leur véhicule sur un parking gratuit et de rejoindre le centre ville en 15 minutes, dans le but de désengorger le stationnement à Fort de France. Depuis le mois de janvier 2009, la ville du Vauclin exploite également un service de transport urbain.

Compte tenu du développement embryonnaire des transports publics et de l'engorgement croissant du réseau routier en Martinique, le Conseil Régional a initié en 2003 le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) dans l'objectif d'améliorer progressivement l'ensemble de l'offre de transports en communs. Le réseau Mozaïk de la CACEM sera relié à ce projet. La livraison finale du projet, initialement prévue pour 2011, a été repoussée à 2013. Le TCSP s'étendra sur 13,9 km de voies et sera divisé en 5 sections, de la Pointe Simon au quartier Carrère. Le coût du projet est estimé *ex-ante* à 245,81 M€, dont 64 % sont financés par les collectivités territoriales et l'Etat et 36 % par l'Europe[140]. Selon les études d'impact réalisées, le TCSP devrait permettre à 55 000 voyageurs par jour de se déplacer à l'horizon 2015.

3. Les activités du port de Fort de France

Plusieurs évènements ont marqué l'activité du port de Fort de France en 2009.

Pendant la crise sociale des mois de février et mars, les navires qui se sont présentés à Fort de France ont pu être déchargés, mais les voies d'accès au port étaient bloquées par les manifestants, empêchant l'acheminement des marchandises. En novembre, les dockers intérimaires ont été en grève pour l'obtention d'un alignement de leur salaire avec celui des titulaires.

En terme d'infrastructure, il n'y pas eu de nouveaux travaux importants commencés au cours de l'année. Néanmoins, la construction de locaux pour les transporteurs à l'Hydrobase Nord a été achevée. Les travaux du quai Ouest sont en cours de finalisation à la gare maritime interîles. Enfin, la demande de financement pour l'extension de la capacité du terminal croisière de la Pointe Simon a été déposée auprès du Conseil Régional.

Sur le plan technologique et suite à la réussite de la mise en place du nouveau logiciel AP+, permettant le traitement synchronisé des flux d'import (à la Pointe des Grives pour les containers et à l'Hydrobase pour le trafic interîles et le trafic de véhicules), celui-ci a été étendu, en mode test, à l'export.

[140] L'Europe, via le FEDER, verse 88,49M€, l'Etat s'est engagé pour 11M€, la Région pour 124,86M€, le Département pour 15,2M€, la CACEM pour 4,01M€ et le syndicat mixte du TCSP pour 2,25M€.

3.1 LES INFRASTRUCTURES ET L'ORGANISATION DU PORT

Septième port français en termes de trafic de conteneurs, le port de Fort de France permet le transport de marchandises, de passagers et la réparation navale. Certifié ISO 9001 V 2000 pour les activités de conteneurs et vrac, il se déploie sur 2,7 km d'est en ouest et sur plus de 30 hectares de terre-pleins, reliant le terminal de croisière de la Pointe Simon au terminal de conteneurs de la Pointe des Grives. Ce dernier présente une capacité de 250 000 Equivalents Vingt Pieds (EVP), répartis sur 16 hectares, dont 9 gagnés sur la mer.

Infrastructures portuaires

	Longueur (m)	Hauteur d'eau (m)	Caractéristiques / équipement
Terminal conteneurs de la Pointe des Grives	450	14	Capacité : 250 000 EVP. 3 portiques « Low Profile » d'une capacité de levage de 40 tonnes.
Ancien Terminal	418	12	Trafic roulier et divers non conteneurisés.
Tableau des Tourelles	83	8 à 11	Marchandises diverses en conventionnel.
Quai des Tourelles (Nord et Sud)	325	11	Trafic de croisière en priorité, marchandises diverses en conventionnel.
Quai de l'Hydrobase	220	12	Marchandises diverses en conventionnel. Un silo et une grue pour la manutention de céréales.
Quai des Grands Cargos	180	9	Trafic de croisière et de marchandises diverses en conventionnel ; provisoirement : trafic de passagers inter-îles.
Quai des Annexes	180	9	Trafic de croisières et de marchandises diverses en conventionnel.
Terminal croisière de la Pointe Simon	270	10	Paquebots : 200m de long au poste ouest, 270m au poste est. 2 postes à quai.
Bassin de Radoub	200	8	Réparation navale, pouvant accueillir des navires de 12 000 à 20 000 tjb (tonnage de jauge brut)
Quai Ouest	160	8	Réparation navale à flots ; prochainement trafic de passagers interîles.
Appontement pétrolier et minéralier		17	Capacité : 120 000 tpl (tonnage de port en lourd) Approvisionnement en carbures lourds ; importation de clinker et de constituants d'engrais en vrac.

Source : CCIM

Deux instances codirigent le Port de la Martinique :

- L'Etat, autorité portuaire concédante, représenté par la Direction Départementale de l'Equipement, est propriétaire de la structure ;
- La Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM) est chargée de l'exploitation des outillages publics dont elle a la concession et de l'aménagement du port. Le contrat de concession, qui aurait du prendre fin en août 2010, a été prolongé jusqu'à fin décembre 2010.

Plusieurs entreprises privées interviennent également sur le port dans les secteurs de la manutention, de l'acheminement, du transit et du stockage des marchandises.

3.2 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Selon la Direction Départementale de l'Equipement, le trafic de marchandises s'inscrit en recul de - 2,3 % par rapport à 2008. Cette évolution est liée à la baisse de tous les segments des échanges, à l'exception du trafic de liquides en vrac (+ 1 % par rapport à l'année précédente). Ces derniers représentent 46 % du total du tonnage traité, et sont pour totalité des produits pétroliers. Les marchandises diverses, qui représentent 47 % du total, se replient de - 0,8 % sur l'année. Les solides en vrac, qui concernent 7 % du total, diminuent de - 26 %. Enfin, le nombre de conteneurs diminue de - 3 % sur l'année.

Le coût total du fret est particulièrement difficile à appréhender en raison de la multiplicité des intervenants. Au moins huit opérateurs sont dénombrés au fil de la chaîne de transport, de l'armateur au courtier maritime ou à l'assureur. Par ailleurs, les frais de manutention peuvent varier du simple au double selon le type de container et d'opération. Ils sont néanmoins compris dans une fourchette allant de 200 à 600 euros.

Evolution du trafic portuaire de marchandises
(tonnes, nombre et %)

	2005	2006	2007	2008	2009	*Variation 2009/2008*
Liquides en vrac	1 432 000	1 494 458	1 380 722	1 400 708	1 415 117	*1,0%*
Solides en vrac	248 000	290 916	276 875	284 188	210 739	*-25,8%*
Marchandises diverses	1 481 000	1 466 614	1 517 611	1 441 340	1 429 579	*-0,8%*
Conteneurs (EVP)	153 507	158 141	150 159	146 380	142 240	*-2,8%*
Escales de commerce	912	910	838	742	778	*4,9%*

Source : DDE

Enfin, de nombreux facteurs affectent le prix du transport des marchandises : le type de fret, l'unité de charge, le taux de change, le cours des soutes, le prix du pétrole, et l'investissement des armateurs. A ceux-ci s'ajoutent les différentes taxes (droits de port et taxes d'usage). Depuis octobre 2008, le coût de transport d'un container est fixé librement par les cinq agents maritimes qui interviennent sur le port : CMA-CGM, Horn Linie, Maersk, Marfret et Transcaraïbes. Néanmoins, les tarifs demeurent soumis à deux variables d'ajustement : l'« Interim Fuel Participation » (IFP) et le « Currency Adjustment Factor » (CAF). Ces dernières permettent de compenser les surcoûts liés, respectivement, aux variations du cours du pétrole et au taux de change euro/dollar.

3.3 LES PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2010, les travaux de la gare maritime interîles du Quai Ouest seront achevés (permettant la mise en exploitation en milieu d'année) et les travaux d'extension du terminal de croisière de la pointe Simon débuteront. Le logiciel AP+ sera implanté progressivement à l'export, au transbordement et au vrac. Des études seront menées pour l'extension du terminal à conteneurs de la Pointe des Grives, ainsi que des démarches commerciales pour capter de nouveaux trafics de transbordement. Un pôle vraquier sera aménagé sur les terre-pleins sud de l'Hydrobase. Enfin, des outils pour développer l'activité de cabotage devraient être mis en place.

4. Les activités aéroportuaires

L'année 2009 a été marquée par plusieurs évènements au sein de l'Aéroport International Aimé Césaire. Pendant la crise sociale de février et mars 2009, l'aéroport n'a pas fermé, mais le trafic s'est inscrit en forte baisse, notamment vers et en provenance de la Guadeloupe. A partir du mois de juin et dans le cadre du plan de relance du tourisme à la Martinique, le Comité Martiniquais du Tourisme a mis en place, avec la CCIM, des opérations d'accueil des touristes à l'aéroport. Celles-ci ont été lancées par l'accueil d'un groupe de 74

agents de voyages et tours operateurs. Au cours du mois de juin, le certificat du système de management de qualité à la norme ISO 9001 version 2008 a été renouvelé pour l'ensemble des activités de l'aéroport. Le Président de la République a inauguré la nouvelle dénomination de l'aéroport : Aéroport International Aimé Césaire (en place depuis 2007) à la date anniversaire de la naissance de celui-ci, le 26 juin. En juillet, Air France et Air Caraïbes ont mis à la disposition de leurs passagers en classe affaires deux nouveaux salons d'attente. Au cours des deux derniers mois de l'année, la demande de prorogation du contrat de la concession aéroportuaire à échéance 2015, a été instruite. Air Canada a remis en service la liaison hebdomadaire Fort de France - Montréal.

4.1 LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

L'aéroport international Aimé Césaire, dont la gestion est assurée par la CCIM, s'étend sur une superficie de 246 hectares. Il dispose d'une aérogare de 24 000 m² d'une capacité d'accueil de 2,5 millions de passagers par an. Il comporte une piste de 3,3 km de long par 45 m de large, découplée en deux bretelles gros porteurs, avec 8 postes de stationnement, une bretelle moyens porteurs et une bretelle petits porteurs (18 postes de stationnement). Les pistes sont équipées de système d'aide à la navigation de dernière génération permettant une accessibilité permanente. Par ailleurs, la zone aéroportuaire dispose d'une aérogare de fret d'une superficie de 9 400 m² et d'une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes, ainsi que d'une Zone d'Aviation Générale (ZAG) comportant une aire de stationnement pour avions de 12 125 m², destinée à accueillir les avions de moins de 7 tonnes.

En 2009, le budget prévisionnel des investissements s'est établi à 7,9 M€ et celui des grosses réparations à 2,2 M€. Au cours de l'année 3,4 M€ d'investissements ont été réalisés, soit 43 % du budget prévisionnel. Les réparations sur les équipements ont coûté 1,3 M€. Celles-ci ont concerné principalement le reprofilage des aires et pistes, les postes de stationnement avions et la mise à niveau de la piste dans le cadre de la certification.

4.2 LE FRET AERIEN

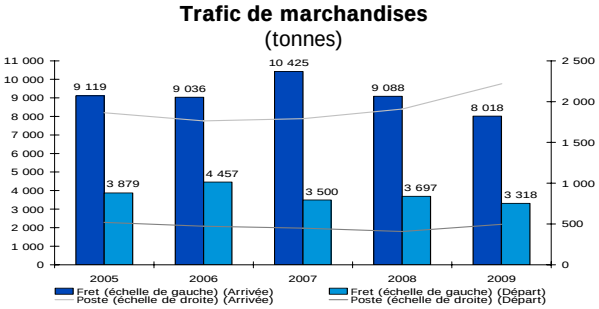

Source : CCIM

Pour la 2ème année consécutive, le trafic de marchandises s'inscrit en repli : - 11 % au global (après - 8,2 % en 2008). Dans le détail, les importations diminuent de - 12 % et les exportations de - 10 %.

L'activité postale quant à elle s'inscrit en hausse de + 16 % au départ et + 22 % à l'arrivée (respectivement + 7 % et - 10 % en 2008).

4.3 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le trafic de passagers se replie de nouveau en 2009 (1,49 M de passagers, soit - 4,9 % en cumul sur l'année contre -1,9 % en 2008. Cette baisse est conforme à celle du nombre de vols commerciaux (- 10 %). Néanmoins, le nombre de passagers en transit poursuit sa hausse avec + 10 % (+ 9 % en 2008).

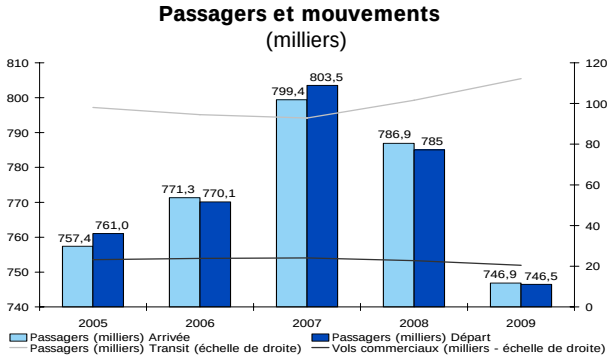

Les passagers des vols nationaux (y compris DFA) représentent 95 % du total (- 3,9 % par rapport à 2008).

Parmi eux, 69 % voyagent depuis ou vers la métropole (en recul de - 1,6 % par rapport à 2008), et le reste avec la Guadeloupe et la Guyane (respectivement 27 % et 4 % du total national, en recul respectif de - 8 8 % et - 7,3 %).

Source : CCIM

Les passagers internationaux ne représentent que 5 % du total (en baisse de - 15,3 %), dont 84 % en provenance de la région caribéenne (- 10,25 %) et le reste en provenance des Etats-Unis (- 43 %). Au départ de Fort de France, sept compagnies desservent une quinzaine de destinations sur les continents européen et américains (nord et sud), ainsi que la zone caribéenne. Air France domine le marché malgré un recul d'un point de part de marché (à 37 %) sur le nombre de passagers transportés, au profit de Corsair (18 %). Air Caraïbes stabilise sa part de marché à 35 %. Les parts des autres compagnies demeurent stables par rapport à 2008.

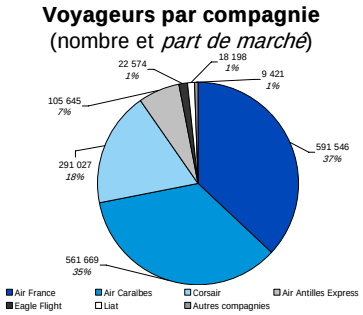

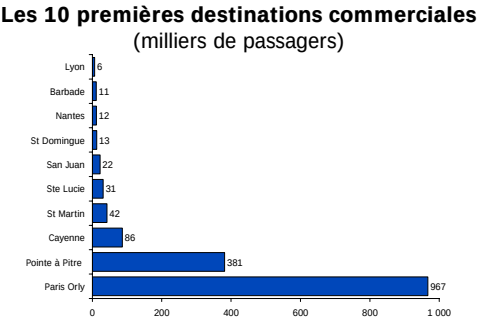

Source : CCIM

4.4 LES PERSPECTIVES

Pour l'année 2010, plusieurs projets, tant techniques (réalisation de nouvelles boutiques sur la placette, poursuite du projet de réalisation d'un centre d'affaires, audit informatique, développement des énergies renouvelables) que marketings (réflexion sur les orientations à long terme de l'aérodrome, développement d'une tête de ligne pour le tourisme de croisière en synergie avec le port de Fort de France, étude en vue du développement de l'aviation d'affaires et mise en œuvre de mesures incitatives) sont prévus.

Section 9
Les autres services marchands

1. Quelques données structurelles

Le secteur des « autres services marchands » est composé de quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises. Cette section est particulièrement consacrée aux activités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les activités d'hôtellerie et de restauration, principale composante des services aux particuliers, font l'objet de la section tourisme, le chapitre IV traitant intégralement des activités financières.

En 2006, la branche des « autres services marchands » représentait 32,8 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique, se plaçant ainsi en première position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande. Les services aux entreprises, tels que définis ci-dessus, pèsent environ 39 % dans la valeur ajoutée de l'ensemble des « autres services marchands », tandis que la part des activités immobilières atteint environ 40 %. Ces deux branches représentent au total 79 % de la valeur ajoutée du secteur, le solde concernant les activités financières (14 %) et les services aux particuliers hors hôtellerie et restaurants (7 %).

Poids du secteur dans ...

... la création de richesses (2006).
(source : INSEE)

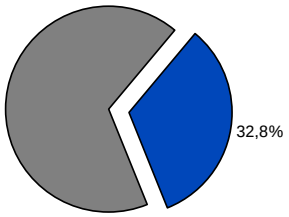

... les effectifs salariés (2008).
(source : Pôle emploi)

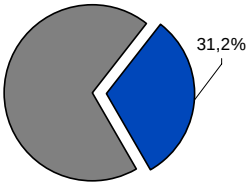

... les entreprises (2009).
(source : INSEE)

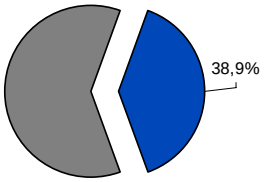

... la démographie des entreprises (2008)
(source : INSEE)

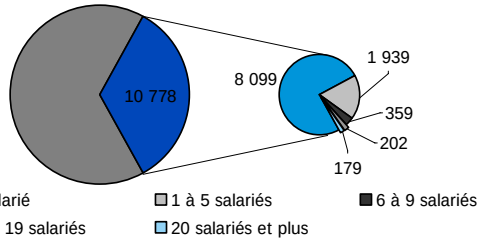

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services hors hôtellerie-restaturation.

Par ailleurs, le secteur emploie 31,2 % des effectifs salariés recensés par le Pôle Emploi et rassemble 38,9 % du total des établissements martiniquais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié.

2. Les Technologies de l'Information et de la Communication

2.1 LES CABLES SOUS MARINS

La connexion des îles de la Caraïbe au réseau numérique mondial s'opère par des câbles sous marins en fibres optiques. Le maillage couvre, outre les trois DFA, l'ensemble de la zone caribéenne. En 2009, trois câbles sous marins desservent en fibre optique la Martinique : *Americas II*, qui appartient à un consortium d'opérateurs et dispose d'un débit de 40 Gigabits, *Eastern Caribbean Fibre System* (ECFS), détenu à 70 % par Cable & Wireless et 20 % par France Télécom (débit 10 Gigabits) et enfin *Middle Carribean Network*[141] (80 Gigabits). Sur ces câbles, le coût de location d'un Mégabit par seconde s'élève à environ 400€ (frais financiers inclus) pour les fournisseurs d'accès à internet.

2.2 INTERNET

Deux alternatives sont possibles pour l'accès à internet : le bas débit et le haut débit[142]. La fracture numérique entre la métropole et la Martinique ne cesse de se réduire. Si en 2005, seuls deux opérateurs offraient un accès à internet en bas débit pour une moyenne de 80€ par mois, ils sont cinq opérateurs en 2009 à offrir du haut débit à partir de 30 € par mois.

L'offre d'accès à internet en bas débit est proposée par trois opérateurs : Orange, Mediaserv et Outre Mer Telecom. Le nombre d'abonnés est en constante diminution depuis 2004 (environ 25 000 clients) pour s'établir à environ 15 000 clients. Les tarifs des offres varient de 4 à 18 €, selon le type d'abonnement choisi. L'offre d'accès à internet à haut débit, en technologie ADSL, est assurée par quatre fournisseurs d'accès : Orange, Mediaserv (groupe Guadeloupéen Loret), Only (Outre-mer télécom) et Le Câble-Numéricable. La capacité de débit offerte est comprise entre 512 kilo-octets et 8 mega-octets par seconde, pour des tarifs à partir de 19 €. Les offres proposent, la plupart du temps, un accès multiple aux moyens de communication : internet et téléphone et/ou télévision (communément appelées *double* ou *triple play)*. Les parts de marché de chaque opérateur sont inégales, en raison de la présence historique de France Telecom, devenu Orange. Le taux de couverture de l'île s'élève à 97,5 % en 2009 et est stable par rapport à 2008 : la quasi-totalité[143] de la population est éligible à au moins une offre d'accès à internet à en haut débit. Le taux de pénétration de l'adsl, ainsi que les offres des fournisseurs d'accès à internet, favorisent l'acquisition de matériel haut débit plutôt que de bas débit. Parallèlement, les offres de raccordement des abonnés en zone d'ombre permettent l'accès au haut débit. Ces facteurs entrainent une hausse mécanique du nombre d'utilisateurs de haut-débit, au détriment du bas débit.

---

141 Celui-ci relie la Martinique à la Guadeloupe, en passant à l'ouest des eaux territoriales. Il s'agit d'une extension du Global Caribbean Network, qui appartient au Conseil Régional de la Guadeloupe et relie cette dernière à Porto Rico. Son débit d'élève à 80gigaBits.

142 La différence est la vitesse du débit d'octets (ou bits) par seconde. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le haut débit est définit par un débit supérieur à 256 kilobits par seconde.

143 A fin 2009, environ 4 000 lignes demeurent inéligibles au haut débit en Martinique.

Evolution du taux de couverture en haut débit
(% de la population couverte)

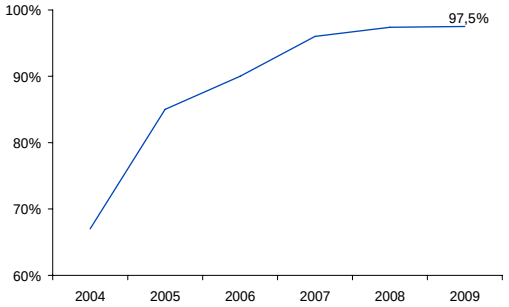

Source : Conseil Régional

Néanmoins, le taux a cessé d'augmenter en raison d'un phénomène de saturation du marché. Il reste plus élevé qu'en métropole, où il atteint 95 %.

Sur les 195 000 lignes éligibles à l'ADSL, le taux de pénétration des foyers est passé de 12 % en 2005 à 40 % selon les dernières données disponibles, soit environ 90 000 foyers. Ce dernier demeure néanmoins inférieur à celui observé dans l'hexagone (65 %).

2.3 LA TELEVISION

En Martinique, l'accès à la télévision non payante (hors redevance) est assuré par TDF Outre Mer, qui déploie et exploite les réseaux et infrastructures nécessaires, pour 90 % des foyers. L'offre télévisuelle payante numérique en Martinique est assurée par trois opérateurs. D'une part, Canalsat Caraïbes propose un bouquet de télévision par satellite dédié aux Antilles et à la Guyane à partir de 30 € par mois. Cet opérateur dispose d'un taux de couverture du territoire de 100 % grâce à un accès par satellite. D'autre part, Câble Caraïbes, connecté en décembre 2008 au câble sous marin régional, propose des offres à partir de 21,90 €. Il couvre potentiellement 75 000 foyers. Enfin, un accès à la télévision numérique est proposé par les fournisseurs d'accès à internet dans le cadre de leurs offres double ou triple play, à partir de 39,90 € par mois.

Dans le cadre de la continuité territoriale, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) devra se substituer à la technologie analogique d'ici le 31 novembre 2011[144] au plus tard. La TNT est une nouvelle technologie de diffusion permettant de recevoir la télévision en numérique (meilleure qualité d'image et de son que la télévision analogique). Cette nouvelle norme, mise en place en 2005 au plan national, permettra de recevoir gratuitement 11 chaînes nationales et locales en Martinique. Comme dans les autres territoires et départements d'Outre Mer, la TNT sera accessible à partir de novembre 2010. Quatre sites ont d'ores et déjà été retenus pour la réalisation du réseau TNT. Ils couvriront entre 75 % et 80 % des foyers. Dans le cadre de la mise en place de ce projet, les foyers les plus modestes bénéficieront d'une aide à l'équipement de l'Etat.

2.4 LA TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

Dans la mesure où il s'agit d'un service d'utilité publique, confié à Orange, 100 % du territoire est couvert par des lignes de téléphonie fixe analogiques. Le taux de couverture des foyers martiniquais atteint 100 %, avec 200 000 lignes téléphoniques utilisées. Trois opérateurs proposent l'accès au téléphone analogique fixe : Orange, Only et Mediaserv. Le prix de l'abonnement s'établit entre 14,90 € et 59 €, auquel il faut rajouter le prix des communications, selon le type d'abonnement. Après une désaffection marquée en 2004 et 2005, liée à l'utilisation croissante du téléphone portable, un retour à la hausse de l'utilisation du téléphone fixe a été constaté à partir de 2006. Cette évolution peut être rapprochée des offres groupées

[144] Article 2007-309 du 05 mars 2007.

en internet haut débit incluant la télévision et/ou téléphone (communément appelées *Triple Play*).

L'offre de téléphonie mobile est assurée par trois opérateurs : Orange Caraïbes (filiale d'Orange France Télécom), Digicel, Only. Le taux de couverture de la téléphonie mobile atteint 100 % selon les dernières données disponibles (seules quelques rares zones inhabitées ne permettent pas la connexion au réseau). Les offres proposent des abonnements mensuels, à partir de 13 € par mois, ou des systèmes de cartes prépayées (à partir de 5 €). Dans le cas des cartes prépayées, les tarifs à la minute proposés débutent à partir de 26 cents/min, et sont inférieurs aux tarifs métropolitains (à partir de 50 cents). La situation est néanmoins souvent inversée pour les tarifs des abonnements (à partir de 20€ pour deux heures en métropole contre un minimum de 30€ pour la même durée de communication en Martinique). Ce surcoût serait lié à l'exploitation même des réseaux : des investissements techniques plus lourds en raison des risques naturels (sismiques et cycloniques) contre lesquels les installations doivent être protégées d'une part, et d'autre part, les coûts d'approvisionnement de matériel et d'équipement, ainsi que le manque de concurrence pour les liaisons entre territoires. Au global, le coût de l'abonnement serait malgré tout moins élevé en Martinique que dans l'hexagone, mais celui de l'équipement, plus élevé.

Les deux licences 3G[145] acquises par Orange Caraïbes et Only en 2007 et 2008 ont permis un déploiement croissant du réseau en 2009. La zone sud de l'île est désormais également desservie par la technologie 3G+[146], après l'équipement de la zone centre en 2008. Cette option peut être achetée seule (à partir de 9€) ou couplée avec un abonnement de téléphonie portable (à partir de 40€). Deux autres licences ont été acquises fin 2009 et début 2010 par Digicel et Martinique Téléphonie Mobile, mais leur réseau n'a pas encore été déployé.

Section 10
Les services non marchands

1. Quelques données structurelles

Le secteur des services non marchands, qui comprend la branche « éducation, santé et action sociale » et les administrations a un poids majeur dans l'économie martiniquaise. Représentant environ 33 % de la valeur ajoutée totale, il se situe en deuxième position derrière les services marchands (50,8 %). En terme d'emplois, il s'établit à 42 % de l'emploi à la Martinique (50 000 emplois sur 120 000 environ[147]) et 13 % du champ des effectifs[148] recensés par Pôle Emploi. Il représente également 9,0 % du champ des entreprises.

[145] La troisième génération (3G) désigne une nouvelle génération de technologies de téléphonie mobile, qui s'appuie sur la norme Universal Mobile Telecommunications System (UMTS), et permet des débits plus rapides qu'avec la génération précédente, le Global System for Mobile Communication (GSM). Ainsi, la 3G permet de recevoir un signal audiovisuel sur l'appareil de téléphonie mobile. Elle permet une vitesse de transmission des données de 200 à 250 kilo-octet par seconde.

[146] La technologie 3G+ s'appuie sur la technologie High Speed Downlink Packet Access (HSDPA) et permet d'atteindre une vitesse de transmission des données de 1,8 à 3,6 méga-octets par seconde. Ainsi, deviennent possible par le téléphone mobile la navigation sur internet, le téléchargement de films et de musique, la possibilité de regarder des chaines de télévision et la visiophonie.

[147] Source TER 2009 de l'Insee

Poids du secteur dans ...

... la création de richesses (2006).
(source : INSEE)

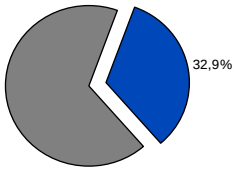

... les effectifs salariés (2008).
(source : Pôle emploi)

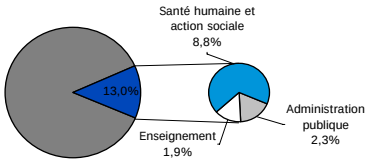

... les entreprises (2009).
(source : INSEE)

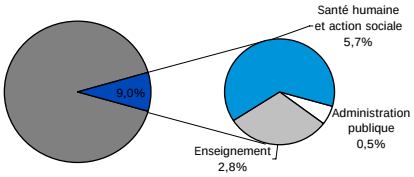

... la démographie des entreprises (2008)
(source : INSEE)

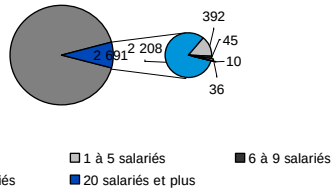

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie concernent l'ensemble des activités marchandes, soit l'industrie, le commerce et les services hors hôtellerie-restauration.

2. L'éducation

La tendance à la diminution du nombre d'élèves du premier et du second degré s'est poursuivie en 2009, alors que les évènements marquants ont concerné, la mise en place du livret scolaire et l'accès aux technologies numériques éducatives. Sept écoles de la Martinique ont ainsi été sélectionnées pour que la maîtrise des nouvelles technologies devienne un axe majeur d'éducation dans le cadre du programme « écoles numériques rurales ». Par ailleurs, sept Unités Pédagogiques d'Intégration ont été créées pour aider à la scolarisation des élèves handicapés dans les collèges et lycées. Un nouveau lycée professionnel André Aliker a été inauguré en janvier 2009, après 17 mois de chantier pour un coût total de 5,5 millions d'euros. Enfin, 5 nouvelles filières de formation ont vu le jour lors de la rentrée 2009 : un BP hôtellerie, un CAP ferronnerie d'art, un CAP petite enfance et deux classes à option musique.

Selon le dernier recensement de l'INSEE[149], les taux de scolarisation selon l'âge, sont proches ou meilleurs que les référents nationaux. En effet, 80 % des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés (contre 76 % au plan national). Ceux de 6 à 14 ans le sont à hauteur de 99,1 % (contre 98,9 %). La part des 15 à 17 ans tombe à 95,8 % (contre 96,3 %) et celle des 18 à 24 ans à 51,1 % (sensiblement identique à la proportion nationale). Enfin, 6,2 % des 25 à 29 ans sont engagés dans des études supérieures, soit 1,5 point de moins qu'au niveau national. Malgré ce bon résultat pour la scolarisation, le niveau de diplôme demeure inférieur à celui de Métropole. Ainsi, 38,9 % de la population non scolarisée de plus de 15 ans n'a aucun diplôme (contre 19,5 %). Alors que 7,1 % possèdent le certificat d'études primaires en Martinique, cette part atteint 12,5 % en France. Près de 6 % des martiniquais détiennent le BEPC (contre

148 Les salariés du secteur public ne sont généralement pas affiliés à l'asssurance chômage (salariés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics).

149 Les derniers résultats définitifs disponibles concernent 2006.

6,6 %). Une personne sur cinq est titulaire d'un CAP ou BEP, contre une personne sur quatre au niveau national. La part des personnes détentrices du baccalauréat (13,3 %) est inférieure de 2 points à celle de la France. Pour les diplômes de niveau supérieur (7 % de la population martiniquaise), cette tendance est confirmée : elle est inférieure de 3 points à celle de l'hexagone.

2.1 LE PREMIER ET LE SECOND DEGRE

A la rentrée scolaire 2009-2010, l'académie de Martinique compte 344 établissements publics et privés, dont 263 dédiés au premier degré et 81 au secondaire. Pour la onzième année consécutive, le nombre total d'élèves recule (moins 2 336 élèves, soit - 2,5 %) pour s'établir à 91 284, établissements publics et privés confondus. Cette évolution peut être rapprochée de la diminution de - 0,6 % par an en moyenne depuis 1999 de la population des jeunes de 0 à 14 ans. Comme au plan national, l'évaluation des acquis des élèves de l'école primaire a été effectuée en fin d'année scolaire 2008-2009 afin de mesurer les connaissances des élèves entrants en 6e. Il en ressort que 51 % des collégiens martiniquais possèdent les connaissances de base en français, contre 57 % en France hexagonale. En mathématiques, la Métropole stagne à 64 % d'élèves possédant les connaissances de base, alors que ce taux s'élève à plus de 57 % en Martinique. Néanmoins, l'écart avec l'hexagone se réduit significativement d'année en année, tant en français qu'en mathématiques.

Nombre d'établissements à la rentrée 2009
(nombre)

	1er degré		2nd degré	
	Nombre d'établissements	Elèves	Nombre d'établissements	Elèves
Publics	248	42 770	66	40600
Privés	15	3 354	15	4560
TOTAL	**263**	**46 124**	**81**	**45160**

Source : Académie de Martinique

Le nombre d'élèves scolarisés se replie en 2009 (- 2,5 %), mais cette baisse est inégalement répartie entre le primaire (-1,9 %) et le secondaire (- 3,1 %) par rapport à la rentrée précédente.

Parmi les élèves du premier degré (i.e. jusqu'au CM2), 36,4 % des élèves sont inscrits en préélémentaire, 63 % en élémentaire et 0,6 % en enseignement spécialisé[150]. Cette répartition est stable par rapport à la rentrée 2008. Parmi les élèves du 2nd degré, 52,1 % sont inscrits au collège et 47,9 % au lycée (la répartition est sensiblement identique à celle de la rentrée 2008). Un lycéen sur trois est inscrit en cycle professionnel et deux sur trois sont inscrits en cycle général et technologique.

Sur les 344 établissements scolaires de Martinique, le secteur public représente 91 % du total du primaire et du secondaire. Les 7 % restants sont des établissements d'enseignement privé. La répartition est analogue pour la répartition du nombre d'élèves entre secteurs. Celle-ci est stable par rapport à la rentrée précédente. Dans le primaire, 93 % des élèves sont inscrits dans l'enseignement public. Dans le secondaire, cette proportion s'établit à 89 %. A l'issue de la 3e, le passage en 2de (générale ou technologique) retrouve une tendance à la hausse (+0,9 point) après la baisse de 2008 (- 1,6 point). Les élèves sont de nouveau plus de 50 % à accéder à cette voie d'enseignement. Le taux de redoublement est stable à 4 %. Le taux de passage en 2de professionnelle s'élève à 22 % (contre 10 % l'année précédente), alors que le nombre de passage en BEP chute à 2% (contre 18 %). Cette évolution s'explique par la

150 Il s'agit d'un enseignement spécialisé dans l'adaptation et l'insertion sociale.

rénovation de la voie professionnelle[151]. La part des jeunes qui choisissent de s'orienter vers une première année de CAP augmente de 1,3 point pour atteindre 10,1 %. Enfin, la part des jeunes qui sortent du système éducatif[152] en fin de 3e s'accroit de nouveau (11,6 % en 2009, + 0,6 point). Comme au plan national, le taux de réussite à l'examen du BEPC profite d'une progression notable (+ 7 points) et dépasse désormais les 75 % (83,5 % en France, + 0,6 point par rapport à 2008).

Taux de réussite au baccalauréat

(%)

	Session juin 2009		Session juin 2008	
	Académie Martinique	Métropole +DOM	Académie Martinique	Métropole +DOM
Bac (toutes séries)	**78,3**	**86,0**	**71,5**	**83,3**
Bac Général	*81,4*	*88,8*	*80,0*	*87,8*
Bac Technologique	*71,7*	*79,7*	*66,8*	*80,2*
Bac Professionnel	*80,9*	*87,1*	*63,6*	*76,6*

Source : Rectorat Martinique

Malgré les évènements de février-mars 2009, les lycéens martiniquais ont obtenu de bons résultats lors des épreuves du baccalauréat. En effet, le taux de réussite toutes séries confondues atteint 78,3 %, soit quasiment 7 points de plus que l'année précédente.

2.2 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En Martinique, le campus de Schœlcher regroupe quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR) : droit, lettres, sciences humaines (y compris économie) et médecine. Trois instituts proposent également des formations : l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), l'Institut de Préparation aux Administrations Générales (IPAG) et l'Institut Universitaire de Formation Continue (IUFC). A la rentrée 2009-2010, 5350 étudiants étaient inscrits en Martinique, encadrés par 195 enseignants.

L'UNIVERSITE ANTILLES GUYANE[153]

L'université Antilles Guyane (UAG), créée par décret le 2 juillet 1982, est un établissement public d'enseignement supérieur multidisciplinaire. Elle compte plus de 12 595 étudiants, répartis sur sept sites, en Martinique, Guadeloupe et Guyane. L'offre globale de formation se déploie sur six UFR et sept instituts, pour un total de 211 diplômes. Au total, 346 enseignants-chercheurs travaillent au sein de l'UAG.

3. La santé et l'action sociale

En 2009, les soins hospitaliers publics ont bénéficié d'un budget total de 450 M€ (+6 % par rapport à 2008) pour le fonctionnement des établissements de Martinique. Ce budget est réparti comme suit : 70 % de dépenses de personnel, 15 % de dépenses médicales, 10 % de dépenses hôtelières et générales et 5 % de frais financiers et amortissements.

151 Instaurée à la rentrée 2008 et généralisée à la rentrée 2009, la rénovation de la voie professionnelle traduit la volonté de l'Education Nationale d'adapter les formations à l'évolution des qualifications attendue sur le marché du travail. Ainsi, la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans pose l'égale dignité des formations des différentes voies du lycée.

152 Ces élèves peuvent être inscrits dans l'enseignement agricole ou en formation d'apprentissage, mais ils ne sont plus recensés comme faisant partie du système éducatif.

153 Site internet : http://www.univ-ag.fr

3.1 LES INFRASTRUCTURES

La Martinique dispose de douze établissements publics de santé, dont le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Fort de France[154], et sept établissements privés. Depuis 2005, la future cité hospitalière de Mangot Vulcin est en construction. Ce projet a pour objectif de réunir, sur une capacité totale de 397 lits (dont 130 en psychiatrie), les établissements publics de santé Colson et du Lamentin. Ce chantier a nécessité un investissement total de 135 M€, répartis comme suit : 77,4 M€ de subventions publiques[155] et 57,5 M€ financés par emprunt[156]. Il consacre la modernisation de la psychiatrie dans le département, et permettra le rapprochement des soins de psychiatrie des soins somatiques de l'hôpital général. Le but est de moderniser et de mettre en sécurité, notamment parasismique, l'offre de soins dans l'île. Les travaux ont été poursuivis en 2009, et le seront également en 2010. L'ouverture du centre n'aura pas d'impact sur les taux d'équipement, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une création de lits, mais d'une migration d'un site à un autre.

Taux d'équipement pour 1 000 habitants en 2007

	Martinique	DFA	France
Court séjour			
médecine	**2,23**	2,11	2,11
chirurgie	**1,35**	1,15	1,62
gynécologie obstétrique	**0,57**	0,54	0,37
Moyen séjour			
réadaptation fonctionnelle	**0,42**	0,36	0,55
équipement global	**1,40**	1,02	1,6
Psychiatrie			
psychiatrie infanto-juvénile	**0**	0,10	9,1
psychiatrie générale	**0**	0,60	1,63
Accueil des personnes âgées			
structures d'hébergement complet	**49,06**	35,88	123,35
services de soins à domicile	**7,57**	13,91	16,62
lits médicalisés	**58,02**	49,21	95,29
Accueil des adultes handicapés			
maisons d'accueil spécialisées	**0,19**	0,16	0,53
foyers de vie	**0,12**	0,35	1,23
établissements et services d'aide par le travail	**1,15**	0,99	3,12
entreprises adaptées	**0,68**	0,26	0,55
Aide sociale à l'enfance			
lits pour jeunes de - de 20 ans	**2,86**	4,11	4,4
Hébergement et réadaptation sociale			
centres d'hébergement et de réinsertion sociale	**0,17**	0,17	0,95

Source : DSDS

Pour la reconstruction de l'hôpital du François, une convention de 8 M€ a été signée en 2009 avec l'AFD pour un coût total du projet de 12,5 M€ (dont 1 M€ du Conseil Régional, 12 000 € du Conseil Général pour les études, 1 M€ d'apport sur fonds propres et un emprunt complémentaire de 1,5 M€). La capacité du nouvel hôpital sera de 50 lits supplémentaires. En juillet 2009, la Ministre de la Santé et des Sports a présenté officiellement le Plan Santé Outre Mer. Articulé autour de 6 axes (formation, recherche, continuité territoriale, risques naturels, questions financières, coopération interrégionale et internationale), il a pour objectif de mieux prendre en compte les spécificités des DOM. Le déploiement de ce plan sera progressif de 2009 à 2012. Parallèlement, le Plan Santé Hôpital 2012 a été doté d'un fonds d'aide à l'investissement de 148 M€ pour la mise aux normes parasismiques des établissements de Martinique. La Martinique se distingue par des taux d'équipement plus élevés qu'en France et dans la zone Antilles Guyane pour les lits de médecine de court séjour et ceux de gynécologie obstétrique. A l'inverse, les taux d'équipement en psychiatrie, services de soins à domicile des personnes âgées, foyers de vie pour l'accueil des adultes handicapés, d'aide sociale à l'enfance,

154 Le CHU de Fort de France possède une nouvelle unité de soins palliatifs depuis le mois de juillet 2009.

155 Dont : 1,7 M€ de l'Etat ; 1,2 M€ de la CACEM ; 46,5 M€ du FEDER ; 14 M€ du Département et 14 M€ de la Région.

156 Dont : 26,3 M€ financés par l'Etat et l'ARH et 31,1 M€ financés par le Syndicat Inter Hospitalier de Mangot Vulcin.

des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, sont inférieurs à ceux de la France et de la zone Antilles Guyane.

3.2 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les professionnels de santé
(nombre)

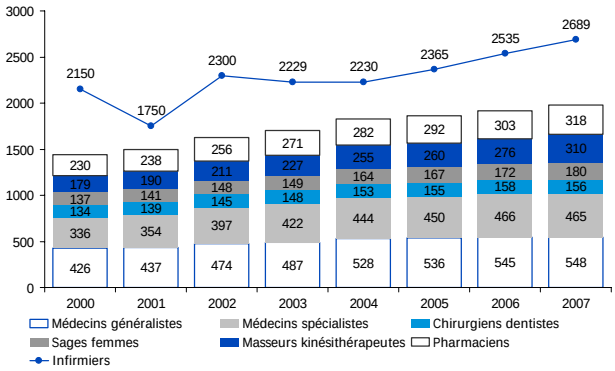

Source : DREES – DRASS – ADELI

La densité[157] des professions médicales est nettement inférieure à celle de l'hexagone, mais supérieure à la moyenne de la zone Antilles Guyane, à l'exception des infirmiers. Leur densité est ainsi presque deux fois supérieure en Martinique (212) qu'au plan national (111), et une fois et demie plus élevée que celle de la zone (167). La densité de médecins spécialistes est par contre, deux fois inférieure en Martinique comparativement à l'Hexagone (46 contre 86).

La densité des généralistes, des chirurgiens dentistes et des kinésithérapeutes y est également plus faible (respectivement 84, 37 et 66 contre 111, 61 et 81 en France hexagonale).

3.3 LES DEPENSES DE SANTE ET D'ACTION SOCIALE

Répartie sur 10 centres et antennes, la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) Martinique employait 973 personnes. en 2008. Le montant total des dépenses de santé s'élève à 1,022 milliard d'euros (+9 % par rapport à 2007) pour 375 849 bénéficiaires. Au 31 décembre 2008, 128 665 personnes (soit plus d'un quart de la population) ont bénéficié de la Couverture Médicale Universelle (CMU), soit 16 % de plus qu'en 2007. Enfin, pour la branche vieillesse, le montant des prestations s'élève à 382 M€ sur l'année.

Répartition des prestations versées par la CAF en 2009 *(%)*

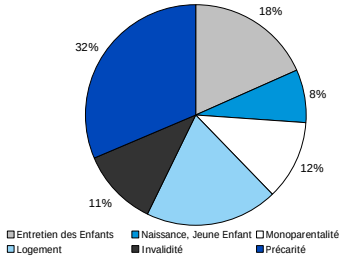

Source : CAF Martinique

Le montant global des prestations sociales s'élève à 576 M€ en 2009 (+ 3,1 % par rapport à 2008), versées à 95 305 bénéficiaires[158] (- 1,4 %).

La répartition des dépenses de la CAF est stable par rapport à 2008 : près du tiers des prestations sont versées au titre de la précarité à plus de 30 000 bénéficiaires.

[157] La densité correspond au nombre de praticiens pour 100 000 habitants.

[158] Le nombre global de bénéficiaires n'est pas la somme des bénéficiaires par prestation. En effet, un même allocataire peut recevoir plusieurs prestations.

CHAPITRE IV

L’évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon le critère présenté. La notion d'EC local considérée dans les développements qui suivent correspond aux établissements de crédit et assimilés disposant d'un guichet dans le département. La liste des EC non installés localement telle qu'étudiée intègre les principaux EC n'ayant pas de représentation locale dont les encours de crédits en faveur des entités juridiques ayant leur siège social en Martinique sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

La restitution des états financiers agrégés des EC (section 2, sous-section 2) s'articule selon une approche différente. En effet, certains EC mutualisent leurs activités de « back-office » dans un des départements de la zone (ils sont dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Les indicateurs d'activité de l'établissement dans chaque département apparaissent alors plus délicats à appréhender et la production de certaines statistiques (charges d'exploitation par exemple) peut s'en trouver affectée. Ainsi, ne sont publiées dans cette section que les données concernant les EC pour lesquels les résultats conservent une grande fiabilité et une représentativité suffisante.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 euros[159] de crédits par guichet bancaire et par entité juridique et concernent les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Martinique. Cette source d'information permet, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle pertinente des encours de crédit et de leur évolution.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département. Réalisée tous les semestres par l'Iedom, cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle. Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités, le crédit bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

[159] Le seuil des déclarations a été ramené de 45 000 euros à 25 000 euros à compter du mois de février 2006.

Section 1
La structure du système bancaire et financier

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Si la place financière martiniquaise n'a pas assisté à l'arrivée de nouveaux acteurs en 2009, plusieurs évènements locaux ont impacté de façon significative l'activité locale.

Arrivant après la crise économique et financière mondiale, une crise sociale a touché la Martinique pendant la période de février-mars 2009. Durant les 38 jours de conflit, l'activité économique et financière du département a été entièrement paralysée par des grèves générales. Le mouvement a été initié par le « collectif du 5 février contre la vie chère », constitué d'une douzaine de centrales syndicales, par la suite rejoint par des associations d'origine diverse. La plateforme de revendications du collectif concernait plus particulièrement le niveau et la formation des prix (produits de première nécessité, services au sens large dont les tarifs bancaires), les salaires et minima sociaux, l'emploi, l'éducation, l'agriculture et la santé.

Durant plus d'un mois, les négociations quasi-quotidiennes associant l'Etat, les parlementaires, les représentations patronales et syndicales ont principalement porté sur une baisse des prix de 20 % sur 100 familles de produits de première nécessité et l'augmentation des bas salaires dans le secteur privé et public. La signature d'un protocole de suspension de conflit, reprenant les principaux points d'accord, est intervenue le 14 mars 2009.

Concernant le secteur bancaire, un protocole d'accord sur la baisse de la tarification bancaire a été signé entre les établissements de la place le 6 mars 2009 et le collectif du 5 février. Ce dernier prévoit pour chaque établissement signataire (hors sociétés financières), soit la mise en œuvre de prestations à moindre coût pour tout ou partie de sa clientèle, soit l'application de taux préférentiels pour certaines catégories de clientèle, soit des solutions combinées. En outre, chaque établissement s'est engagé à offrir à sa clientèle particuliers, entreprises, professionnels et associations des dispositifs d'accompagnement de sortie de crise.

D'autre part, le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a confié à l'IEDOM la réalisation d'un « Observatoire public sur les tarifs bancaires » pour les départements et collectivités territoriales d'outre-mer. Cet observatoire semestriel, dont la première publication concerne les tarifs en vigueur au 1er octobre 2009, est basé sur les documents publics de tarification de l'ensemble des banques installées dans les six géographies (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon). Il comprend des tarifs moyens par géographie pour une série d'indicateurs puis le détail de ces mêmes tarifs par établissement.

Le dispositif de médiation du crédit, conçu en octobre 2008 dans le cadre d'un plan national de soutien au PME, a continué d'apporter son concours aux entreprises en difficulté en 2009. Un médiateur du crédit, fonction attribuée aux directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et de l'IEDOM pour les départements et collectivités d'outre-mer, est nommé dans chaque département. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement et à leur relation avec les banques. A fin mars

2010 et depuis l'entrée en vigueur du dispositif de médiation, 117 dossiers ont été déposés. Sur les 75 dossiers recevables, 27 dossiers ont été clôturés après un succès de la médiation et 22 sont en échec. Le taux de médiation réussie en Martinique s'établit ainsi à 55 %.

En application des décisions du comité interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009, la Médiation du crédit a été renforcée pour le secteur du tourisme aux Antilles. Les directeurs de l'IEDOM Guadeloupe et Martinique animent mensuellement un comité d'accompagnement des entreprises du tourisme composé des représentants des hôteliers, de la restauration et autres professionnels du tourisme ainsi que du Directeur régional du tourisme.

Enfin, annoncé le 9 février 2010, un plan de soutien exceptionnel de 600 000 euros permettra aux agriculteurs de recevoir des prêts et de bénéficier d'allègements de charges. Ce plan est pris en charge par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt; l'IEDOM intervenant en tant que médiateur du crédit.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2009 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

Le paysage bancaire a été marqué en 2009 par la création du groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne (BPCE). L'organe central commun aux Caisses d'Epargne et aux Banques Populaires a vu le jour le 31 juillet 2009. Il se substitue à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires. En revanche, les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne restent indépendants dans leur politique commerciale et la gestion de leur clientèle.

L'année 2009 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à prévenir les dérives du système financier et assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières. L'ordonnance 2009-104, relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, a été publiée le 30 janvier 2009. Ce texte, qui transpose en droit français la 3ème directive européenne anti-blanchiment, a pour objet d'assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières. Pour cela, il dote l'Etat d'instruments de régulation efficaces dans la lutte contre les flux financiers illicites et la surveillance accrue des systèmes financiers susceptibles de financer le terrorisme.

La création du Conseil de Stabilité Financière (CSF) s'inscrit également dans un objectif de renforcement de la stabilité financière. A l'initiative du sommet du G 20 qui s'est tenu le 2 avril 2009, le CSF se substitue au Forum de Stabilité Financière créé en 1999. Rassemblant les autorités nationales des pays membres du G 20 contribuant à la stabilité financière, il se positionne comme un dispositif de supervision et régulation bancaire.

Dans le même esprit, la Commission Européenne a adopté en septembre 2009 un ensemble de propositions législatives visant à renforcer de manière significative la surveillance financière en Europe. L'objectif de ces dispositions est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union Européenne, de garantir l'application des même règles techniques partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et permettre une action collective plus efficace dans les situations d'urgence. A cet effet, par les dispositions législatives adoptées, ont été créés le Comité Européen du Risque Systémique (CERS), chargé

de détecter les risques pesant sur le système financier, et le Système Européen de Surveillance Financière (SESF), chargé de la surveillance des établissements financiers.

Avec un objectif de modernisation du système de collecte de l'information financière, la Commission Bancaire a publié le 19 juin 2009 l'instruction n°2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier (SURFI). Le projet SURFI représente une évolution majeure du système de collecte des informations auprès des agents financiers. SURFI, qui succèdera à BAFI à compter du 30 juin 2010, a pour objet de faire évoluer le système de reportings financiers adressés aux autorités de contrôle vers une plus grande harmonisation et un allègement. Les nouveaux reportings SURFI adopteront le langage standard XBRL, déjà utilisé pour le ratio de solvabilité COREP et les états financiers en IFRS FINREP, format davantage évolutif que le format propriétaire utilisé jusqu'alors par la Commission Bancaire.

L'année 2009 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

En application de la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008, la distribution du Livret A a été étendue à compter du 1er janvier 2009. Désormais, tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent par convention avec l'Etat, ont la possibilité de commercialiser le Livret A. Parallèlement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a modifié à trois reprises le taux de rémunération du Livret A dans le courant de l'année 2009, l'abaissant de 4 % en début d'année à 1,25 % en août 2009, soit son plus bas niveau depuis 1946.

Homologuée par un arrêté du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et adoptée par l'AFECEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), la charte d'accessibilité permettant de renforcer l'effectivité du droit au compte est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Le code monétaire et financier prévoit que toute personne, physique ou morale, domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit de son choix. La charte d'accessibilité précise les modalités et délais des échanges entre les établissements de crédit et la Banque de France ainsi que l'information des clients.

Le 15 juillet 2009 a été publiée l'ordonnance n°2009-866 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement. Ce texte a pour objet de garantir la stabilité et la solidité du système de paiement français et d'assurer un haut niveau de sécurité dans la fourniture de services de paiement, tout en favorisant la concurrence. Pour cela, il crée le statut d'établissement de paiement qui devrait permettre à de nouveaux acteurs, non bancaires notamment, d'entrer sur le marché. Toujours en vue d'assurer la bonne information des consommateurs, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients depuis le 1er novembre un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôt agira, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Enfin, l'année 2009 aura également été marquée par la pérennisation du dispositif de médiation du crédit aux entreprises. Un accord de place a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont l'IEDOM et l'IEOM. La médiation du crédit a été créée en novembre 2008 pour, d'une part, aider les entreprises à

résoudre leurs problèmes de trésorerie et de financement et, d'autre part, veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan national de soutien à l'économie. Depuis sa création, la médiation a été sollicitée par près de 22 000 entreprises, au plan national, 64 % des dossiers ayant connu une issue favorable. Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du dispositif de médiation dans lequel elles trouvent un soutien dans leurs relations avec leurs établissements bancaires, particulièrement en période de conjoncture difficile.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Martinique s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés installés localement ou non. Ceux-ci se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies à l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- les banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) ;
- les banques mutualistes et coopératives ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

Par ailleurs, un établissement assimilé, non soumis à la loi bancaire, est également présent en Martinique : la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cet établissement public intervient à partir de la France hexagonale pour assurer le financement d'acteurs économiques locaux (collectivités territoriales, établissements publics locaux, sociétés privées).

En 2009, le panorama bancaire est resté stable. Il se compose de 18 établissements locaux.

De leur côté, les établissements non installés localement interviennent essentiellement à partir de l'hexagone et financent plus particulièrement les entreprises spécialisées dans le secteur de l'habitat social, des collectivités locales et de la promotion immobilière.

Etablissements de crédit locaux

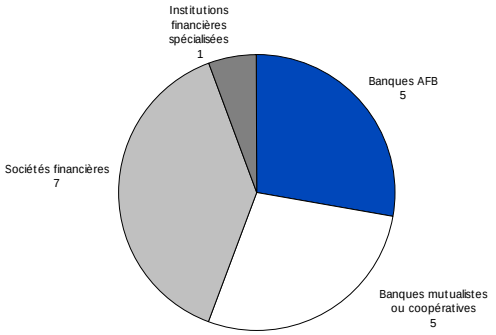

Source : Iedom

2.2 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHE

La méthode de mesure de la concentration utilisée ci-après, consiste à comparer les parts de marché par type de dépôt[160] ou de crédit[161] des trois principaux établissements de

[160] Les dépôts de la place comprennent ceux collectés par les banques AFB et par les banques mutualistes.

[161] Les crédits sont ceux recensés pour les banques AFB, les banques mutualistes et les sociétés financières.

crédit locaux à celle des trois établissements les plus petits et ceux situés entre ces deux catégories.

En 2009, la part de marché cumulée sur les dépôts des trois principaux acteurs de la place martiniquaise enregistre un nouveau repli. Elle atteint 56,5 % contre 58,1 % en 2008. Les comptes à terme qui enregistrent une progression de 3 % sur un an, demeurent le segment où la concentration se renforce (+ 10 points, à 81,2 %), ces placements faisant l'objet d'une concurrence soutenue entre établissements de crédit. S'agissant des trois plus petits établissements, ils ne concentrent que 3,1 % de l'activité de collecte de dépôts, leur part de marché perd 0,4 point sur un an.

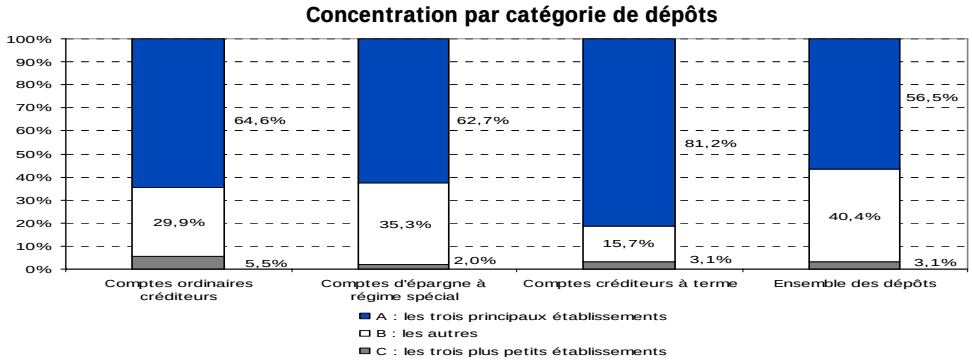

Source : Iedom

Sur le marché du crédit, la concentration est moindre en raison d'un plus grand nombre d'intervenants. Les trois établissements les plus importants représentent 55,3 % de l'encours total de crédits (+ 0,3 point), avec un positionnement plus marqué sur les créances commerciales (91,6 %) et les crédits à l'habitat (72,1 %).

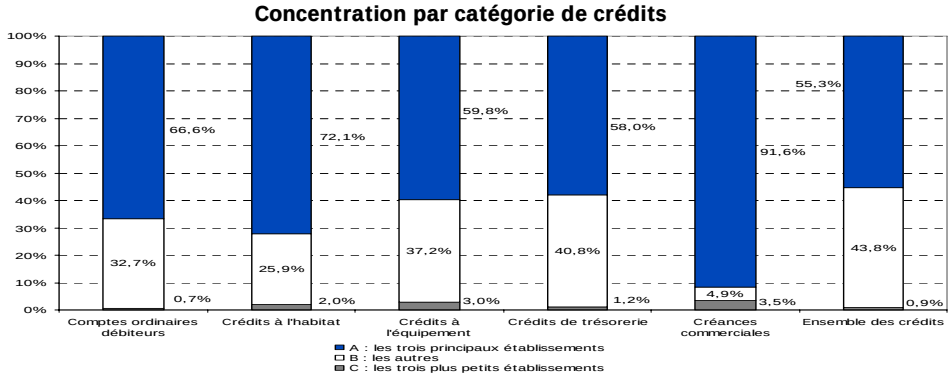

Source : Iedom

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

A fin décembre 2009, les banques mutualistes et coopératives détiennent 66,2 % des dépôts de la clientèle. Sur un an, leur part de marché se détériore de 2,9 points au détriment des banques AFB qui concentrent 33,8 % du total.

Dans le détail, le positionnement des banques mutualistes et coopératives est particulièrement marqué sur les comptes créditeurs à terme, en forte hausse sur un an (86,6 %, + 9,2 points). Cette évolution est essentiellement due aux offres de rémunérations attractives sur ce type d'épargne, pratiquées par certaines banques en vue de renforcer leurs ressources. De même, le niveau de concentration est élevé sur les comptes d'épargne à régime spécial, bien qu'en léger retrait sur un an (70 %, - 0,3 point) en raison notamment du poids du livret A.

Parts de marché par catégorie de dépôt

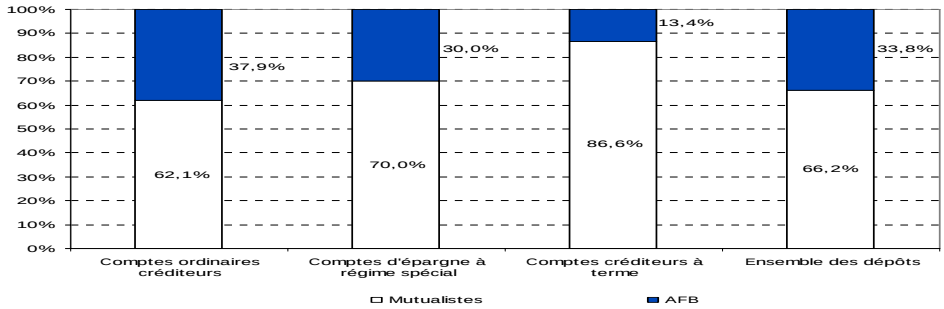

Source : Iedom

S'agissant de l'activité de crédit, les banques mutualistes et coopératives dominent également le marché. Elles détiennent 58,4 % de l'encours, soit 0,5 point de plus qu'en 2008. Pour leur part, les banques AFB concentrent plus du quart de l'encours total de crédit (26,9 %, +1,5 point) et regagnent des positions sur les comptes ordinaires débiteurs (48,2 % contre 41 % en 2008). A l'inverse, plus des deux tiers des crédits à l'habitat et 60,3 % des crédits à l'équipement sont issus des banques mutualistes et coopératives dont les positions s'effritent néanmoins (respectivement - 0,5 point et - 1 point). Parallèlement, les banques AFB améliorent leur positionnement sur ces deux segments (+ 1,2 point et + 2 points) au détriment des institutions financières spécialisées. Ces dernières, associées aux sociétés non financières, totalisent 14,7 % de l'encours global (- 2 points) et enregistrent un nouveau recul sur les crédits de trésorerie (- 4,3 points à 30,1 %), segment sur lequel les banques mutualistes renforcent leur position majoritaire (56,7 %, + 4,8 points).

Parts de marché par catégorie de crédit

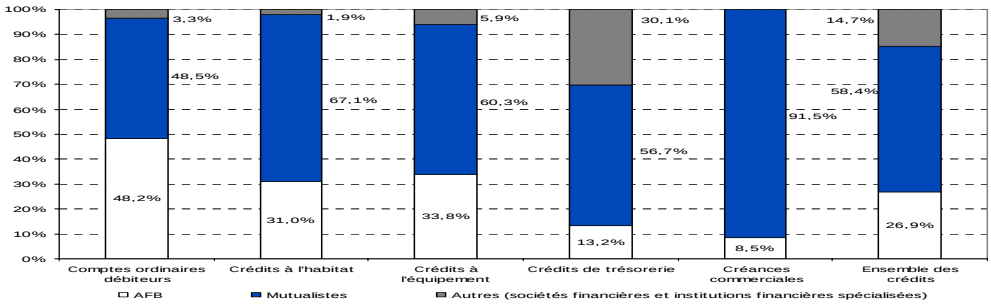

Source : Iedom

2.4 LES EFFECTIFS

Fin 2009, l'effectif équivalent temps plein employé par les établissements de crédit locaux (hors Banque Postale) s'élève à 1 446 agents, soit une baisse de 1,2 % par rapport à 2008. Les effectifs des banques AFB et des sociétés financières continuent de diminuer (respectivement - 6,1 % et - 5,7 %). A l'inverse, l'accroissement des effectifs des banques mutualistes (+ 2,1 %) résulte essentiellement de la réintégration par l'une d'entre elles de personnels précédemment détachés.

Effectifs* des établissements de crédits locaux

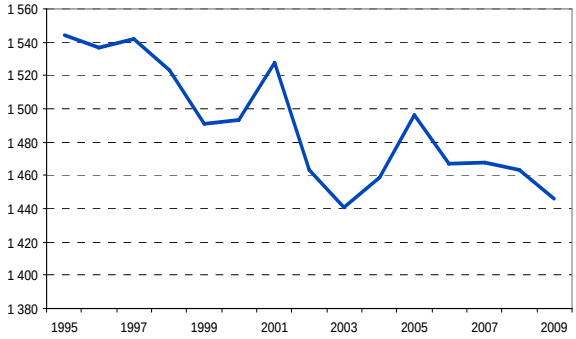

*Effectif équivalent temps plein hors Banque Postale
Source : Iedom

Effectif équivalent temps plein

	2006	2007	2008*	2009	Var. 2009-2008
Banques AFB	459	436	429	403	-6,1%
Banques mutualistes**	848	873	877	895	2,1%
Autres***	160	159	157	148	-5,7%
Total	1 467	1 468	1 463	1 446	-1,2%

* Chiffres rectifiés
** en 2009, une banque mutualiste a réintégré dans ses effectifs des personnels précédemment détachés.
*** Autres : CMAG, Cofilease, Factorem, Sofiag, Sagefi, Somafi.
Source : Iedom

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2009, la Martinique compte 154 guichets bancaires permanents. En raison de l'implantation d'un guichet mutualiste dans le sud atlantique contrebalancée par la fermeture d'un guichet AFB intervenue dans le centre, ce chiffre est stable par rapport à 2008. Les banques mutualistes détiennent plus de guichets bancaires que les banques AFB.

Nombre de guichets bancaires permanents

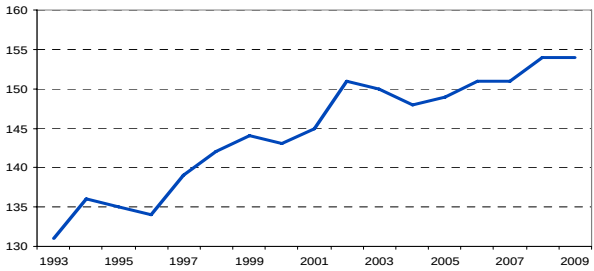

Source : Iedom

Guichets bancaires permanents par zone géographique

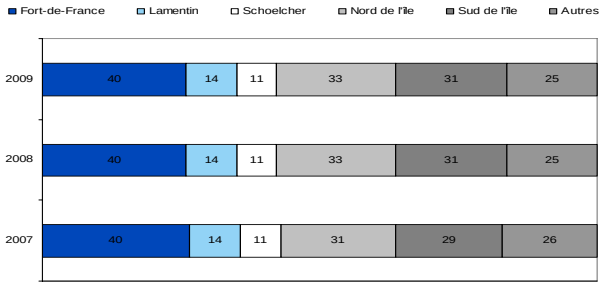

Source : Iedom

Les guichets permanents se concentrent essentiellement sur le centre économique et administratif de l'île et ses communes limitrophes (25,9 % à Fort-de-France, 9,1 % au Lamentin et 7,1 % à Schoelcher). Par ailleurs, le Sud de l'île dispose d'un nombre de guichets bancaires permanents inférieur à celui des communes du Nord.

Nombre de guichets bancaires permanents

	2005	2006	2007	2008*	2009	Var. 2009-2008
Guichets bancaires	149	151	151	154	154	0,0%
dont banques AFB	72	73	75	76	75	-1,3%
dont banques mutualistes ou coopératives	77	78	76	78	79	1,3%

** chiffres rectifiés*
Source : Iedom

Le parc d'automates bancaires installés en Martinique passe de 333 à 344 en 2009, soit onze unités supplémentaires (contre + 2 unités en 2008). Six de ces opérations ont concerné les banques mutualistes, cinq, les banques AFB. En 2009, les banques mutualistes détiennent 67,4 % du nombre de DAB-GAB, soit - 0,4 point sur un an.

Nombre d'automates bancaires

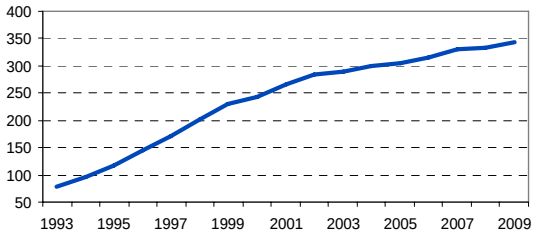

Source : Iedom

Nombre de GAB-DAB par zone géographique

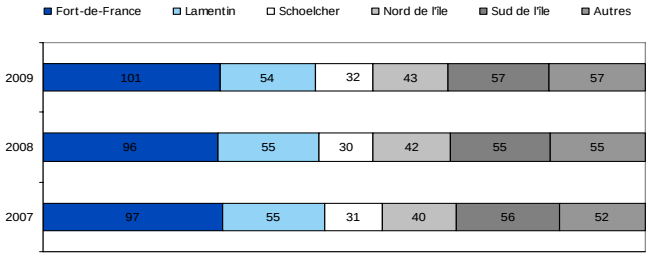

2008 : chiffres rectifiés
Source : Iedom

Trois communes (Fort-de-France, Le Lamentin et Schoelcher) concentrent 54,3 % des guichets automatiques bancaires, dont 29,3 % pour la seule ville-capitale (+ 0,5 point). Le Sud de l'île compte davantage d'automates bancaires que le Nord (16,6 % des GAB-DAB contre 12,5 %).

Nombre de guichets et distributeurs automatiques de billets

	2005	2006	2007	2008*	2009	Var. 2009-2008
Guichets et distributeurs automatiques	304	315	331	333	344	3,3%
dont banques AFB	100	102	110	107	112	4,7%
dont banques mutualistes ou coopératives	204	213	221	226	232	2,7%

** chiffres rectifiés*
Source : Iedom

En 2009, le niveau d'équipement de la Martinique en guichets bancaires permanents est relativement stable. L'île compte un guichet pour 2 623 habitants, contre 2 610 l'année précédente.

En comparaison, ce ratio s'établit à un guichet pour 2 664 habitants en Guadeloupe et à un guichet pour 2 299 habitants en France hexagonale.

Nombre d'habitants par guichet bancaire

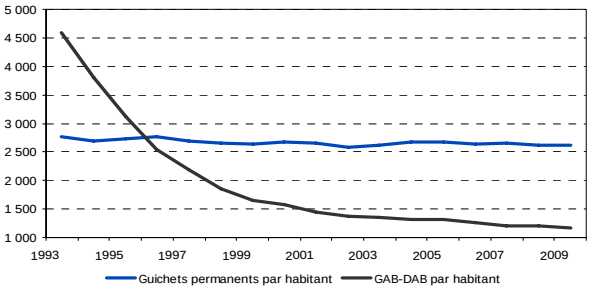

Source : Iedom

Le taux d'équipement en GAB-DAB poursuit son amélioration en 2009. Le département compte désormais 1 174 habitants par automate bancaire, contre 1 207 en 2008. Comparativement, la Guadeloupe affiche un guichet automatique pour 1 394 habitants, la Guyane un pour 2 546 et l'hexagone un pour 1 165 habitants en 2008.

Taux d'équipement en guichets bancaires

	2005	2006	2007	2008*	2009	Var. 2009-2008
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	2 669	2 642	2 658	2 610	2 623	0,5%
Nombre d'habitants par GAB-DAB	1 309	1 267	1 212	1 207	1 174	-2,7%

** chiffres rectifiés*

Calculé d'après les estimations de population au 1er janvier effectuées par l'Insee.
Source : Iedom

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

En 2009, les établissements de crédit installés localement gèrent 1 268 384 comptes bancaires (+ 0,9 % sur un an). Les comptes de dépôts à vue, qui ne progressent que de 0,6 %, demeurent stables dans le total à 34,7 %. Chaque habitant dispose en moyenne d'1,1 compte de dépôt à vue, ce chiffre demeure inchangé sur un an.

Les comptes sur livrets (+ 0,7 %) font apparaître une percée des livrets A et bleus (+ 6,3 %) au détriment des livrets ordinaires (- 2,1 %).

Depuis le 1er janvier 2009, la distribution des livrets A a été étendue à tous les établissements de crédits.

Les livrets A et bleus réalisent ainsi leur meilleure performance depuis plus de cinq ans, renforçant ainsi leur position dans le total du nombre de comptes bancaires (30,7 % ; +1,6 point).

Nombre de comptes bancaires (en milliers)

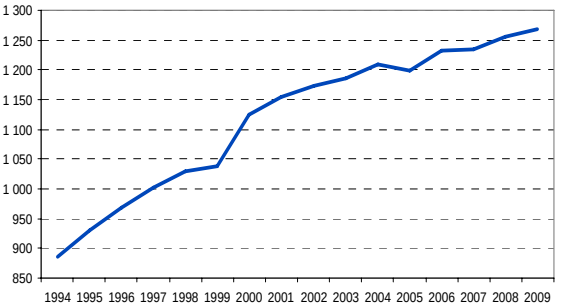

Source : Iedom

A l'inverse, la chute des comptes créditeurs à terme et celle des plans épargne-logement s'accélère en 2009 (respectivement - 12,3 % et - 6,6 %). Pour leur part, les comptes d'épargne-logement, dont l'évolution était très irrégulière depuis cinq ans, sont orientés à la hausse (+ 13,6 %).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

	2005	2006	2007	2008*	2009	Structure 2009	Var. 2009/2008
Comptes de dépôt à vue	409 991	418 906	426 546	438 206	440 629	34,7%	0,6%
Comptes sur livrets	661 644	693 448	686 783	703 812	708 934	55,9%	0,7%
dont : Livrets A et bleus	*342 217*	*368 851*	*356 044*	*365 710*	*388 832*	30,7%	6,3%
Livrets ordinaires	*152 167*	*150 716*	*141 296*	*139 494*	*136 627*	10,8%	-2,1%
Autres comptes à régime spécial	4 594	3 989	4 793	4 730	5 600	0,4%	18,4%
Epargne logement	86 558	83 479	82 326	79 123	79 996	6,3%	1,1%
Comptes d'épargne logement	*30 393*	*30 830*	*31 287*	*30 257*	*34 371*	2,7%	13,6%
Plans d'épargne logement	*56 165*	*52 649*	*51 039*	*48 866*	*45 625*	3,6%	-6,6%
Plans d'épargne populaire	8 757	7 761	6 522	5 755	10 494	0,8%	82,3%
Comptes de dépôts à terme	27 615	25 912	27 150	24 651	21 620	1,7%	-12,3%
Bons de caisse et bons d'épargne	48	49	738	32	1 099	0,1%	3334,4%
Certificats de dépôts	19	19	153	13	12	0,0%	-7,7%
Total	1 199 226	1 233 563	1 235 011	1 256 322	1 268 384	100,0%	1,0%

** chiffres rectifiés*
Source : Iedom

Les banques mutualistes et coopératives détiennent les deux tiers du nombre total de comptes bancaires, en baisse de 0,6 point sur un an.

La prédominance des banques mutualistes sur les comptes d'épargne à rémunération variable se renforce et gagne 7,5 points pour atteindre 94,6 %.

Répartition des comptes bancaires par catégorie en 2009

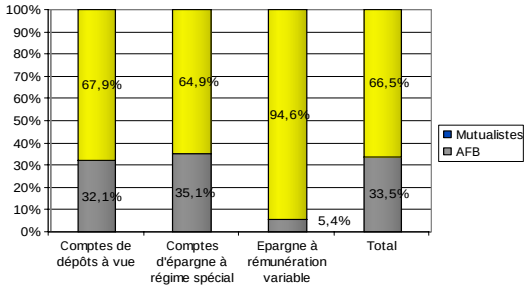

Source : Iedom

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires atteint 314 pour 100 habitants. En outre, le degré de bancarisation de la population martiniquaise s'accélère (+ 2 comptes par rapport à 2008). Pour les comptes de dépôts à vue, le rapport est de 109 unités pour 100 habitants. Ce ratio s'établit à 175 pour 100 habitants pour les comptes sur livrets[162] et à 20 pour 100 habitants s'agissant des comptes et plans d'épargne-logement.

Nombre de comptes bancaires pour 100 habitants

	2005	2006	2007	2008*	2009	Var. 2009/2008
Tous types de comptes confondus	302	309	307	312	314	0,6%
Comptes de dépôts à vue	103	105	106	109	109	0,0%
Comptes sur livrets	166	174	171	175	175	0,0%
Comptes et plans d'épargne-logement	22	21	20	19	20	5,3%

** chiffres rectifiés*
Source : Iedom

L'encours moyen des comptes ordinaires créditeurs atteint 4 317 euros contre 1 638 euros pour les comptes sur livrets et 8 104 euros pour les comptes et plans d'épargne-logement. L'encours moyen des dépôts à vue s'accroît de 5,8 %, en raison de l'augmentation de l'encours des disponibilités à vue des entreprises et des ménages. A l'inverse, l'encours des comptes sur livrets se stabilise (- 0,3 % après + 9,8 % en 2008), en lien avec la baisse des taux de rémunération. S'agissant de l'encours des comptes et plans d'épargne-logement, il

162 Les comptes sur livrets regroupent les livrets ordinaires, les livrets A et bleus, les livrets jeunes, les livrets d'épargne populaire et les livrets de développement durable.

diminue légèrement (- 1 % après - 0,1 % en 2008). Ces actifs financiers pâtissent également de la faiblesse de leur rémunération ainsi que du changement de régime fiscal[163].

Evolution de l'encours moyen (en euros)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 2009-2008
Comptes de dépôt à vue	3 478	3 713	3 999	4 336	4 080	4 317	5,8%
Comptes sur livrets	1 291	1 367	1 390	1 495	1 642	1 638	-0,3%
Comptes et plans d'épargne-logement	7 775	8 168	8 261	8 195	8 186	8 104	-1,0%
Total comptes	12 544	13 248	13 650	14 026	13 908	14 060	1,1%

Source : Iedom

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation en Martinique à fin 2009 atteint 564 375 unités contre 538 391 à fin 2008, soit une augmentation de 4,8 % sur un an. La progression constatée est essentiellement imputable aux cartes de retrait dont le nombre s'accroît de 6,2 % sur un an alors que le nombre de cartes de paiement délivrées affiche une hausse de 3,6 % (après + 8,2 % l'année précédente).

Nombre de cartes bancaires en circulation *

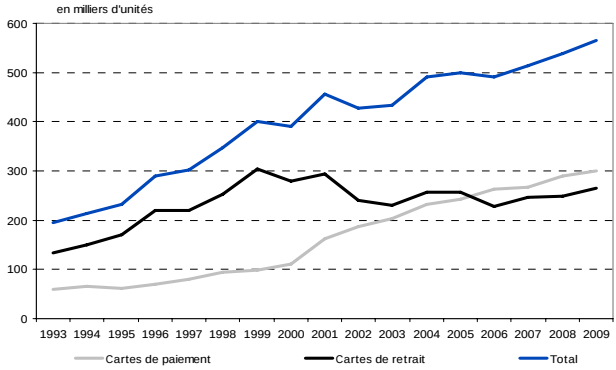

Source : Iedom

* Seules ont été prises en compte ici les cartes bancaires émises par les établissements installés localement.

Nombre de cartes bancaires par type, par habitant

	2005	2006	2007	2008	2009	Structure	Variation 2009/2008
Nombre de cartes bancaires en circulation	499 429	491 912	514 343	538 391	564 375	100%	4,8%
- Cartes de retrait	256 368	229 067	246 876	248 853	264 270	47%	6,2%
- Cartes de paiement	243 061	262 845	267 467	289 538	300 105	53%	3,6%
dont cartes de prestige	*7 441*	*8 475*	*9 436*	*10 633*	*11 426*	*2%*	7,5%
Nombre de cartes/ 100 hab. (1)	74	78	78	82	83		1,2%

(1) Afin de pouvoir effectuer une comparaison avec la Métropole, le nombre de cartes retenu pour le calcul du ratio s'entend hors « nombre de cartes de retrait d'espèces uniquement dans la banque émettrice ».

Source : Iedom

[163] Intervenu en 2006, ce changement de fiscalité concerne les PEL de plus de 10 ans (intérêts soumis aux contributions sociales) et de plus de douze ans (intérêts assujettis à l'impôt sur le revenu).

Le nombre de cartes bancaires s'établit à 83 cartes pour 100 habitants (+1 carte sur un an). Il est inférieur à celui enregistré en France hexagonale, soit environ 108 cartes pour 100 habitants[164].

Parts de marché sur l'émission de cartes bancaires en 2008

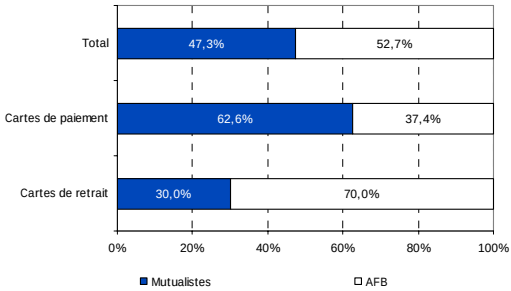

Source : Iedom

En 2009, en raison de l'effritement des parts de marché des banques mutualistes (- 2,7 points), l'émission de cartes bancaires dans le département est détenue majoritairement par le réseau des banques AFB (52,7 %). Dans le détail, les établissements mutualistes, toujours dominants sur le segment des cartes de paiement enregistrent un nouveau repli de leurs positions pour la seconde année consécutive (62,6 % contre 63,2 % en 2008), tandis que la prépondérance des banques AFB sur le marché des cartes de retrait se renforce (70 % contre 65,2 % en 2008).

Transactions de retrait dans les DAB

Le volume des transactions enregistrées dans les GAB-DAB du département s'élève à 27,5 millions en 2009, en baisse de 1,5 % sur un an. Le montant moyen de ces transactions atteint 65,1 euros, contre 63,9 euros l'année précédente. En comparaison, 1,5 milliard de retraits ont été effectués en France métropolitaine pour un montant moyen de 72 euros par transaction (chiffres 2008).

Transactions de paiement chez les commerçants

Par ailleurs, on recense 8 399 terminaux de paiement électroniques installés chez les commerçants de la Martinique au 31 décembre 2009, soit une progression de 7 % par rapport à 2008. 27,4 millions de transactions de paiement ont été enregistrés (25,3 millions en 2008, soit + 8,4 %) pour un chiffre d'affaires total de 1,3 milliard d'euros (+2,9 %), ce qui représente un volume de facturation moyen par terminal de 161 686 euros, et un montant moyen par transaction de 49 euros (52 euros en 2008). En France métropolitaine, on dénombrait en 2008 1,2 million de terminaux de paiement électroniques qui ont donné lieu à 6,2 milliards de transactions pour un montant de 304 milliards d'euros.

4.2 LES CHEQUES

Les chèques sont échangés, soit entre les différents établissements par l'intermédiaire du SIT (Système interbancaire de télécompensation), soit au sein de chacun des établissements concernés. Les chèques recensés au nom de l'Iedom sont ceux traités par l'Institut pour le compte du Trésor Public.

164 En 2008.

En 2009, 10,6 millions de chèques ont été échangés dans le département, soit une diminution de 14,5 % par rapport à 2008, en lien probable avec les conséquences du conflit social de février 2009.

Dans le détail, les banques mutualistes et coopératives ont présenté 7 millions de chèques au SIT, soit 66 % du total. De leur côté, les banques AFB en ont échangé 3,1 millions. Le solde (0,5 million) provient de deux établissements : la Caisse des dépôts et consignations et l'Iedom.

Evolution du nombre de chèques échangés *

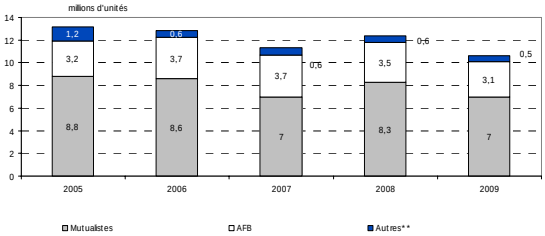

** Les données du SIT ne comprennent pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement.*
***Autres : CDC et Iedom.*
Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane (Siedag) et la Banque postale.

5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LE FONDS DOM

Géré dans le cadre d'un partenariat réunissant Oséo Garantie et l'Agence Française de développement (AFD), le dispositif Fonds DOM a pour objet de favoriser le développement économique et social des départements d'outre-mer en facilitant l'accès au financement bancaire des PME et TPE de ces régions. Abondé par des ressources de l'Etat et de l'Europe, le fonds DOM intervient en garantie de concours octroyés par les établissements de crédit. Tous les secteurs économiques sont éligibles au dispositif à l'exception de la promotion immobilière, l'intermédiation financière et l'agriculture hors création ou diversification d'activité.

Evolution de l'activité du Fonds DOM (M€ et %)

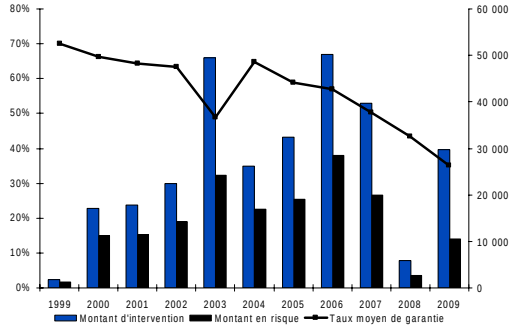

Répartition par secteur d'activité

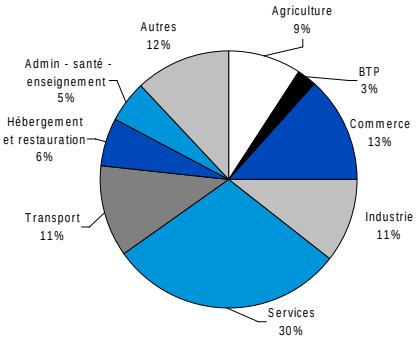

Source : Agence française de développement

Les interventions du Fonds Dom ont concerné 151 dossiers totalisant 29,8 M€ d'engagements correspondant à un montant total du risque de 10,5 M€. La comparaison par rapport à l'année 2008, n'est pas significative en raison de l'arrêt des activités du fonds pour insuffisance de ressources, le 12 mars 2008.

La réouverture du fonds est intervenue début 2009. Le fonds DOM n'a pas retrouvé son niveau d'activité de 2007, principalement en raison de l'impact sur les projets d'investissements des entreprises de la crise financière mondiale et de la crise sociale de février mars 2009.

La baisse du taux moyen de garantie doit être rapprochée d'une modulation plus large de la quotité garantie, permettant de servir un plus grand nombre de projets pour tenir compte de la raréfaction des ressources. Compte tenu de l'épuisement du potentiel d'engagement, il avait été décidé de diminuer de 70 % à 50 % la quotité maximale d'intervention à compter du 1er juillet 2007. Au 1er janvier 2010, la quotité maximale est repassée à 70 %.

5.2 LES DISPOSITIFS DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

Deux autres dispositifs de garantie spécifiques ont été mis en œuvre dans le cadre du plan de relance de l'économie, à savoir le dispositif de soutien de trésorerie des entreprises à court terme (LCCTC) et à moyen terme (RTE). Ceux-ci ont concerné en 2009, 102 dossiers dont 63 au titre de la section RTE et 39 au titre de la section LCCTC.

Les dossiers RTE totalisent un montant de garantie de 4,6 M€, soit une moyenne de 73 K€ par dossier, alors que celui des dossiers LCCTC a atteint 4,3 M€, soit une moyenne de 110 K€ par dossier. La répartition sectorielle des interventions au titre des dispositifs RTE+LCCTC (en nombre de dossiers) se traduit par une forte concentration sur les secteurs du commerce (41 %), des services (25 %) et de la construction (21%). En montant de garantie octroyée, la répartition est similaire : 50 % pour le commerce, 26 % pour les services et 18 % pour la construction.

En cumulant l'intervention du fonds DOM avec les dispositifs du plan de relance de l'économie (8,9 M€ de garanties), le niveau d'intervention se situe en 2009 au dessus du niveau de l'année 2007. Les activités de garantie ont ainsi concerné au total 19,4 M€ de risques associés à 46,4 M€ d'interventions.

Section 2
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont poursuivi au début de l'année 2009 leur politique de baisse de taux directeurs pour les porter à un niveau historiquement bas, dans un climat économique mondial fragilisé par les effets de la crise financière débutée à l'été 2007 avec la crise des « subprimes » aux Etats-Unis.

La Banque centrale européenne a ainsi abaissé[165] à quatre reprises en 2009 son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit REPO) pour le ramener à 1 % à compter du 13 mai 2009, soit son niveau le plus bas jamais enregistré. Ce niveau a été maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010.

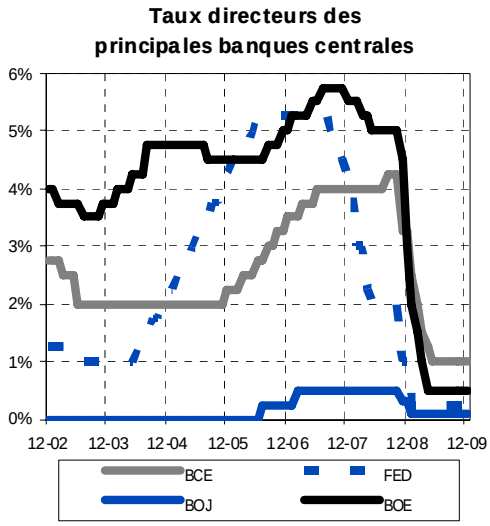

La Banque Centrale Européenne a également maintenu des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, mis en œuvre notamment à l'automne 2008 pour faire face à l'assèchement du marché monétaire à la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Elle a notamment réalisé des opérations de prêts de liquidité à 6 et 12 mois pour apporter au système bancaire des ressources sur des durées plus longues.

Les taux sur le marché monétaire se sont en conséquence fortement détendus à compter du milieu de l'année 2009 pour tomber en dessous des taux de refinancement de la BCE. En décembre 2009, le taux au jour le jour (EONIA[166]) s'établissait en moyenne à 0,35 %, tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR[167]) s'établissait à 0,71 %.

165 La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son taux REPO de 4,25% à 3,75%.

166 Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

167 Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010 son principal taux directeur à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre 0 et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Un premier signe de sortie des mesures exceptionnelles de soutien au crédit a toutefois été donné le 18 février par l'annonce d'un relèvement de 0,25 point de base du taux d'escompte. De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a abaissé à plusieurs reprises son principal taux directeur (bank rate) en début d'année 2009 pour le porter à un niveau exceptionnellement bas de 0,5 % en mars 2009. Il est ensuite demeuré inchangé. Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ) a ramené au début de l'année 2009 son principal taux directeur à 0,1% (contre 0,3% précédemment).

1.2 LES TAUX CREDITEURS

En 2008, les règles de fixation de l'épargne règlementée ont évolué. Depuis le 1er août 2004[168], le dispositif de calcul des taux de rémunération de l'épargne réglementée reposait sur l'application d'une formule d'indexation automatique[169] permettant de déterminer, semestriellement (janvier et juillet), le taux du livret A sur lequel étaient indexés les taux des autres produits d'épargne réglementée[170] (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des Plans d'épargne logement (PEL).

En vue de neutraliser la prise en compte d'une sur-réaction des taux courts liée aux turbulences financières, l'arrêté du 29 janvier 2008 est venu modifier la règle de calcul de la rémunération du livret A. Afin de mieux assurer la protection du pouvoir d'achat et le financement du logement social, la nouvelle formule est désormais fondée sur la moyenne des taux courts[171] (Euribor[172] et Eonia[173]) et de l'inflation, le résultat ne pouvant être inférieur à l'inflation augmentée de 0,25 %. Les taux des autres produits d'épargne réglementée, à l'exception de celui des PEL, demeurent indexés sur celui du livret A.

---

168 Conformément au règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 en date du 24 juillet 2003.

169 Formule visant à prendre en compte l'inflation et les taux de marché, elle reposait sur la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point

170 LDD : Livret de développement durable (ex-Codevi) ; LEP : Livret d'épargne populaire ; CEL : Compte d'épargne logement.

171 Le taux du livret A est égal à la moyenne arithmétique entre, d'une part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'EURIBOR 3 mois et la moyenne mensuelle de l'EONIA et d'autre part, l'inflation en France mesurée par la variation sur les 12 derniers mois connus de l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages. L'inflation est majorée d'un quart de point.

172 EURIBOR : taux interbancaire offert entre banques représentatives de la zone euro pour la rémunération des dépôts.

173 EONIA : taux calculé par la BCE, représentatif du taux moyen des transactions de prêts non garantis, effectuées au jour le jour entre les banques (dernier mois connu).

L'arrêté du 27 janvier 2009 vient modifier ce règlement, d'une part en limitant l'évolution des taux des livrets à 1,5 %, à la hausse ou à la baisse, et d'autre part, en confiant à la Banque de France le soin de proposer éventuellement une révision de ces taux, au 1er mai ou au 1er novembre, si elle considère que la variation de l'inflation et des taux des marchés monétaires est très importante. Ces nouvelles règles visent à éviter des variations trop brutales tout en garantissant une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation.

Compte tenu de l'évolution de l'inflation, le taux du livret A a été abaissé à trois reprises en 2009. Il a été fixé à 2,50 % au 1er février 2009, puis à 1,75 % à compter du 1er mai 2009[174] et s'établit depuis le 1er août 2009 à 1,25 %.

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 1er août 2009)

Livrets A et bleu	Livret de développement durable	Livret d'épargne populaire	Plan d'épargne-logement*	Compte d'épargne-logement*
1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

** hors prime d'Etat*

1.3 LES TAUX DEBITEURS

1.3.1 Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête semestrielle, réalisée par l'Iedom au cours des mois de janvier et juillet de chaque année[175], permet d'obtenir une appréciation synthétique du coût du crédit servi aux entreprises. Le champ d'application de cette enquête exclut les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et les crédits bonifiés.

En janvier 2010, le taux moyen pondéré global enregistre une nouvelle baisse semestrielle, à 6,22 % contre 6,83 % en juillet 2009.

Par terme, une tendance identique est observée, le taux moyen pondéré des crédits à court terme s'inscrit en diminution de 92 points de base sur le semestre pour s'établir à 6,82 %. Parallèlement, le taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes baisse de 33 points de base sur six mois, s'établissant à 5,78 %. La diminution des conditions débitrices à court terme est essentiellement liée à celle du taux moyen pondéré du découvert qui perd 230 points de base sur 6 mois.

[174] Au regard des chiffres de l'inflation en France, le taux de rémunération aurait dû chuter à 1 %. Considérant que ce niveau de rémunération aurait déstabilisé l'épargne populaire, suivant en cela les recommandations de la Banque de France, le Ministère de l'économie et des finances a finalement décidé de limiter la baisse de la rémunération de l'épargne règlementée

[175] Cette enquête concerne 7 banques de la place : BNPPM, BDAF, SGBA, BFCAG, CRCAMM, BRED et FCMAG.

Evolution des taux moyens pondérés des crédits

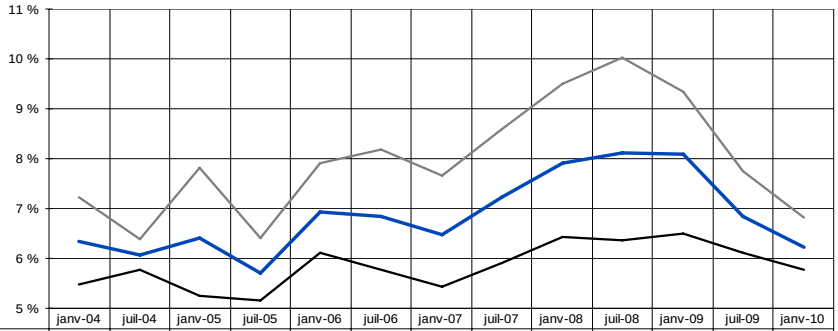

	janv-04	juil-04	janv-05	juil-05	janv-06	juil-06	janv-07	juil-07	janv-08	juil-08	janv-09	juil-09	janv-10
Court terme	7,22%	6,38%	7,82%	6,41%	7,90%	8,19%	7,65%	8,58%	9,49%	10,03%	9,33%	7,74%	6,82%
Moyen et long termes	5,47%	5,77%	5,26%	5,16%	6,11%	5,78%	5,44%	5,90%	6,44%	6,37%	6,49%	6,11%	5,78%
Taux moyen pondéré global	6,33%	6,07%	6,42%	5,71%	6,94%	6,85%	6,48%	7,23%	7,91%	8,11%	8,08%	6,83%	6,22%

Source : Iedom – Enquêtes semestrielles sur le coût du crédit aux entreprises

En comparaison avec la Guadeloupe, le coût du crédit apparaît légèrement plus élevé en Martinique. Le différentiel en matière de crédits à court et à moyen et long termes est respectivement de 0,25 point et 0,67 point, le taux moyen pondéré global étant supérieur de 0,53 point.

Taux moyen pondéré du découvert

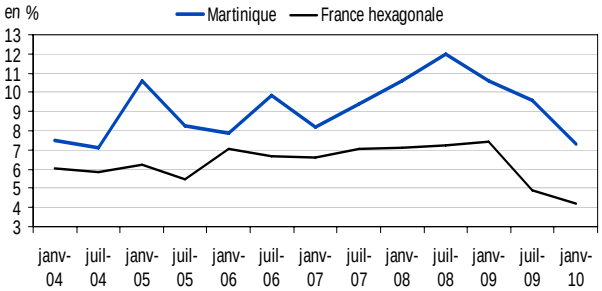

Source : Iedom

Le comparatif avec la métropole fait apparaître des écarts nettement plus importants, en défaveur de la Martinique, soit respectivement + 3,1 points, 3 points et 1,9 point, s'agissant du taux moyen pondéré du découvert, des autres crédits à court terme et des crédits à moyen et long termes.

Taux moyen pondéré de l'escompte

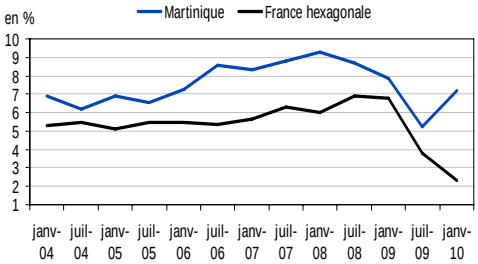

Source : Iedom

Taux moyen pondéré des crédits moyen et long termes

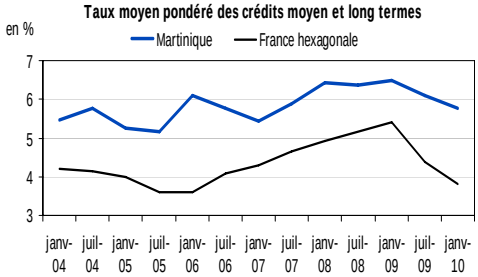

Source : Iedom

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « *tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues* ».

Certaines de ces dispositions ont été récemment modifiées par la loi n°2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Evolution des taux d'usure

	2009				2010	
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre
Crédits aux particuliers						
Prêts immobiliers						
- Prêts à taux fixe	7,80%	7,83%	7,01%	6,72%	6,57%	6,29%
- Prêts à taux variable	7,80%	7,93%	7,03%	6,12%	5,92%	5,72%
- Prêts relais	7,72%	8,05%	7,03%	6,59%	6,40%	6,25%
Autres prêts						
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,32%	21,36%	21,59%	21,40%	21,45%	21,63%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers	21,11%	20,92%	20,63%	20,20%	19,71%	19,45%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	9,92%	10,04%	9,43%	9,20%	8,88%	8,85%
Crédits aux entreprises						
Découverts en compte (1)	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%	13,21%	13,33%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

2. Le bilan agrégé des banques locales

***Nota Bene** : les développements qui suivent portent sur un périmètre d'analyse de 4 banques, concentrant 56 % des parts de marché sur les dépôts comme sur les crédits.*

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGE

Dans un environnement économique dégradé, le total du bilan agrégé des quatre établissements de l'échantillon s'élevait à 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, soit une baisse de 1,4 % contre une hausse de 7,3 % un an auparavant. La structure du bilan des établissements étudiés n'enregistre pas d'évolution significative en 2009. Les opérations avec la clientèle concentrent une nouvelle fois la plus large part de l'actif (75 %) comme du passif (47 %).

Bilan agrégé des banques (en M€)

ACTIF				PASSIF		
2007	**2008**	**2009**		**2007**	**2008**	**2009**
727,3	726,4	727,7	Opérations de trésorerie et interbancaires	1 285,6	1 585,7	1 523,5
2 592,7	2 860,8	2 838,9	Opérations avec la clientèle	1 846,4	1 781,6	1 796,3
242,7	221,1	185,8	Opérations sur titres et diverses	155,5	152,9	128,5
-	-	-	Capitaux propres, provisions et assimilés	302,7	333,1	350,0
27,5	45,0	45,8	Valeurs immobilisées	-	-	-
3 590,2	**3 853,3**	**3 798,3**	**TOTAL**	**3 590,2**	**3 853,3**	**3 798,3**

Source : Iedom

Au passif, l'année 2009 se caractérise par une diminution des opérations de trésorerie et interbancaires (- 3,9 %) dont la part perd 1 point sur un an, les opérations avec la clientèle se renforçant d'1 point. Cette évolution est liée à la détente des conditions de refinancement sur le marché interbancaire.

Les banques de l'échantillon étudié sont structurellement emprunteuses. Leur besoin de trésorerie diminue de - 7,4 % après cinq années consécutives de hausse.

Solde par type d'opération (en M€)

	2007	**2008**	**2009**	**Var. 2009/2008**
Opérations avec la clientèle	-746,3	-1 079,2	-1 042,7	-3,4%
Opérations sur titres et diverses	-87,2	-68,2	-57,3	-15,9%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	275,2	288,1	304,2	5,6%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	**-558,3**	**-859,3**	**-795,8**	**-7,4%**

Source : Iedom

Dans le détail, compte tenu de la baisse de l'encours de crédit de - 0,8 % sur un an (contre + 10,3 % en 2008) et de la relative stagnation de l'encours des dépôts (+ 0,8 %), le déficit du solde des opérations avec la clientèle se réduit de 3,4 % en 2009. Il atteint ainsi 1,043 milliard d'euros contre 1,079 milliard un an plus tôt.

2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIES

La dégradation de la situation financière des agents économiques se traduit par un accroissement des créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux (+ 13,9 % contre - 2,2 % en 2008) interrompant la tendance baissière observée les années précédentes. Le taux de créances douteuses brutes gagne ainsi 1,2 point sur un an et se situe à 9,0 %. Il demeure toutefois inférieur au taux observé à la Guadeloupe (10,9 %) et en Guyane (9,2 %).

En 2009, les créances douteuses nettes (+ 20,6%) progressent sensiblement, notamment sur la clientèle des entreprises. Ces dernières passent de 85,1 à 112,1 millions d'€ en un an, alors que la remontée des créances douteuses nettes sur les ménages est plus modérée (+1,4 million d'€). Ce renversement de tendance se conjugue avec une contraction de la couverture du risque de contrepartie, le taux de provisionnement ayant reculé de 2 points (64,8 % en 2009 contre 66,8 % en 2008).

Risques de contrepartie sur la clientèle (en M€ et %)

	2007	2008	2009	Var. 2009/2008
Créances douteuses brutes	423,9	414,6	472,0	13,9%
Créances douteuses nettes	142,5	137,8	166,2	20,6%
dont entreprises	82,2	85,1	112,1	31,7%
dont ménages	56,9	48,7	50,1	2,9%
Provisions	281,4	276,8	305,8	10,5%
Taux de créances douteuses brutes	8,7%	7,8%	9,0%	1,2 pt
Taux de provisionnement	66,4%	66,8%	64,8%	-2 pts

Source : Iedom

3. Les performances financières des banques locales

Malgré la détente sur les taux du marché interbancaire et l'amélioration du coût de la ressource, le produit net bancaire (PNB) a ralenti sa progression en 2009, en raison notamment de la diminution du commissionnement et de la baisse de la production de crédits. La moindre performance du PNB et la nette dégradation du coût du risque ont impacté le résultat des établissements de crédit de manière significative.

3.1 LA FORMATION DU PNB

3.1.1 L'évolution du PNB

La dégradation de l'activité économique a limité la progression du produit net bancaire (PNB). A fin décembre 2009, les établissements de crédit analysés ont dégagé un PNB de 179 millions d'euros, en progression de 2,4 % sur un an contre +3,6 % l'année précédente et +4,6 % en 2007.

Evolution du produit net bancaire et de ses principales composantes

en millions d'euros *en glissement annuel*

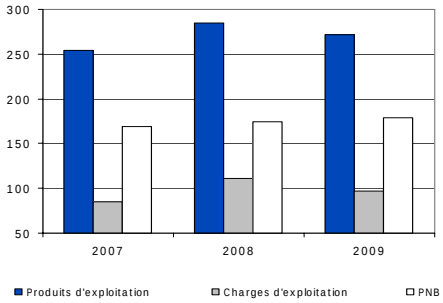

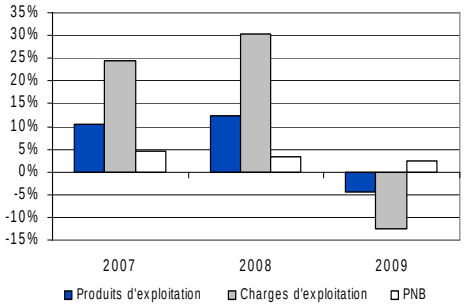

Source : Iedom

Le PNB a maintenu sa progression en 2009, en raison d'une baisse moins sensible des produits d'exploitation bancaire (- 4,5 %) par rapport aux charges de même nature (- 12,4 %). L'évolution négative de ces deux composantes, contraste avec leurs progressions significatives, les années précédentes.

Evolution des produits et des charges d'exploitation (en M€)

Charges déc-07	Charges déc-08	Charges déc-09	*Var. 09/08*	*Var. 08/07*		Produits déc-07	Produits déc-08	Produits déc-09	*Var. 09/08*	*Var. 08/07*
44,5	59,5	60,6	*1,7%*	*33,8%*	Opérations de trésorerie	25,6	31,0	27,8	*-10,3%*	*21,3%*
23,7	24,3	17,3	*-28,9%*	*2,7%*	Opérations clientèle	171,6	198,5	190,6	*-3,9%*	*15,7%*
0,8	6,6	2,1	*-68,3%*	*ns*	Opérations sur titres	1,1	1,4	0,8	*-43,0%*	*25,7%*
16,0	20,2	17,6	*-12,9%*	*26,6%*	Opérations diverses	55,4	53,8	52,5	*-2,5%*	*-2,9%*
-	0,0	-0,6	*ns*	*ns*	Dot./ Rep. sur provisions	-	-		*ns*	-
84,9	**110,6**	**96,9**	***-12,4%***	***30,3%***	**TOTAL**	**253,7**	**284,7**	**271,8**	***-4,5%***	***12,2%***

Source : Iedom

Principale composante des charges d'exploitation supportée par les banques locales (62,5 %), la part des charges sur opérations de trésorerie et interbancaires progresse nettement (+ 8,7 points). Ces charges continuent d'augmenter légèrement en 2009 (+ 1,7 %) alors que les autres postes baissent de manière significative. Dans le même temps, les produits de même nature représentent 10,2 % des produits bancaires (- 0,7 point).

La part des produits issus des opérations avec la clientèle dans le total des produits d'exploitation, s'affiche en légère progression en 2009 (+ 0,4 point) pour s'établir à 70,1 %. Parallèlement, les charges sur les opérations avec la clientèle (essentiellement les intérêts versés sur les comptes d'épargne à régime spécial) observent un net recul (- 4,1 points sur un an, à 17,8 %), en lien avec la baisse des taux de rémunération des actifs.

Les produits qui découlent des opérations diverses (services financiers, opérations de hors-bilan et sur crédit bail) concentrent 19,3 % de l'ensemble des produits d'exploitation

(+0,4 point sur un an). Les charges de même nature (18,2 % des charges d'exploitation) ont peu évolué sur un an (- 0,1 point).

Décomposition du PNB : soldes

Structure du PNB

	déc.-07	déc.-08	déc.-09	*Var. 09/08*	*Var. 08/07*
Opérations de trésorerie (+)	-18,9	-28,5	-32,7	*14,9%*	*50,7%*
Opérations avec la clientèle (+)	147,9	162,3	166,3	*2,5%*	*9,7%*
Opérations sur titres (+)	0,4	0,6	-0,3	*ns*	*58,6%*
Opérations diverses (+)	39,5	41,4	44,7	*8,1%*	*4,8%*
Dot./ Rep. sur provisions (-)	-	1,2	-0,7	*ns*	*ns*
Produit net bancaire	**168,8**	**174,6**	**178,7**	***2,4%***	***3,4%***

Source : Iedom

Au final, le PNB est toujours généré en majeure partie par les opérations avec la clientèle (93 % du PNB), reflétant la place prépondérante de l'activité de banque de détail. Son poids est resté stable en 2009. Le solde des opérations de trésorerie se dégrade encore légèrement de près de 4,2 M€ sur un an (après - 9,6 M€ en 2008), il avait été impacté par la raréfaction des ressources après la crise financière du 4ème trimestre 2008.

3.1.2 Répartition du PNB par type de produits

Produit composite par nature, le PNB peut aussi être appréhendé par les intérêts perçus (en rémunération des crédits à la clientèle), les intérêts versés (en rémunération des dépôts de la clientèle), les commissions facturées ou payées et les autres produits ou charges.

Le produit des intérêts nets est resté favorablement orienté en 2009, progressant de 5,4 % sur un an (contre +2,3 % en 2008). Cette évolution est liée à une diminution plus significative des intérêts versés par rapport aux intérêts perçus (respectivement - 14,2 % contre - 4,4 % sur un an). La baisse de la rémunération de l'épargne réglementée intervenue en 2009 a eu pour conséquence d'alléger la charge relative aux intérêts versés à la clientèle à hauteur de - 11,7 M€. Dans le même temps, les intérêts perçus auprès de la clientèle diminuent plus faiblement (- 3,7 M€).

Evolution de la formation du produit net bancaire

	2007	2008	2009	Var. 2009/2008
Intérêts nets	**86,7**	**88,6**	**93,4**	**5,4%**
dont Opérations interbancaires	*-20,0*	*-30,8*	*-34,0*	*10,7%*
dont Opérations avec la clientèle	*107,3*	*120,2*	*128,2*	*6,6%*
Commissions nettes	**67,0**	**69,1**	**63,1**	**-8,7%**
dont Commissions avec la clientèle	*40,6*	*42,1*	*38,1*	*-9,4%*
dont Commissions de hors-bilan	*1,7*	*1,6*	*0,9*	*-41,1%*
dont Commissions d'opérations de services financiers	*23,5*	*23,3*	*22,8*	*-2,4%*
Produits divers	**15,2**	**16,8**	**22,2**	**32,2%**
Produit net bancaire	**168,8**	**174,6**	**178,7**	**2,4%**

Source : Iedom

De son côté, le commissionnement enregistre une contre performance. Le produit des commissions nettes diminue de 8,7 % en 2009, après plusieurs années de forte croissance (+ 28,5 % de 2004 à 2008). Cette baisse, en lien avec la diminution des tarifs bancaires[176], concerne en premier lieu les commissions nettes sur opérations avec la clientèle tandis que celles relatives aux opérations de services financiers ont limité leur repli. Concentrant la plus large part des commissions totales (60,4 % ; à 38,1 M€), les premières perdent 4,0 M€, soit une baisse de 9,4 % sur un an. Les secondes affichent une diminution de 2,4 % pour s'établir à 22,8 M€.

Après s'être stabilisé en 2008, le poids des commissions nettes dans le PNB total recule significativement en 2009 à 35,3 % (- 4,3 points sur un an).

A l'inverse, à 52,3 %, la part des intérêts nets se renforce (+1,5 point sur un an), les produits divers suivent la même tendance, ils gagnent +2,8 points sur un an.

Evolution de la répartition par nature des produits nets du PNB

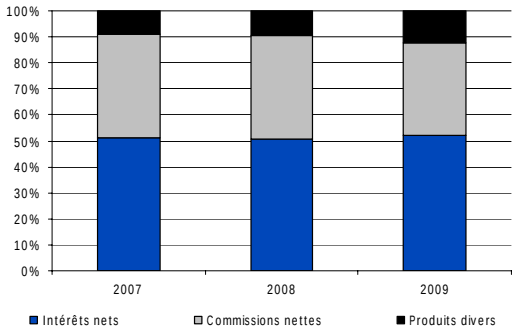

Source : Iedom

3.2 LA MARGE GLOBALE D'INTERMEDIATION

La marge globale d'intermédiation (différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des fonds empruntés) ressort en légère baisse de 0,07 point, après - 0,37 point en 2008, pour atteindre 3,26 % en 2009. Dans le détail, la diminution du coût moyen des dépôts s'est effectuée parallèlement à celle du rendement moyen des crédits à la clientèle, entraînant une faible dégradation de la marge sur les opérations avec la clientèle (- 0,08 point). Dans le même temps, les conditions du marché interbancaire s'étant détendues sur l'exercice, une diminution du coût moyen de la ressource est observée (- 0,31 point).

Coût des ressources et rendement moyen des emplois

	2007	2008	2009
Opérations avec la clientèle			
coût moyen des ressources	1,4%	1,7%	1,0%
rendement moyen des crédits	7,1%	7,0%	6,5%
Opérations de trésorerie			
emprunts	4,0%	4,2%	3,9%
prêts	4,1%	4,4%	3,7%
Marge sur les opérations avec la clientèle	5,0%	4,5%	4,4%
Marge globale d'intermédiation	3,7%	3,4%	3,3%

Source : Iedom

176 Un protocole d'accord sur la baisse de la tarification bancaire a été signé entre les établissements de la place et le collectif du 5 février, le 6 mars 2009.

3.3 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE)[177], marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, augmente de 2,1 % en glissement annuel (56,3 M€ contre 55,1 M€ en 2008), en raison notamment de l'augmentation des frais de personnel (+ 5,0 %) et des dotations aux amortissements (+ 30,2 %), les services extérieurs étant contenus (- 2,1 %).

Soldes intermédiaires de gestion (en M€)

	2007	2008	2009	Var. 09/08	Var. 08/07
Produit net bancaire	168,8	174,6	178,7	2,4%	3,4%
Résultat brut d'exploitation	50,1	55,1	56,3	2,1%	10,1%
Résultat d'exploitation	52,5	55,7	40,9	-26,5%	6,1%
Résultat courant avant impôt	52,7	55,7	41,3	-25,9%	5,7%
Résultat net	28,1	32,7	25,5	-21,9%	16,2%

Source : Iedom

Le résultat d'exploitation, qui inclut le provisionnement en capital des créances douteuses ainsi que les pertes sur créances irrécupérables (nettes des récupérations), tient compte du coût du risque. Celui-ci, qui était négatif en 2007 et 2008 (- 2,4 M€ et - 0,5 M€ respectivement), contribuant ainsi à l'amélioration du résultat d'exploitation, est devenu nettement positif en 2009 (+ 15,4 M€), avec l'accroissement de la sinistralité lié à la dégradation de la conjoncture économique.

Le résultat d'exploitation diminue ainsi de 26,5 % en 2009, à 40,9 M€ (contre 55,7 M€ en 2008). Les dotations nettes aux provisions sur créances douteuses atteignent 11,1 M€, après un exercice 2008 marqué par des reprises de provisions à hauteur de 9,1 M€. Les pertes nettes sur créances irrécupérables sont pour leur part, du même ordre que l'année précédente (11,1 M€ contre 9,8 M€ en 2008).

Au final, le résultat courant avant impôts atteint 41,3 M€ (- 25,9 % en glissement annuel) et le résultat net 25,5 M€ (- 21,9 %).

3.4 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

En 2009, le coefficient net d'exploitation[178] de l'échantillon est pratiquement stable à 70,6 % (- 0,3 point). Les charges de personnel absorbent 40,1% du PNB, soit +1 point sur un an. Les indicateurs de productivité sont toutefois bien orientés, en raison d'une diminution des effectifs des établissements de l'échantillon (- 1,9 %). Certains établissements bénéficient d'une pyramide des âges favorable qui leur permet de favoriser les départs à la retraite.

Au final, après avoir augmenté en 2008, le taux de marge nette[179] s'est contracté en 2009 de 4,4 points sur un an.

---

177 RBE=PNB - frais généraux

178 Il mesure le poids des coûts de structure (frais de personnel, impôts, taxes, services extérieurs, dotations aux amortissements, dotations nettes aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, quote-part des frais de siège social, ...) dans le produit net bancaire.

179 Le taux de marge nette est égal au résultat net rapporté au produit net bancaire.

Evolution des principaux indicateurs de rentabilité et de productivité

COUTS DE STRUCTURE	2007	2008	2009	Var. 09/08	Var. 08/07
Coefficient net d'exploitation	72,1%	70,3%	70,6%	+ 0,3 pt	-1,8 pt
Frais de personnel / frais généraux	57,5%	57,4%	59,2%	+1,8 pt	-0,1 pt
Frais de personnel / PNB	40,1%	39,1%	40,1%	+1,0 pt	-1,0 pt
PRODUCTIVITE					
PNB / agent (en milliers d'€)	200,0	199,7	208,6	4,4%	-0,1%
Crédits par agents	3 072	3 273	3 313	1,2%	6,6%
Dépôts par agents	2 188	2 038	2 096	2,8%	-6,8%
RENTABILITE					
Taux de marge nette	16,7%	18,7%	14,3%	-4,4 pts	2,0 pts

Source : Iedom

Section 3
L'évolution de la situation monétaire

Alors que l'année 2008 était déjà caractérisée par une perte de vitesse de l'économie martiniquaise, l'année 2009 est marquée par les conséquences du mouvement social de février qui a paralysé l'économie de l'île pendant trente huit jours. Aux répercussions de la crise internationale se sont ajoutées une dégradation du marché de l'emploi et une aggravation de la vulnérabilité des agents qui ont freiné l'investissement des entreprises et la consommation des ménages.

La conjoncture monétaire et financière locale enregistre ainsi des résultats en lien avec la situation économique. Signe du maintien de la capacité d'épargne des martiniquais, la collecte des avoirs par les banques locales s'est renforcée (+ 3,3 % en 2009 contre + 2,7 % en 2008) essentiellement portée par les dépôts à vue et l'épargne à long terme au détriment des placements liquides ou à court terme. S'agissant de l'activité de crédit, le rythme de progression des encours sains s'est nettement infléchi (- 0,3 % contre + 9,2 % en 2008), notamment ceux en faveur des entreprises, tandis que la croissance annuelle des crédits aux ménages s'est ralentie (+ 1,2 % après + 7,2 % en 2008).

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2009, l'encours des actifs financiers des agents économiques auprès des établissements locaux reste bien orienté. Il s'établit à 5,9 milliards d'euros, soit une hausse de 3,3 % (contre + 2,7 % en 2008).

Total des actifs financiers

Données brutes (en millions d'euros)

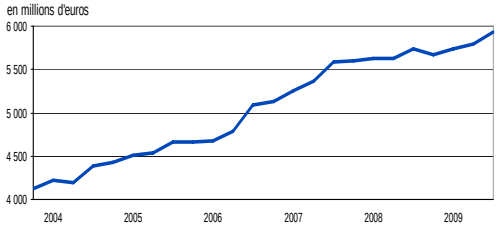

Source : Iedom

Variation sur un an

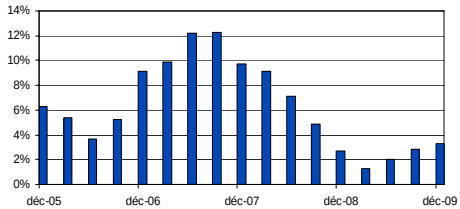

Source : Iedom

Sur un an, les actifs financiers des entreprises s'accroissent timidement de 0,7 % (après - 2,2 % en 2008), tandis que ceux des ménages conservent un rythme de progression relativement stable (+ 3,7 %).

Pour leur part, les avoirs des autres agents enregistrent une accélération de leur rythme de croissance (+ 9,1 % contre +7,7 %).

Répartition des actifs financiers par agent économique au 31/12/2009

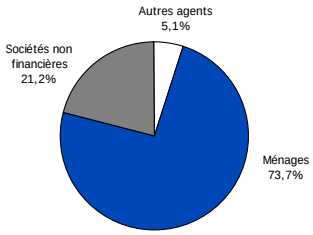

Source : Iedom

Contrairement à 2008, les dépôts à vue et l'épargne à long terme apparaissent nettement mieux orientés (respectivement + 6,4 % et + 6 % en 2009), comparativement aux placements liquides ou à court terme dont l'encours est en recul de 1,5 %.

Structure des actifs financiers au 31 décembre 2009

La structure des actifs apparaît ainsi plus équilibrée en 2009 qu'en 2008. Les placements liquides ou à court terme demeurent la principale composante des actifs financiers, mais leur poids dans le total (35,3 %) s'effrite par rapport à 2008 (- 1,7 point).

A l'inverse les dépôts à vue et l'épargne à long terme se renforcent. A 32,1 % et 32,6 %, ils gagnent respectivement 1 point et 0,7 point.

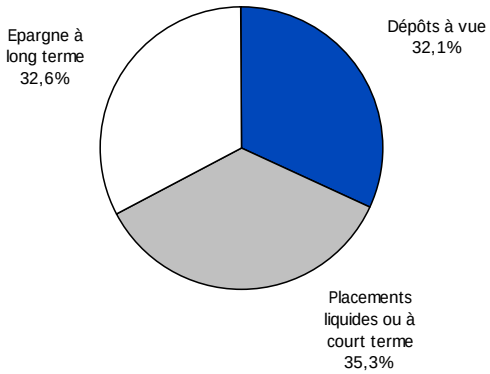

Source : Iedom

Les ménages demeurent les principaux détenteurs des actifs financiers du département avec 73,7 % de l'encours global, soit + 0,3 point par rapport à 2008, tandis que la clientèle des

entreprises voit son poids diminuer de 0,6 point pour s'établir à 21,2 %. La part des autres agents, en hausse se situe à 5,1 % (+ 0,3 point).

1.2 LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2009, le total des dépôts à vue s'élève à 1,9 milliard d'euros (+ 6,4 % contre - 3,3 % en 2008).

Les avoirs des entreprises (708 M€) repartent à la hausse après la chute de 2008 (+ 5 % contre - 8,8 %).

Evolution des dépôts à vue
(en M€)

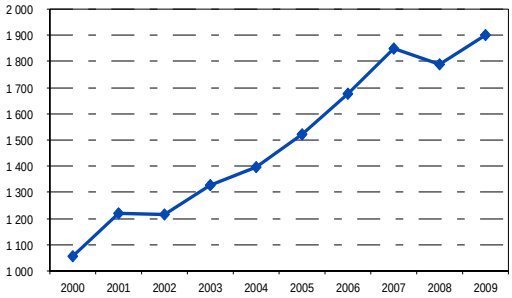

Source : Iedom

Les dépôts des ménages sont également bien orientés, avec un encours qui dépasse pour la première fois le milliard d'euros à fin décembre 2009 (+ 6,2 % sur un an contre - 1,7 % en 2008). De leur côté, les avoirs des autres agents enregistrent une progression identique à celle de 2008 (+ 13 %) à 193 millions d'euros.

Cette meilleure orientation des dépôts à vue peut être rapproché d'un certain attentisme des agents économique dans l'utilisation de leurs liquidités, face à l'absence de visibilité économique en 2009.

Répartition des dépôts à vue par agent économique au 31 décembre 2009

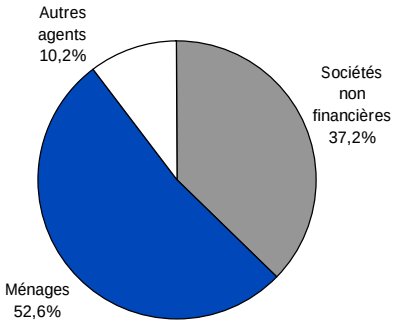

Source : Iedom

La position des ménages, premiers détenteurs des disponibilités à vue du département, reste stable. A l'inverse, celle des entreprises s'effrite d'un demi-point.

Ce repli bénéficie aux autres agents. Leur poids dépasse pour la première fois depuis 2006, le seuil des 10 %.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des placements immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

A fin décembre 2009, les placements liquides ou à court terme s'affichent en repli de 1,5 % et atteignent 2,1 milliards d'euros. Bénéficiant jusqu'en 2008 d'une croissance soutenue, cette tendance s'est retournée en 2009 au profit des dépôts à vue.

Néanmoins ce segment demeure la première composante des actifs financiers.

Evolution des placements liquides ou à court terme
(en M€)

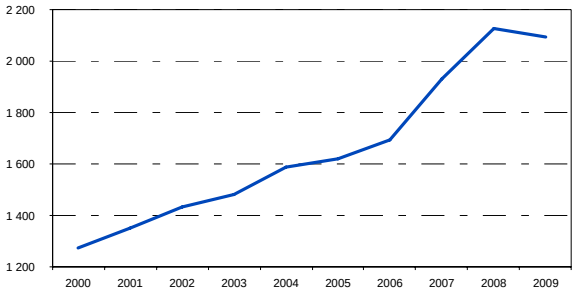

Source : Iedom

Dans le détail, l'épargne à régime spécial (comptes sur livrets et comptes d'épargne-logement) ne s'accroît que de 0,5 % en 2009 (contre +10,9 % en 2008), pour atteindre 1,3 milliard d'euros, en raison notamment de la hausse limitée des livrets A et bleus en 2009 (+ 3,4 % contre + 20,7 % en 2008) et des livrets de développement durable (+ 4,5 % contre + 13,3 % en 2008). En dépit des baisses successives de rémunération de l'épargne réglementée, ces placements conservent leur attractivité auprès des ménages au détriment des livrets ordinaires (- 0,6 %) et des livrets d'épargne populaire (- 14,2 %). Pour leur part, les encours des comptes d'épargne-logement sont relativement stables (+ 0,8 % sur un an).

S'agissant des placements indexés sur les taux du marché, la baisse globale de l'encours (- 4,6 % à 807 millions d'euros) est essentiellement imputable à la chute de l'encours des certificats de dépôts (- 69,5 % à 33 millions d'euros). Les autres composantes de ces placements, à savoir les OPCVM monétaires, les bons de caisse et les dépôts à terme, voient leurs encours croître globalement de 35 millions d'euros, en dépit de l'orientation à la baisse des taux de rémunération (Euribor et Eonia) sur lesquels ils sont indexés. Les ménages demeurent les premiers détenteurs de placements liquides ou à court terme, avec un encours de 1,5 milliard d'euros (-1,6 % sur un an).

Répartition des placements liquides ou à court terme par agents économiques au 31 décembre 2009

Les entreprises occupent le second rang, toutefois leur épargne à court terme s'érode (- 2,3 %), en dépit d'une hausse des comptes à terme (+ 32,4 %) et des OPCVM monétaires (+ 15,7 %).

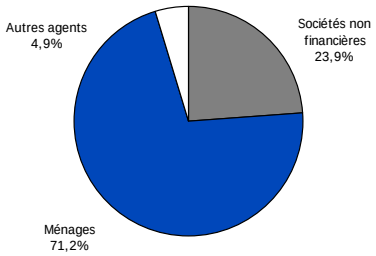

Source : Iedom

1.4 L'EPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques martiniquais s'établit à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2009 (+ 6,0 % en 2009).

Après une croissance atone observée en 2008 (+1,0 %), l'épargne longue profite de la reprise des marchés financiers[180] et de la bonne tenue des placements en assurance-vie.

Evolution de l'épargne à long terme (en M€)

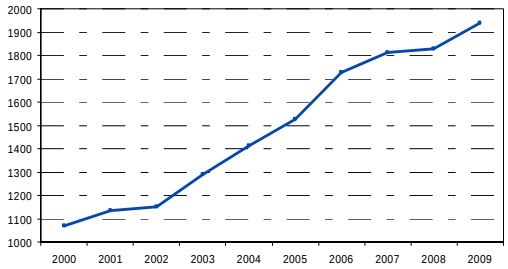

Source : Iedom

Les contrats d'assurance-vie restent attractifs malgré l'érosion du rendement des fonds en euro, leur encours s'établit à 992 millions d'euros (+ 10,3 % en 2009), représentant ainsi 51 % de l'épargne à long terme (+ 2 points sur un an). De leur côté, les OPCVM non monétaires (+ 8,7 %) et l'encours des portefeuilles d'actions et d'obligations (+6,7 % au total), profitent de l'embellie sur les marchés financiers.

A l'inverse, la baisse des plans d'épargne populaire se poursuit mais de manière moins marquée (-5,3 % après - 9,4 % en 2008). Les plans d'épargne logement restent peu attractifs, leur encours (524 millions d'euros) se stabilise en 2009 (- 0,1 %).

En 2009, les ménages demeurent les principaux détenteurs de l'épargne longue concentrant 97,3 % de l'encours total. Ce dernier s'élève à 1,9 milliard (+ 7 % sur un an).

Leur part gagne un point au détriment de la clientèle des entreprises dont la chute de l'encours s'accélère depuis plusieurs années. Celui-ci s'établit à 46 millions d'euros (- 21,9 %).

Répartition de l'épargne à long terme par agents économiques au 31 décembre 2009

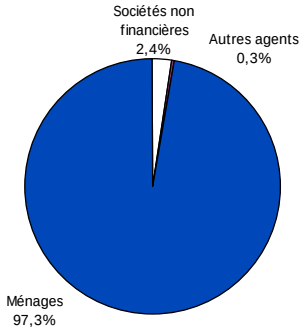

Source : Iedom

[180] Le CAC 40, a enregistré une hausse de 22,3 % en 2009.

2. Les crédits à la clientèle

En matière de distribution de crédit, deux types d'établissements interviennent en Martinique : les établissements de crédit locaux et les établissements de crédit non installés localement. La distinction tient à la présence, ou non, d'un guichet sur place de l'établissement considéré.

Cette partie analyse d'abord les prêts consentis aux agents économiques par l'ensemble des établissements de crédit (locaux ou non installés localement), puis détaille les concours consentis uniquement par les établissements locaux.

LA MEDIATION DU CREDIT EN MARTINIQUE

En contrepartie du plan de financement de l'économie défini par le gouvernement le 2 octobre 2008 visant à (i) fournir aux banques de la liquidité à moyen terme (ii) tout en offrant un guichet en capital pour renforcer leurs fonds propres, les établissements de crédit se sont engagés à continuer à assurer le financement des entreprises dont notamment les PME et TPE. Dans le prolongement, la médiation du crédit a été rendue opérationnelle dès le 14 novembre 2008. Ce dispositif est destiné aux entreprises confrontées à des difficultés pour accéder au crédit et qui n'ont pu trouver de solution avec les banques et avec Oséo. Sous l'égide des Préfets et des Trésoriers Payeurs Généraux, la médiation du crédit est conduite par les médiateurs départementaux qui sont, dans l'Outre-Mer, les directeurs des agences de l'IEDOM et de l'IEOM.

A fin mars 2010 et depuis l'entrée en vigueur du dispositif de médiation, 117 dossiers ont été déposés. Sur les 75 dossiers recevables, 27 dossiers ont été clôturés après un succès de la médiation et 22 sont en échec. Le taux de médiation réussie en Martinique s'établit ainsi à 55 %

Le site www.mediateurducredit.fr détaille la démarche de présentation d'un dossier au médiateur départemental. Pour toute information complémentaire : mediation.credit.972@iedom-martinique.fr ou 0800 008 112 (numéro vert)

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Après plusieurs années de croissance ininterrompue, l'encours de crédits des établissements toutes zones confondues atteint 7,6 milliards d'euros, en net ralentissement sur un an (+ 0,5 % contre + 8,2 % en 2008). Cette évolution, due à la faiblesse de l'activité économique, touche tous les agents économiques. Les concours en faveur des entreprises (- 2,0 %) comme ceux en faveur des ménages (+ 1,2 %) sont particulièrement atones. Les concours en faveur des entrepreneurs individuels sont déprimés (- 10 % pour les crédits de trésorerie et +0,9 % pour les crédits d'équipement). La mise en place des dispositifs de soutien au plan de relance (médiation du crédit, plan CORAIL) a permis de limiter ce recul.

Au 31 décembre 2009, l'encours sain des établissements toutes zones confondues atteint 7 milliards d'euros, soit une baisse de 0,3 % sur un an. L'encours des établissements locaux diminue de - 1,6 % (contre + 9,4 % en 2008), a contrario l'encours des établissements non installés localement continue de croître mais à un rythme moins élevé qu'en 2008 (+ 2,4 % contre + 8,9 %). Ainsi, au 31 décembre 2009, l'encours sain des établissements locaux représente 68 % du total de l'encours sain de l'ensemble des établissements (- 0,8 point par rapport à 2008).

Encours sain de crédits (tous établissements confondus)

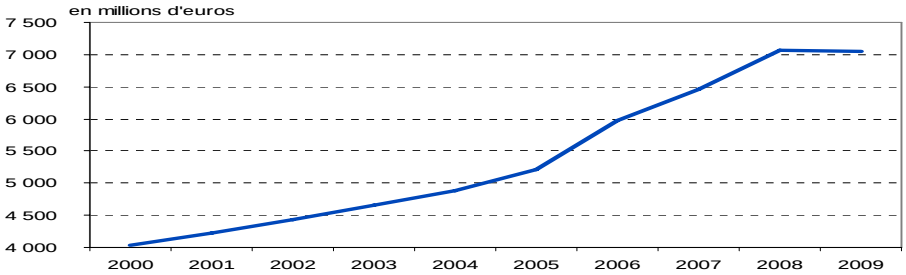

Source : Iedom

Le premier poste d'endettement des agents martiniquais est constitué des crédits à l'habitat. Leur encours (3,0 milliards d'euros) progresse de 2,8 % en 2009. Il représente 42,2 % de l'encours sain (+ 1,3 point sur un an).

De leur côté, les crédits d'investissement concentrent 35,3 % de l'encours sain (+ 0,3 point). Dans un contexte d'atonie de la demande, ce type de financement qui s'établit à 2,5 milliards d'euros n'a progressé que de 0,5 % en 2009. Parallèlement, l'encours des crédits de trésorerie atteint 1 milliard d'euros (- 9,1 % sur un an). En revanche, avec un recours soutenu aux facilités de court terme, l'encours des comptes ordinaires débiteurs (190,3 M€) s'est renforcé en 2009, notamment pour les entreprises (+ 12,2 %).

Contrairement aux années précédentes, les concours en faveur des entreprises diminuent de 2 % (contre + 9,8 % en 2008 et + 6,4 % en 2007). Ce différentiel s'explique par la baisse des crédits d'exploitation (- 11,8 %) ainsi que la stagnation des crédits d'investissement (- 0,3 %) et immobiliers (+ 0,2 %).

L'encours en faveur des ménages (2,8 milliards, +1,2 %), soutenu par le crédit à l'habitat (+4,3 %), est freiné par la baisse du crédit à la consommation (- 4,7 %), en lien avec la faiblesse de la consommation. La hausse des concours octroyés aux collectivités locales a été modérée (+ 1,9 %), pour s'établir à 833,9 millions d'€, en raison de l'évolution des crédits d'investissement (+2,3%).

Avec 45,1 % du total de l'encours sain, les entreprises demeurent la principale clientèle des établissements de crédits en 2009 (- 0,8 point sur un an).

En seconde place, l'encours des ménages (40,0 % de l'encours total) se renforce (+ 0,6 point).

En troisième position, l'encours des collectivités locales (11,8 % de l'encours) stagne en 2009 (+0,2 point).

Répartition des concours bancaires par agents économiques au 31/12/2009

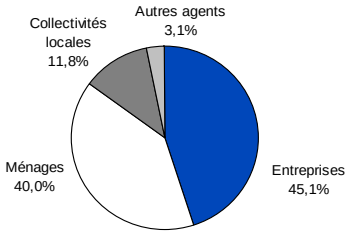

Source : Iedom

Signe de l'accroissement de la vulnérabilité des agents économiques, les créances douteuses brutes des établissements de crédits toutes zones confondues s'inscrivent à nouveau en hausse et atteignent 520,5 millions d'euros en 2009 (soit + 13,2 %, après - 5,9 % en 2008). En conséquence, le risque de contrepartie se dégrade. Le montant des provisions s'accroît de 10,5 % à 307 millions d'euros et celui des créances douteuses nettes de 17,4 %. Le taux des créances douteuses brutes atteint ainsi 6,9 % (+ 0,8 point sur un an). Le taux de provisionnement se contracte de 1,5 point sur un an et s'établit à 58,9 %.

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Répartition des concours bancaires par agents économiques au 31/12/2009

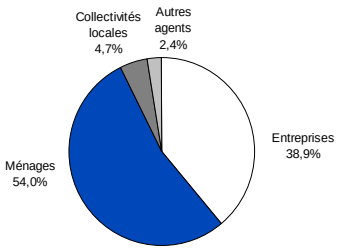

Source : Iedom

Encours de crédits (établissements de crédit locaux)

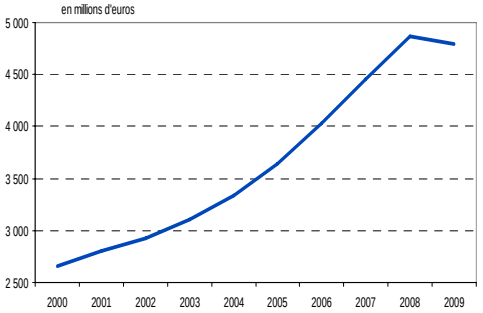

Source : Iedom

L'encours sain des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux enregistre une décroissance en 2009 (- 1,6 %) qui contraste avec l'évolution soutenue des années précédente (+ 9,4 % en 2008 et + 10,4 % en 2007) et s'établit à 4,8 milliards d'euros, à fin 2009.

La part des banques locales dans le financement des différents agents économiques varie fortement d'une catégorie d'agents à l'autre. Ainsi, elle est plus élevée pour les ménages (92,1 %) que pour les entreprises (58,7 %) ou les autres agents et clientèles diverses (51,3 %). Elle est en revanche faible pour les collectivités locales (26,8 %), ce marché étant principalement occupé par les établissements non installés localement. Avec un encours de 2,6 milliards d'euros fin 2009, l'endettement bancaire des ménages décélère nettement en 2009 (+ 0,5 %) par rapport au rythme encore élevé de 2008 (+ 7,4 %) ou 2007 (+ 12,2 %). Ce taux est inférieur à celui de la France (+ 4,0 %) ou des autres DFA (+ 2,0 % à la Guadeloupe).

La croissance des concours aux ménages est essentiellement portée par les crédits à l'habitat dont l'encours dépasse pour la première fois 1,7 milliard d'euros (+ 3,6 % sur un an contre + 9,5 % en 2008).

Comme en Métropole, les transactions du secteur immobilier ont connu un ralentissement généralisé.

Encours des crédits à la consommation et à l'habitat des ménages

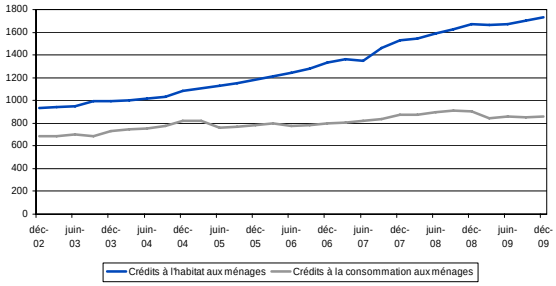

Source : Iedom

Les crédits à la consommation subissent un retournement de tendance plus prononcé que dans les autres géographies diminuant de 5,1 % (- 1,8 % en Guadeloupe) à 858 millions d'euros. Cet encours très dépendant du marché automobile est resté mal orienté toute l'année, malgré un rebond en fin d'année dû aux dispositifs de soutien à la vente de véhicules.

Dans un contexte économique marqué par un ralentissement de l'activité dès 2008 et aggravé par les conséquences du mouvement social de février 2009, les entreprises martiniquaises enregistrent une baisse de leurs concours (- 4,2 % à 1,8 milliard d'euros, après + 11,3 % en 2008 et + 11,9 % en 2007). L'encours des crédits d'investissement, première composante du financement bancaire des entreprises (65,8 % du total), enregistre une baisse (- 2,3 % contre + 4,0 % pour la France entière), les entrepreneurs préférant réduire, voire différer leurs investissements.

L'encours des crédits d'exploitation est orienté encore plus défavorablement avec une chute de 12,2 % sur l'année (contre - 14,5 % pour la France entière ; -11,3 % en Guadeloupe) et s'établit à 369 millions d'euros.

A l'inverse, en raison de la recrudescence des tensions de trésorerie, l'encours des comptes ordinaires débiteurs augmente de 22,7 %.

Encours des crédits d'exploitation et d'investissement des entreprises

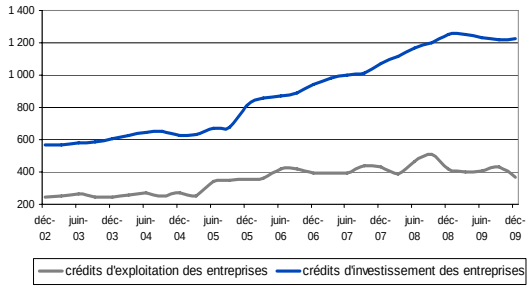

Source : Iedom

La dégradation de la situation financière des agents économiques s'est traduite par un accroissement des créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux (+13,9 % contre - 2,2 % en 2008) interrompant la tendance baissière continue observée les années précédentes. Le volume des créances douteuses brutes s'élève à 472 millions d'euros ; le poids des créances douteuses dans l'ensemble des concours consentis par les établissements de Martinique a ainsi gagné 1,2 point sur un an et se situe à 9,0 %. Il demeure toutefois inférieur au taux observé en Guadeloupe (10,9 %).

Risque global de la place bancaire locale

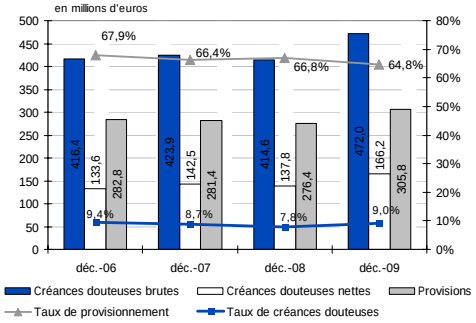

Source : Iedom

Taux de créances douteuses brutes

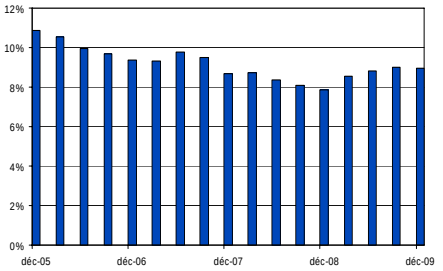

Source : Iedom

Sur un an, l'encours des créances douteuses brutes évolue plus nettement pour les banques mutualistes que pour les autres établissements.

La part de marché des banques AFB (23,1 %) ainsi que celle des autres établissements (sociétés financières et institutions financières spécialisées, 38,8 %) s'inscrivent en repli respectif de 2,5 points et 1,6 point, au détriment des banques mutualistes qui concentrent désormais 38,1 % des créances compromises de la place bancaire martiniquaise (+ 4,1 points).

Concentration de l'encours douteux par type d'établissement au 31 décembre 2009

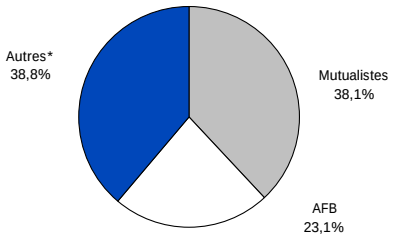

* La catégorie Autres regroupe les sociétés financières et institutions financières spécialisées

Source : Iedom

LE SURENDETTEMENT EN MARTINIQUE

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de Surendettement en Martinique. En 2009, 354 dossiers de surendettement ont été déposés (contre 350 en 2008, soit + 1,1 %). Le quatrième trimestre a fait apparaître une augmentation annuelle du nombre de dépôts de 24 % (contre – 16 % en décembre 2008).

Les faits marquants de l'année 2009 sont les suivants :

- le taux de recevabilité s'élève à 86 %, en diminution de 9,9 %,

- 143 plans conventionnels ont été conclus, soit une hausse de 1,4 % par rapport à 2008,

- le taux de succès est stable à 47 %,

- la proportion de redépôts s'est accrûe de 7,7 %

- le stock de dossiers en phase amiable a diminué de 2,2 mois pour s'établir à 4,1 mois.

- le taux d'orientation vers une procédure de rétablissement personnel (PRP), pouvant conduire sous certaines conditions à un effacement des dettes atteint 11 % en Martinique, contre 6 % en fin 2008 (+ 77 %),

- le taux d'ouverture de la phase de recommandation est en progression de 8,3 % en raison des efforts des secrétariats pour informer les débiteurs des délais légaux en la matière, après échec de la phase amiable.

Nombre des dossiers de surendettement

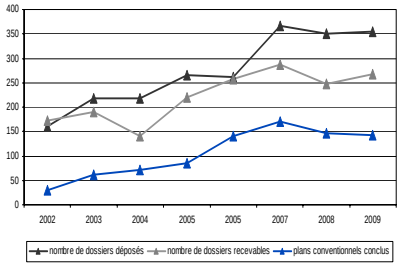

Variations sur un an

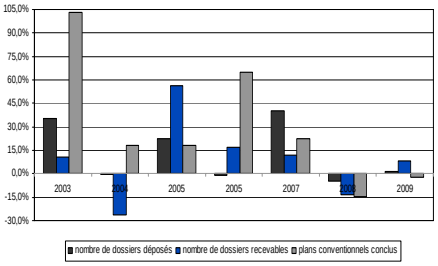

Source : Iedom

3. La circulation fiduciaire

3.1 LES BILLETS

L'Iedom agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales les billets qui ont cours légal dans la zone euro.

LES BILLETS FRANCS
Les billets francs n'ont plus cours légal depuis le 1er janvier 2002, date de l'introduction de l'euro. Cinq coupures demeurent échangeables jusqu'au 17 février 2012 : 500 F Pierre et Marie Curie, 200 F Gustave Eiffel, 100 F Paul Cézanne, 50 F Saint- Exupéry et 20 F Debussy.

3.1.1 Les billets euros

L'émission nette globale représente la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués par l'Institut d'émission en Martinique pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1er janvier 2002). Les données présentées ci-après ne sauraient prétendre appréhender la situation fiduciaire globale de l'île. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion de mouvements de voyageurs, l'estimation du nombre de ces billets restant difficile à apprécier.

Au titre de l'exercice 2009, le nombre de billets euros délivrés et reçus par l'agence Iedom de Fort-de-France s'est établi respectivement à 65,3 millions et à 63,5 millions. L'émission nette sur la période (1,781 million de billets euros) est en diminution de 9,8 % par rapport à 2008 (1,975 million de billets euros), conséquence du mouvement social de février 2009 qui a entravé l'activité économique de l'île pendant cinq semaines. Depuis l'introduction de l'euro, 16,6 millions de billets ont été mis en circulation à la Martinique pour une valeur totale avoisinant les 650 millions d'euros.

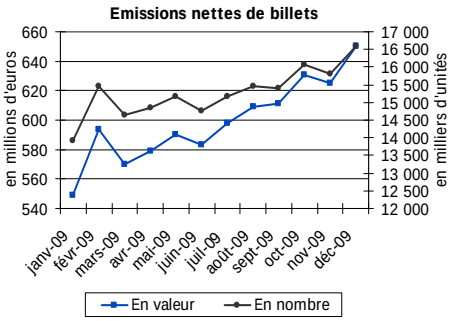

Source : Iedom

A fin 2009, l'évolution de la répartition des émissions nettes fait ressortir les tendances suivantes :

- une prédominance accrue de la coupure de 50 euros à la Martinique. Elle concentre 50,5 % du nombre de billets émis (+ 1,4 point), et près des deux tiers en valeur ;
- en valeur, un pourcentage inchangé (15 %) des trois coupures les plus élevées (500, 200 et 100 euros) dans la circulation totale à la Martinique ;
- une valeur moyenne du billet en circulation à la Martinique qui ressort à 42,2 euros (38,5 euros en 2008).

- un volume moyen mensuel de billets prélevés de 5,4 millions et de billets reçus de 5,3 millions (respectivement – 8,5 % et – 7 %).

Au 31 décembre 2009, l'émission nette de billets par habitant s'élève à 1 609,81 euros (+13,4 % par rapport à 2008).

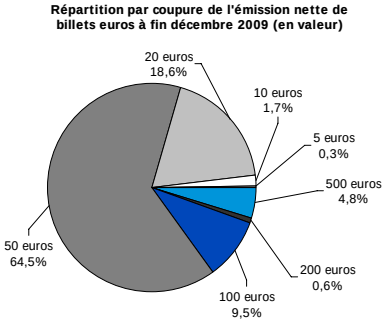

Source : Iedom

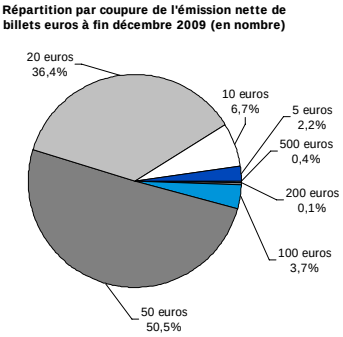

Source : Iedom

3.1.2 Les prélèvements et les versements de billets euros

Au cours de l'année 2009, la moyenne de billets prélevés aux guichets de l'agence IEDOM de la Martinique s'est élevée à 5,4 millions contre 5,3 millions pour les billets versés. Le premier trimestre a fait apparaître des variations erratiques en raison du conflit social qui a bloqué l'économie de l'île, et à ce titre, le mois de février avec 1,5 million de billets versés, a constitué un plus bas historique depuis l'introduction de l'euro. Parallèlement, les prélèvements se sont affichés en baisse sensible de 70 % sur la même période. A partir du second trimestre, la reprise de l'activité a permis de renouer avec une situation plus conforme à la normale avec des périodes de prélèvements plus ou moins soutenues telles les veilles de jours fériés, la rentrée scolaire ou les fêtes de fin d'année.

Contrairement à l'exercice 2008, le taux de retour[181] du billet de 500 euros s'améliore nettement en 2009 s'établissant à 65,5 %, contre 52,2 %, soit + 13,3 points (54,1 % en 2007). Ce taux demeure toutefois largement inférieur à celui des autres coupures dont le taux de retour moyen est supérieur à 97 %, ce qui donne une indication sur le rôle de cette coupure en terme de thésaurisation, d'évasion vers les pays voisins de la zone, ou dans l'économie informelle.

Mouvements de billets euros enregistrés aux guichets de l'Iedom à fin 2009 (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvements	Versements	taux de retour 2008	taux de retour 2009
500 euros	14,8	9,7	52,2%	65,5%
200 euros	17,4	18,2	75,2%	104,6%
100 euros	980,3	882,5	91,8%	90,0%
50 euros	17 134,1	16 033,7	93,5%	93,6%
20 euros	34 179,7	33 526,3	98,4%	98,1%
10 euros	11 228,4	11 291,9	99,0%	100,6%
5 euros	1 720,4	1 731,5	100,6%	100,6%
Total	65 275	63 494	97,2%	97,3%

Source : Iedom

181 Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets ou de pièces versés aux guichets et le nombre de billets ou de pièces prélevés.

Enfin, si le taux de retour des coupures de 100, 50, 20 et 5 euros demeure stable, celui des coupures de 200 et 10 euros gagne respectivement 29,4 points et 1,6 point. Le taux de récupération des billets[182] atteint pour sa part 84,6 %, alors que le délai de retour des billets[183], toutes coupures confondues, est d'un mois à la Martinique. Ces données sont identiques pour la Métropole.

3.2 LES PIECES

Agissant pour le compte du Trésor Public, l'Iedom assure également l'émission de pièces métalliques euros.

3.2.1 Les pièces euros

Au 31 décembre 2009, l'émission nette de pièces euros s'élevait à 146,8 millions d'unités (+ 8,4 %) pour une valeur de 20,9 millions d'euros (+6,7 %). La demande de pièces de faible valeur (1, 2 et 5 centimes d'euros), demeure prépondérante et représente, en nombre, 80,1 % de l'émission divisionnaire (+3,3 %). Par ailleurs, ces pièces de moindre valeur (dites pièces d'appoint) ont tendance à être thésaurisées , ce qui explique leur faible taux de retour. Ce dernier est cependant en légère progression, en raison d'une hausse annuelle de 11,5 % des versements correspondants.

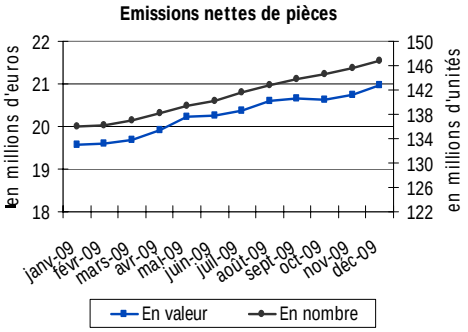

Source : Iedom

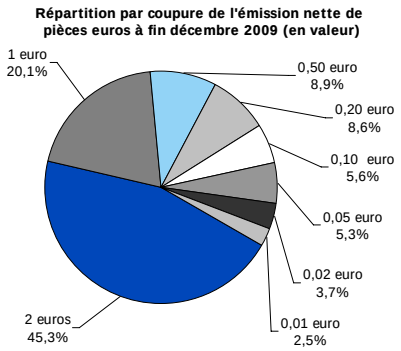

Source : Iedom

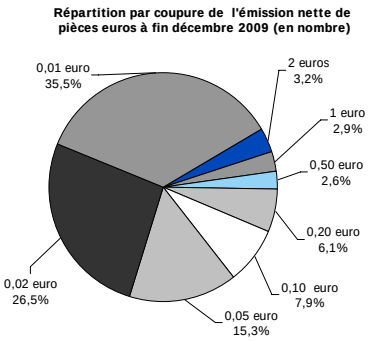

Source : Iedom

182 Le taux de récupération des billets est le rapport entre le nombre de billets valides et la quantité de billets triés.

183 Le délai de retour des billets correspond au délai moyen séparant la sortie d'un billet (ou d'une pièce) et son retour aux guichets de l'Iedom. Il est calculé par la formule « circulation moyenne mensuelle/entrées moyennes mensuelles ».

A fin décembre 2009, l'émission nette de pièces par habitant s'élève à 52 euros, contre 48,75 euros précédemment.

3.2.2 Les prélèvements et les versements de pièces euros

Sur un an, l'analyse des flux de pièces euros comptabilisés aux guichets de l'Institut d'émission fait apparaître une diminution des prélèvements (- 12,1 %). A l'inverse, les versements progressent de 20,7 %. Cet accroissement qui concerne l'ensemble des coupures induit une amélioration du taux de reversement. Le volume moyen mensuel de pièces prélevées et de pièces reçues est respectivement de 1,1 million et 0,19 million.

Mouvements de pièces euros enregistrés aux guichets de l'Iedom à fin 2009 (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvements	Versements	taux de retour 2008	taux de retour 2009
2 euros	971	601	39,6%	61,9%
1 euro	672	551	70,0%	82,0%
0,5 euros	363	197	31,9%	54,3%
0,2 euros	973	470	40,5%	48,3%
0,10 euros	1 069	300	24,7%	28,1%
0,05 euros	1 783	37	1,5%	2,1%
0,02 euros	3 170	87	2,0%	2,7%
0,01 euros	4 687	109	1,8%	2,3%
Total	13 688	2 352	12,5%	17,2%

Source : Iedom

A fin 2009, la valeur moyenne d'une pièce en circulation à la Martinique a plus que doublé, s'établissant à 0,36 euro (0,14 euro au 31 décembre 2008) pour un nombre moyen de 363 pièces détenues par habitant (337 pièces précédemment)[184].

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-après sont issues du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Ce fichier recense l'ensemble des encours de crédit des professionnels déclarés par les établissements de crédit français, par guichet et par entité juridique, selon un seuil de recensement fixé à 25 000 euros. Par ailleurs, les regroupements retenus dans l'analyse ont été établis sur la base de la nomenclature d'activités et de produits françaises (NAF révision 2), entrée en vigueur au 1er janvier 2008.

Au 31 décembre 2009, l'encours des financements consentis aux entreprises et aux collectivités de la Martinique atteint 5,3 milliards d'euros, soit une progression de + 0,8 % contre + 10,5 % en 2008, qui traduit un net ralentissement du rythme de croissance (- 9,7 points sur un an). Ces financements concernent 13 483 bénéficiaires, soit un encours moyen de 395 000 euros.

L'analyse sectorielle, montre que les secteurs les plus prépondérants (activités immobilières et administration publique) connaissent une croissance très modérée, alors que plusieurs secteurs de l'économie marchande sont en régression, en liaison avec la dégradation de l'environnement économique.

L'encours des « activités immobilières » atteint ainsi 1,7 milliard d'euros (+ 1,6 %), poursuivant un ralentissement déjà amorcée en 2008 (+ 3,8 % et + 8,1 % en 2007). Parallèlement, l'encours du secteur de la construction (195 M€) diminue de 6,7 % après + 10,2 % en 2008. Les activités du commerce et de l'hébergement restauration, sont

184 Au 1er janvier 2009, la population de la Martinique était estimée à 404 000 habitants.

particulièrement impactées par la crise, leurs encours de risques reculent respectivement de 7,9 % et 13,5 %.

Répartition des encours de crédits du SCR au 31 décembre 2009

distribution sectorielle ***distribution par nature***

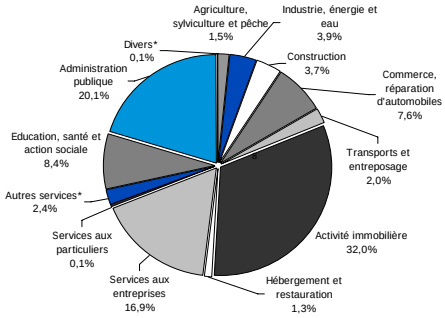

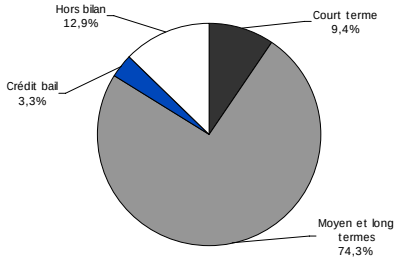

*Divers : activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre , activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre , activités des organisations et organismes extraterritoriaux, activités des organisations associatives.
**Autres services : autres services marchands ne pouvant être classés dans les services aux entreprises ou les services aux particuliers.

Source : Banque de France

La répartition de l'encours global est relativement stable avec un poids important des secteurs « activité immobilière », « administration publique » et « services aux entreprises ». Ces trois secteurs concentrent 68,9 % de l'encours total, l'activité immobilière comptant à elle seule pour 32,0 %.

Par nature, les crédits à moyen et long termes constituent l'essentiel du financement de l'économie martiniquaise. Ce type de concours représente près des trois quarts de l'encours total (74,3%, en hausse de 0,4 point sur un an). Le solde se répartit de manière relativement équilibrée entre le court terme (9,4 %, -0,5 point) et les engagements de hors bilan (12,9 %, +0,2 point par rapport à décembre 2008), tandis que le crédit-bail demeure marginal avec 3,3 % de l'encours total (- 0,2 point).

Le secteur des services est principalement financé à long terme. Le poids des crédits à moyen et long termes représente ainsi 85,2 % des encours des activités immobilières, 85,3 % pour l'administration publique, 74,5 % pour l'éducation, la santé et l'action sociale, et 71,4 % pour les services aux entreprises.

Inversement, les secteurs du commerce et de l'hébergement, restauration privilégient les financements de court terme avec des poids respectifs de 29 % et 48,2 % par rapport à leur encours total. Ces financements sont toutefois en diminution en 2009, avec des baisses respectives de 1,9 point et 5,3 points de leur poids dans l'encours total. Par ailleurs, les secteurs de la construction et du commerce, ont une part significative de leur financement en hors bilan (37 % et 19 % respectivement).

4.1 LE RISQUE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2009, le secteur immobilier représente à lui seul 32,0 % de l'ensemble des concours recensés et demeure le premier secteur bénéficiaire de concours bancaires consentis par les établissements de crédit. Ces derniers totalisent 1,7 milliard d'euros sur ce secteur (en hausse de 1,6 % sur un an) pour 3 252 bénéficiaires. L'encours moyen s'établit ainsi à 523 000 euros. L'essentiel des financements demeure à moyen et long termes.

Le financement de la location de logements[185] est largement majoritaire avec 60,8 % de l'encours total (1 034 M€), suivi de la location de terrains et des autres biens (539 M€) et de l'administration de biens (68 M€).

Répartition du financement immobilier par sous secteurs (en M€ et %)

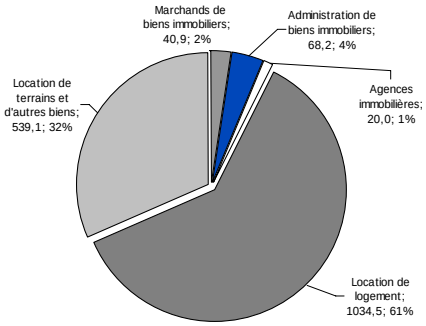

Source : Banque de France

4.2 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2009, le secteur public local bénéficie de 1,1 milliard d'euros d'encours de crédits (soit 20,1 % des encours déclarés au SCR) dont l'essentiel est à moyen ou long terme. L'encours du secteur public local est en net ralentissement en 2009 (+1,6 % contre + 16,5 % en 2008 et +11,9 % en 2007). Les Communes (42 %) sont les premiers emprunteurs du secteur public local, suivis du Département (39 %), des établissements publics de coopération intercommunale (10 %) et des syndicats communaux ou intercommunaux (9 %).

Répartition des encours du secteur public local (en M€ et %)

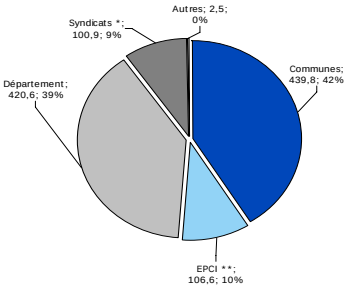

Source : Banque de France

* Syndicats : syndicat intercommunal à vocation multiple, syndicat intercommunal à vocation unique, syndicat mixte communal, autre syndicat mixte ** EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

185 L'encours comprend notamment celui des sociétés de location de logements à loyers modérés (Martiniquaise HLM, Ozanam SA Habitation Loyer Modéré et SIMAR).

Perspectives

Alors que l'économie nationale laisse entrevoir les premiers signes de reprise, l'économie de la Martinique n'a connu qu'un fragile redressement, que semble confirmer les premiers indicateurs disponibles de l'année 2010.

Jusqu'à la fin 2009, l'investissement et la consommation des agents économiques se sont contractés dans un contexte d'incertitude et de tensions sur le marché de l'emploi. Si les premières tendances pour 2010 ne s'avèrent guère plus favorables, le redressement devraient toutefois bénéficier dans les prochains mois du retour progressif à la confiance des agents économiques, dans le prolongement de la clarification institutionnelle intervenue en janvier et de la fin de la période électorale.

La hausse sensible du chômage devrait toutefois continuer à peser sur la consommation des ménages, alors que l'inflation remonte. Le retour à une croissance génératrice d'emplois reste conditionnée par la relance de l'investissement des entreprises et de la commande publique.

Le redressement devra plus particulièrement concerner les secteurs pourvoyeurs d'emplois comme le BTP et le tourisme, durement touchés en 2009. La reprise économique pourra bénéficier d'une concrétisation rapide de projets dans des domaines prioritaires comme la construction de logements sociaux ou intermédiaires, le transport et la mise aux normes sismiques. Elle pourra compter sur une mobilisation, plus forte des fonds européens, alors que le taux de programmation est resté encore faible en 2009. Enfin, le plan de relance annoncé par le Conseil Régional devrait également constituer un élément déterminant de la reprise de la commande publique.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 : L'indicateur du climat des affaires

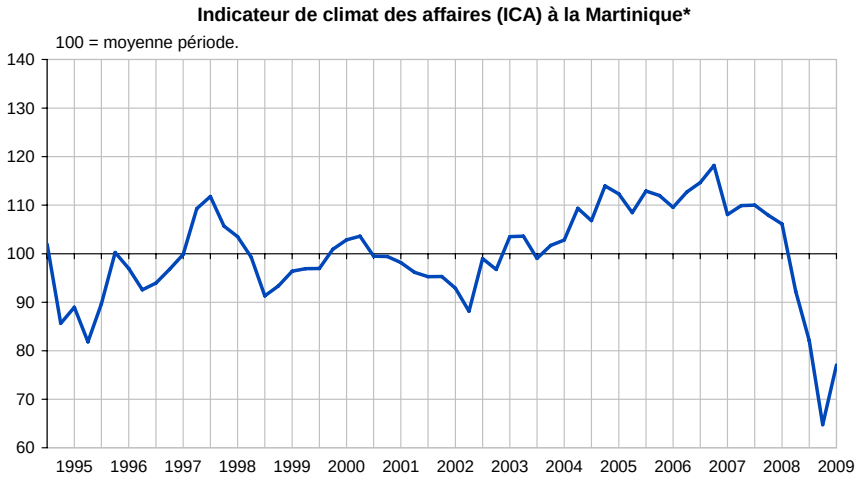

* Calculé à partir de l'enquête de conjoncture auprès des entreprises de l'IEDOM.

Source IEDOM

Les résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM réalisée auprès des entreprises permettent d'élaborer un indicateur de climat des affaires (ICA) qui synthétise l'ensemble des composantes passées et futures contenues dans les différents soldes d'opinions.

Tableau 2 : Soldes d'opinions de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM
(données CVS)

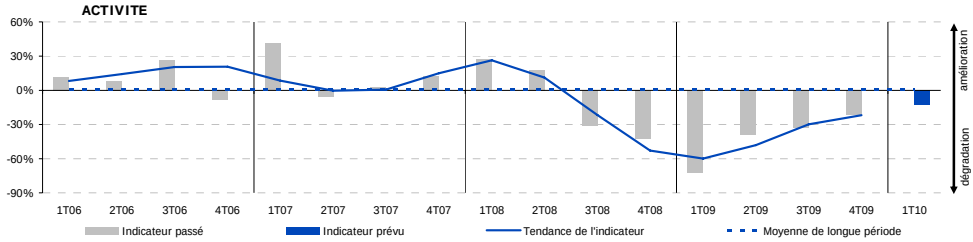

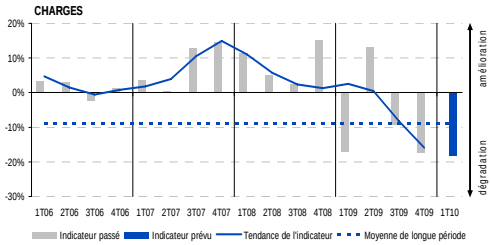

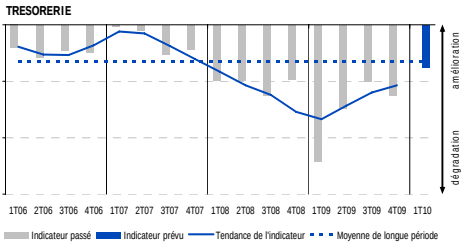

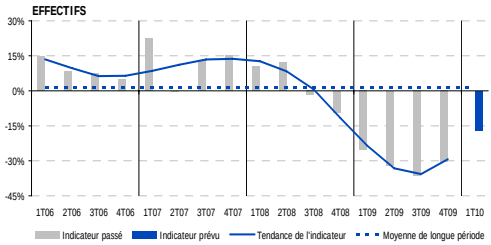

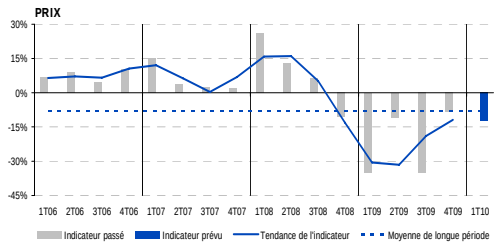

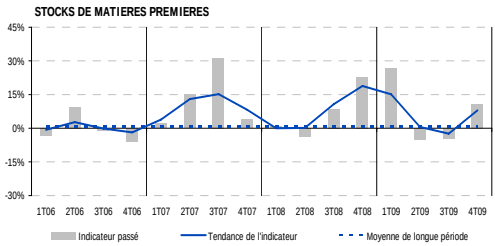

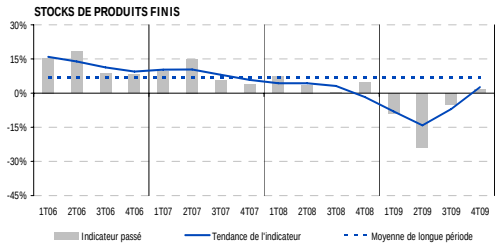

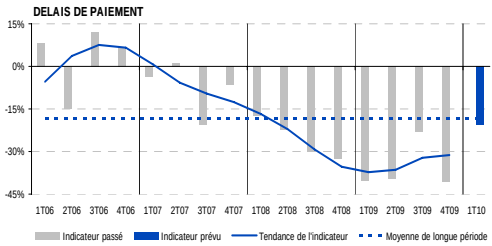

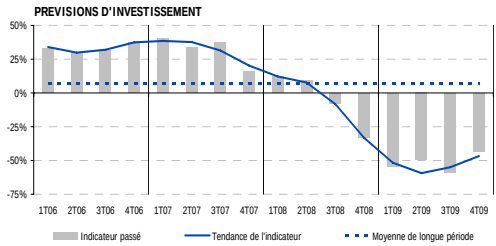

Source : IEDOM, Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 119 entreprises employant au total 5 942 salariés

Tableau 3 : Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale		FBCF[1]	Variations de stocks	Exportations	Total
				Ménages	APU[2] et ISBLSM[3]				
	Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur								
2008[e]	**7 905,7**	**2 842,2**	**10 747,9**	**4 923,7**	**3 101,1**	**1 894,9**	**157,9**	**670,4**	**10 747,9**
	100	36,0		62,3	39,2	24,0	2,0	8,5	
	Taux de croissance annuels au prix courants, en %								
2007[e]	2,9	0,4	2,3	3,5	3,0	5,7	-68,6	-16,2	2,3
2006	5,9	8,5	6,6	4,1	6,4	11,6	-1097,1	15,3	6,6
2005	6,0	12,8	7,6	4,0	6,3	12,5	-104,6	17,5	7,6
2004	5,6	6,7	5,8	3,2	5,3	14,3	-34,4	3,2	5,8
2003	5,5	1,9	4,7	4,2	4,4	9,8	123,9	6,5	4,7
2002	3,3	-3,5	1,5	2,4	6,8	-5,1	-276,7	-1,3	1,5
2001	7,6	2,7	6,3	6,3	6,2	10,1	31,9	-1,2	6,3
2000	1,7	14,7	4,9	4,7	5,4	-0,6	-143,9	5,0	4,9
1999	3,8	2,1	3,4	11,1	10,6	2,9	-1014,2	-1,2	8,0
1998	4,9	1,8	4,1	-4,7	5,1	2,8	-80,0	5,2	-0,4

e : estimations issues des comptes rapides
(1) Formation brute de capital fixe
(2) Administrations Publiques
(3) Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source : INSEE

Tableau 4 : Valeur ajoutée par branche

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie*	Energie	Construction	Services marchands	Services non marchands
	Niveau annuel en milliards d'euros courants							
2008[e]	**7,5**	**0,3**	**0,1**	**0,3**	**0,2**	**0,5**	**3,8**	**2,4**
	Part dans la Valeur ajoutée, en %							
2007[e]	100	3,4	1,7	3,7	2,0	6,9	50,1	32,2
2006	100	2,2	1,7	3,9	2,3	6,2	50,8	32,9
2005	100	2,5	1,8	3,8	2,5	6,6	50,4	32,4
2004	100	2,7	2,0	3,8	2,3	6,2	50,4	32,6
2003	100	3,5	1,8	3,8	1,6	7,7	48,5	33,1
2002	100	3,7	1,8	3,9	1,7	6,1	49,7	33,1
2001	100	3,5	1,9	3,8	1,8	6,8	50,0	32,2
2000	100	3,9	1,9	3,8	1,9	6,0	49,5	33,0
1999	100	3,8	1,9	3,7	3,1	6,2	49,0	32,3
1998	100	4,2	2,0	3,6	3,0	6,4	50,3	30,5

** Le poste industrie regroupe: industrie des biens de consommation; industrie des biens d'équipement, industrie des biens intermédiaires.*
e : estimations issues des comptes rapides

Source : INSEE

Tableau 5 : Indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en décembre, indice base 100 en 1998 :					
2005	1,9%	4,2%	-0,6%	6,0%	1,6%
2006	2,8%	0,6%	1,6%	8,0%	3,8%
2007	2,9%	6,7%	1,2%	4,0%	1,7%
2008	0,8%	2,2%	0,0%	-5,8%	2,0%
2009	0,6%	0,3%	0,1%	-4,9%	1,5%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC en glissement à fin décembre, en point de pourcentage					
2005		0,09	-0,02	0,05	0,06
2006		0,01	0,05	0,07	0,15
2007		0,15	0,03	0,04	0,07
2008		0,05	0,00	-0,05	0,08
2009		0,07	0,03	-0,43	0,60

Source : INSEE

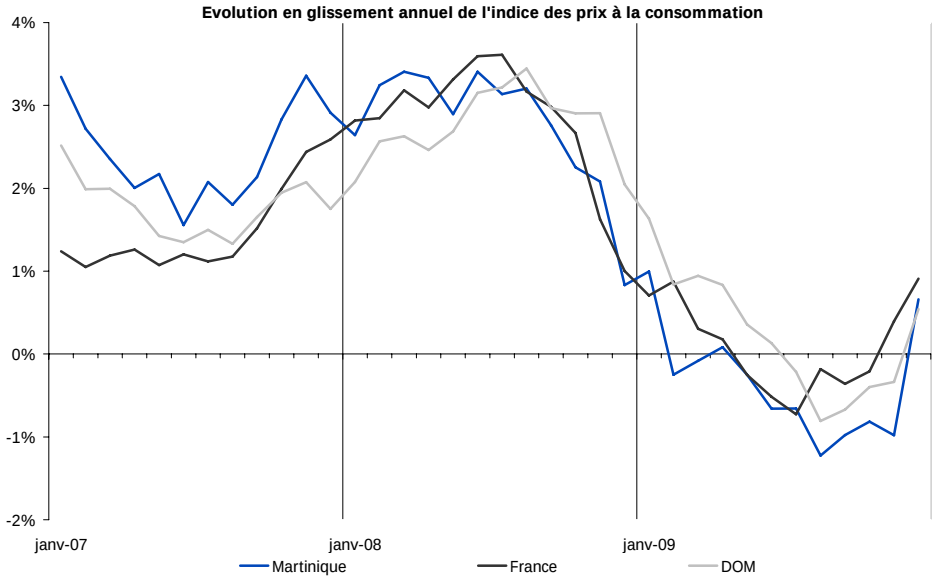

Tableau 6 : Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2009	20,7%	23,1%	22,0%
2008	20,2%	24,3%	22,4%
2008	19,0%	23,9%	21,5%
2007	20,8%	21,8%	21,3%
2006	22,0%	24,3%	23,2%
2005	16,0%	20,0%	18,0%
2004	18,7%	23,4%	21,1%
2003	18,2%	22,5%	20,3%
2002	18,3%	24,0%	21,1%
2001	18,6%	27,0%	22,8%

Source: INSEE

Tableau 7 : Emploi total par branche (à la fin de l'année)

Années	Agriculture et pêche	Industrie et énergie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Emploi total	
			Niveau en milliers				
2008 (p)	4 108	8 442	7 575	49 193	10 379	119 274	
			Part dans d'emploi total (%)			Niveau	Taux de croissance (en %)
2007	5,1	11,1	9,9	62,2	11,8	78 665	0,1
2006	5,9	11,5	9,5	61,9	11,2	78 548	6,6
2005	6,5	11,9	8,6	61,5	11,4	73 673	2,6
2004	7,1	12,1	8,2	61,1	11,5	71 783	3,2
2003	7,5	11,8	7,8	60,9	12,0	69 543	-0,4
2002	7,9	11,7	7,7	61,1	11,6	69 849	3,7
2001	8,3	11,8	7,4	60,8	11,7	67 355	7,1
2000	10,3	11,0	7,6	60,7	10,5	62 913	-4,7
1999	9,1	10,7	8,1	61,1	11,0	65 986	6,5
1998	9,2	11,7	8,2	60,2	10,7	61 954	8,2

(p): données provisoires

Source: Pôle emploi - Unistatis: Fichier de la statistique annuelle des établissements affiliés

Tableau 8 : Structure des importations par produits

Importations en valeur (millions d'euros)

	1999	2008	2009	Part en 2009	2009/2008
Agriculture, sylviculture, pêche	42,1	51,2	43,0	2,1%	-16,0%
Industries agricoles et alimentaires	305,5	385,6	325,5	16,1%	-15,6%
Habillement, cuir	80,5	89,0	73,4	3,6%	-17,6%
Édition, imprimerie, reproduction	23,8	29,1	26,4	1,3%	-9,3%
Pharmacie, parfumerie et entretien	114,7	182,1	177,1	8,7%	-2,7%
Industries des équipements du foyer	119,9	145,7	114,6	5,7%	-21,4%
Industrie automobile	225,2	320,2	216,3	10,7%	-32,4%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	25,1	36,7	29,4	1,5%	-20,0%
Industries des équipements mécaniques	113,0	182,7	114,9	5,7%	-37,1%
Industries des équipements électriques et électroniques	89,5	141,6	123,0	6,1%	-13,2%
Industries des produits minéraux	42,8	66,2	47,9	2,4%	-27,6%
Industrie textile	17,6	18,1	14,8	0,7%	-18,3%
Industries du bois et du papier	66,4	78,2	62,9	3,1%	-19,6%
Chimie, caoutchouc, plastiques	124,7	191,9	152,3	7,5%	-20,6%
Métallurgie et transformation des métaux	65,5	118,9	71,1	3,5%	-40,3%
Industrie des composants électriques et électroniques	41,1	90,8	57,4	2,8%	-36,8%
Production de combustibles et de carburants	109,2	597,3	370,5	18,3%	-38,0%
Produits divers	10,0	4,9	3,5	0,2%	-30,2%
TOTAL	**1 616,6**	**2 730,3**	**2 024,0**	**100,0%**	**-25,9%**

Source : Douanes

Tableau 9 : Structure des exportations par produits

Exportations en valeur (millions d'euros)

	1999	2008	2009	Part en 2009	2009/2008
Agriculture, sylviculture, pêche	124,3	43,4	42,0	15,2%	-3,2%
Industries agricoles et alimentaires	54,7	55,3	49,5	17,9%	-10,5%
Habillement, cuir	0,6	1,1	0,9	0,3%	-18,1%
Édition, imprimerie, reproduction	1,6	2,6	2,2	0,8%	-17,1%
Pharmacie, parfumerie et entretien	1,3	4,7	4,9	1,8%	4,2%
Industries des équipements du foyer	1,2	2,2	2,2	0,8%	2,2%
Industrie automobile	5,0	3,6	2,3	0,8%	-37,3%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	16,6	8,2	5,1	1,8%	-38,4%
Industries des équipements mécaniques	5,4	8,4	4,6	1,6%	-45,7%
Industries des équipements électriques et électroniques	3,7	6,8	4,0	1,4%	-40,9%
Industries des produits minéraux	7,1	3,2	2,7	1,0%	-15,7%
Industrie textile	0,0	0,3	0,1	0,0%	-73,7%
Industries du bois et du papier	2,7	1,4	1,1	0,4%	-22,7%
Chimie, caoutchouc, plastiques	4,0	6,9	10,2	3,7%	48,4%
Métallurgie et transformation des métaux	2,7	11,8	5,7	2,0%	-52,0%
Industrie des composants électriques et électroniques	0,4	2,9	3,3	1,2%	13,8%
Production de combustibles et de carburants	30,9	213,4	133,5	48,2%	-37,4%
Produits divers	0,0	0,1	0,1	0,0%	-14,8%
TOTAL	**262,3**	**376,4**	**276,9**	**100%**	**-26,4%**

Source : Douanes

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Liste des établissements de crédits locaux

Dénomination	Capital social (en millions d'euros)	Siège social	Adresse locale (si différente du siège social)	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total bilan local (en millions d'euros)
Les banques AFB (5)							
Banque des Antilles Françaises (BDAF)	55,92	Parc d'Activités de La Jaille 97 122 Baie-Mahault	Quartier Lareinty 97232 Lamentin	Groupe Caisses d'Epargne	8	92	321,8
Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,10	19, Boulevard des Italiens 75002 Paris	Rue piétonne du village ZAC de Rivière-Roche 97200 Fort-de-France	Groupe Crédit Agricole	3	46	107,4
BNP Paribas Martinique	6,44	16, Boulevard des Italiens 75009 Paris	72, Avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	Groupe BNP Paribas	14	214	675,3
Société Générale de Banque aux Antilles (SGBA)	32,64	30, rue Frébault 97110 Pointe-à-Pitre	C.C. La Galleria 97232 Lamentin	Groupe Société générale	3	51	188,2
La Banque Postale	2 342,45	34, rue de la Fédération 75115 Paris	132, Boulevard Pasteur 97264 Fort-de-France	La Poste	47	NC	515,4
Les banques mutualistes ou coopératives (5)							
BRED Banque Populaire	340,31	18, Quai de la Rapée 75012 Paris	17, Rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	26	204	722,2
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	36,94	Rue du Professeur Raymond Garcin Didier - 97200 Fort-de-France		Groupe Crédit Mutuel	17	245	1 436,6
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	424,32	Place Estrangin Pastré - BP 108 13254 Marseille Cédex 6	Bvd Gal de Gaulle - BP 660 97263 - Fort-de-France	Groupe Caisses d'Epargne	10	85	439,0
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique	12,16	Rue Cases Nègres - Place d'Armes 97232 Le Lamentin		Groupe Crédit Agricole	24	352	1 579,0
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer (CRCMMOM)	2,95	36, Rue Achille René Boisneuf 97110 Pointe-à-Pitre		Groupe Banques Populaires	2	9	30,7
Les sociétés financières (7)							
BRED-COFILEASE	12,20	18, Quai de la Rapée 75012 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Groupe Banques Populaires	1	3	97,8
Société Martiniquaise de Financement (SOMAFI)	7,27	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin		Groupe General Electric Money	1	84	286,6
Crédit Moderne Antilles Guyane	18,73	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 Baie Mahault - Guadeloupe	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin	Groupe BNP Paribas	1	51	207,2
CAFINEO	3,00	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 Baie Mahault- Guadeloupe		Groupe BNP Paribas	-	-	19,7
Société Anonyme de Gestion et de Financement (SAGEFI)	3,06	Lieu-dit Grand Camp 97139 Les Abymes - Guadeloupe	Rue du Gouverneur Ponton 97200 Fort-de-France	R.R. Investissements	1	3	1,1
Société Financière des Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,20	12, Boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France		Groupe Banques Populaires	1	-	143,7
FACTOREM	15,00	115 Rue Montmartre 75002 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Groupe Banques Populaires	1	7	37,6
Les institutions financières spécialisées (1)							
OSEO Financement et Garantie	547,40	27-31, Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort	Agence française de développement 1 Boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France	OSEO	1	7	14,4
TOTAL EC	3 914,1	18 établissements			161	1 446*	6 824

* Hors Banque Postale

Tableau 2 : Les actifs financiers

en millions d'EUR	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	Variations	
						2009/2008	2008/2007
Sociétés	**944,2**	**1 018,2**	**1 274,0**	**1 248,4**	**1 255,3**	**0,6%**	**-2,0%**
Dépôts à vue	553,2	614,6	739,8	674,7	708,4	5,0%	-8,8%
Placements liquides ou à court terme	302,3	328,0	466,8	513,6	501,2	-2,4%	10,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	10,8	10,9	1,7	29,8	4,6	-84,5%	1672,7%
Placements indexés sur les taux du marché	291,4	317,1	465,1	483,8	496,6	2,6%	4,0%
dont comptes à terme	118,7	116,0	159,6	170,5	225,8	32,4%	6,8%
dont OPCVM monétaires	130,1	134,9	156,7	204,6	236,3	15,5%	30,6%
dont certificats de dépôts	40,8	62,7	148,1	108,0	33,0	-69,5%	-27,0%
Epargne à long terme	88,7	75,5	67,3	60,2	45,8	-23,9%	-10,7%
dont OPCVM non monétaires	51,8	32,7	25,4	15,0	21,0	39,8%	-41,0%
Ménages	**3 476,6**	**3 791,4**	**4 060,6**	**4 219,4**	**4 375,7**	**3,7%**	**3,9%**
Dépôts à vue	828,9	884,8	958,6	942,2	1 000,7	6,2%	-1,7%
Placements liquides ou à court terme	1 219,9	1 270,5	1 368,4	1 514,5	1 490,5	-1,6%	10,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	996,6	1 060,8	1 133,2	1 227,4	1 256,4	2,4%	8,3%
Livrets ordinaires	359,4	386,7	402,4	431,5	428,6	-0,7%	7,2%
Livrets A et bleus	334,8	350,0	375,3	425,4	463,5	9,0%	13,3%
Livrets jeunes	7,9	13,7	14,7	15,6	16,4	5,4%	5,8%
Livrets d'épargne populaire	88,1	92,1	97,4	99,1	85,0	-14,2%	1,7%
Livrets de développement durable	85,9	94,2	117,2	132,8	138,8	4,5%	13,3%
Comptes d'épargne logement	120,5	124,1	126,0	123,0	124,1	0,8%	-2,4%
Placements indexés sur les taux du marché	223,3	209,7	235,3	287,1	234,1	-18,5%	22,0%
dont comptes à terme	155,6	161,8	179,9	225,0	179,4	-20,3%	25,1%
dont bons de caisse	2,6	2,4	2,2	2,0	1,9	-9,3%	-8,6%
dont OPCVM monétaires	64,8	45,3	53,1	60,0	52,8	-12,0%	12,9%
Epargne à long terme	1 427,7	1 636,0	1 733,5	1 762,6	1 884,5	6,9%	1,7%
Plans d'épargne logement	586,5	565,5	548,6	524,7	524,3	-0,1%	-4,4%
Plans d'épargne populaire	118,1	109,3	100,2	90,8	86,0	-5,3%	-9,4%
Autres comptes d'épargne	4,3	4,5	6,0	5,9	5,4	-7,3%	-2,8%
Portefeuille-titres	149,0	155,0	155,9	157,6	192,1	21,9%	1,0%
OPCVM non monétaires	81,2	103,7	103,0	83,6	84,5	1,1%	-18,8%
Contrats d'assurance-vie	488,6	698,1	819,7	900,2	992,3	10,2%	9,8%
Autres agents	**248,1**	**284,8**	**256,7**	**276,2**	**301,5**	**9,2%**	**7,6%**
Dépôts à vue	140,3	175,8	151,0	171,1	193,3	13,0%	13,3%
Placements liquides ou à court terme	98,2	94,2	97,3	97,8	101,6	3,9%	0,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	18,8	17,4	18,8	22,8	25,6	12,1%	21,0%
Placements indexés sur les taux du marché	79,4	76,7	78,4	75,0	76,0	1,4%	-4,4%
dont comptes à terme	36,4	36,5	33,8	40,9	44,7	9,1%	21,0%
Epargne à long terme	9,7	14,9	8,5	7,3	6,6	-9,5%	-13,4%
TOTAL	**4 668,9**	**5 094,3**	**5 591,3**	**5 744,0**	**5 932,6**	**3,3%**	**2,7%**
Dépôts à vue	1 522,4	1 675,2	1 849,4	1 788,0	1 902,4	6,4%	-3,3%
Placements liquides ou à court terme	1 620,3	1 692,8	1 932,5	2 125,9	2 093,3	-1,5%	10,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 026,2	1 089,2	1 153,7	1 280,0	1 286,6	0,5%	10,9%
Placements indexés sur les taux du marché	594,1	603,5	778,8	845,9	806,7	-4,6%	8,6%
Epargne à long terme	1 526,1	1 726,4	1 809,3	1 830,1	1 936,9	5,8%	1,2%

Source : IEDOM

Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	Variations	
						2009/2008	2008/2007
Entreprises	**2 271,4**	**2 775,5**	**2 952,5**	**3 241,3**	**3 177,0**	**-2,0%**	**9,8%**
Crédits d'exploitation	360,4	432,8	449,3	447,4	394,7	-11,8%	-0,4%
Créances commerciales	41,0	44,1	37,1	25,4	27,1	6,9%	-31,5%
Crédits de trésorerie	195,0	228,7	237,0	242,0	185,9	-23,2%	2,1%
dont entrepreneurs individuels	65,6	63,2	64,4	62,1	55,9	-10,0%	-3,6%
Comptes ordinaires débiteurs	89,8	123,0	130,2	129,7	145,6	12,2%	-0,4%
Affacturage	34,6	37,0	45,0	50,3	36,2	-28,1%	11,8%
Crédits d'investissement	840,5	1 246,6	1 404,4	1 680,6	1 675,7	-0,3%	19,7%
Crédits à l'équipement	730,2	1 029,9	1 181,8	1 462,3	1 476,1	0,9%	23,7%
dont entrepreneurs individuels	57,1	75,7	88,1	91,7	92,5	0,9%	4,1%
Crédit-bail	110,3	216,8	222,6	218,3	199,6	-8,6%	-1,9%
Crédits à l'habitat	1 024,9	1 050,7	1 060,9	1 076,2	1 078,4	0,2%	1,4%
Autres crédits	45,7	45,4	37,9	37,1	28,2	-24,1%	-2,0%
Ménages	**2 141,9**	**2 318,2**	**2 593,0**	**2 779,8**	**2 812,3**	**1,2%**	**7,2%**
Crédits à la consommation	831,0	849,7	927,9	963,3	917,6	-4,7%	3,8%
Crédits de trésorerie	764,5	782,8	853,6	883,4	837,9	-5,1%	3,5%
Comptes ordinaires débiteurs	33,8	35,4	37,2	41,8	41,5	-0,8%	12,5%
Crédit-bail	32,8	31,5	37,1	38,1	38,2	0,1%	2,7%
Crédits à l'habitat	1 308,5	1 464,3	1 662,9	1 814,9	1 893,8	4,3%	9,1%
Autres crédits	2,4	4,2	2,2	1,6	1,0	-36,0%	-30,4%
Collectivités locales	**610,2**	**700,4**	**738,4**	**818,5**	**833,9**	**1,9%**	**10,9%**
Crédits d'exploitation	15,3	14,4	10,9	21,5	19,9	-7,7%	97,2%
Crédits de trésorerie	8,4	9,1	7,7	19,1	16,6	-13,2%	148,7%
Comptes ordinaires débiteurs	6,9	5,3	3,2	2,4	3,3	36,1%	-25,3%
Crédits d'investissement	503,1	593,6	723,1	794,1	812,2	2,3%	9,8%
Crédits à l'équipement	502,9	593,3	722,7	793,7	811,8	2,3%	9,8%
Crédit-bail	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4	2,3%	-21,7%
Autres crédits	13,1	11,0	4,3	2,9	1,9	-34,4%	-33,6%
Autres agents de CCB non ventilés	189,6	187,2	185,1	226,5	219,4	-3,1%	22,4%
Total encours sain	**5 213,1**	**5 981,3**	**6 469,0**	**7 066,1**	**7 042,7**	**-0,3%**	**9,2%**
Créances douteuses brutes	459,7	451,4	488,3	459,7	520,5	13,2%	-5,9%
Créances douteuses nettes	157,1	168,0	206,2	182,1	213,7	17,4%	-11,7%
dont entreprises	85,8	105,6	122,4	119,0	146,2	22,8%	-2,8%
dont ménages	63,9	59,7	63,9	56,2	56,2	0,0%	-12,0%
Provisions	302,6	283,4	282,1	277,6	306,8	10,5%	-1,6%
Total encours brut	**5 672,8**	**6 432,8**	**6 957,3**	**7 525,8**	**7 563,3**	**0,5%**	**8,2%**
Taux de créances douteuses	8,1%	7,0%	7,0%	6,1%	6,9%	0,8 pt	-0,9 pt
Taux de provisionnement	65,8%	62,8%	57,8%	60,4%	58,9%	-1,5 pt	2,6 pts

Source : IEDOM

Tableau 4 : Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

en millions d'EUR	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	Variations	
						2009/2008	2008/2007
Entreprises	**1 342,3**	**1 561,8**	**1 747,8**	**1 946,1**	**1 864,1**	**-4,2%**	**11,3%**
Crédits d'exploitation	354,7	391,7	430,4	420,8	369,4	-12,2%	-2,2%
Créances commerciales	41,0	43,9	36,8	25,2	26,8	6,3%	-31,6%
Crédits de trésorerie	189,3	193,0	224,1	234,9	171,0	-27,2%	4,8%
dont entrepreneurs individuels	65,6	62,7	64,1	61,8	55,8	-9,7%	-3,6%
Comptes ordinaires débiteurs	89,8	117,7	124,5	110,5	135,5	22,7%	-11,3%
Affacturage	34,6	37,0	45,0	50,3	36,2	-28,1%	11,7%
Crédits d'investissement	814,7	944,2	1 070,4	1 254,7	1 226,3	-2,3%	17,2%
Crédits à l'équipement	704,3	832,2	949,5	1 130,3	1 115,9	-1,3%	19,0%
dont entrepreneurs individuels	57,1	53,7	62,2	58,0	53,6	-7,6%	-6,7%
Crédit-bail	110,3	111,9	120,9	124,4	110,4	-11,3%	2,9%
Crédits à l'habitat	128,4	181,6	210,3	234,7	241,3	2,8%	11,6%
Autres crédits	44,5	44,3	36,7	35,9	27,0	-24,8%	-2,1%
Ménages	**1 970,1**	**2 138,5**	**2 399,3**	**2 576,1**	**2 590,2**	**0,5%**	**7,4%**
Crédits à la consommation	786,1	799,5	871,4	904,1	858,0	-5,1%	3,8%
Crédits de trésorerie	719,6	732,7	797,3	824,4	778,6	-5,5%	3,4%
Comptes ordinaires débiteurs	33,8	35,2	37,0	41,6	41,2	-1,0%	12,6%
Crédit-bail	32,8	31,5	37,1	38,1	38,2	0,1%	2,7%
Crédits à l'habitat	1 181,6	1 334,7	1 525,6	1 670,4	1 731,2	3,6%	9,5%
Autres crédits	2,3	4,2	2,2	1,6	1,0	-36,0%	-30,4%
Collectivités locales	**205,5**	**218,5**	**206,0**	**219,7**	**223,7**	**1,8%**	**6,7%**
Crédits d'exploitation	14,9	13,8	10,6	20,8	17,2	-17,3%	95,8%
Crédits de trésorerie	8,0	8,5	7,4	18,4	13,9	-24,4%	148,8%
Comptes ordinaires débiteurs	6,9	5,3	3,2	2,4	3,3	36,1%	-25,3%
Crédits d'investissement	184,6	199,2	195,1	198,8	206,5	3,9%	1,9%
Crédits à l'équipement	184,4	199,1	195,1	198,8	206,3	3,8%	1,9%
Crédit-bail	0,2	0,1	0,1	0,0	0,2	305,4%	-47,1%
Autres crédits	6,0	5,5	0,2	0,2	0,1	-35,8%	-21,4%
Autres agents de CCB non ventilés	120,1	113,7	97,5	126,5	113,8	-10,1%	29,7%
Total encours sain	**3 638,0**	**4 032,5**	**4 450,6**	**4 868,4**	**4 791,8**	**-1,6%**	**9,4%**
Créances douteuses brutes	444,1	416,4	423,9	414,6	472,0	13,9%	-2,2%
Créances douteuses nettes	142,1	133,6	142,5	137,8	166,2	20,6%	-3,3%
dont entreprises	84,4	81,3	82,2	85,1	112,1	31,7%	3,6%
dont ménages	56,1	50,8	56,9	48,7	50,1	2,9%	-14,4%
Provisions	302,1	282,8	281,4	276,8	305,8	10,5%	-1,6%
Total encours brut	**4 082,1**	**4 448,8**	**4 874,5**	**5 283,0**	**5 263,8**	**-0,4%**	**8,4%**
Taux de créances douteuses	10,9%	9,4%	8,7%	7,8%	9,0%	1,2 pt	-0,9
Taux de provisionnement	68,0%	67,9%	66,4%	66,8%	64,8%	-2,0 pts	0,4 pt

Source : IEDOM

Tableau 5 : Le bilan agrégé

Montants en millions d'euros	31-12-2007	31-12-2008	31-12-2009	Var. 2009/2008
Opérations de trésorerie et interbancaires	727,3	726,4	727,7	0,2%
Opérations avec la clientèle	2 592,7	2 860,8	2 838,9	-0,8%
dont crédits de trésorerie	*481,9*	*551,1*	*516,2*	-6,3%
dont crédits à l'équipement	*732,6*	*825,3*	*783,4*	-5,1%
dont crédits à l'habitat	*1 207,6*	*1 315,3*	*1 341,7*	2,0%
Opérations sur titres	80,7	91,1	92,6	1,6%
Opérations diverses	162,0	130,0	93,3	-28,2%
Valeurs immobilisées	27,5	45,0	45,8	1,9%
Total ACTIF	**3 590,2**	**3 853,3**	**3 798,3**	**-1,4%**
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 285,6	1 585,7	1 523,5	-3,9%
Opérations avec la clientèle	1 846,4	1 781,6	1 796,3	0,8%
dont comptes ordinires créditeurs	*1 073,4*	*999,6*	*1 046,5*	*4,7%*
dont comptes d'épargne à régime spécial	*436,9*	*450,0*	*459,0*	*2,0%*
dont comptes créditeurs à terme	*205,7*	*245,6*	*254,1*	*3,4%*
Opérations sur titres	15,7	15,7	15,7	0,0%
Opérations diverses	139,8	137,2	112,8	-17,8%
Capitaux propres, provisions et assimilés	302,7	333,1	350,0	5,1%
dont capital	*60,6*	*60,2*	*64,5*	*7,2%*
Total PASSIF	**3 590,2**	**3 853,3**	**3 798,3**	**-1,4%**

Source : IEDOM

Tableau 6 Le compte de résultat agrégé

Montant en millions d'euros	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	Var. 2009/2008
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-18,9	-28,5	-32,7	14,9%
(+) Opérations avec la clientèle	147,9	162,3	166,3	2,5%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	-	-		-
(+) Opérations sur titres	0,4	0,6	-0,3	ns
(+) Opérations de financement à long terme	4,3	4,5	5,8	28,6%
(+) Opérations de change	0,3	0,4	0,4	-3,5%
(+) Opérations de hors-bilan	2,1	1,4	2,2	57,9%
(+) Opérations de services financiers	23,5	23,3	22,8	-2,4%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	2,6	4,0	3,8	-5,3%
(+) Produits accessoires et divers nets	6,6	7,8	9,8	26,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	1,2	-0,1	ns
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	0,0	0,0	-0,6	ns
(=) Produit net bancaire	**168,8**	**174,6**	**178,7**	**2,4%**
(-) Frais généraux	117,8	118,8	121,0	1,8%
dont frais de personnel	*67,7*	*68,3*	*71,6*	*5,0%*
dont services extérieurs	*46,9*	*47,0*	*46,1*	*-2,0%*
(-) Dotations aux amortissements	3,9	3,9	5,1	30,2%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	-	-		-
(-) Quote-part des frais de siège social	-	-		-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	-	-		-
(-) Charges refacturées	2,9	3,3	3,7	11,6%
(=) Résultat brut d'exploitation	**50,1**	**55,1**	**56,3**	**2,1%**
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-5,3	-9,1	11,1	-223,0%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-0,1	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-2,0	4,8	-0,7	ns
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	15,1	9,8	11,1	12,9%
(+) Intérêts sur créances douteuses	10,1	6,1	6,0	-1,5%
(=) Résultat d'exploitation	**52,5**	**55,7**	**40,9**	**-26,5%**
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,3	0,1	0,3	178,4%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-	0,0	-0,1	ns
(=) Résultat courant avant impôt	**52,7**	**55,7**	**41,3**	**-25,9%**
(+) Produit net exceptionnel	-0,7	-0,1	0,1	-149,6%
(-) Dotations nettes au FRBG	6,9	3,7	2,8	-25,8%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0		-100,0%
(-) Impôt sur les bénéfices	17,0	19,2	13,1	-31,9%
(=) Résultat net	**28,1**	**32,7**	**25,5**	**-21,9%**

Source : IEDOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009

Janvier

- **Aide complémentaire à la relance de la commande publique.** Maurice TUBUL, secrétaire général aux affaires régionales (SGAR), a annoncé le déblocage exceptionnel de 130 millions d'euros, à destination des collectivités ultramarines, afin de relancer la commande publique. Les fonds seront attribués aux projets prêts à démarrer dans les domaines des énergies renouvelables ou de la prévention des risques majeurs à hauteur de 75 % de l'investissement.
- **Relance du tourisme de croisière.** Le groupement du tourisme de croisière de la Martinique (GTCM) a entrepris des actions afin de relancer la destination Martinique à travers la valorisation des sites naturels et historiques.

Février

- **Grève générale à la Martinique**. Le 5 février a débuté un mouvement de grève générale initié par le « collectif du 5 février contre la vie chère », constitué d'une douzaine de centrales syndicales. Près de 20 000 manifestants ont défilé à Fort-de-France. Les revendications ont porté principalement sur le niveau et la formation des prix, les salaires et les minima sociaux, l'emploi, l'éducation, l'agriculture et la santé.

Mars

- **Fin du conflit social**. A l'issue de 38 jours de grève, la signature d'un protocole de suspension de conflit est intervenue le 14 mars. Les principaux points de l'accord ont porté sur la baisse des prix sur des produits de première nécessité et de grande consommation, la hausse des salaires du privé et un plan de revalorisation des bas salaires dans la fonction publique. Pour permettre le redémarrage de l'activité, le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Yves JEGO, a annoncé des mesures de soutien aux entreprises, la mise en œuvre d'un plan de relance du tourisme, la baisse de la taxe sur le foncier non bâti, un plan de soutien au petit commerce, et la mise en place du plan CO. RAIL (contrat de reprise d'activité et d'initiative local). Parallèlement, le Président de la République a annoncé la tenue des états généraux de l'Outre-mer.
- **Un outil d'accompagnement pour les entreprises**. Le pôle Europe interrégional pour les entreprises et l'innovation (PEEI) a été mis en place afin d'accompagner les entreprises en les informant des politiques européennes existantes et en leur facilitant l'accès au financement communautaire.
- **Plan de relance pour le tourisme.** Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Yves JEGO a signé une convention de partenariat avec la Maison de la France afin de promouvoir les destinations ultramarines au travers d'une campagne de communication d'un budget de 2 millions d'euros. Cette campagne s'inscrit dans le plan de relance de l'activité touristique. Parallèlement, le groupement du tourisme de croisière de la Martinique (GTCM) a formulé des propositions visant à redresser la situation fortement impactée par la grève générale.

Avril

- **Ouverture officielle des Etats généraux** à la Martinique.

- **Dispositifs d'aides et de soutien aux entreprises au Conseil Régional.** Des dispositifs d'aides financières complémentaires aux différents outils financiers ont été mis en place par la collectivité pour faciliter la reprise d'activité suite au conflit social. Le fond de garantie post conflit, instruit et géré par l'agence française de développement (AFD), vise à garantir les octrois de concours bancaires. De plus, une charte sur le financement des entreprises a été signée entre la Région et plusieurs établissements de crédit locaux afin de soutenir conjointement les entreprises à travers un réseau d'accompagnement « Cap performance Martinique ». Par ailleurs, la Région a annoncé l'attribution d'une enveloppe de 27 millions d'euros au secteur du tourisme (12 millions en fonds propres et 15 millions du FEDER), destinée à financer les investissements et la création d'un label « Qualité tourisme ».

Mai

- **Intempéries**. Dans la nuit du 4 au 5 mai, de fortes précipitations ont frappé le département. Le phénomène a causé deux décès et généré des dysfonctionnements sur les réseaux routiers, électriques et d'alimentation en eau potable.
- **La loi d'orientation et de développement économique pour l'Outre-mer (LODEOM).** Après deux ans de préparation, la LODEOM a été votée. Elle permet notamment aux zones déshéritées de bénéficier d'un levier fiscal pour favoriser le développement.

Juin

- **Mise en place du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA).** Le décret d'application du RSTA a été publié au journal officiel du 4 juin. La prestation, d'un montant maximum de 100 euros, a été mise en place et financée par l'Etat. Elle s'adresse aux salariés dont la rémunération mensuelle brute est inférieure ou égale à 1,4 Smic pour des périodes d'emploi effectuées entre le 1er mars 2009 et le 1er janvier 2011, date de l'entrée en vigueur du RSA. Cette mesure vient en complément des 100 € cofinancés par les collectivités et les entreprises, suite aux revendications issues du conflit social de février.
- **Un nouveau secrétaire d'Etat à l'Outre-mer.** Suite au remaniement ministériel du 23 juin, Marie-Luce PENCHARD a été nommée Secrétaire d'Etat chargée de l'Outre-mer en remplacement d'Yves JEGO.
- **Visite du Président de la République.** Nicolas SARKOZY a officialisé la dénomination de l'aéroport Martinique Aimé CESAIRE. Au cours de son discours, il a annoncé la tenue d'une double consultation sur l'évolution institutionnelle du département en réponse au processus d'évolution engagé par le congrès des élus de Martinique qui s'est tenu le 18 juin.

Juillet

- **Baisse de la TVA dans la restauration.** Au 1er juillet, la TVA applicable au secteur de la restauration dans les DOM passe de 8,5 % à 2,1 %.
- **Mise en place du prêt à taux zéro.** Le 3 juillet, une convention triennale entre l'Etat, la Caisse des dépôts (CDC) et France Initiative a été signée afin de mettre en place le dispositif du prêt à taux zéro prévu dans le plan CO. RAIL. Le fond de prêt représente 1,5 million d'euros, financé par l'Etat (1 M€) et la CDC (0,5 M€). Les frais de fonctionnement sont supportés par la Région et la gestion du dispositif sera assurée par Martinique Initiative.

- **Prix des carburants routiers.** Suite au gel des prix des carburants routiers consécutif au mouvement social de février, la commission des finances de l'Assemblée Nationale donne son accord pour le paiement par l'Etat de 44 millions d'euros au profit des compagnies pétrolières afin de prendre en charge le surcoût généré par la hausse du prix du pétrole durant le gel des prix.

Septembre

- **Mécanismes d'importation et de distribution dans les DOM.** Le 8 septembre, l'Autorité de la Concurrence a rendu un avis relatif aux mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation dans les DOM. L'Autorité recommande d'améliorer le fonctionnement des mécanismes concurrentiels des marchés afin de redynamiser le secteur de la grande distribution, seule manière de faire baisser les prix en faveur du consommateur.

- **Clôture des Etats généraux**. Le 26 septembre, une synthèse des travaux a été présentée au palais des congrès de Madiana.

Octobre

- **Le groupe Cora se désengage des Antilles.** La branche française du groupe belge Louis DELHAIZE se retire des DFA. Le retrait du groupe s'explique par les pertes subies par le groupe et l'incapacité à mettre en œuvre la stratégie définie en 2000. De plus, le surdimensionnement de structure, les mouvements sociaux, la guerre des prix accrue ont incité le distributeur à quitter la région. Plusieurs groupes locaux se sont portés candidats aux rachats des différentes enseignes du groupe (CORA, MATCH).

Novembre

- **Visite de la Ministre chargée de l'Outre-mer.** Au cours de sa visite dans le département, les 11 et 12 novembre, Marie-Luce PENCHARD, accompagnée du Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME et du Tourisme, Hervé NOVELLI, a participé à plusieurs rencontres avec les acteurs du tourisme et présenté les principales décisions du Conseil Interministériel de l'Outre-mer (CIOM). Celles-ci portent sur la mise en place d'un fonds d'investissement de proximité pour renforcer les capitaux propres des PME ultramarines, la création d'un groupement interministériel régional de la concurrence, un plan de sauvetage du tourisme.

Décembre

- **Système européen d'importation de bananes**. La commission européenne et les pays latino-américains ont signé, après plus de 10 ans de négociations, un accord sur la tarification des droits de douanes applicables aux importations de bananes des pays hors ACP. L'accord prévoit une première baisse à 148 euros/tonne, au 1er janvier 2010, contre 176 euros/tonne actuellement, suivie d'une baisse progressive devant atteindre 117 euros/ tonne d'ici 2017. Une contrepartie devrait être versée aux producteurs européens et ACP dans le cadre du POSEI banane.

- **Plan CO.RAIL.** Les décrets d'application des dispositions relatives au plan d'apurement des dettes sociales et fiscales ont été publiés.

- **Partenariat université-entreprise.** L'université Antilles-Guyane (UAG) et le groupe Bernard Hayot ont créé la fondation « *agir ensemble pour la formation et l'emploi* ». Dotée de 150 000 euros, sur 5 ans, cette fondation vise à favoriser les formations professionnelles d'excellence au sein de l'UAG.

Annexe 4 : Liste des publications

La Lettre de l'Institut d'Emission
Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique
Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes de l'Institut d'émission

La filière banane à la Martinique *(juillet 2005)*
Panorama de l'immobilier dans les DOM en 2004 *(décembre 2005)*
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2004 *(décembre 2005)*
La grande distribution en Martinique *(juillet 2006)*
L'énergie dans les DOM *(janvier 2007)*
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 *(janvier 2007)*
Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM *(juillet 2007)*
Etude typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (juillet 2007)
Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer *(septembre 2007)*
La formation du produit net bancaire dans les DOM en 2006 *(octobre 2007)*
Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional *(décembre 2007)*
Le secteur des transports dans les DCOM *(décembre 2007)*
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 *(décembre 2007)*
Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? *(décembre 2007)*
La gestion des déchets dans les DCOM *(novembre 2008)*
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 *(décembre 2008)*
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 *(décembre 2009)*
Les effets de la crise sociale aux Antilles au 1er trimestre 2009 *(décembre 2009)*
Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer *(mars 2010)*
L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités *(février 2010)*

Les Notes expresses (Martinique)

N° 35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics à la Martinique entre 2004 et 2006 *(juillet 2006)*
N° 40 Les défaillances d'entreprises en Martinique entre 2004 et 2006 *(juin 2007)*
N° 41 La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives *(juillet 2007)*
N° 46 Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique *(novembre 2007)*
N° 48 Le développement du transport urbain et interurbain en Martinique *(décembre 2007)*
N° 59 Synthèse de l'année 2008 en Martinique *(avril 2009)*
N° 58 La gestion des déchets à la Martinique *(avril 2009)*
N° 64 Les effets de la crise sociale *(décembre 2009)*
N° 67 L'année 2009 à la Martinique *(mars 2010)*
N° 76 L'habitat à la Martinique : un marché sous contrainte(s) *(mai 2010)*

Ont collaboré à cet ouvrage :

Stéphane ATTALI

Camille BERTRANDIAS

Laurent FAKHOURY

Philippe LA COGNATA

Catherine LEROUX

Jacqueline MISAINE

Michèle ROVELA-MARTHELY

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : P. LA COGNATA
Editeur : IEDOM
Imprimé par Berger Bellepage (Martinique)
Achevé d'imprimer en juin 2010 - Dépôt légal : juin 2010
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-40-3

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-40-3